

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

# Les structures régionales du livre

Quel(s) positionnement(s) pour la lecture  
publique, en France métropolitaine ?

**Joana Arotçarena**

Sous la direction de Laure Joubert  
Conseillère Livre et Lecture, langue française et langues de France  
- DRAC Pays de la Loire

## **Remerciements**

*Je tiens, avant tout, à exprimer mes remerciements à Laure Joubert, pour avoir accepté d'encadrer cette étude. Je la remercie pour nos riches échanges, pour ses conseils toujours précieux, pour sa patience et pour son sens de la pédagogie.*

*Je suis également reconnaissante envers tous les professionnels ayant participé à cette enquête.*

*Le chef du Bureau de la Lecture publique, au ministère de la Culture, et la personne interrogée, au sein de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL), m'ont transmis leurs connaissances, tout à fait précieuses, avec beaucoup de bienveillance.*

*En outre, les conseillers Livre et Lecture, des Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC) interrogés, ont aimablement pris sur leur temps, pour m'aider à trouver des réponses à mes interrogations.*

*Par ailleurs, c'est aux chargés de mission « lecture publique » des structures régionales du livre que j'exprime, également, toute ma gratitude. Je mesure combien la prise de recul, qu'exigeaient mon questionnaire et nos entretiens, était difficile. Les réponses de ces professionnels m'étaient absolument nécessaires. Aussi, je les remercie vivement de leurs contributions.*

*De surcroît, je remercie les bibliothécaires et les techniciens des services culturels des conseils Régionaux qui ont répondu à mes questions.*

*Enfin, un grand merci au chargé de mission « lecture publique » et à l'équipe de Livre et lecture en Bretagne qui ont accueilli mon observation pendant cinq mois.*

*Merci, également, à l'équipe enseignante de l'ENSSIB et notamment à Fabienne Henryot, pour son suivi.*

*Finalement, mes remerciements vont à mes parents, Nathalie et Ramuntxo pour leur relecture et leurs encouragements. Une nouvelle fois, leur soutien a été une grande source de motivation. Merci à ma sœur, mon frère, à mes amies, Hélène, Lucie et Olivia, dont la présence fut un atout inestimable pour réaliser ce travail. Et puis... merci à Gwen qui, je l'espère, n'a plus besoin que je lui dise combien il est important, à chaque étape.*

***Résumé : En France métropolitaine, les structures régionales du livre (SRL) sont parmi les rares acteurs, œuvrant en faveur de la lecture publique, à l'échelle des régions. Ayant constaté une littérature lacunaire au sujet de leurs positionnements, à l'égard des bibliothèques et des acteurs du développement de la lecture, nous proposons un état des lieux des missions « lecture publique » de ces organismes. Nous observerons leur diversité et leur porosité et interrogerons leur valeur ajoutée, pour leurs publics cibles. Fruits de différentes tensions historiques et politiques, ces missions oscillent entre plusieurs postures, entravant leur lisibilité. Toutefois, le niveau régional d'intervention des chargés de mission « lecture publique », constitue un levier de valorisation et de formation. Aussi, à l'heure où les bibliothèques, notamment, souhaitent affirmer leur rôle dans les transitions sociétales, les SRL peuvent être les lieux d'une capitalisation de savoir-faire à ne pas négliger.***

***Descripteurs :***

*Structures régionales du livre – lecture publique – régions – politiques du livre et de la lecture – interprofession du livre*

***Abstract : In Metropolitan France, regional book organizations are among the few actors working to promote public reading at a regional level. Having noted many literature gaps relevant to their stand on the issue of libraries and reading development actors, we shall be putting forward an inventory of the various "lecture publique" assignments of these organizations. We will examine their diversity, porosity and added-value. Due to different historical and political tensions, such missions fluctuate and sway between various postures, therefore hindering their legibility. However, their regional intervention level constitutes a development and training lever. Also, at times when libraries, more particularly, wish to claim their role in society transitions, the "SRL" are likely to be places of know-how capitalization not to be neglected.***

***Keywords :***

*Regional book organizations - public libraries – reading development actors – regional level – book policies – book industry*

***Droits d'auteurs***

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

## Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>PREAMBULE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>17</b>
<b>LES MISSIONS « LECTURE PUBLIQUE » : HETEROGENEITE ET POROSITE, ENJEUX DE FEDERATION DES ACTEURS.....</b>	<b>21</b>
<b>1. Au sein des SRL, un consensus sur les intentions des missions « lecture publique ».....</b>	<b>21</b>
1.1. <i>Bibliothèques, culture professionnelle et coopération : l'origine commune des missions.....</i>	<i>22</i>
1.2. <i>Un positionnement similaire dans l'écosystème de la « lecture publique », fruit de fondements historiques.....</i>	<i>25</i>
1.3. <i>Des chargés de mission s'identifiant à des objectifs généraux analogues .....</i>	<i>27</i>
<b>2. Mais, dans les faits, une diversification des missions, un satisfecit à nuancer.....</b>	<b>32</b>
2.1. <i>A chaque SRL, son organigramme, ses priorités et ses axes de travail pour la « lecture publique » .....</i>	<i>32</i>
2.2. <i>Le développement de axes « publics éloignés » et « EAC », des missions de plus en plus éparses.....</i>	<i>36</i>
2.3. <i>Des cibles désormais multiples : élargissement ou éparpillement des acteurs de la lecture publique ?.....</i>	<i>38</i>
<b>LES MISSIONS « LECTURE PUBLIQUE » : DES POSITIONNEMENTS REGIONAUX, PLUS CONTRAINTS QUE STRATEGIQUES.....</b>	<b>42</b>
<b>1. Patrimoine, secteur marchand et portages politiques, la lecture publique en marge.....</b>	<b>43</b>
1.1. <i>« L'idée à l'époque, c'était le patrimoine écrit » et, aujourd'hui, l'économie du livre ?.....</i>	<i>43</i>
1.2. <i>L'histoire des SRL : territorialisation des agences et poids décisionnel du conseil Régional.....</i>	<i>47</i>
1.3. <i>Or, une collectivité régionale peu soucieuse de « lecture publique » .....</i>	<i>50</i>
<b>2. Entre déconcentration et décentralisation, l'échelon régional en équilibre permanent.....</b>	<b>52</b>
2.1. <i>Les missions « lecture publique » : une réponse aux besoins des DRAC et du terrain ?.....</i>	<i>52</i>
2.2. <i>Des attentes peu conciliables : SRL, lecture publique et enjeux de subsidiarité.....</i>	<i>56</i>
2.3. <i>Une oscillation entre 4 postures débattues, en lien avec les dilemmes de l'action publique régionale.....</i>	<i>60</i>

<b>LES MISSIONS « LECTURE PUBLIQUE » : LORSQU'UNE QUETE DE SINGULARITE REGIONALE PERMET AUX SRL D'AFFIRMER LEUR ROLE.....</b>	<b>64</b>
<b>1. Malgré les contraintes des srl, l'engagement et la reconnaissance de la lecture publique.....</b>	<b>65</b>
1.1. <i>Une surreprésentation des bibliothécaires dans les instances élues des SRL</i> .....	65
1.2. <i>Le succès notoire de certaines actions « lecture publique ».....</i>	66
<b>2. Les SRL comme viviers de compétences et d'efficiences communicationnelles.....</b>	<b>68</b>
2.1. <i>Au sein des agences, des savoir-faire indéniables en matière de communication</i> .....	68
2.2. <i>Des compétences transmises à une lecture publique, plus « amatrice »</i> .....	70
2.3. <i>La particularité de l'interprofession du livre : une source d'inspiration pour mieux communiquer</i> .....	72
<b>3. Quand les spécificités régionales deviennent des forces, la valeur ajoutée pour le secteur .....</b>	<b>74</b>
3.1. <i>Capitaliser sur un positionnement, à la croisée de plusieurs systèmes et référentiels</i> .....	75
3.2. <i>Faire des paradigmes des droits culturels, les leviers de coopérations fructueuses</i> .....	77
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>80</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>85</b>
<b>Portails web des SRL.....</b>	<b>85</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>86</b>
<b>Portails web des SRL.....</b>	<b>86</b>
<b>Les états des lieux de la FILL.....</b>	<b>87</b>
<b>Les SRL, outils de décentralisation culturelle.....</b>	<b>87</b>
<b>Les SRL et la coopération entre bibliothèques.....</b>	<b>88</b>
<b>Politiques publiques culturelles.....</b>	<b>89</b>
<b>Bibliothèques de lecture publique .....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>94</b>

## *Sigles et abréviations*

- **ABES** : Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur
- **ABD** : Association des bibliothécaires départementaux
- **ABF** : Association des bibliothécaires de France
- **ACA** : Agence culturelle d'Alsace
- **ACORD** : Agence de coopération régionale pour la documentation en Rhône-Alpes
- **ALCA** : Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel (Nouvelle-Aquitaine)
- **AR2L HDF** : Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France
- **ARALL** : Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture
- **ArL PACA** : Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côtes-d 'Azur
- **BBF** : Bulletin des bibliothèques de France
- **BD** : Bibliothèque départementale
- **BDP** : Bibliothèque départementale de prêt (ancien nom des bibliothèques départementales)
- **BFCLL** : Agence Livre et Lecture Bourgogne-Franche-Comté
- **BLP** : Bureau de la Lecture publique
- **BnF** : Bibliothèque nationale de France
- **BpI** : Bibliothèque publique d'Information
- **BMVR** : Bibliothèque municipale à vocation régionale
- **CA** : Conseil d'administration
- **CARIF-OREF** : Centres animation ressources information sur la formation / Observatoires régionaux emploi-formation
- **CDI** : Contrat à durée indéterminée
- **CNLJ** : Centre national de la littérature pour la jeunesse
- **CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- **CIL** : Confédération pour l'Illustration et le Livre (Grand-Est)
- **CLL** : Conseiller Livre et Lecture
- **CNCBP** : Centre national de coopération des bibliothèques publiques
- **CNFPT** : Centre national de la fonction publique territoriale
- **CNL** : Centre national du Livre
- **COBB** : Coopération des bibliothèques de Bretagne

- **DGD** : Dotation générale de décentralisation
- **DLL** : Direction du Livre et de la Lecture
- **DRAC** : Direction régionale des Affaires culturelles
- **EAC** : Education artistique et culturelle
- **ENSSIB** : Ecole nationale supérieure des sciences de l'Information et des Bibliothèques
- **EPCC** : Etablissement public de coopération culturelle
- **ETP** : Equivalent temps-plein
- **FAL** : Facile à Lire
- **FFCB** : Fédération française de coopération des bibliothèques
- **FILL** : Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture
- **FRAB** : Fonds régional d'acquisition des bibliothèques
- **IABD** : Interassociation Archives, Bibliothèques, Documentation
- **INSPE** : Institut national supérieur du Professorat et de l'Education (devenu ESPE : Ecole supérieure du Professorat et de l'Education)
- **LILE** : Libraires indépendants de l'Est
- **Loi LCAP** : loi relative à la « Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine »
- **Loi NOTRe** : loi relative à la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »
- **MC** : Ministère de la Culture
- **NLL** : Normandie Livre et Lecture
- **NTIC** : Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication
- **OLL** : Occitanie Livre et Lecture
- **OPC** : Observatoire des politiques culturelles
- **PCP** : Plan de conservation partagée
- **PREAC** : Pôle de ressources pour l'Education artistique et culturelle
- **SLL** : Service du Livre et de la Lecture (MC)
- **SPIP** : Services pénitentiaires d'insertion et de probation
- **SRL** : Structure régionale du livre

# INTRODUCTION

---

En cette année 2021 marquée, outre la crise sanitaire, par les élections régionales et départementales sur le territoire français, la décentralisation<sup>1</sup> a de nouveau pris place au cœur du débat public, six ans après la promulgation des lois relatives à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)<sup>2</sup> et à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP)<sup>3</sup>. Du côté de la recherche, les spécialistes des politiques publiques, notamment culturelles, ont participé à ces échanges, interrogeant les différents échelons du maillage territorial, leur légitimité en termes de compétences et leurs capacités de coordination<sup>4</sup>.

Le secteur de la lecture publique ne s'est pas trouvé en marge de ces questionnements, déjà au cœur des échanges professionnels depuis plusieurs années. D'une part, la dernière réforme territoriale a renforcé le rôle des intercommunalités en la matière. Par ailleurs, contre toute attente, car, selon Emmanuel Négrier, le gouvernement d'Emmanuel Macron avait « clairement arbitré en faveur des régions plutôt que des départements »<sup>5</sup>, les bibliothèques départementales (BD) ont fait l'objet d'une attention particulière. Grâce à leur mue vers l'ingénierie culturelle, elles ont affirmé leur place incontournable, au sein de l'écosystème de la lecture publique. Ces repositionnements ont fait couler beaucoup d'encre. Parmi l'importante littérature à ce sujet, la fiche pratique de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), parue en mars 2019, au sein de la « Boîte à Outils sur la réforme territoriale », permet d'en témoigner. De fait, elle porte sur les enjeux de fragilisation des BD mais, surtout, sur leurs opportunités, à l'heure de la montée en puissance des réseaux de lecture publique<sup>6</sup>.

Qu'en est-il alors du niveau régional, au cœur de la stratégie gouvernementale ? Le rôle de régulation que les deux lois, ci-dessus mentionnées, lui ont conféré, ainsi que la piste ouverte en matière de droits culturels<sup>7</sup>, ont-ils impacté les acteurs de la lecture publique, malgré l'absence de régie directe<sup>8</sup> ? et à l'avenir ?

---

<sup>1</sup> « [...] la décentralisation est envisagée comme une possibilité donnée aux collectivités territoriales de se distinguer par leurs politiques, leurs actions et leurs pratiques de management (Desage & Godard 2005 : 633). Cette perspective s'éloigne d'une conception homogénéisante du territoire national (De Maillard 2000 : 24) » dans Solange Hernandez. *A la recherche du management territorial*. Aix-Marseille : Presses universitaires de Provence, 2017. (Espaces publics). p. 49

<sup>2</sup> « Promulguée le 7 août 2015, la loi [...] confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. ». Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. « Loi NOTRe ». In : Florence Fayolle-Fremont. *Cohésion territoires* [en ligne]. Paris : MCTRCT. [Consulté le 20/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/mentions-legales>.

<sup>3</sup> « Promulguée le 7 juillet 2016, la loi [...] renforce et pérennise le modèle culturel français. ». Ministère de la Culture. « Loi LCAP : décryptage des textes d'application ». In : Cécile Ozanne. *Culture* [en ligne]. Paris : MC. [Consulté le 20/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Loi-LCAP-decryptage-des-textes-d-application>.

<sup>4</sup> Voir à ce titre *Nectart*. Toulouse : l'Attribut, 2021, n°12 ou encore Patrick Roger. « Emmanuel Négrier : « Les grandes régions ne sont pas devenues des puissances d'envergure européenne » ». *Le Monde* [en ligne], 2021. [Consulté le 12/07/2021]. Disponible à cette adresse : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/06/14/emmanuel-negrier-les-grandes-regions-ne-sont-pas-devenues-des-puissances-d-envergure-europeenne\\_6084054\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/06/14/emmanuel-negrier-les-grandes-regions-ne-sont-pas-devenues-des-puissances-d-envergure-europeenne_6084054_823448.html).

<sup>5</sup> Emmanuel Négrier. « Les régions, laboratoires de nouvelles politiques culturelles ? ». *Nectart*, 2017, n°5, p. 66-76.

<sup>6</sup> Association des Bibliothécaires de France (ABF). *Les bibliothèques départementales à l'heure de la montée en puissance des réseaux de lecture publique* [PDF]. [Consulté le 20/07/2021]. Disponible à cette adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2019/03/ABF-Bibenreseau-10-departement-1.pdf>

<sup>7</sup> « Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités, pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification. » dans Patrice Meyer-Bisch. « Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? ». *L'Observatoire* [en ligne], 2008/1, n° 33, p. 10. [Consulté le 20/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-1-page-9.htm>.

<sup>8</sup> Emmanuel Négrier. « Les régions, laboratoires de nouvelles politiques culturelles ? ». *Op. cit.* p. 67 puis 70.

L'étude réalisée ne prétend pas répondre exhaustivement à ces interrogations. Elle se propose de nourrir, à sa mesure, la réflexion actuelle à ce sujet.

De fait, nous avons souhaité analyser le(s) rôle(s) et le(s) positionnement(s) des structures régionales du livre et de la lecture (SRL), au regard de la « lecture publique » et en France métropolitaine.

Co-financées par les Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC), les conseils Régionaux ainsi que par d'autres collectivités territoriales, ces organismes font partie des rares dispositifs, en faveur du secteur, existant à cet échelon territorial. En effet, si des Bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR)<sup>9</sup> existent sur le territoire français, depuis les années 1990, ces dernières n'ont pourtant de « régional » que leur « rayonnement » mais en aucun cas leur mode de gestion<sup>10</sup>. En outre, le Ministère de la Culture (MC) soutient également la création de Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques (FRAB), depuis 1989. Cependant, il s'agit d'encourager les Régions<sup>11</sup> souhaitant enrichir les collections des établissements de leur territoire. Cette intervention concerne, avant tout, le patrimoine écrit et graphique, hors du champ de notre étude. Afin de circonscrire cette dernière, nous proposons justement quelques éléments de cadrage préliminaires.

### ***Définitions préalables : « lecture publique » et « structures régionales du livre »***

Tout d'abord, nous emploierons ici l'expression « lecture publique » à la suite du rapport Dennery publié en 1967, comme mise à disposition, de chaque citoyen par l'Etat, « des ouvrages dont la lecture peut être agréable ou utile, en enrichissant sa personnalité et en le préparant mieux à son rôle dans la société »<sup>12</sup>. Néanmoins, nous élargirons cette approche, les acteurs de la lecture publique ayant évolué en France, depuis une cinquantaine d'année.

Ainsi, nous considérerons, parmi eux, les acteurs des politiques publiques que sont le service du Livre et de la Lecture (SLL) du MC, les conseillers Livre et Lecture (CLL) des DRAC et les collectivités territoriales menant des politiques en la matière. Nous incluons également, sous cette terminologie, les opérateurs traditionnels des bibliothèques : les bibliothèques municipales, intercommunales, départementales et les établissements d'Etat que sont la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'Information (BpI). Par ailleurs, les associations de professionnels ne seront pas négligées, de même que d'autres acteurs, d'apparence plus à la marge. Nous tiendrons compte des ministères, partenaires du MC, dans le cadre des dispositifs Culture/Santé et Culture/Justice, ou encore des organismes impliqués dans le développement de la lecture auprès des publics jeunes et

---

<sup>9</sup> « Les bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) sont des bibliothèques municipales répondant à des critères exigeants en matière de population desservie (au moins 100.000 habitants, ou chef-lieu de région), de fonds (au moins 250.000 volumes) et de surface par habitants. Ce type de bibliothèque peut recevoir une aide spécifique de l'Etat. » dans Francis Hernandez, Aurélie Lavau-Girard, Ludivine Vagneur. « Bibliothèque municipale à vocation régionale ». In : Coopération des centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques. *Glossaire* [en ligne]. Poitiers : Université de Poitiers. 18 juillet 2019. [Consulté le 24/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/bibliotheque-municipale-a-vocation-regionale/>.

<sup>10</sup> Pour Bernard Huchet et Marie-Lise Tsagouria, l'« assise territoriale » des BMVR « prend (,en effet), avec les contours officiels de la carte administrative, des libertés éloquentes » dans « Préservation des collections ». In : Pascal Sanz (dir.) *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2008, p. 171.

<sup>11</sup> Nous utiliserons le terme « Région » avec un « R » majuscule pour désigner la collectivité territoriale, portée par le conseil Régional, et le terme « région » avec un « r » minuscule pour évoquer l'espace géographique.

<sup>12</sup> « La lecture publique en France ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1968, n°3, p. 105-134. [Consulté le 25/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001>.

empêchés, tels que les associations de médiateurs du livre ou les bénévoles des bibliothèques, au sein d'établissements de santé.

Nous adoptons ainsi une définition de la « lecture publique », à l'image de la structuration du Bureau de la Lecture publique du MC. De fait, ce dernier comprend, à la fois des chargés de missions orientés vers les bibliothèques territoriales, mais également des agents travaillant pour le développement des publics, en lien avec des milieux moins institutionnels<sup>13</sup>.

En revanche, nous choisissons, par souci de cohérence et de pertinence, d'exclure de notre périmètre d'étude, les questions relevant du secteur patrimonial au sein des SRL. Tout d'abord, ces dernières sont à ce jour déjà bien documentées. Ensuite, nous estimons que les objectifs motivant la mise en valeur du patrimoine, diffèrent de ceux à l'origine d'une action à destination des bibliothèques territoriales et du développement de la lecture. Les missions patrimoniales des SRL ont, à notre sens, une visée de sauvegarde et de promotion d'une culture et d'une histoire locale. Or, les missions « lecture publique » contribuent, elles, à la formation, tout au long de la vie, des citoyens, à leur égal accès à la culture et aux loisirs. Ainsi, elles concernent la diffusion d'un savoir universel et ne se réfèrent pas à un espace géographique.

Néanmoins, nous serons attentifs aux manifestations littéraires que les SRL peuvent porter, considérant, à l'instar de Jean-Luc Gautier-Gentès, inspecteur général des bibliothèques, que la « vie littéraire », en tant qu'axe de travail de ces structures, mêle des enjeux d'économie du livre et de lecture publique<sup>14</sup>.

Quant au sigle « SRL », il qualifiera des organisations, communément nommées « structures » ou « agences régionales du livre ».

Présentes dans onze régions métropolitaines sur douze<sup>15</sup>, les SRL appartiennent à la typologie des « agences culturelles », existant au niveau départemental et régional, sur le territoire français. Ces dernières ont été définies par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et l'Agence culturelle d'Alsace (ACA), à l'occasion d'une étude menée en 2016. Il s'agit d'organismes « autonomes » et « exerçant (,tous,) une responsabilité structurante dans la mise en œuvre d'une politique publique », malgré leur diversité<sup>16</sup>.

La plupart des SRL sont uniquement dédiées au secteur du Livre et de la Lecture. Certes, Ciclic, en Centre-Val-de-Loire, et l'Agence Culturelle Livre Cinéma Audiovisuel (ALCA), en Nouvelle-Aquitaine, s'impliquent également dans l'univers cinématographique. Cependant, les SRL composent la majeure partie des onze agences culturelles, tout échelon territorial confondu, déclarant, en 2016, n'œuvrer qu'à l'égard du livre<sup>17</sup>.

Enfin, leurs missions sont formalisées dans un état des lieux, publié régulièrement, depuis 1990, par l'organisme les fédérant au niveau national : la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture (FILL). La dernière édition de cette synthèse,

---

<sup>13</sup> Voir entretien n° 2, p. 107.

<sup>14</sup> FILL. *Première rencontres nationales du livre en région : compte-rendu de la matinée* [PDF], p. 2. [Consulté le 24/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2015/07/CR-Rencontres-nationales-du-livre-2008.pdf>

<sup>15</sup> De fait, l'Île-de-France n'a plus de SRL, depuis la fermeture du MOTif en 2017.

<sup>16</sup> OPC et ACA. *Les agences culturelles territoriales : état des lieux* [PDF], p. 1. [Consulté le 12/07/2021]. Disponible à cette adresse : [http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/rapport\\_d\\_enquete\\_telecharger.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/rapport_d_enquete_telecharger.pdf). Pour plus de précisions, il y avait, en 2016, 52 agences culturelles au niveau régional, le secteur du Livre et de la Lecture étant plus souvent pris en charge par des agences d'envergure régionale que départementale.

<sup>17</sup> 27 agences culturelles opèrent à l'égard du livre, tout échelon confondu, mais 16 ne sont pas mono-sectorielles.

en 2019<sup>18</sup>, indique que les SRL favorisent l'accès à la lecture et à la bibliodiversité, renforcent le maillage culturel, préservent et valorisent le patrimoine et soutiennent tous les acteurs de la vie littéraire, des créateurs aux diffuseurs, marchands, comme non marchands. Enfin, elles prospectent sur les évolutions de la filière du livre.

### ***1<sup>er</sup> constat : l'envergure sectorielle et territoriale des SRL, leur poids dans le secteur du livre***

En 2021, les SRL font l'objet de notre attention particulière car, outre la singularité de leur échelle régionale d'intervention, envers la lecture publique, elles sont devenues des acteurs non négligeables, au sein du secteur du livre. Aussi, le constat d'Emmanuel Négrier, expliquant que « les années 2004-2015 ont été marquées par l'affirmation (des) [...] structures (culturelles) dans le paysage régional »<sup>19</sup>, est également valable pour les SRL.

A ce titre, si, à leur création, le choix avait été fait d'un statut associatif, en raison de sa légèreté et de sa souplesse<sup>20</sup> - certaines SRL ne comprenant alors qu'un seul salarié, ces organismes ont suivi le processus d'agencification de l'action publique. Aussi, elles traduisent désormais :

« le choix conjoint de l'Etat et de la Région d'utiliser cet outil dans un triple but de modernisation de l'action publique (souplesse et rapidité d'intervention, proximité), de gouvernance partagée (y compris avec des professionnels de la filière), et de coopération (entre partenaires publics), via (des agences) à la mesure de ces vastes territoires (les régions). »<sup>21</sup>.

L'agencification des SRL est allée de pair avec leur grossissement. Désormais, elles disposent d'une envergure tant sectorielle que territoriale.

Dès 1988, deux types d'associations avaient déjà été réunis pour fonder les agences que nous connaissons. Les premières destinaient leur activité à la coopération entre les bibliothèques, et les secondes, nommées « offices du livre », à l'économie du livre et à la vie littéraire<sup>22</sup>. En outre, la réforme des Régions du 16 janvier 2015, a engendré de nouvelles fusions. A l'exception de Livre et lecture en Bretagne (LLB), de l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côtes d'Azur (ArL PACA), de Mobilis, en Pays de la Loire, et de Ciclic, certaines SRL ont pu être dissoutes mais la plupart ont fusionné avec des agences d'ex-Régions. Elles ont pu aussi conventionner avec ces dernières ou prendre en charge leur périmètre géographique d'activité.

Parallèlement à ces fusions, les SRL se sont progressivement institutionnalisées. Aujourd'hui, plusieurs de leurs directeurs, ou chargés de missions, sont investis au sein d'organismes moteurs des politiques du Livre et de la Lecture. Ainsi, au Centre National du Livre (CNL), Laurent Brixtel, chargé de projets Culture/Justice à Normandie Livre et

---

<sup>18</sup> FILL. *Etat des lieux 2018-2019 des structures régionales pour le livre* [PDF], p. 4. [Consulté le 05/08/2021]. Disponible à cette adresse : [https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2020/06/FILL\\_Synthese-EDL-SRL\\_052020.pdf](https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2020/06/FILL_Synthese-EDL-SRL_052020.pdf).

<sup>19</sup> Emmanuel Négrier. *Op. cit.* p. 74.

<sup>20</sup> En outre, selon Frank Hurinville dans « Le cadre juridique de la coopération entre bibliothèques, une mosaïque inachevée », le statut associatif est un « bon réceptacle » pour le versement de subventions, alors nécessaires au lancement de l'activité des SRL dans Pascal Sanz (dir.). *Op. cit.* p. 20.

<sup>21</sup> FILL. 2018-2019. *Op. cit.* p. 4. [Consulté le 05/08/2021]. Disponible à cette adresse : [https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2020/06/FILL\\_Synthese-EDL-SRL\\_052020.pdf](https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2020/06/FILL_Synthese-EDL-SRL_052020.pdf). Voir également à ce titre Conseil d'Etat. *Etude annuelle 2012 – les agences : une nouvelle gestion publique* [PDF]. [Consulté le 05/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.conseil-etat.fr/actualites/discours-et-interventions/les-agences-une-nouvelle-gestion-publique>.

<sup>22</sup> Seules 6 régions sur 22 comprenaient encore des offices du livre et des associations de coopération entre bibliothèques non fusionnés en 2003.

Lecture (NLL), est membre de la commission « développement de la lecture auprès des publics spécifiques ». Quant à Patrick Volpihac, directeur général d'ALCA, il participe à celle dédiée à la « valorisation des fonds et de la création éditoriale en librairie ». De plus, Cécile Jodlowski-Perra, directrice d'Occitanie Livre & Lecture (OLL), est membre de la commission « librairie indépendante de référence » et Claire Castan, chargée des auteurs et de la vie littéraire à l'ArL PACA, de celle dédiée à la « vie littéraire ». En plus de ces quatre personnalités, pouvant émettre un avis collégial sur les demandes de soutien financier adressées au CNL, Mathieu Ducoudray, co-président de la FILL et directeur de LLB, est membre du conseil d'administration du CNL. Il fait donc partie des neuf représentants des professions et des activités littéraires de l'établissement public administratif<sup>23</sup>.

De surcroît, les SRL disposent aujourd'hui de budgets non négligeables. Les financements que l'Etat et des conseils Régionaux leur destinent, sont assez conséquents. Aussi, Raymond Delambre, de l'ancienne Direction du Livre et de la Lecture (DLL), décrivait déjà ces structures, en 1998, comme des « acteurs importants du livre et de la lecture en région, de par leur nombre [...] et de par les masses budgétaires concernées »<sup>24</sup>. Par ailleurs, aujourd'hui, malgré un « sentiment général, des directeurs des SRL », d'une « baisse de moyens », au vu de l'élargissement du territoire d'intervention<sup>25</sup>, les montants des ressources globales des SRL sont importants. Ils s'élèvent à 4 878 458 euros, pour l'Etat, et à 6 770 450 euros, pour les Régions. Par ailleurs, seules trois structures, de 2013 à 2018, ont vu leur budget baisser. Dans six structures, ce dernier a augmenté, alors qu'OLL et l'ArL PACA « se distingu(ent) par une augmentation importante de leurs subventions, signalant un volontarisme politique fort », selon la FILL<sup>26</sup>.

### ***2e constat : à première vue, une affirmation des SRL dans le champ de la lecture publique***

En plus du poids des SRL dans le secteur du livre, de manière générale, ces structures semblent s'être également affirmées dans le champ, plus spécifique, de la lecture publique.

Ainsi, sous certaines plumes, elles apparaissent, comme des acteurs essentiels pour les bibliothèques et les acteurs du développement de la lecture. C'est tout d'abord le cas dans le rapport Dennery, précédemment cité pour son caractère fondateur. Il y est fait mention, par le comité interministériel réuni par Georges Pompidou, d'associations circonscrites aux frontières administratives des collectivités territoriales, parmi les acteurs clefs de la lecture publique. Les SRL n'existant pas encore, ni les Régions d'ailleurs, ce rapport ne peut donc en faire mention<sup>27</sup>. Néanmoins il reconnaît le rôle d'acteurs, différents des bibliothèques, pour développer la lecture.

C'est Bertrand Calenge, quarante-sept ans plus tard, dans un post sur son blog, intitulé « La lecture publique, quelle lecture publique ? », qui, après avoir renvoyé

---

<sup>23</sup> Ces informations proviennent d'une analyse du portail du CNL début 2021. Voir donc : Régine Hatchondo. « Aides et commissions ». In : Régine Hatchondo. *CNL* [en ligne]. Paris : CNL. [Consulté le 03/01/2021]. Disponible à cette adresse : <https://centrenationaldulivre.fr/aides-commissions>.

<sup>24</sup> Raymond Delambre. « Le livre et la lecture dans les régions de France ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1998, t. 43, n°5, p.73. [Consulté le 12/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0072-013>.

<sup>25</sup> FILL, 2018-2019. *Op. cit.* p. 21

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>27</sup> De fait, il n'évoque que des associations départementales.

ses lecteurs au rapport de 1967, défend plus clairement l'une de ses thèses. De fait, l'auteur affirme que « la lecture publique ne se cantonne pas à des lieux dotés de documentation et largement ouverts au public ». Il propose une liste d'opérateurs où apparaissent très lisiblement les « agences régionales du livre qui favorisent les coopérations, conduisent des enquêtes, etc. »<sup>28</sup>.

Par ailleurs, les SRL sont régulièrement mentionnées dans des documents que l'on pourrait qualifier, selon l'expression d'Anne-Marie Bertrand, de « fondateurs-formateurs » pour les bibliothécaires, tels que *Le Métier de bibliothécaires* ou *L'Histoire des bibliothèques*.

Enfin, leur existence a pu être défendue, par les professionnels du secteur. Ce fut le cas, le 13 décembre 2018, sur le campus de Cézeaux à Clermont-Ferrand. De fait, à l'occasion d'une assemblée générale du groupe Auvergne de l'ABF, son Président Fabrice Boyer, rappelle l'engagement de l'antenne auvergnate pour le maintien de l'ARALL, alors menacée de disparition.

En outre, une brève analyse des portails web des SRL et de leurs documents de communication, atteste de leur mobilisation à l'égard de la lecture publique.

Dès 2008, Laurent Delabouglise, directeur d'une ancienne agence en Haute-Normandie, annonçait que seize SRL sur vingt-et-une prenaient en charge une mission de développement de la lecture<sup>29</sup>. D'autre part, dans le rapport de la fédération de 2019, 99% d'entre elles déclarent exercer une mission de « lecture publique ».

Par ailleurs, d'après son portail, la FILL coopère avec des institutions d'envergure du secteur des bibliothèques. Comme elle l'indique, elle est membre du conseil de Coopération de la Bpi., depuis 2015, et partenaire, non seulement de la BnF « pour le suivi des pôles associés régionaux », mais également du Centre national de la littérature pour la jeunesse (Cnlj), « dans le cadre de la conservation partagée de la littérature jeunesse ». De plus, la fédération est associée à l'Interassociation Archives, Bibliothèques, Documentation (IABD). Enfin, depuis 2010, elle a signé une convention avec l'Agence des bibliothèques de l'enseignement supérieur (Abes). A ce titre, elle « facilite les liens entre SRL et centres régionaux du Sudoc-Ps, dans le cadre des plans régionaux de conservation partagée des périodiques ». A l'inverse, les établissements nationaux que sont la BnF et la Bpi sont aussi membres de la FILL, au sein du collège des « institutions publiques nationales à vocation documentaire ». Enfin, Images en bibliothèques et de Bibliocité, associations de rayonnement national « développant des actions thématiques ou transversales dans le domaine du livre, de la lecture ou de la documentation », sont également investies au sein du collège des « associations et organismes professionnels » de la fédération<sup>30</sup>.

---

<sup>28</sup> Bertrand Calenge. « La lecture publique, quelle lecture publique ? » [billet de blog]. In : *Carnet de notes*. 11/12/2015. [Consulté le 12/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bccn.wordpress.com/2014/01/25/la-lecture-publique-quelle-lecture-publique/#:~:text=%C2%AB%20En%20fait%2C%20il%20faut%20entendre,la%20lecture%20peut%20%C3%AAtre%20agr%C3%A9able>

<sup>29</sup> FILL. *Compte-rendu de la journée* [PDF]. [Consulté le 24/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/seminaire-national/seminaire-fill-2008-politiques-du-livre-et-de-la-lecture-en-region/>.

<sup>30</sup> Marion Clamens. « Présentation de la FILL ». In : *FILL* [en ligne]. Paris : FILL. [Consulté le 12/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/la-fill/presentation-de-la-fill/>.

### *3<sup>e</sup> constat : un paradoxe, la littérature professionnelle et les mentions très lacunaires des SRL*

Une approche des SRL, par leurs documents de communication et par les textes « fondateurs-formateurs », souligne leur importance au sein de toute la chaîne du livre. Cependant, dans la littérature professionnelle des bibliothèques, les mentions des SRL sont lacunaires, à bien des égards.

#### *Peu d'approfondissement sur les SRL, notamment sur leurs missions « lecture publique »*

Il convient de préciser que seuls les écrits de Béatrice Pédot, déléguée générale de la Fédération française de coopération entre les bibliothèques (FFCB), ancêtre de la FILL, publiés dans les numéros de 1991, de 2000 et de 2003 du *BBF*, concernent spécifiquement les SRL. Par ailleurs, en 2019, la place accordée aux SRL dans le *Métier de bibliothécaire* est considérablement réduite, par rapport aux éditions antérieures. Enfin, l'enquête sur les agences culturelles territoriales, réalisée par l'OPC et l'ACA et précédemment mentionnée, demeure à un niveau de généralités qui ne permet d'apprécier pleinement les missions des SRL envers la lecture publique<sup>31</sup>.

De surcroît, si nous avons décrit une institutionnalisation progressive de ces agences, la littérature ne s'en fait l'écho qu'en ce qui concerne leurs interventions dans les champs du patrimoine et du secteur marchand du livre. En effet, elles sont souvent mentionnées à propos de leurs contrats de filière « livre », des Plans de conservation partagée (PCP) qu'elles coordonnent, ou encore des expositions relatives au patrimoine écrit et graphique.

#### *Les mentions des SRL précèdent la fusion de 2015, pourtant centrale*

En outre, la plupart des documents traitant des SRL, précèdent les bouleversements liés au redécoupage des Régions françaises en 2015. L'événement n'a pourtant pas été de moindre importance pour les structures.

D'une part, il a renforcé la diversité des agences. Aussi, Chloé Fraisse-Bonnaud, de la FILL, introduit le séminaire « Nouveaux territoires, nouvelles compétences, nouvelles formes d'accompagnement », organisé en mars 2017<sup>32</sup>, en rappelant la multiplicité des choix opérés en matière de fusion de structures. Par exemple, certaines ont opté pour une co-direction, d'autres ne privilégiant pas cette organisation. De plus, quelques SRL ont fait le choix de réunir leurs équipes au sein d'un site unique, d'autres ayant préféré une organisation multi-antennes. D'ailleurs, les budgets et le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) actuels, dans les SRL, sont à l'image de cette hétérogénéité. Ces derniers varient d'un ETP à plus de vingt, par structure, et de moins de 400 000 euros de budget à plus de 1 600 001 euros annuel<sup>33</sup>. D'ailleurs, la FILL confirme, dans son état des lieux de 2019, de grandes

---

<sup>31</sup> OPC et ACA. *Op. cit.*

<sup>32</sup> Marion Clamens. « Séminaire national ». In : *Op. cit.* [Consulté le 24/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/seminaire-national/>.

<sup>33</sup> Ces données proviennent de son *Etat des lieux des structures régionales pour le livre en 2013*. [PDF], p. 5. [Consulté le 21/07/2021]. Disponible à cette adresse : [https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2015/09/Synthese-EDL-SRL-2013\\_versionnum.pdf](https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2015/09/Synthese-EDL-SRL-2013_versionnum.pdf).

disparités d'une région à l'autre<sup>34</sup>. Le terme « SRL », à l'instar de celui d'« agence culturelle », selon l'OPC et l'ACA, désigne donc des réalités variées « en termes de fonctionnement, de missions, de moyens »<sup>35</sup>.

D'autre part, les fusions régionales sont d'autant moins insignifiantes pour les SRL, qu'une refonte des organigrammes en a découlé. Or, l'analyse de ces derniers ne permet pas toujours de confirmer la présence d'une mission forte, à destination de la lecture publique, malgré les déclarations des agences en 2019.

### *Une incomplétude quant à leurs positionnements, à l'égard de la lecture publique*

Enfin, dans la littérature, l'appréhension des rôles et des positionnements des SRL, à l'égard de la lecture publique, demeure incomplète.

Certes, à ce titre, il est assez aisé de dresser une liste des actions commanditées, par les principaux financeurs des structures. Cependant, il est difficile d'« apprécier les attentes actuelles, non seulement des bibliothécaires, mais de l'ensemble des professionnels »<sup>36</sup> du développement de la lecture. Sur ce point, Béatrice Pédot, en 2003, avait pourtant encouragé le renouvellement d'une enquête auprès des bibliothécaires. De fait, selon l'auteure, la dernière réalisée à ce sujet datait déjà de 1990.

Finalement, une dernière lacune est apparue à l'occasion l'état de l'art réalisé. La littérature professionnelle dissocie l'étude des actions ciblant les « bibliothèques territoriales », de celles destinées au « développement des publics ». Ainsi, les analyses tendent à rapprocher plus aisément les « bibliothèques » du « patrimoine » que de l'« Education artistique et culturelle (EAC) » ou de la « lutte contre l'illettrisme ». Pourtant, il s'agit de préoccupations importantes des bibliothèques, de nos jours. En outre, la dernière enquête de la FILL, insiste sur une porosité croissante des missions « lecture publique » des SRL, liée à ces axes relatifs aux publics du livre.

A tous ces égards et à l'appui d'un état des lieux mis à jour des interventions « lecture publique » des SRL, **nous nous demanderons dans quelles mesures la diversification de leurs missions représente un atout pour le secteur, en France métropolitaine.**

Nous considérerons l'hypothèse d'un double processus à l'œuvre, au sein des SRL, qui serait bénéfique aux acteurs de la lecture publique. D'une part, le champ des missions « lecture publique » s'élargirait, d'autre part, la diversité entre région serait croissante. A première vue, ces phénomènes semblent être le signe d'une capacité d'adaptation de chaque agence à son territoire mais également d'une réflexion stratégique poussée quant à sa valeur ajoutée. En outre, ces notions de « diversité » et « d'adaptation », correspondent aux paradigmes actuels qui animent le secteur de la lecture publique. Aussi, aujourd'hui, « force est de constater que la décentralisation a ouvert une compétition où chaque collectivité cherche dorénavant

---

<sup>34</sup> FILL, 2018-2018. *Op. cit.* p. 5

<sup>35</sup> OPC et ACA. *Op. cit.* p. 1

<sup>36</sup> Béatrice Pédot. « Les structures régionales pour le livre : évolution et tendances ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2003, t. 48, n°2, p.22. [Consulté le 12/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0018-004>.

à marquer sa différence »<sup>37</sup>. En l'occurrence, si dans les années 1980, l'Etat continuait de fixer des priorités communes pour les professionnels, à présent le MC veille à adapter ses dispositifs d'intervention à la diversité des territoires<sup>38</sup>. Par ailleurs, de leur côté, les bibliothèques sont aujourd'hui au cœur des projets politiques des élus de leurs collectivités. Elles « s'inscriv(e)nt [...] dans (leur) espace civique, culturel et social »<sup>39</sup> et sont mobilisées dans le cadre de politiques culturelles, s'appuyant sur des stratégies de distinction.

Nous consacrerons une première partie de notre analyse à un état des lieux commenté, illustrant la diversification des missions « lecture publique » des SRL et analysant dans quelles mesures elle peut satisfaire les attentes de leurs publics cibles. Ensuite, nous montrerons que l'hétérogénéité de ces missions est moins stratégique que fruit de différentes tensions historiques qui impactent leur lisibilité. Toutefois, certains chargés de mission « lecture publique » ont su transformer les dilemmes du positionnement régional en atout. Assumer leur posture singulière, dans l'écosystème de la lecture publique, leur permet de faire monter en compétence les acteurs et de valoriser leur rôle sociétal.

---

<sup>37</sup> Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin. *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*. Paris : L'Harmattan, 1995, p. 53. Cité dans Solange Hernandez. *Op. cit.* p. 49.

<sup>38</sup> Guy Amsellem, Philippe Chantepie et Serge Kancel. *Mission relative à l'étude des dispositifs d'intervention culturelle et à leur adaptation à la diversité des territoires* [PDF]. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Mission-relative-a-l-etude-des-dispositifs-d-intervention-culturelle-et-a-leur-adaptation-a-la-diversite-des-territoires>.

<sup>39</sup> Anne-Marie Bertrand et Yves Alix. *Les bibliothèques*. Paris : La Découverte, 2015, p. 116.

## PREAMBULE METHODOLOGIQUE

---

La méthodologie adoptée pour réaliser cette étude a été fondée sur plusieurs outils ayant quatre objectifs principaux :

- dresser un état des lieux des missions « lecture publique » des SRL aujourd'hui ;
- retracer l'historique de ces dernières et parvenir à dégager des tendances d'évolutions dans les années à venir ;
- donner voix aux chargés de missions, à leurs principaux financeurs et à leurs publics cibles pour définir, à l'appui de ces différents points de vue, le(s) positionnement(s) des SRL, à l'égard des bibliothèques et des acteurs du développement de la lecture ;
- nous avons, enfin, cherché à identifier les attentes de ces derniers.

Plus généralement, nous avons observé la manière dont chaque SRL interagissait avec les acteurs de son territoire afin d'évaluer si ces interactions étaient similaires ou bien différentes, selon les agences. Le cas échéant, nous avons cherché à comprendre les raisons de cette hétérogénéité.

Deux entretiens préliminaires ont eu lieu avec des instances ayant un aperçu global et historique de l'action des SRL :

- un entretien d'une heure a été réalisé à la mi-janvier 2021 avec un professionnel de la FILL. Il avait pour objectif de comprendre le rôle de la fédération, son impact sur les politiques du livre, l'investissement des SRL en son sein, les raisons de leurs adhésions ainsi que l'histoire de ces structures régionales. Ce premier entretien a été complété par un nouvel échange, à la mi-février, sur demande de la FILL, afin que nous évoquions la manière dont les SRL avaient pressenti l'enquête adressée. La présidente de la commission « lecture publique », Alice Zunino, par ailleurs directrice du secteur « Lecture publique & patrimoine écrit » à Bourgogne-Franche-Comté Livre et lecture (BFCLL) était également présente ;
- un deuxième entretien d'une heure a été effectué, à la même période, avec le chef du Bureau de la Lecture publique (BLP) du MC. Il a permis de dresser un historique et un état des lieux des enjeux auxquels les SRL sont confrontées, en matière de lecture publique. Durant cette discussion, nous avons également abordé les questions soulevées par l'échelon régional, dans les politiques du livre et de la lecture.

De plus, un questionnaire conséquent, visant à recueillir des données, d'une part quantitatives – par exemple, le nombre de commissions « lecture publique » organisées, d'autre part qualitatives – par exemple, les types de postures dans lesquelles les SRL se reconnaissent, a été adressé à toutes les SRL du territoire métropolitain. Il a été ouvert pendant trois mois, du 2 février 2021 au 30 avril 2021. Il s'agissait de recueillir des informations sur les actions que les missions « lecture publique » proposent aux bibliothèques et aux acteurs du développement de la lecture. Il avait également pour but d'inviter les chargés de mission à évaluer les projets mis en place, et à formaliser les impacts qu'ils souhaitaient avoir sur le secteur de la lecture publique.

Il a été construit en s'appuyant sur le champ lexical et les éléments de synthèses proposés dans la dernière enquête de la FILL, datant de 2019. Le questionnaire visait

donc l'approfondissement de cette dernière sur l'axe spécifique de la lecture publique.

Huit SRL ont répondu sur les onze sollicitées. Néanmoins, parmi les SRL non répondantes :

- l'une d'entre elles, l'ALCA, a été interviewée durant une heure dans le cadre de l'un des entretiens menés ;
- la deuxième, Ciclic, n'a pas répondu au questionnaire mais a expliqué, par retour de mail, qu'elle ne jugeait pas sa contribution pertinente en raison de l'absence de mission « lecture publique » au sein de sa structure ;
- la dernière, l'Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France (AR2L HDF), vivait une période de reconfiguration importante . De fait, les postes de direction et de chargé de mission « lecture publique » étaient vacants. En outre, l'échange avec la FILL a permis de comprendre que l'agence dédiait son action, auprès des bibliothèques, uniquement aux questions relatives au patrimoine écrit et graphique, que nous avons écartées de notre enquête.

En parallèle, une analyse qualitative approfondie de quatre structures a été menée.

Ces quatre SRL ont été choisies en s'appuyant sur l'étude des moyens humains et budgétaires des SRL. Par ailleurs, chacune de ces structures avait l'atout de présenter une spécificité, cristallisant un des enjeux auxquels les SRL sont actuellement confrontées.

Voici ces agences :

- l'ALCA, qui dispose d'un budget supérieur à 1 600 001 euros et du nombre le plus important d'ETP, soit supérieur à 20.  
Par ailleurs, cette agence a la spécificité de développer un axe « cinéma », comme Ciclic en Centre-Val de Loire. Nous avons été attentifs aux conséquences de ce choix ;
- l'ARALL, Auvergne-Rhône-Alpes-Livre et Lecture, qui dispose d'un budget situé dans la fourchette suivante : de 800 001 euros à 1 200 000 euros et d'un nombre d'ETP assez faible entre 6 à 10 ETP.  
C'est une agence qui existe depuis de nombreuses années et dont l'expérience est, en ce sens, intéressante pour l'étude ;
- LLB, qui dispose d'un budget situé entre 400 001 euros et 800 000 euros et d'un nombre d'ETP équivalent à celui de l'ARALL.  
La structure a la particularité d'être de statut « Etablissement Public de Coopération Culturelle » (EPCC). Nous avons veillé à observer les impacts de ce statut sur la mission « lecture publique » ;
- Enfin, Interbibly dispose d'un budget parmi les plus réduits des SRL soit inférieur à 400 00 euros et du plus faible nombre d'ETP : entre 1 et 5 ETP.  
Cette structure a la particularité de ne pas se considérer comme un SRL à proprement parler. L'étude s'est donc également concentrée sur les atouts et limites de cette particularité.

Des entretiens, de trois quarts d'heure à deux heures, environ, ont été réalisés avec trois de ces structures régionales (ALCA, Interbibly, l'ARALL), afin de mieux comprendre l'histoire de leur structure, le sens des actions en cours vis-à-vis de la lecture publique, et la manière dont elles se positionnent, à l'intermédiaire entre les politiques nationales et les acteurs de leurs régions.

Les interlocuteurs de ces entretiens étaient des chargés de missions « lecture publique ». Ils ont été menés sous forme semi-directive afin de guider l'interlocuteur, le sujet de la lecture publique n'étant pas toujours évident. En effet,

la définition que nous proposons dans le cadre de cette étude de l'expression « lecture publique » n'est pas celle de la plupart des SRL, mêlant « bibliothèques territoriales » et « patrimoine », mais dissociant « bibliothèques territoriales » et « développement des publics éloignés ». Par ailleurs, la terminologie employée, bien que s'appuyant sur les *Etats de lieux* de la FILL, était probablement marquée par des réflexes lexicaux issus du milieu des bibliothèques et ne correspondant pas toujours au vocabulaire d'associations telles que les SRL. Aussi, le choix de l'entretien a permis une meilleure compréhension mutuelle des questions soulevées. Enfin, le mode « semi-directif » était un moyen de laisser l'interlocuteur s'exprimer assez librement. Cela était un impératif du fait de la centralité des questions portant sur les représentations et les attendus, dans cette étude.

Concernant LLB, nous avons privilégié une méthode d'observation puisque un stage de 5 mois a été effectué auprès du chargé de mission lecture publique. Elle a permis d'observer, plus finement, l'interaction de la structure avec les acteurs de la lecture publique, ainsi que d'appréhender la façon dont ses actions étaient perçues et reçues. Le stage s'est concentré sur la coordination du groupe de travail « mise en réseau des bibliothèques en Bretagne » auprès de coordinateurs de réseaux intercommunaux, des bibliothèques départementales de Bretagne, de la DRAC et de l'ABF Bretagne.

En plus de ces interviews, des entretiens semi-directifs ont eu lieu avec les conseillers Livre et lecture des DRAC de chaque région, et des agents des services culturels des collectivités régionales, pour ces 4 SRL sélectionnées. Ils ont eu pour but de comprendre à quels besoins spécifiques du territoire, en matière de lecture publique, les SRL répondaient, selon ces acteurs. Par ailleurs, nous leur demandions de formaliser ce qui justifie la poursuite du financement des agences. Enfin, nous souhaitions mieux appréhender quelles actions ces financeurs avaient mandatées et pourquoi. De plus, nous les avons interrogés sur le rôle que les SRL tiennent ou non, d'après eux, en matière de politique de lecture publique.

En outre, un questionnaire a été adressé à 4 bibliothèques des régions dans lesquelles opèrent les SRL.

Des entretiens auraient été plus riches mais n'ont pu être réalisés par manque de temps. Nous avons choisi de privilégier un nombre de réponses plus conséquent de ces opérateurs de la lecture publique.

L'objectif de ce questionnaire, diffusé en ligne, entre début avril 2021 et début juin 2021, a été d'analyser la façon dont les responsables des structures documentaires de lecture publique perçoivent l'action des SRL, et la manière dont les bibliothèques s'emparent de leurs outils.

Nous avons souhaité sélectionner ces dernières comme suit :

- une bibliothèque départementale dans chaque région n'opérant pas dans le même département que la structure régionale, afin d'étudier la manière dont elle dessert le territoire.

Les bibliothèques départementales ont été sélectionnées car nous considérons qu'elles peuvent constituer une forme de relais de l'action de la SRL à une échelle plus locale. A l'inverse, nous pensons qu'elles peuvent transmettre les besoins des bibliothèques du département à l'organisme régional.

- une bibliothèque d'envergure, souvent dans une métropole ou dans une ville « capitale » de la région.

Nous avons sélectionné des bibliothèques d'envergure opérant dans le même département que la bibliothèque départementale choisie, afin d'observer les jeux d'interactions existant, ou pas, entre ces deux acteurs et la SRL. Par ailleurs, ces

bibliothèques ont un intérêt pour notre étude car elles ont, elles-mêmes, un réseau d'acteurs avec lequel elles travaillent. Nous verrons si la référence à un territoire régional a du sens, pour elles, par comparaison à l'échelon national.

- une bibliothèque dans une ville de taille moyenne située dans le même département que la SRL.

Nous avons veillé à ce que toutes les bibliothèques choisies opèrent dans des villes de taille assez similaire en nombre d'habitants. Nous nous intéressons à ces bibliothèques afin d'observer les interactions avec la SRL, en tant que structure ayant un périmètre d'action différent de la bibliothèque d'envergure.

Dans les faits, l'enquête ayant été menée en période de crise sanitaire de la Covid-19. Il a été difficile d'obtenir des réponses des établissements dans des délais raisonnables. Voici la liste des bibliothèques qui ont bien voulu répondre :

- Pour l'ARALL, située à Lyon, en Rhône-Alpes : la bibliothèque départementale de Savoie et de Haute-Savoie située à Chambéry (Savoie Biblio), le réseau des médiathèques de l'Oisans situé à Bourg-d'Oisans, en Isère, le réseau des médiathèques d'Annecy situé à Annecy, en Haute-Savoie ;
- Pour LLB, située à Rennes, en Ile-et-Vilaine : la bibliothèque départementale du Finistère située à Quimper, la médiathèque Théodore Monod située à Betton, en Ile-et-Vilaine, le réseau des médiathèques de Brest, en Finistère ;
- Pour Interbibly, située à Châlons-en-Champagne, dans la Marne : la médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle, basée à Laxou, la médiathèque Vitry-le-François située dans la Marne et la bibliothèque multimédia intercommunale d'Epinal, dans les Vosges ;
- Pour l'ALCA, située sur plusieurs sites mais notamment à Bordeaux en Nouvelle-Aquitaine, nous n'avons obtenu qu'une réponse du Réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de Pau, dans les Pyrénées-Atlantiques.

En annexe de ce mémoire, nous reportons tous les entretiens réalisés. Ils ont été retranscrits dans leur intégralité, bien que certains passages aient été supprimés, par respect pour les personnes interrogées. En outre, nous les avons anonymisés, d'où le passage au masculin de tous les propos, que constatera le lecteur. Cette retranscription intégrale témoigne des sources fondamentales de notre enquête, en l'absence d'une bibliographie très étoffée sur notre sujet. Enfin, nous mettons également à disposition du lecteur les grilles des questionnaires adressés aux chargés de mission « lecture publique » des SRL ainsi qu'aux bibliothèques.

# LES MISSIONS « LECTURE PUBLIQUE » : HETEROGENEITE ET POROSITE, ENJEUX DE FEDERATION DES ACTEURS

---

Tel qu'énoncé auparavant, les SRL font partie d'une minorité d'agences culturelles territoriales déclarant, dans l'enquête menée par l'OPC et l'ACA, il y a cinq ans<sup>40</sup>, disposer d'un champ d'intervention mono-sectoriel. Ce périmètre circonscrit est l'effet d'un contexte d'apparition des SRL particulier, occasionnant le partage d'un historique commun et structurant, pour leurs missions « lecture publique ». En effet, le développement des agences régionales du livre a été soutenu, tout au long de la décennie 1970-1980, par l'Etat qui, par-là même, manifestait sa volonté d'accompagner une première étape, à l'œuvre, de la « décentralisation institutionnelle », et de suivre la « décentralisation artistique »<sup>41</sup>, toujours en cours.

Après avoir rappelé ces motivations initiales de la DLL, incarnées par les associations de coopération entre bibliothèques, nous verrons, à l'appui de notre enquête, que les chargés de mission « lecture publique » des SRL s'y réfèrent encore, lorsqu'ils décrivent leurs postures et leurs objectifs, à l'égard des bibliothèques et du développement de la lecture.

Cependant, au-delà de ces visées analogues revendiquées par les professionnels des SRL, nous témoignerons d'une diversité d'axes de travail et de modes d'organisation, selon les régions. Ces derniers renforcent la porosité des missions « lecture publique », qu'engendrait déjà l'ouverture progressive des agences aux champs du développement des publics du livre. Aussi, nous interrogerons la valeur ajoutée de cette multiplication des publics cibles, sous l'angle de leur satisfaction.

## 1. AU SEIN DES SRL, UN CONSENSUS SUR LES INTENTIONS DES MISSIONS « LECTURE PUBLIQUE »...

Tel qu'annoncé, les missions « lecture publique » des SRL se fondent sur un certain nombre d'intentions communes, dont découlent un positionnement consensuel des chargés de mission, vis-à-vis de notre secteur d'étude.

Premièrement, nous rappellerons l'histoire de ces acteurs régionaux, puis, nous montrerons, qu'en 2021, ils dépeignent leur ancrage dans l'écosystème de la lecture publique de manière similaire. Enfin, nous listerons les idéaux communs qui les animent aujourd'hui, en valorisant la relation entre le rôle qu'ils entendent incarner et l'historique préalablement décrit.

---

<sup>40</sup> OPC et ACA. *Op. cit.* p. 6

<sup>41</sup> Pierre Moulinier invite à distinguer « décentralisation institutionnelle » qu'il entend comme les « transferts de compétences inscrits dans les lois de décentralisation » et décentralisation « artistique [...] qui débute historiquement avec la décentralisation théâtrale de la IV<sup>e</sup> République », dans « Naissance et développement du partenariat contractuel dans le domaine culturel ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo (dir.). *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*. Paris : Comité d'histoire du ministère de la culture, 2009, p.49.

## 1.1. Bibliothèques, culture professionnelle et coopération : l'origine commune des missions

Suite à l'impulsion de la DLL, la première SRL, l'Agence de Coopération Régionale pour la Documentation (ACORD), est créée en 1985, en Rhône-Alpes. Parallèlement, dans le domaine du livre et de la lecture, d'« immenses bouleversements »<sup>42</sup> agitent les professionnels des bibliothèques. En outre, s'y observe également, une reconnaissance du rôle des industries créatives. Certes, durant cette période, le budget du MC, pour le livre et la lecture, double<sup>43</sup>, s'accompagnant d'une véritable politique des bibliothèques. Néanmoins, les professionnels craignent un éclatement de leur corps de métier<sup>44</sup>. En outre, ils peinent à faire confiance aux capacités de gestion de la nouvelle DLL, déléguant progressivement une part de son activité aux DRAC. Les valeurs du métier sont également débattues, en raison du courant modernisateur incarné par l'ouverture de la BpI en 1977. De fait, cette dernière invite, à l'instar de la DLL, au rapprochement de la lecture publique et des actions culturelles. Cette association se fait au détriment d'une mission éducative originelle, alors qu'un débat houleux, entre partisans de l'« animation » et défenseurs de la « création », voit le jour. Par ailleurs, les bibliothécaires acquièrent de plus en plus de technicité à cette période et se réfèrent moins aux idéaux d'engagements culturels pour définir leur métier. Dans le même temps, leur capacité à assurer une démocratisation culturelle est interrogée. En effet, Jack Lang mise grandement sur les industries créatives. Enfin, bien que ce dernier, alors ministre de la Culture, continue, tout au long de son mandat, de fixer les priorités des politiques du livre et de la lecture, ces dernières se territorialisent indéniablement, notamment à l'échelon des villes. Une montée en puissance des territoires s'observe. Elle fait craindre aux bibliothèques une instrumentalisation de leur service et des risques liés à l'engagement pérenne des collectivités.

C'est donc pour répondre à ces inquiétudes multiples que la DLL insufflé l'idée de créer des SRL. Deux objectifs principaux sont mis en valeur par la littérature.

Le premier est l'importance de restaurer une unité au sein des bibliothécaires. De fait, pour Béatrice Pédot, les SRL « étaient souvent perçues comme une alternative possible à cet émiettement »<sup>45</sup> de la profession. Dans le même sens, Anne-Marie Bertrand les décrit comme des « garde-fou », à ce sujet<sup>46</sup>.

Le deuxième but recherché est la capacité de plaider de ces structures, aptes à sensibiliser les Régions à la conception de politiques du Livre et de la Lecture. Il s'agit de les faire monter en expertise et en connaissances<sup>47</sup> pour inciter les élus, à investir ce champ culturel de façon pérenne. De fait, alors que le partenariat Etat-collectivités territoriales, en matière de politiques culturelles, se développe,

---

<sup>42</sup> C'est l'expression qu'emploie Guy Saez dans « Politiques culturelles, lecture publique et décentralisation ». In : Martine Poulain (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*. Paris : Cercle de la librairie, 1992, p. 651.

<sup>43</sup> Anne-Marie Bertrand. « Le livre et la lecture : un paysage transformé ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.*, p. 309.

<sup>44</sup> Avec la suppression de la Direction des Bibliothèques et la création de la DLL au MC, en 1975, les bibliothèques universitaires et territoriales de lecture publique ne sont plus gérées par la même administration centrale.

<sup>45</sup> Béatrice Pédot, 2003. *Op. cit.*, p. 22.

<sup>46</sup> Anne-Marie Bertrand. « Le livre et la lecture : un paysage transformé ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p.312.

<sup>47</sup> De fait selon Guy Saez, la professionnalisation des agences régionales de coopération des bibliothèques et la création des offices du livre en région incarnent un mouvement qui « contribue à doter les collectivités d'une expertise et de connaissances qui avaient été longtemps l'apanage de l'Etat », dans « La dynamique de la coopération culturelle : de la décentralisation à la territorialisation de l'action publique ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Ibid.* p. 42.

notamment par le biais de conventions, on attend de ces dernières qu'elles adoptent un cadre commun à celui du ministère, dont l'influence intellectuelle reste encore puissante<sup>48</sup>. Par ailleurs, cette attente étatique s'inscrit dans un contexte particulier puisque la compétence culturelle, concédée aux Régions, en 1982, demeure imprécise<sup>49</sup>.

En outre, il convient de préciser que le développement de ces associations de coopération régionale entre bibliothèques, financées à leur création majoritairement par les DRAC<sup>50</sup>, se fait en parallèle de l'apparition d'« offices » ou « centres régionaux du livre » avec lesquels, pour rappel, elles seront plus tard fusionnées. Subventionnés principalement par des conseils Régionaux, qui ne sont plus sous tutelle de l'Etat depuis 1982, ces offices sont, quant à eux, en charge d'animer l'interprofession, de l'éditeur au lecteur en passant par l'auteur et le libraire<sup>51</sup>.

Plusieurs textes fondateurs annoncent les objectifs des associations de coopération entre bibliothèques, à leur origine.

Un premier décret précurseur, daté du 24 octobre 1945 et signé Pierre Lelièvre de la Direction des bibliothèques, évoquait déjà l'idée de centres régionaux des bibliothèques. Ces derniers demeurent cependant à l'état d'ébauche et sont rapidement transformés en bibliothèques centrales de prêt<sup>52</sup>. En revanche, les principes énoncés dans les rapports Pingaud-Barreau, publiés en octobre 1981 et janvier 1982, eux, ne restent pas lettre morte. Traitant de politiques globales du Livre et de la Lecture, ces rapports encouragent le développement de l'interprofession du livre et la coopération régionale<sup>53</sup>, fondements des futures SRL<sup>54</sup>. Par la suite, le rapport Yvert de 1984<sup>55</sup>, sur la décentralisation et les bibliothèques publiques, dans le sillage du rapport Desgraves, invite ces structures naissantes à prendre en charge une mission patrimoniale. Celle-ci est alors fédérée par un Centre National de la Coopération entre Bibliothèques Publiques (CNCBP), installé à Massy<sup>56</sup>. Enfin, plus tardivement, le rapport Briand-Alessio<sup>57</sup> souligne l'importance de bases bibliographiques régionales, en vue de la création de catalogues de collections régionaux. Il confie explicitement cette tâche aux SRL.

---

<sup>48</sup> Pierre Moulinier. « Naissance et développement du partenariat contractuel dans le domaine culturel ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 51.

<sup>49</sup> Cette même année, les régions sont reconnues comme « collectivités territoriales ». Concernant le caractère flou de la compétence conférée aux régions, voir Béatrice Pédot. « Panorama des agences régionales de coopération ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p.175. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0172-001.pdf> ou encore Guy Saez. « Politiques culturelles, lecture publique et décentralisation ». In : Martine Poulain (dir.). *Op. cit.* p. 670 et 671.

<sup>50</sup> Claudine Liéber indique en 1997 que les DRAC finançaient 77% de leur budget total dans « Coopération et bibliothèques territoriales ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1997, n°1, p.63-66. [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0063-002>.

<sup>51</sup> Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.*, p. 173 et Béatrice Pédot, 2003. *Op. cit.*, p. 18. En raison du périmètre de cette étude, les offices seront écartés de cette présentation de l'histoire commune des SRL.

<sup>52</sup> Nicolas Galaud. « Bibliothèques et territoires ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2001, t. 46, n°3, p.21. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/03-galaud.pdf>.

<sup>53</sup> La « coopération » est définie par Guy Saez comme une « forme d'action collective qui vise à coordonner des acteurs multiples aux intérêts divergents, afin qu'ils retirent de leur interaction des bénéfices à la fois individuels et collectifs » dans « La dynamique de la coopération culturelle : de la décentralisation à la territorialisation de l'action publique ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 33 et 34.

<sup>54</sup> Cécil Guitart. « Points de vue de responsables d'Etat ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 189

<sup>55</sup> Louis Yvert. « Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1984, n° 4, p. 269-297. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-04-0269-001>.

<sup>56</sup> Voir Jean-Claude Le Dro. « Heurs et malheurs de la coopération ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p.203. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0202-006> mais également Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.* p. 172.

<sup>57</sup> Michel Alessio et Gérard Briand. « Extrait du rapport Briand-Alessio ». *Interlignes*, n°10, 1989, p. 3.

A la lecture de plusieurs articles, issus de la presse professionnelle et traitant des SRL, il paraît évident que ces quatre rapports, mandatés par l'Etat, sont à l'origine de leur mission première. Aussi, cette dernière était axée, d'abord, sur le développement des bibliothèques par la coopération documentaire territoriale. Ainsi, la plupart des articles du *BBF*, au sujet des associations, datent du début des années 1991, alors qu'« il n'est pas une région en France où l'on ne s'interroge [...] sur la coopération entre bibliothèques, menée par les agences régionales de coopération. »<sup>58</sup>. En cette dernière décennie du XXe siècle, les SRL opèrent, en effet, pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine des bibliothèques - expositions, inventaires, banques d'images, numérisation, etc., ou encore pour l'élimination et la conservation partagée des périodiques – le microfilmage notamment. En outre, elles proposent des bases bibliographiques régionales de plus en plus spécialisées dans les fonds locaux et censées engendrer des plans d'acquisitions partagées. Martine Mollet, en 1991<sup>59</sup>, listait par exemple les résultats tangibles du travail d'ACORD, ayant conçu une base bibliographique, un catalogue collectif régional et une coopérative d'achat de programmes audiovisuels. Cette dernière précise, d'ailleurs, que les personnels des associations régionales étaient nommés « permanents de la coopération ». Enfin, leurs structures prennent à bras le corps la question des nouvelles technologies de l'information et de la documentation. Elles tentent de créer des marchés locaux, voire de passer des commandes groupées. Il s'agit, par exemple d'expérimenter des projets de diffusion audiovisuelle.

Une analyse rétrospective de la littérature témoigne d'une persistance de cette mission. Dans les différentes éditions du *Métier de bibliothécaire*, à partir de 1983, les SRL sont citées comme des acteurs clés de la coopération documentaire, que l'on voudrait « mode d'existence normal » d'une bibliothèque. L'idée sous-jacente est qu'aucune ne peut prétendre à l'« auto-suffisance »<sup>60</sup>. Cet argument, d'ailleurs, est réitéré par Dominique Arot, dans le sillage de Michel Melot<sup>61</sup>. Enfin, à la même période, des auteurs comme Bernard Huchet, soulignent leur attente d'une « coopération structurante »<sup>62</sup> au niveau régional, quant au volet patrimonial.

Très rapidement après leur création, il est néanmoins attendu des SRL qu'elles soient prêtes à répondre à tout nouveau besoin en termes de coopération entre les professionnels des bibliothèques. Leurs missions dépassent alors une dimension strictement documentaire.

En effet, leurs statuts avaient été rédigés de manière à permettre ces évolutions<sup>63</sup> et la poursuite de l'objectif de fédération du secteur, malgré les évolutions des métiers. Par exemple, le rapport Briand-Alessio évoquait déjà deux autres axes, au cœur de la coopération à niveau régional. Outre la bibliographie et le patrimoine, ses auteurs mentionnaient : « la Diffusion de l'action culturelle autour du Livre, la Formation

---

<sup>58</sup> Alain Nérès. « Des perspectives de développement. Le témoignage et l'expérience d'ABCD ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p.184. [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0184-003>. En effet, le rapport annuel du Conseil Supérieur des Bibliothèques (CSB), rédigé par Michel Melot en 1991, et qui prônait la coopération comme essentielle pour les bibliothèques, avait fait couler de l'encre au sein de la profession.

<sup>59</sup> Martine Mollet. « Fragments d'un discours sur la coopération ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p.177. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0177-002>.

<sup>60</sup> ABF. *Le Métier de Bibliothécaire*. Paris : Cercle de la librairie, 2007, p. 112.

<sup>61</sup> Dominique Arot. « La coopération des bibliothèques en France ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 2003, t. 48, n°2, p.7. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/01-arot.pdf>.

<sup>62</sup> Bernard Huchet. « Préservation et conservation des collections ». In : Pascal Sanz (dir.) *Op. cit.* p. 191.

<sup>63</sup> Alain Nérès. *Op. cit.* p. 186

et l'Information ». Ils ajoutent également les champs de « l'audiovisuel et la littérature de jeunesse »<sup>64</sup>.

Ainsi, les articles précédemment mentionnés du *BBF*, au début des années 1990, rapportent des actions de coopération larges, d'interprofession et d'information. Elles se matérialisent par le biais de colloques, de journées d'études, de guides pratiques ou encore d'enquêtes. Des formations générales et spécialisées, pour les professionnels, sont également proposées<sup>65</sup>. Enfin, la question de l'animation culturelle est abordée, ainsi que les enjeux de la recherche et des relations internationales<sup>66</sup>.

A nouveau, cette coopération étendue, est une mission qui perdure au sein des SRL. En 2007, elles sont conçues comme moteurs, aux côtés des DRAC, de « programmes de coopération », dans le *Métier de Bibliothécaires*<sup>67</sup>. De même, un état des lieux daté de 2013 et réalisé par la FILL<sup>68</sup>, comprend encore le terme « coopération » pour désigner l'objectif des agences fédérées.

## **1.2. Un positionnement similaire dans l'écosystème de la « lecture publique », fruit de fondements historiques**

L'écosystème actuel des missions « lecture publique », tel que décrit par les chargés de missions des SRL, reflète ces fondements historiques. Ainsi, les relations qu'ils tissent, avec les autres acteurs de la lecture publique, sont marquées par les intentions ministérielles originelles : le développement d'une culture partagée et le suivi de la décentralisation<sup>69</sup>.

D'abord, les réponses des SRL, questionnées sur leurs partenaires, révèlent la persistance actuelle d'un lien fort avec les CLL des DRAC. Ainsi, tous les répondants déclarent travailler en partenariat avec ces agents d'Etat, cette coopération se manifestant de manière plus ou moins formelle.

D'une part, l'ARALL, NLL, Interbibly et l'ArL PACA, affirment avoir conventionné avec les DRAC de leur région, concernant le volet « lecture publique ». En outre, à LLB, le chargé de mission accompagne régulièrement le CLL lors de ses tournées de « visites de bibliothèques du territoire ». A propos de cet EPCC, il convient également de préciser que la DRAC-Bretagne fait partie des organes à l'origine de sa création.

Par ailleurs, malgré une absence de formalisation du partenariat dans les autres agences, la connivence professionnelle entre le CLL et le chargé de mission « lecture publique » de la SRL apparaît comme un impératif. A ce titre, lors des entretiens menés, l'un des répondants explique que « son poste (...) demande une collaboration étroite et ouverte »<sup>70</sup> avec le service déconcentré du MC. Enfin, les DRAC figurent au deuxième rang des acteurs « ressources » des SRL, pour élaborer des groupes de travail entre professionnels de la lecture publique.

---

<sup>64</sup> Michel Alessio et Gérard Briand. *Op. cit.* p. 3.

<sup>65</sup> Voir Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.* p. 175 et Martine Mollet. *Op. cit.* p. 180.

<sup>66</sup> Voir Béatrice Pédot. *Ibid.* p. 174 et 175 mais également Alain Nérès, *Op. cit.* p. 188 à 193, Jean-Claude Le Dro. *Op. cit.* p. 204 et 2015 et Claudine Liéber. *Op. cit.* p. 63 à 66.

<sup>67</sup> ABF, 2007. *Op. cit.* p. 119.

<sup>68</sup> FILL, 2013. *Op. cit.* p. 1.

<sup>69</sup> Michel Bouvy. « Accès vu par Michel Bouvy ». *Interlignes*, n°10, 1989, p. 11.

<sup>70</sup> Voir l'entretien n°9, p. 152.

En outre, nous constatons la présence de coopérations étroites entre les chargés de mission « lecture publique » et les acteurs, porteurs de politiques de la Lecture au niveau territorial. Le soutien des SRL à la décentralisation semble donc pérenne. En effet, si les échelons locaux ne sont pas mentionnés par les professionnels comme les cibles premières de leur mission, la collaboration avec le niveau départemental est, en revanche, revendiquée. Tous les répondants, au sein des SRL, estiment que les bibliothèques départementales (BD)<sup>71</sup> sont des partenaires incontournables. Par ailleurs, les chargés de mission interrogés, confirment la volonté d'entretenir un lien fort avec leurs directions. Par exemple, la dynamique de coopération entre les BD et l'ARALL, décrite comme « historique »<sup>72</sup> sur le site web de la SRL, se renouvelle, à l'heure actuelle, autour des enjeux d'accessibilité<sup>73</sup>. De plus, à Interbibly, la personne questionnée évoque, parmi les actions qu'elle mène, une réponse tripartite à l'appel à projet Culture/Justice. Sa SRL s'est ainsi associée aux Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) mais également aux bibliothèques départementales de sa région, non seulement pour déposer un dossier de candidature conjoint mais aussi pour organiser, en partenariat, des cycles d'ateliers d'écriture poétique<sup>74</sup>.

Finalement, bien que moins cité, le conseil Régional est également considéré comme un partenaire important pour six chargés de mission « lecture publique » répondants sur huit. Par ailleurs, la moitié d'entre eux déclarent coopérer avec des échelons politiques intercommunaux.

Au-delà de la collaboration avec les territoires décrite, les missions « lecture publique » semblent continuer d'assurer leur tâche première de fédération des bibliothécaires, si l'on se réfère à l'ancrage dans l'écosystème dépeint.

De fait, elles sont membres d'associations professionnelles, sources de coopération documentaire entre établissements de lecture publique. Elles entretiennent également des partenariats quant à des thématiques plus générales. Ainsi, sont cités comme partenaires le *réseau Carel*, visant la coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques, *Films en Bretagne*, permettant l'acquisition partagée d'une production cinématographique tournée et produite dans la région, ou encore l'*ABF*, déclarée comme partenaire par 99% des répondants des SRL.

En outre, les chargés de mission « lecture publique » prennent part à la réflexion sur la formation des bibliothécaires. Cinq répondants sur huit indiquent que l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) est partenaire de leur mission. Par ailleurs, l'ensemble des répondants signale une coopération régulière avec des organismes tels que les Centres Nationaux de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), les Centres de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CFCB) ou les Centres animation ressources information sur la formation / Observatoires régionaux emploi-formation (CARIF-OREF). Or, la formation est, selon le rapport Briand-Alessio, un moteur essentiel de coopération entre bibliothèques<sup>75</sup>.

---

<sup>71</sup> La gestion de ces équipements de lecture publique sont des compétences obligatoires des départements depuis 1982.

<sup>72</sup> Emmanuelle Pireyre. « Médiathèques départementales ». In : *Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture* [en ligne]. Lyon : ARALL. [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/bibliothèques/cooperation/mediatheques-departementales>.

<sup>73</sup> Voir l'entretien n° 3, p. 114.

<sup>74</sup> Voir l'entretien n° 6, p. 126.

<sup>75</sup> Michel Alessio et Gérard Briand. *Op. cit.*, p. 3.

Enfin, les opérateurs de la lecture publique sont également en place forte dans les présentations, faites par les chargés de mission, de leur environnement professionnel.

Cinq répondants, représentant les missions « lecture publique », sur huit, rendent compte de la place acteurs du territoire dans les décisions relatives aux thématiques des groupes de travail proposés et s'adressant aux bibliothécaires et aux acteurs du développement de la lecture. Entre autres exemples, LLB a accueilli les participants de sa rencontre professionnelle « Mise en réseau des bibliothèques en Bretagne » par le rappel suivant : les coordinateurs de réseaux de bibliothèques sont l'origine de la matinée d'échanges. De fait, certains avaient pris contact avec la SRL pour qu'elle crée un groupe de travail. En outre, pour les chargés de mission, leurs quotidiens consistent à « identifier leur besoin (celui des bibliothécaires) et, à partir de là, essayer de trouver des projets qui pourraient les intéresser tous », comme l'explique l'ARALL<sup>76</sup>. Enfin, dans nos entretiens, nous relevons l'expression récurrente d'une difficulté à desservir des territoires, désormais très vastes, suite à la fusion des régions. Le sentiment de frustration qui s'en dégage, témoigne également de l'importance que les chargés de mission « lecture publique » des SRL accordent au terrain.

### **1.3. Des chargés de mission s'identifiant à des objectifs généraux analogues**

Lors de leur enquête auprès des agences culturelles territoriales, l'OPC et l'ACA ont observé quatre missions récurrentes en leur sein : celle de ressource/information/conseil, celle d'animation de réseaux, celle de formation et, celle d'observation/études<sup>77</sup>. Ainsi que le laissent présager l'historique commun et la proximité des écosystèmes des missions « lecture publique », notre étude permet d'affirmer que les répondants s'identifient à des objectifs proches de leurs homologues. Ces derniers s'inscrivent dans la continuité de leurs missions initiales.

A partir d'une analyse lexicale des documents de communication, produits par les agences elles-mêmes, un classement de dix rôles, énoncés dans ces écrits, a été soumis aux chargés de mission<sup>78</sup>. En résulte un certain nombre de postures faisant l'unanimité.

De fait, les personnes interrogées se conçoivent principalement comme « accompagnateurs », soit comme « organisateurs de formations et/ou de journées professionnelles ». Ils se décrivent également, pour la plupart, comme « coordinateurs », soit comme « animateurs de commissions et/ou de groupes de travail »<sup>79</sup>. De surcroît, selon une méthodologie similaire, un deuxième ordonnancement a été proposé, cette fois relatif à douze axes de travail identifiés. Il corrobore la pertinence des mots-clefs « accompagnateur » et « coordinateur » pour qualifier la posture que revendiquent les SRL, vis-à-vis du secteur de la lecture publique. Aussi, la « mise en réseau des bibliothèques » et « le développement des

---

<sup>76</sup> Voir entretien n° 3, p. 113.

<sup>77</sup> OPC et ACA. *Op. cit.* p. 9.

<sup>78</sup> Voir annexe p. 193.

<sup>79</sup> De fait, ces positionnements sont ceux qui obtiennent le meilleur score au classement, 6 chargés de mission sur 8 classant « accompagnatrice » en 2e position de leur classement et 1 chargé de mission le classant en 3e position. Par ailleurs, 4 répondants classent « coordinatrice » en 1er position et 1 répondant le classe en 3e position.

partenariats de la lecture publique » figurent aux premiers rangs des réponses d'une grande partie des structures<sup>80</sup>.

En outre, à l'appui des résultats du questionnaire diffusé et des entretiens menés, trois fonctions majeures apparaissent. Elles traduisent les intentions communes des SRL envers la lecture publique.

Dans un premier temps, une fonction « ressource » est manifeste. Effectivement, les expressions suivantes ont été employées, par les personnes interrogées, pour décrire les objectifs de leur profession : « pôle ressource », « endroit ressource », « centre de ressources et d'information », « mission d'information » ou encore « mise à disposition de données »<sup>81</sup>. En outre, la posture de « relais d'information sur les bibliothèques de la région et leurs actions » obtient un bon score dans les classements des répondants<sup>82</sup>.

A l'écoute des acteurs, ce rôle de « canal de diffusion »<sup>83</sup> concerne, non seulement, le relais des dispositifs de l'échelon national vers les opérateurs des territoires, mais également des actions, du terrain, vers les DRAC. De plus, il s'agit aussi de communiquer les réflexions d'instances nationales, aux services déconcentrés de l'Etat. A ce titre, le CLL de la DRAC-Bretagne rend compte du rôle que LLB a pu jouer, en tant qu'organe de transmission des protocoles nationaux aux professionnels, durant la crise de la Covid-19. Par ailleurs, il explique que son service compte sur l'investissement du directeur de la structure régionale, au sein d'organismes nationaux comme la FILL ou le CNL, pour se tenir informé des enjeux et projets, pour la lecture publique, qui y sont débattus<sup>84</sup>. Enfin, Interbibly et le CLL de la région Grand-Est décrivent tous deux, spontanément, les temps d'échanges avec les professionnels du livre, mis en place par l'agence durant la crise sanitaire. Ils ont permis à la DRAC de mesurer la manière dont les opérateurs vivaient la situation sur le terrain. D'après les personnes interrogées, Interbibly pouvait transmettre au CLL les difficultés ou questionnements des acteurs de la lecture publique, dans les territoires. Ainsi, le chargé de mission « lecture publique » explique : « on peut aussi nous faire remonter (des demandes)... ça on a ce rôle ! [...] »<sup>85</sup>.

D'autre part, les chargés de missions des SRL peuvent être amenés à produire des supports d'information à destination du secteur. Par exemple, l'ARALL mentionne ceux qu'elle a réalisés à propos des marchés publics d'achat de livres non scolaires<sup>86</sup>. De son côté, LLB a récemment publié une série de fiches pratiques sur la « mise en réseau des bibliothèques en Bretagne »<sup>87</sup>. En outre, la réalisation d'études de filière remplit également cette fonction documentaire. Elle permet, aux pouvoirs publics, de s'informer sur l'état du secteur, dans la région, et, aux professionnels, de contacter des homologues ayant développé des projets similaires aux leurs. Entre de nombreux autres cas, le chargé de mission d'Interbibly évoque une enquête visant

---

<sup>80</sup> La « mise en réseau des bibliothèques » a été classée 5 fois sur 8 au 1<sup>er</sup> rang des axes de travail, dans les résultats du classement, et 1 fois en 2<sup>e</sup> position. Le « développement des partenariats de la lecture publique », lui, a été classé 4 fois en 2<sup>e</sup> position et 1 fois en 1<sup>ère</sup>.

<sup>81</sup> Voir entretiens n° 3 p. 112, n° 9 p. 154, n° 7 p. 141 ou encore n° 9 p. 113.

<sup>82</sup> La moitié des structures répondantes la classe en 4<sup>e</sup> position.

<sup>83</sup> Expression employée par l'interviewé dans l'entretien n° 6, p. 125.

<sup>84</sup> Voir l'entretien n° 12, p. 174 et p. 175.

<sup>85</sup> Voir les entretiens n° 6, p. 126.

<sup>86</sup> Voir l'entretien n° 3, p. 112.

<sup>87</sup> Florence Le Pichon. « Bibliothèques en réseaux ». In : Mathieu Ducoudray. *Livre et lecture en Bretagne* [en ligne]. Rennes : LLB, juillet 2021. [Consulté le 21/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/bibliotheques-en-reseaux>.

le recensement des bibliothèques dans les milieux carcéraux<sup>88</sup>. Enfin, cette mission « ressource » s’incarne dans trois types d’outils présents sur la majorité des sites web des SRL : l’annuaire des professionnels des bibliothèques, les lettres d’information et les boîtes à outils, répertoriant des ressources pratiques, internes ou externes à la structure. Au sein de ces dernières, peuvent se trouver des pages d’informations sur les dispositifs financiers de soutien à la lecture publique<sup>89</sup>, des fiches pratiques sur la manière de rémunérer un auteur, des dossiers de synthèse sur les tiers-lieux ou encore un lien vers les outils de la commission « Bibliothèques en réseau » de l’ABF-national<sup>90</sup>.

La deuxième fonction fédérant les chargés de mission « lecture publique » des SRL est celle de « création d’un réseau régional de professionnels ». Plusieurs chargés de mission questionnés ont valorisé leur rôle en la matière. L’un d’eux rappelle, par exemple, que ses actions permettent aux bibliothécaires de s’extraire de leurs collectivités respectives, une ouverture qu’il perçoit comme nécessaire pour la lecture publique<sup>91</sup>. Un autre fait également référence à cette intention, déclarant son ambition de favoriser le développement d’une identité régionale au sein des bibliothécaires de son territoire :

« J’ai commencé à les réunir (et à leur) dire « Vous faites partie de quelque chose qui s’appelle les bibliothécaires de Nouvelle-Aquitaine, et on est tous ensemble dans le même bateau. »<sup>92</sup>

Par ailleurs, si la coopération semble majoritairement passer par la mise en place de groupes de travail<sup>93</sup>, la personne questionnée à Interbibly, a souligné la faculté de fédération de son festival itinérant, principale action « lecture publique » de sa structure<sup>94</sup>.

En outre, pour les chargés de mission « lecture publique », cette coopération ne doit pas relever seulement d’une collaboration entre les bibliothèques d’une même région. La communauté, qu’ils entendent créer, est interprofessionnelle. Elle vise un rapprochement entre les bibliothécaires et les autres acteurs de la chaîne du livre. Ainsi, la vocation originelle d’Interbibly était, déjà, de favoriser la coopération entre les bibliothécaires, les documentalistes et les archivistes. Désormais, elle s’efforce de « faire du lien » entre les bibliothèques et tous les acteurs de la vie littéraire. Cette intention s’incarne dans les actions de valorisation des auteurs qu’elle a initiées en 2020, mais également dans l’organisation de rencontres du livre intersectorielles<sup>95</sup>. LLB est aussi à l’initiative d’événements similaires touchant, de façon transverse, l’ensemble de la chaîne du livre. La structure bretonne a notamment porté un cycle

---

<sup>88</sup> Voir l’entretien n° 6, p. 124.

<sup>89</sup> On trouve ces ressources sur le portail de BFCLL. En outre, 8 structures sur 11 ont un annuaire des professionnels recensant les bibliothèques sur leur portail web dont un est en cours de création (ALCA). Toutes, en revanche, disposent d’une boîte à outils (souvent, l’onglet « ressource »).

<sup>90</sup> Jörn Cambreleng. « Bibliothèques, à votre service ». In : *Agence régionale du livre Provence Alpes Côte d’Azur* [en ligne]. Aix-en-Provence : ArL PACA. [Consulté le 21/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/services-accompagnement/bibliotheque>.

<sup>91</sup> Voir l’entretien n° 9, p. 155.

<sup>92</sup> Extrait de l’entretien n° 9, p. 153.

<sup>93</sup> Ces groupes de travail permettent à la fois de parler de coopération pour des projets communs mais également de « coopérer en parlant », selon l’expression d’Anne-Marie Bertrand. Cette « conversation ininterrompue » est, selon elle, vectrice d’une transmission des valeurs de la coopération dans « Culture professionnelle et coopération ». In : Pascal Sanz. *Op. cit.* p. 56.

<sup>94</sup> « En 2009, l’association lance un festival régional : festival itinérant d’ampleur [...] (qui) va vraiment être un événement fédérateur », voir l’entretien n° 6, p. 123.

<sup>95</sup> Voir l’entretien n° 6, p. 124.

de rencontres sur la thématique du livre, pendant et après la crise sanitaire<sup>96</sup>. De plus, le chargé de mission de l'ARALL, interrogé sur la place de la lecture publique au sein de son agence, évoque des *Rentrées littéraires*. Elles ont pour but de « faire connaître les auteurs de la région aux bibliothèques », « public fort »<sup>97</sup> de ces manifestations. Enfin, l'ALCA organise régulièrement des *Petits déjeuners des éditeurs* où plusieurs éditeurs de la région présentent leurs nouveautés aux professionnels du livre et de la lecture, dont les bibliothèques<sup>98</sup>. Finalement, l'animation du réseau passe également par la mise à disposition d'un répertoire des offres d'emploi de la région, dans le secteur de la lecture publique. Interbibly, l'AR2L HDF, LLB, Mobilis et l'ARALL en proposent un sur leurs sites. Il s'agit d'une page très consultée.

La dernière fonction que nous proposons, pour synthétiser les positionnements déclarés dans les discours des chargés de mission « lecture publique » des SRL, est celle de « soutien non financier à la lecture publique ». Elle s'incarne par l'accompagnement de la formation continue des bibliothécaires, et par la valorisation des actions innovantes de ces derniers. Il s'agit bien, pour les structures régionales, de :

« ne pas faire à la place des acteurs mais au contraire [de] les accompagner et [de] les renforcer. Valoriser l'existant, s'y référer pour qu'un projet décolle et soit facilement transmis et approprié »<sup>99</sup>.

A ce titre, la personne interrogée à l'ALCA met en avant le fait que les journées d'étude qu'elle organise, répondent « à des cas pratico-pratiques » auxquels la profession est confrontée quotidiennement. De surcroît, lors de notre échange, elle évoque un *Guide des formations et des métiers des bibliothèques*<sup>100</sup> réalisé par LLB. Ce dernier recense l'ensemble des informations sur les formations et les métiers des bibliothèques, en région Bretagne. En parallèle, l'agence anime un groupe de travail « évolution des métiers » qui associe l'EPCC, le CNFPT, le CFCB, les quatre BD et quelques bibliothèques municipales. Au sein de cette commission, sont recensés les besoins en formation des agents sur le territoire<sup>101</sup>.

De plus, la fonction de soutien identifiée consiste en une valorisation du secteur de la lecture publique. Tous les sites web des SRL comportent un onglet « actualité » ou « agenda » où l'internaute peut naviguer dans un calendrier d'événements importants des bibliothèques de la région<sup>102</sup>. En outre, la production de cartographies interactives en ligne se multiplie. Elle met avant des initiatives professionnelles

---

<sup>96</sup> Mathieu Ducoudray. « Cycle de rencontres : le livre demain ? ». In : *Op. cit.* [Consulté le 05/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/la-filiere-du-livre-en-bretagne/crise-sanitaire/cycle-de-rencontres-le-livre-demain>.

<sup>97</sup> Emmanuelle Pireyre. « La rentrée des auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes ». In : *Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture* [en ligne]. Lyon : ARALL. [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/la-rentree-des-auteurs-en-auvergne-rhone-alpes-5efca7e8be72e#:~:text=En%20cette%20ann%C3%A9e%20particuli%C3%A8re%2C%20la.Lyon%2C%20lundi%2014%20septembre%202020>.

<sup>98</sup> Par exemple : Bruno Boutleux. « Petit déjeuner des éditeurs – spécial poésie ». In : *ALCA* [en ligne]. [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/agenda/petit-dejeuner-des-editeurs-special-poesie>.

<sup>99</sup> Gaël Rias. « Points de vue d'élus et de responsables de collectivités territoriales ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 163. L'auteur propose cette analyse à propos de l'association régionale de développement de la musique et de la danse en Poitou-Charentes mais elle vaudrait tout à fait pour la mission « lecture publique » des SRL, comme en témoigne la suite de notre propos.

<sup>100</sup> Mathieu Ducoudray. « Formation ». In : *Op. cit.* [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/formation>.

<sup>101</sup> Mathieu Ducoudray. « Les ateliers régionaux ». *Ibid.* [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/les-ateliers-regionaux>.

<sup>102</sup> Voir par exemple Emmanuelle Pireyre. « Actualités des bibliothèques ». In : *Op. cit.* [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/bibliotheques/actualites-des-bibliotheques>.

comme les cartes « Facile à Lire », « Clique et collecte » et « Mise en réseau des bibliothèques en Bretagne », produites par LLB, ou encore la « Cartographie des services des bibliothèques normandes pendant la crise » de NLL<sup>103</sup>. A l'ARALL, la mission « lecture publique » porte, quant à elle, des *Bibliopitchs*, événements réguliers où les bibliothécaires partagent leurs idées originales. Ces dernières sont recensées, en Bretagne, dans un *Guide des initiatives en bibliothèques* et présentées, à l'ALCA, lors de la *Journée de l'inventivité* dédiée à la lecture publique. Cette journée est organisée une fois par an par la SRL.

La description de l'historique des missions des SRL témoignait, plus haut, d'une pérennité des missions de coopération et de fédération des SRL. Or, les idéaux auxquels se réfèrent les chargés de missions, s'apparentent aussi à ces vocations initiales pour la lecture publique.

A ce titre, la DLL, dans le rapport Briand-Alessio, en 1989<sup>104</sup>, leur confiait déjà une mission « ressource ». Ainsi, l'ancienne association Accès était décrite par le service étatique comme « centre de documentation sur la littérature de jeunesse ». De même, Jean-Claude Le Dro, en 1991, évoquait la commission « Centre régional du livre pour la jeunesse »<sup>105</sup>, au sein de l'association COopération des bibliothèques de Bretagne (COBB).

D'autre part, dès les années 1990, la fonction « soutien » des SRL se matérialisait par une politique de publication de revues dans les associations. Dans le n°10 d'*Interlignes*, nous apprenons qu'Accès disposait d'un magazine de ce type<sup>106</sup>. En outre, la DLL y soulignait, également, des missions de formation continue par des stages et des journées d'études organisées.

Pour conclure, la fonction d'« animation de réseau » était aussi un axe originel des associations de coopération. Il apparaît, néanmoins, comme celui ayant le plus évolué. Par exemple, l'ancienne structure du Nord-Pas-de-Calais pilotait un comité de lecture, diffusant des bulletins d'analyse sur la littérature de jeunesse. Toutefois, en règle générale, cette fonction consistait majoritairement à coopérer pour produire des bibliographies. Or, mise à part la conservation partagée des périodiques, ce rôle semble avoir disparu avec le développement de l'informatique. Désormais, les groupes de travail sont mobilisés sur des thèmes divers<sup>107</sup>. Ils relèvent, tout de même, d'une fédération régionale sur des aspects techniques de mutualisation, plutôt éloignée d'idéologies politiques.

---

<sup>103</sup> Mathieu Ducoudray. « Bibliothèques en réseaux ». In : *Op. cit.* [Consulté le 16/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/bibliotheques-en-reseaux> ; Mathieu Ducoudray. « Les espaces « Facile à Lire en Bretagne » ». In : *Le Facile à Lire en Bretagne* [en ligne]. Rennes : LLB. [Consulté le 21/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://facilealirebretagne.wordpress.com/> ; Patrick Nicolle. « Cartographie des services des bibliothèques normandes pendant la crise ». In : *Normandie Livre et lecture* [en ligne]. Caen : Normandie Livre et lecture. Disponible à cette adresse : <https://www.normandielivre.fr/cartographie-des-services-des-bibliotheques-normandes-pendant-la-crise/>.

<sup>104</sup> Michel Alessio, Gérard Briand. *Op. cit.* p. 4 et 5.

<sup>105</sup> Jean-Claude Le Dro rend compte des six commissions de la COBB : « Informatique/information bibliographique », « Centre régionale du livre pour la jeunesse », « médias autres que le livre », « patrimoine », « formation professionnelle », « relations Nord-Sud », dans Jean-Claude Le Dro. *Op. cit.* p. 24

<sup>106</sup> Voir à ce titre, la revue *Pages de Bretagne* d'LLB ou encore *Tire-lignes* d'OLL à ces adresses : Mathieu Ducoudray. « Nos publications ». In : *Op. cit.* Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/nos-publications> et Serge Regourd. « Tire-lignes 2020 ». In : *Occitanie livre et lecture* [en ligne]. [Consulté le 22/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.occitanielivre.fr/mentions-legales>.

<sup>107</sup> Michel Alessio, Gérard Briand. « Accès vu par la D.L.L ». *Op. cit.* p. 9.

## 2. MAIS, DANS LES FAITS, UNE DIVERSIFICATION DES MISSIONS, UN *SATISFECTIT* A NUANCER

Par les positionnements qu'ils revendiquent, au sein d'écosystèmes proches, nous pouvons attester que les chargés de mission « lecture publique » des SRL, s'identifient, communément, à un historique, qui prend source dans les années 1980. Il n'en reste pas moins que les modalités mises en œuvre, pour rendre ces convictions opérationnelles, sont particulièrement hétérogènes.

Tout d'abord, force est de constater que les missions se différencient par leurs organigrammes, leurs axes de travail et leurs priorités. En outre, leur diversité est accrue par la multiplication d'interventions relatives au développement des publics. Nous verrons que cet élargissement est en mesure de renforcer la satisfaction des opérateurs ciblés par les SRL. Cependant, il peut, aussi, être synonyme d'éparpillement et contrarier les demandes de fédération du terrain.

### 2.1. A chaque SRL, son organigramme, ses priorités et ses axes de travail pour la « lecture publique »

D'une part, les postes dédiés à la lecture publique, d'une SRL à l'autre, sont ventilés différemment, comme le confirme l'échange avec le professionnel de la FILL<sup>108</sup>.

L'enquête a révélé, notamment, l'absence de mission « lecture publique » dans l'une des SRL métropolitaines, sachant que, la région Ile-de-France, comme signalé précédemment, a vu sa structure fermer en 2017. Aussi, suite à l'envoi du questionnaire, Ciclic en Centre-Val-de-Loire, répond en indiquant qu'elle n'estime pas sa contribution légitime, ne disposant d'aucune mission en direction de la lecture publique. Pourtant, d'après son site web, des bibliothèques « numériques nomades », appelées kit@lire, sont conçues par l'agence, sur le modèle des *Ideas Box* de Bibliothèque Sans Frontière<sup>109</sup>. En outre, l'agence Mobilis en Pays de la Loire, précise que ses actions envers le secteur ne concernent qu'un axe de travail patrimonial, non pris en compte dans cette étude.

Par ailleurs, dans notre enquête, les sept SRL œuvrant en faveur d'une lecture publique, non circonscrite au patrimoine, font part d'organisations différentes. Si elles fonctionnent toutes grâce à l'embauche d'un professionnel en contrat à durée indéterminée (CDI), pour trois d'entre elles, BFCLL, l'ARALL et Interbibly, il s'agit d'une personne ne se consacrant qu'à temps partiel à cette mission. Pour deux autres, l'ArL PACA et LLB, un temps complet est dédié à la lecture publique. Enfin, à OLL et NLL, plus d'un équivalent temps plein (ETP) y travaille.

Certes, les budgets des agences et la taille des territoires à desservir, peuvent apparaître comme des premiers facteurs d'explication de cette hétérogénéité. Pourtant, le lien de causalité doit être fortement nuancé. De fait, LLB dispose du même nombre d'ETP, dédié à la lecture publique, qu'ALCA. Or, leur budget varient

---

<sup>108</sup> Voir entretien n° 1, p. 98.

<sup>109</sup> Un kit@lire est un « outil de médiation pour tous et partout, il permet de proposer des ateliers et animations numériques autour du livre, de la lecture et de l'écriture [...] (d')accéder, (de) créer et (de) partager des contenus numériques, en interaction avec des textes, des ouvrages papier, de l'image et du son » selon Philippe Germain. « kit@lire, un outil pour inventer des projets livre et lecture ». In : *Ciclic* [en ligne]. Château-Renault : Ciclic, 11 juillet 2019. [Consulté le 17/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://ciclic.fr/kitalire>.

du simple au double, à l'instar du nombre total d'ETP de la SRL<sup>110</sup>. Quant à l'ARALL, située à l'intermédiaire de ces deux agences<sup>111</sup>, selon les critères de la FILL, le nombre d'ETP consacré à la mission « lecture publique » est moins important qu'à LLB.

Pour conclure, nous avons vu que le poste « lecture publique » peut être associé à d'autres missions. Souvent, il s'agit du volet « patrimoine écrit », touchant également les bibliothèques. En effet, l'organisation des équipes des SRL repose, majoritairement, sur une logique de typologie de professionnels ciblés<sup>112</sup>. Néanmoins, une nouvelle fois, cette jonction ne concerne pas toutes les structures. Seules NLL, l'ARALL, BFCLL et OLL fonctionnent de la sorte<sup>113</sup>. En outre, d'autres pans de l'activité de la SRL peuvent être partagés avec la mission étudiée. C'est le cas, à Interbibly. L'un des salariés, en plus d'être « chargé de lecture publique », est « directeur de l'association » et prend aussi en charge l'axe « développement de la vie littéraire ». D'ailleurs, dans cette structure du Grand-Est, un membre de l'équipe se consacre au « patrimoine ».

Enfin, l'enquête révèle qu'une similarité d'organisation générale de la SRL, n'est pas non plus gage d'homogénéité pour la mission « lecture publique ». Par exemple, dans les quatre cas de fractions de l'agence en plusieurs antennes territoriales, le nombre d'ETP, dédié à la lecture publique, diffère tout de même. Deux SRL fonctionnent avec un chargé de mission « lecture publique » par site, OLL et NLL, alors que deux autres disposent d'un chargé de mission pour l'ensemble des antennes : l'ALCA et BFCLL.

En plus d'organigrammes distincts, les missions « lecture publique » priorisent des axes de travail très variables, d'une région à l'autre.

Premièrement, il est possible de le pressentir au vu des réponses fournies aux questions « Quels ont été vos trois projets les plus importants en 2019 ? » et « Quels vont être vos trois projets les plus importants en 2021 ? ». Si LLB évoque la « mise en réseau intercommunale », les « bibliothèques créatives et innovantes », le « Mois du livre en Bretagne », la « formation » ou encore les « bibliothèques après la crise », l'ARALL signale une toute autre thématique : les marchés publics de livres non scolaires. Plus au sud, l'ArL PACA rend compte d'autres centres d'intérêts comme le dispositif « Ouvrir plus pour ouvrir mieux » ou le festival « Lecture par nature ».

Les entretiens approfondis, menés auprès de quatre agences, confirment cette analyse.

---

<sup>110</sup> Le rapport est fondé sur des données de 2018. Cette année-là, selon la FILL, le budget de LLB était compris dans une fourchette de 400 001 euros à 800 001 euros, pour 6 à 10 ETP. Celui de l'ALCA était supérieur à 1 6000 001 euros, pour plus de 20 ETP. FILL, 2019. *Op. cit.* p. 5.

<sup>111</sup> En 2018, selon le même rapport, le budget de l'ARALL est compris dans la fourchette budgétaire suivante : entre 800 001 et 1 200 000 euros, pour 11 à 15 ETP. FILL, 2019. *Ibid.*

<sup>112</sup> En effet, sont souvent distingués, dans les organigrammes, les chargés de mission « vie littéraire » s'occupant d'un secteur plutôt associatif d'organisateur de manifestations grand public, les chargés de mission « économie du livre » dédiés aux volets marchands que représentent l'édition et la librairie, les chargés de missions « lecture publique et patrimoine écrit », auxquels s'ajoutent parfois, nous le verrons, des chargés de mission « publics éloignés ».

<sup>113</sup> A ce niveau, il convient de signaler un écueil de l'enquête lié à la méconnaissance initiale des convictions des chargés de mission « lecture publique des SRL ». Aussi, si le chargé de mission de l'ARALL signale ½ ETP pour la mission « lecture publique », il ne comprend, dans son calcul, que ses actions envers les bibliothèques et le développement de la lecture, hors champ patrimonial. En revanche, NLL déclare que 2 ETP sont dédiés, dans son agence, à la lecture publique. Toutefois elle signale, plus loin, que ces personnels prennent également en charge le patrimoine. Ces données chiffrées sont donc à considérer comme des ordres de grandeur. De fait, dans les retours des SRL, plusieurs critiques nous sont parvenues à propos du choix de distinguer la lecture publique et le patrimoine, ce dernier n'apparaissant pas pertinent aux chargés de mission. En outre, bien que cette remarque ne soit pas toujours formalisée de la sorte, nous avons perçu, dans les entretiens, une difficulté à distinguer ces deux aspects. Ils sont souvent intrinsèquement liés dans les missions des personnels.

De fait, il y apparaît que, LLB, est avant tout reconnue pour son action envers la formation des professionnels, mais également pour ses démarches Facile à Lire (FAL). Aussi, la publication du *Guide des formations* et l'animation de sa commission « évolution des métiers », représentent une part de travail conséquente du chargé de mission « lecture publique ». Par ailleurs, l'observation menée au sein de l'agence, nous a permis de comprendre que, si le chargé de mission « publics éloignés » accompagnait régulièrement les professionnels intéressés par le FAL, l'agent dédié à la vie littéraire, consacrait aussi une grande partie de son temps, au projet. En effet, ce dernier est chargé de coordonner la manifestation littéraire qui décerne le prix corrélié à cette démarche contre l'illettrisme. Du côté d'Interbibly, l'action phare de l'agence est tout à fait autre. Le chargé de mission questionné insiste, lui, sur l'importance du festival itinérant organisé. Cet événement littéraire concentre toute l'attention de l'équipe salariée. En atteste cette description de l'évolution des axes de travail majeurs de la structure : « Donc disons que c'était patrimoine, puis patrimoine et lecture publique, puis elle (Interbibly) est devenue organisateur de festival »<sup>114</sup>. Cette observation est corroborée par celle du CLL de la DRAC-Grand Est. De fait, lui aussi, estime que le festival est « la principale action » de l'agence. D'ailleurs, dans la réponse de la SRL à la question concernant l'action « ayant le mieux marché en 2019 », la manifestation est mentionnée. Quant au chargé de mission « lecture publique » de l'ARALL, très rapidement après le début de l'entretien, il souligne une spécificité de sa SRL. Elle serait, d'après lui, relative à la mise en relation entre les bibliothèques et les artistes-auteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes. Bien que le salarié évoque également, comme axe principal, l'animation de réseaux, le CLL questionné sur la structure confirme la prévalence de ces rencontres entre médiateurs du livre et secteur artistique. Pour lui, le cœur de l'agence est : « la relation entre les publics des bibliothèques et les auteurs »<sup>115</sup>. Enfin, à l'ALCA, l'activité centrale de la mission « lecture publique » est, elle aussi, singulière. Il s'agit de la *Journée de l'Inventivité* organisée. « Gros morceau de la mission »<sup>116</sup>, elle occupe le salarié durant trois mois de l'année, dédiés à cet événement.

En outre, dans les SRL, malgré certaines postures faisant l'unanimité, d'autres positionnements proposés au sein de notre classement, engendrent une identification très variable, selon les chargés de mission.

Par exemple, si l'ArL PACA se reconnaît fortement dans une posture « experte », puisqu'elle la classe en première position de sa réponse, c'est loin d'être le cas de BFCLL et de Mobilis. En effet, toutes deux la classent en neuvième position. Dans le même ordre d'idée, le positionnement d'« expérimentateur » arrive en troisième position dans le classement de l'ArL PACA et d'OLL, alors que LLB, BFCLL et NLL le classent en dixième position. Enfin, l'écart le plus important constaté concerne la dimension opérationnelle de la mission « lecture publique ». Cette dernière est première au classement d'Interbibly et de BFCLL, portant toutes deux des manifestations littéraires<sup>117</sup>. En revanche, elle est dernière, dans les classements d'OLL et de Mobilis.

Il en va de même pour de nombreux axes de travail listés. Aussi, si le « développement des partenariats de la lecture publique » et la « mise en réseau des bibliothèques » obtiennent le bon score que nous avons illustré, d'autres sont situés

---

<sup>114</sup> Voir entretien n° 6, p. 214.

<sup>115</sup> Voir entretiens n° 4, p. 120.

<sup>116</sup> Voir entretien n° 9, p. 154.

<sup>117</sup> Il s'agit du *Festival littéraire itinérant Grand-Est*, que nous avons déjà rencontré, et des *Petite fugues*.

à des niveaux divers de classement, selon les SRL. C'est notamment le cas de « la valorisation de la production littéraire régionale »<sup>118</sup>, de « la professionnalisation du secteur des bibliothèques »<sup>119</sup>, ou encore, du « développement des publics jeunes »<sup>120</sup>.

Par ailleurs, la découverte du quotidien des chargés de mission « lecture publique », nous permet de dire, à la suite de Martine Mollet dans « Fragments d'un discours sur la coopération », qu'elle « se construit autour d'un consensus artificiel »<sup>121</sup>. Les termes communément employés, tels que « l'accompagnement » ou « le soutien », sont polysémiques et recouvrent un foisonnement d'opérations. Ainsi, les sujets traités par les commissions, au sein desquelles les chargés de mission disent s'être investis en 2019, sont multiples. La formation des professionnels est citée par trois structures comme thématique principale. Cependant, deux autres SRL se sont plutôt intéressées aux enjeux de collections. Elles ont travaillé avec des groupes de discothécaires, de vidéothécaires, mais aussi avec des professionnels intéressés par la conservation partagée. De surcroît, trois répondants déclarent s'être engagés dans des réflexions sur la gouvernance des bibliothèques. Toutefois, leurs angles d'approche étaient multiples, allant de la mise en réseau, à l'évaluation, en passant par la coopération avec les bibliothèques départementales<sup>122</sup>.

De surcroît, les sujets des formations, organisées par les SRL elles-mêmes, sont à l'image de la diversité des commissions. L'évolution du métier de bibliothécaire a été traitée, en 2019, dans cinq formations. Néanmoins ces dernières portaient, tout autant, sur « la bibliothèque citoyenne », que sur « l'enquête des publics », ou encore sur « les compétences et les identités professionnelles ». L'axe « collection » a concerné, lui, cinq formations proposées. Une nouvelle fois, les sujets étaient variés : « livre d'artiste », « collections patrimoniales », « édition jeunesse » ou encore « bande-dessinée ». De plus, les missions « lecture publique » des agences ont souhaité professionnaliser les acteurs de terrain sur des aspects de « médiation » : la « lecture à voix haute », compétences de conteurs, la « programmation culturelle », relevant plutôt du pilotage, ou encore l'« animation d'une rencontre littéraire », reposant sur des méthodes journalistiques. D'ailleurs, les programmes de formation des SRL ne sont apparemment pas élaborés, aux côtés des mêmes partenaires. LLB, l'ArL PACA et OLL les conçoivent avec le CRFCB, les BD et le CNFPT, sachant qu'en Occitanie, la SRL déclare aussi faire appel à l'ABF-régional, au MC, à l'Enssib et à *Occitanie Films*. Interbibly conçoit, elle, son programme avec le soutien du CRFCB, des BD et du *Réseau Canopée*. NLL n'est

---

<sup>118</sup> Cet axe est classé en première position par l'ARALL et Mobilis alors que LLB et l'ArL PACA le classent en dernière position.

<sup>119</sup> Classé en troisième position par LLB et Mobilis alors que l'ARALL classe cette action en dernière position.

<sup>120</sup> Classée en quatrième position par l'ArL PACA et BFCLL alors que Mobilis classe cette action en dernière position.

<sup>121</sup> Martine Mollet, *Op. cit.* p. 177.

<sup>122</sup> D'ailleurs, il semblerait que le nombre de commissions « lecture publique » organisées en propre par les SRL diffère grandement d'une région à l'autre. L'analyse du questionnaire révèle que NLL et l'ArL PACA en ont organisé dix chacune, pour quatre commissions portées par l'ARALL et deux animées par LLB et OLL. Enfin, Mobilis, BFCLL et Interbibly n'en aurait animé aucune. Cependant, ces écarts sont à considérer avec vigilance puisque certaines structures semblent avoir comptabilisé le nombre de réunions d'une même commission alors que d'autres auraient répondu à la question en comptant le nombre de groupes de travail animés. En outre, la distinction proposée entre une posture de participant à et d'animateur de commission a entraîné une certaine confusion, beaucoup de structures citant des commissions portées par la SRL dans la liste des commissions auxquelles elles ont participé. De fait, le positionnement d'accompagnement des chargés de mission engendre une « participation » active aux groupes de travail, quand bien même ces derniers sont organisés par la SRL elle-même.

en lien qu'avec les BD. Enfin, l'ARALL et BFCLL déclarent ne travailler avec aucun des acteurs suggérés et Mobilis signale qu'elle n'organise pas de formation. Finalement, malgré une inquiétude partagée quant aux tailles des territoires à desservir, la question suivante : « Pour vous, quels événements prochains pourront faire évoluer les missions des SRL, vis-à-vis de la lecture publique ? » a engendré des réponses très hétérogènes. Entre autres exemples, la proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture n'a été évoquée que par LLB. Ces projections variées se reflètent dans la diversité des formations suivies par les salariés et agents. Quatre chargés de mission ont participé à des formations dédiées au management et au pilotage, mais sur des sujets différents : stratégie partenariale, mécénat, facilitation, intelligence collective, méthode AGILE. En outre, deux professionnels ont acquis des compétences numériques, de la *datavisualisation* à l'écriture web. De nombreuses autres thématiques ont également été citées par les répondants, comme l'intercommunalité, les tiers-lieux, le bénévolat, l'audit d'accessibilité de sites web ou encore la littérature jeunesse. Ce foisonnement souligne un désir, des chargés de mission « lecture publique » des SRL, d'anticiper les évolutions du métier, en travaillant dans toutes les directions.

## **2.2. Le développement de axes « publics éloignés » et « EAC », des missions de plus en plus éparées**

Ainsi, ce qu'écrivait Raymond Delambre, en 1998, dans le *BBF* est toujours d'actualité. En effet, il évoquait le « large spectre des interventions des agences de coopération et centres régionaux des lettres »<sup>123</sup>. Sa remarque est d'autant plus valable aujourd'hui, que l'intérêt porté au développement des publics, s'amplifie au sein des SRL, les missions « lecture publique » devenant de plus en plus poreuses.

Deux textes, datant de la décennie 1990, signalaient déjà des projets dédiés à ces publics, dans les associations, ancêtres des SRL.

Ainsi, Claudine Liéber, en 1997, déclare que l'« action en faveur des publics spécifiques » fait partie des axes principaux de coopération entre établissements de lecture publique. Pour elle, les « agences de coopération », du fait de leur souplesse, sont, d'ailleurs, « les plus aptes à agir dans (ce) cadre large »<sup>124</sup>. En outre, Béatrice Pédot remarque, en 1991, « à côté des actions autour de l'illettrisme conduites par des nombreuses agences, la gestion de bibliothèques sonores régionales [...] et l'implantation de machine de type Delta », comprenant notamment une imprimante en braille. Elle évoque aussi des interventions de SRL à l'égard du milieu carcéral<sup>125</sup>. A la lecture d'une nouvelle synthèse à leur propos, écrite par la même auteure, douze ans après, il apparaît que ces actions prennent de l'importance. Selon la déléguée générale de la FFCB, se généralisent « des missions en direction du milieu pénitentiaire » dans les structures régionales. Elle remarque, en outre, des dispositifs ponctuels à l'égard des publics jeunes<sup>126</sup>.

Occupant une position similaire à celle Béatrice Pédot des années auparavant, le répondant de la FILL fait le constat d'un regain d'intérêt pour ces enjeux :

---

<sup>123</sup> Raymond Delambre. *Op. cit.* p. 72.

<sup>124</sup> Claudine Liéber. *Op. cit.* p. 3

<sup>125</sup> Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.* p. 174.

<sup>126</sup> Béatrice Pédot, 2003. *Op. cit.*, p. 21.

Pour lui, « la montée en puissance des politiques de lutte contre l'illettrisme, d'une part, et de promotion de l'EAC, d'autre part [...] » ont « un impact fort sur les SRL, en matière de positionnement, par rapport aux bibliothèques publiques »<sup>127</sup>.

En effet, selon leurs déclarations, les agences ont pris à bras le corps ces problématiques. De fait, NLL positionne le « développement de l'accès aux publics empêchés » en deuxième résultat du classement, quant aux axes de travail prioritaires de sa mission « lecture publique ». En outre LLB, l'ARALL, Interbibly et BFCLL répondent que l'EAC fait partie des projets d'envergure de leurs SRL, depuis 2019. Quant à l'association normande, son chargé de mission mentionne aussi la journée professionnelle « Biberon de culture », organisée en octobre 2019 et dédiée à l'éveil culturel du tout-petit.

Par ailleurs, la question du développement des publics a été citée dans les exemples de commissions auxquelles les SRL ont participé. L'une des structures déclare avoir suivi un groupe de travail sur le déploiement du FAL, une autre avoir été membre d'une commission sur les publics empêchés et l'illettrisme. Enfin, les agences ont fait de ces sujets le cœur de trois formations proposées, en 2019, l'une portant sur l'accueil des publics étrangers en bibliothèque, l'autre sur la découverte du FAL et une dernière sur l'illettrisme.

De plus, une analyse plus fine des projets qu'elles portent, confirme cette place notable de l'EAC et des actions à destination des publics empêchés.

Ainsi, pour le professionnel d'Interbibly, le festival itinérant organisé vise l'« irrigation des territoires », notamment ruraux, en termes de développement de la lecture<sup>128</sup>. De plus, d'autres actions décrites par l'interrogé durant l'échange, par exemple auprès des SPIP, s'inscrivent dans le cadre du dispositif interministériel Culture / Justice. D'ailleurs, le CLL de la DRAC Grand-Est estime qu'Interbibly est un « partenaire historique des actions en prison » et valorise, aussi, la qualité de ses rencontres d'auteurs en lycées<sup>129</sup>. De surcroît, la FILL rappelle que BFCLL veille à l'exemplarité de son festival *Les Petites Fugues* en matière de développement des publics. Selon la fédération, la SRL mène un travail important en direction du public scolaire. De même, elle explique que l'ArL PACA porte un prix littéraire des lycées, décrit comme « espace évident de mise en œuvre de l'EAC »<sup>130</sup>. L'ARALL, aussi, consacre une partie importante de sa mission « lecture publique » à ces enjeux. Pour rappel, elle est moteur de groupes de travail sur l'accessibilité physique des bibliothèques, ces derniers s'intéressant désormais à leur accessibilité numérique<sup>131</sup>. Enfin, LLB, porte, certes, le FAL<sup>132</sup> mais a également œuvré récemment en matière de lutte contre l'inaccessibilité des lieux de lecture. En effet, en 2014, la mission « publics éloignés » initie un groupe de travail breton pour concevoir une signalétique adaptée et destinée aux personnes en difficulté avec la lecture<sup>133</sup>. En 2019, cette commission a conçu 27 pictogrammes

---

<sup>127</sup> Voir entretien n° 1, p. 97.

<sup>128</sup> Voir entretien n° 6, p. 123.

<sup>129</sup> Voir entretien n° 7, p. 135.

<sup>130</sup> Voir entretien n° 1, p. 99.

<sup>131</sup> Voir entretien n° 3, p. 113.

<sup>132</sup> « Le « Facile à lire » est une démarche qui vise à proposer, en bibliothèque et autres lieux de médiation, une offre de lecture pour des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. » d'après Cécile Ozanne. « L'offre de lecture Facile à lire dans les bibliothèques et les lieux de médiation ». In : Cécile Ozanne. *Ministère de la Culture* [en ligne]. Paris : MC. [Consulté le 17/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliothèques-publiques/Facile-a-lire>.

<sup>133</sup> Mathieu Ducoudray. « Accessibilité et pictogramme ». In : *Op. cit.* [Consulté le 25/07/2021]. Disponible à cette adresse <https://www.livrelecturebretagne.fr/publics-eloignes/lecture-et-handicaps/accessibilite-et-pictogrammes>.

accessibles et que les médiathèques de la région se sont appropriés. Par ailleurs, l'EPCC pilote également, en partenariat avec la bibliothèque des *Champs Libres* de Rennes, un groupe de travail intitulé « lecture et dyslexie »<sup>134</sup>.

Enfin, ce double élargissement de la mission « lecture publique » vers l'EAC et les publics éloignés, s'affirme par le biais de son inscription dans les organisations.

A l'ArL PACA, le chargé de mission « vie littéraire » vient d'endosser un volet sur le développement de la lecture en prison, selon la FILL. Cette dernière nous explique également que l'AR2L HDF a récemment créé un poste de « chargé de mission illettrisme ». Plus loin dans l'échange, il est aussi précisé que BFCLL développe un axe similaire et nous supposons que la personne questionnée fait référence à l'activité de Marion Masson, chargée de mission « développement des publics & vie littéraire »<sup>135</sup>. Par ailleurs, l'entretien avec l'ARALL a permis d'appréhender cette évolution, au sein de l'agence lyonnaise. Le chargé de mission « lecture publique » explique que sa fonction, à mi-temps sur les bibliothèques territoriales et le patrimoine écrit, va être redéfinie. La structure envisage de créer deux postes, l'un toujours dédié au patrimoine, l'autre plus accès sur les « publics du livre », empêchés ou éloignés de la lecture<sup>136</sup>.

Finalement, toutes les SRL identifient l'EAC et le développement des publics éloignés comme des perspectives d'évolution de leurs missions. En témoigne également la création récente au sein de la FILL, d'une commission relative au développement de la lecture. Cette dernière visait à incarner et à structurer la multiplication des groupes de travail, entre SRL, sur des sujets comme les hôpitaux, les prisons, le FAL<sup>137</sup>. D'ailleurs, cette année 2021 a vu paraître le site web « Lire en établissements de santé et médico-sociaux »<sup>138</sup>, sur lequel la fédération travaillait depuis cinq ans. Il présente des initiatives d'acteurs de la lecture publique, dans le secteur de la santé, et se veut un lieu de conseil pour le montage de partenariats.

### **2.3. Des cibles désormais multiples : élargissement ou éparpillement des acteurs de la lecture publique ?**

La diversification des missions « lecture publique » des SRL, ainsi que leur actuelle porosité, multiplie les cibles des agences régionales du livre. D'une part, leurs publics ne sont plus uniquement des directeurs d'établissements d'envergure, d'autre part, elles touchent des acteurs, plus à la marge. Nous verrons que cela engendre des interrogations en termes de satisfaction et de fidélisation des opérateurs visés.

Par le biais des différents entretiens menés, nous pouvons nous rendre compte que la participation aux projets de coopération des SRL, à l'origine circonscrite au niveau directionnel se diversifie.

---

<sup>134</sup> Mathieu Ducoudray. « Lecture et dyslexie ». *Ibid.* Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/publics-eloignes/lecture-et-handicaps/lecture-et-dyslexie>.

<sup>135</sup> Voir entretien n° 1, p. 98.

<sup>136</sup> Voir entretien n° 3, p. 110.

<sup>137</sup> Voir entretien n° 1, p. 98.

<sup>138</sup> Marion Clamens, Mathieu Ducoudray et Cécile Jodlowski-Perra. *Lire en établissement de santé et médico-sociaux* [en ligne]. Paris : FILL. [Consulté le 26/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://etablisements-sante-livrelecture.org/>.

Aussi, le BLP, explique que « l'idée d'origine », ayant motivé le déploiement des SRL, *était* de créer des espaces de rencontres et d'échanges entre « bibliothécaires, directeurs de bibliothèques ». Il s'agissait de « mener des projets en commun »<sup>139</sup>. Toutefois, ces exemples cités par le répondant, à l'instar d'expositions et de catalogues correspondant, laissent supposer que les cadres devaient être majoritaires lors de ces échanges.

Par ailleurs, les salariés et agents des SRL confirment ce périmètre plus restreint des destinataires des associations de coopération entre bibliothèques. Le professionnel de l'ARALL nous informe que la mission « lecture publique » était, au départ, axée sur la coopération entre huit villes-centre de la région Rhône-Alpes. Leurs maires s'étaient accordés pour la création d'un portail commun, intitulé *Lectura*, comprenant un catalogue numérique partagé. En outre, lors de la refonte de la mission, en 2015, l'objectif était encore de « créer des projets, de plus grande ampleur, où les directeurs (pouvaient) se rencontrer, échanger »<sup>140</sup>. Enfin, à deux reprises, l'interviewé de l'ALCA affirme qu'il a souhaité, à son arrivée, ouvrir les activités de l'agence à des publics plus larges<sup>141</sup>. Il voulait accueillir différentes catégories de bibliothécaires

Or, il semblerait que cette volonté soit partagée par d'autres structures. Ainsi, les intervenants de la rencontre sur la « Mise en réseau des bibliothèques en Bretagne », incarnaient la mosaïque de professionnels collaborant aux actions « lecture publique » des SRL. De fait, elle faisait la part belle aux coordinateurs de réseaux, présentant les outils réalisés au sein de LLB. Ces derniers intervenaient aux côtés d'Emmanuel Négrier, chercheur au CNRS en politique culturelle, d'Enora Oulch'en, CLL à la DRAC-Bretagne ou encore de deux directrices de BD du territoire. Enfin, le programme des *bibliopitchs* de l'ARALL, illustre également cette diversité. Selon son site, l'événement en ligne, initialement organisé à Bourgoin-Jallieu le 29 avril 2021<sup>142</sup> réunissait, parmi les *pitchers*, tant la bibliothèque départementale de l'Isère, que des réseaux de lecture publique - ceux des Vals du Dauphiné ou de la Communauté d'Agglomération des Portes d'Isère, ou encore des acteurs de milieu rural, comme la bibliothèque de Brangues.

Finalement, c'est évidemment par le biais des axes « développement des publics » des SRL, que les cibles de leurs missions « lecture publique » se diversifient.

Des acteurs, moins institutionnels, profitent des outils des agences régionales : des bibliothèques de prisons, d'hôpitaux, ou encore des associations de médiateurs du livre. Parmi bien d'autres exemples, le portail « Lire en établissement de santé » valorise ces différents types d'acteurs. En effet, dans l'onglet « Initiatives »<sup>143</sup>, se côtoient, à la fois des projets inspirants de SRL elles-mêmes, mais également des prestations d'associations réalisant des lectures à voix haute et au chevet, telles que *La Liseuse*. L'internaute peut aussi lire à propos de bibliothécaires intervenant en unité psychiatrique, comme à Châlons-en-Champagne, ou encore à propos de projets de maisons de santé comme la Fondation Bon-Sauveur à Bégard (22).

---

<sup>139</sup> Voir entretien n° 2, p. 106.

<sup>140</sup> Voir entretien n° 3, p. 111.

<sup>141</sup> Voir entretien n° 9, p. 153.

<sup>142</sup> Emmanuelle Pireyre. « Bibliopitch à Bourgoin-Jallieu ». In : *Op. cit.* [Consulté le 26/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/bibliopitch-a-bourgoin-jallieu-des-projets-innovants-menes-en-bibliotheque>.

<sup>143</sup> Marion Clamens, Mathieu Ducoudray, Cécile Jodlowski-Perra. « Initiatives ». *Op. cit.* [Consulté le 26/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://etablisements-sante-livrellecture.org/actualites/>.

Cet élargissement des professionnels ciblés, en plus d'être acté par des projets comme celui de la FILL, est revendiqué par les SRL. Lors de l'enquête menée, cinq sur huit répondants, déclaraient qu'à propos de « lecture publique », leur SRL se distinguait de celles de leurs homologues<sup>144</sup>. Néanmoins, nous nous sommes demandés, à la suite de Claudine Liéber, si cela constituait une réelle valeur ajoutée pour les opérateurs.

De fait, cette dernière écrit dans son article « Coopération et bibliothèques territoriales » en 1997 :

« La coopération, thème cher au cœur des bibliothécaires, revient avec constance dans les réflexions des institutions et des associations. [...] L'examen des réalisations, l'évaluation des structures conduisent à un constat nuancé. Le mot « coopération » est, dans sa banalité, parfaitement flou [...]. D'où le risque de se perdre dans un foisonnement d'opérations. [...]! »<sup>145</sup>.

A partir d'une analyse des réponses des bibliothécaires au questionnaire envoyé, nous constatons que l'élargissement décrit peut être levier de leur fidélisation. De notre point de vue, il peut engendrer un réel *satisfecit*.

En effet, les opérateurs de la lecture publique expliquent participer à l'activité des SRL pour agrandir leur réseau professionnel. Lorsque nous les avons interrogés sur le but de leur adhésion, voici les réponses qu'ils ont fournies : « participer à des échanges interprofessionnels », « bénéficier du réseau des SRL », « favoriser les échanges entre les professionnels ». Or, plus les cibles des interventions des agences régionales sont diverses, plus le réseau dont elles peuvent faire profiter ces publics l'est également.

En outre, l'observation au sein de LLB a permis de constater que le chargé de mission « lecture publique » était souvent sollicité pour des conseils sur diverses thématiques. Aussi, il était régulièrement appelé, par les bibliothécaires. Elles le questionnaient à propos des critères de candidature aux aides à la relance des bibliothèques du MC, mais également de l'autorisation de participer, pour une bibliothèque, au marché de ventes de livres organisé par sa commune. Par ailleurs, des demandes pouvaient lui être adressées quant à la formulation de documents cadres. A nouveau, plus le réseau professionnel que le chargé de mission fédère est large et hétérogène, plus ce dernier est en mesure de répondre aux attentes de ses interlocuteurs, notamment en le redirigeant.

Néanmoins, ce *satisfecit* doit être nuancé car l'élargissement des missions « lecture publique » des SRL a pu être aussi perçu comme un éparpillement.

En effet, ces dernières ont pu faire l'objet de critiques portant sur le caractère épars de leurs axes de travail et sur leurs difficultés à faire aboutir leurs initiatives. Ainsi, en 1991, Béatrice Pédot interroge leur statut d'opérateur direct, en soulignant les limites de l'information bibliographique régionale et des négociations d'acquisitions de vidéogrammes. Seules deux agences étaient alors parvenues à les concrétiser<sup>146</sup>. Plus généralement, certaines actions des SRL ont pu être taxées d'obsolètes par des analystes. Pour Dominique Arot<sup>147</sup>, ces dernières sont confrontées au risque de ne plus être en phase avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). De fait, les NTIC rendent la référence à un espace

---

<sup>144</sup> Seules l'ARALL, NLL et BFCLL répondent qu'elles ne s'estiment pas différentes des autres SRL concernant la lecture publique.

<sup>145</sup> Claudine Liéber. *Op. cit.* p. 1.

<sup>146</sup> Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.* p. 76.

<sup>147</sup> Dominique Arot. *Op. cit.* p. 6

géographique et administratif archaïque. Enfin, d'autres auteurs soulignent les difficultés à voir les projets des SRL « passer du dire au faire »<sup>148</sup>. Beaucoup demeurent au stade de préfiguration. Par exemple, Béatrice Pédot relate une expérience de plan de conservation partagé de périodiques entravée par des problèmes de transfert des collections et de calcul de coût de fonctionnement réel<sup>149</sup>. Certaines de ces critiques, rencontrées dans la littérature, peuvent se retrouver dans les commentaires de bibliothèques répondant à l'enquête, en 2021. A ce titre, l'une des structures interrogées évoque sa déception quant au manque de suivi d'une SRL, vis-à-vis d'un projet « publics éloignés du livre », pourtant initié par l'agence. En outre, bien que l'étude ne soit pas représentative de l'ensemble des usages, les fréquences d'utilisation, des SRL, par les bibliothèques, sont très variables. Elles posent la question d'une fédération aboutie des acteurs. Si neuf bibliothécaires sur dix déclarent avoir déjà utilisé un service de leur agence, deux répondants indiquent n'en faire usage que moins d'une fois tous les six mois. Enfin, trois autres pratiquent un service plus d'une fois tous les trois mois. De surcroît, l'utilisation passive des outils de la SRL semble majoritaire. Nous constatons que la consultation du site et le suivi des journées d'étude est un usage plus important que la participation aux projets de coopération. De fait sept établissements disent avoir déjà consulté le portail web de la SRL ou avoir assisté à l'une des journées d'études. En revanche, cinq, uniquement, ont suivi de près un projet de coopération. Aussi, cela constitue une limite au fait de « faire réseau », objectif pourtant recherché par les acteurs de la lecture publique.

---

<sup>148</sup> Bernard Huchet et Marie-Lise Tsagouria. *Op. cit.* p. 151.

<sup>149</sup> Béatrice Pédot. « Une politique régionale pour les périodiques : de l'élimination à la conservation partagée ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000, n° 4, p. 73. [Consulté le 05/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-04-0073-008> ISSN 1292-8399.

## LES MISSIONS « LECTURE PUBLIQUE » : DES POSITIONNEMENTS REGIONAUX, PLUS CONTRAINTS QUE STRATEGIQUES

---

Nous interrogeant, sur la valeur ajoutée d'une diversification des missions des SRL, envers la lecture publique, nous avons donc constaté que l'hétérogénéité et la porosité de leurs interventions avaient des retombées mitigées.

De fait, l'élargissement des publics cibles, engendre des interrogations quant à la capacité de fédération des agences régionales. Pourtant, il s'agit de l'un des objectifs historiques majeurs, revendiqué par les chargés de mission et attendu des professionnels.

Aussi, nous nous sommes questionnés sur la part de stratégique, à l'origine de cette diversification de projets.

Certes, notre enquête ne peut prétendre à une exhaustivité d'analyse. Cependant, dans plusieurs structures, nous avons identifié des freins quant à une affirmation de la « lecture publique » qui serait, d'une part, portée politiquement, avec vigueur, et, d'autre part, fondée sur une vision prospective de l'évolution des bibliothèques et des acteurs du développement de la lecture.

En 1991, Alain Néris, remarquait déjà qu'aucun modèle n'avait été imposé aux SRL. De plus, selon lui, les agences n'avaient pas toujours « profité de cette ouverture pour mieux définir leur domaine d'action »<sup>150</sup>. Or, durant nos entretiens, plusieurs chargés de mission interrogés se sont exprimés sur le caractère « flou » de leurs axes de travail. En 2021, ils ont parfois du mal à « décrire, en détails, ce qu'(ils font) toute la journée ». Pour nous, ce manque de lisibilité est corrélé à plusieurs historiques, dont dépendent les missions étudiées : l'historique des décisions politiques relatives aux SRL, celui de la lecture publique en France et, enfin, celui de l'action publique régionale.

A tous ces égards, nous nous tournerons, dans un premier temps, du côté des financeurs des structures. Nous soulignerons leurs priorités patrimoniales et marchandes, susceptibles de marginaliser la lecture publique, dans les agences. Ensuite, nous décrirons la part croissante d'investissement des conseils Régionaux. Nous verrons qu'ils sont peu soucieux de « lecture publique », cette fois entendue au sens « bibliothèques territoriales », car ce secteur ne relève pas des compétences qu'ils choisissent.

D'autre part, s'il est difficile, pour les chargés de mission « lecture publique », d'adopter un positionnement stratégique, c'est en raison de l'équilibre périlleux qu'exige leur niveau d'intervention. De fait, ils oscillent entre des logiques « déconcentrées » et « décentralisées ». En découlent quatre postures qui font débat, au sein du secteur de la lecture publique et qui s'apparente aux dilemmes de l'action publique régionale.

---

<sup>150</sup> Alain Néris. *Op. cit.* p. 186.

# 1. PATRIMOINE, SECTEUR MARCHAND ET PORTAGES POLITIQUES, LA LECTURE PUBLIQUE EN MARGE

En effet, le portage politique des SRL n'a pas favorisé un établissement évident de la mission « lecture publique », en leur sein, notamment vis-à-vis des bibliothèques territoriales. Ainsi, notre champ d'étude s'avère un sujet assez marginal, parmi les actions des agences. D'après notre enquête, les priorités étaient ailleurs, en 1980 et le sont encore aujourd'hui..

Si le cœur des missions des associations de coopération entre bibliothèques était le patrimoine, aujourd'hui, la colonne vertébrale des SRL est, plutôt, le secteur marchand du livre. En outre, la singularisation des missions « bibliothèques », par rapport aux autres axes des agences, est concomitante de leur territorialisation et d'un poids décisionnel croissant des conseils Régionaux. Ne percevant pas la lecture publique comme relevant de leur champ d'action, le partenariat Etat-collectivité territoriale, pour la mission « bibliothèques », est amputé d'un membre.

## 1.1. « L'idée à l'époque, c'était le patrimoine écrit » et, aujourd'hui, l'économie du livre ?

Les échanges avec les organismes nationaux rencontrés attestent d'une prévalence donnée à la mission patrimoniale durant les premières années de fonctionnement des SRL.

Au SLL du MC, la personne interrogée rappelle que « l'idée, à l'époque, c'est important de le mentionner, c'était le patrimoine écrit »<sup>151</sup>. En outre, elle explique que la FFCB avait été créée pour coordonner le *Mois du patrimoine écrit*, organisé tous les ans en octobre. Cet événement visait à sensibiliser les élus locaux. Il s'agissait de les convaincre de la nécessité de signaler, de conserver et de valoriser les collections patrimoniales des bibliothèques françaises. Par ailleurs, la notion de « patrimoine écrit » avait été introduite par le rapport Desgraves en 1982. Or, ce texte a déjà présenté comme fondateur pour les SRL. Aussi, la fédération avait pour rôle de communiquer autour de cette manifestation d'envergure, en véhiculant des informations sur la manière dont les établissements de lecture publique se mobilisaient en sa faveur. Les structures de coopération régionale étaient également de la partie. Elles recensaient les activités des bibliothèques, ayant lieu, d'abord sur deux journées, puis, sur un mois, pour pouvoir organiser des expositions<sup>152</sup>. Aussi, la FILL, elle-même, lors de l'entretien, confirme cette priorité patrimoniale originelle. Elle insiste sur l'engagement premier des structures territoriales qu'elle coordonne, dépeintes comme « initialement inscrites dans le soutien à des actions de valorisation du patrimoine écrit »<sup>153</sup>. D'ailleurs, lorsque nous abordons la question de la coopération entre bibliothèques, dans nos échanges avec les acteurs, les exemples patrimoniaux sont les premiers à venir à l'esprit des personnes interrogées. Entre autres exemples, le BLP mentionne par deux fois des expositions

---

<sup>151</sup> Voir entretien n° 2, p. 106.

<sup>152</sup> Voir à ce sujet Hélène Dubois (ABF). *Le colloque « Mois du patrimoine écrit » a dix ans* [PDF]. [Consulté le 28/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/46533-le-colloque-mois-du-patrimoine-ecrit-a-dix-ans.pdf>.

<sup>153</sup> Voir entretien n° 1, p. 95.

sur les *Trésors du patrimoine écrit* des régions, pilotées par l'ex-BFCLL ou la COBB. D'ailleurs, le CLL de la DRAC Grand-Est fait également référence à celles réalisées par Interbibly<sup>154</sup>.

En outre, la littérature portant sur les SRL, décrit d'une institutionnalisation progressive de cet axe de travail. De fait, selon Béatrice Pédot, les « activités liées à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine écrit et graphique » étaient déjà portées, par toutes les structures régionales, en 1991. Or, ce n'est pas le cas d'autres missions, comme l'information bibliographique, ou encore la littérature jeunesse, développées de manière plus hétérogènes<sup>155</sup>. Par ailleurs, l'auteure note, en 2003, une consolidation de ces actions patrimoniales se matérialisant dans la coordination de plans de conservation partagée des périodiques, et, dans le référencement et la valorisation des fonds patrimoniaux régionaux.

Aujourd'hui, l'investissement des agences en termes de patrimoine écrit est encore majeur.

En effet, certaines SRL, s'associent à la BnF à ce sujet. C'est le cas de l'ArL PACA, depuis 2019, de l'ARALL, depuis 2017, ou encore d'Interbibly, depuis 2018. Elles le font par le biais de conventions de pôles associés<sup>156</sup>, co-signées avec l'établissement national et les DRAC de leurs régions. Par ailleurs, NLL est également inscrite dans ce dispositif et renouvelle son contrat en 2019.

Comme pressenti, les organigrammes témoignent aussi de l'importance du patrimoine. Pour plus de précisions, certes, l'OLL, l'ALCA, l'ArL PACA et LLB, présentent un équilibre entre les champs d'intervention « lecture publique » et « patrimoine écrit » ou ne traitent pas du tout de ce dernier axe. Toutefois, dans les autres agences, les ressources humaines, sur ce volet, sont plus importantes. Nous l'avons vu, Mobilis n'agit qu'en sa faveur. En outre, à l'ARALL, avant la restructuration de la mission à l'égard des bibliothèques, un demi ETP était chargé de lecture publique pour un ETP et demi sur le patrimoine écrit. En effet, une personne était embauchée à mi-temps, sur la gestion du portail dédié *Lectura Plus*. A BFCLL, en plus de la directrice du secteur « Lecture publique & patrimoine écrit », la configuration est similaire. De surcroît, un scénario proche s'observe à Interbibly, l'équipe de l'agence étant constituée d'un temps plein sur l'axe « patrimoine », pour moins d'un demi ETP sur la lecture publique. Du côté de l'AR2L HDF, quatre personnes ont en charge le patrimoine écrit mais aucune n'est actuellement dédiée à notre thématique d'étude. Enfin, nous savons que NLL est très mobilisée en faveur du patrimoine de sa région. En témoigne la page du site décrivant l'administration, par la SRL, du site *Normannia*. Ce dernier comprend « 230 livres numériques, 25 titres de presse ancienne, 100 000 références catalographiques et 164 photographies »<sup>157</sup>.

Pour conclure, le CLL de la DRAC-Auvergne-Rhône-Alpes souligne que, selon lui, la restructuration récente de l'ARALL repose sur la convention signée avec la

---

<sup>154</sup> Voir entretiens n° 7, p. 137.

<sup>155</sup> Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.* p. 173. A cette date, le patrimoine est pris en charge par 17 structures pour 8 portant des actions en faveur de l'information bibliographique et 9 engageant des axes de travail relatifs à la littérature jeunesse.

<sup>156</sup> « Les pôles associés régionaux rassemblent les DRAC, les grandes bibliothèques patrimoniales, les structures régionales de coopération, ainsi, qu'éventuellement, les conseils Régionaux et les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Ces pôles contribuent à une plus grande coordination des projets locaux de valorisation du patrimoine écrit. » dans Cécile Ozanne. « Les pôles associés de la BnF ». In : *Op. cit.* [Consulté le 08/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/DIC/patrimoine-ecrit-graphique/Poles-associes-de-la-BnF-Bibliotheque-nationale-de-France>.

<sup>157</sup> Patrick Nicolle. « Normannia, le patrimoine écrit de Normandie ». In : *Op. cit.* [Consulté le 03/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.normandielivre.fr/normandie-livre-lecture/outils-et-ressources/normannia/>.

BnF<sup>158</sup>. Cela témoigne, donc, du poids de ce champ d'activité pour l'agence. Finalement, la DRAC Grand-Est qualifie, quant à elle, Interbibly de « cheville ouvrière » du plan de conservation partagée des périodiques dans la région<sup>159</sup>.

Si le patrimoine écrit était au cœur des missions originelles des SRL, et occupe, encore, une place considérable, c'est désormais la priorité accordée au secteur marchand du livre, qui y marginalise les missions « lecture publique ». Ainsi, la personne travaillant à l'ARALL, admet que la préoccupation centrale sa structure « c'est quand même l'économie du livre ». Pour elle, les évolutions majeures de son agence sont surtout liées au caractère fluctuant de la gestion des dossiers de subventions aux maisons d'édition et aux librairies, laquelle a parfois été confiée à l'agence, par la Région, ou, ré-internalisée par la collectivité. En outre, le chargé de mission ajoute que les piliers structurants de la reconstruction de la SRL lyonnaise, après 2012, étaient l'axe économique et le domaine de la vie littéraire<sup>160</sup>. D'autres agences sont sollicitées pour donner leur avis lors de commissions d'attribution d'aides au secteur marchand du livre. Le cas échéant, ces missions apparaissent comme plus sensibles et stratégiques que la mission « lecture publique ». Nous supposons, en tout cas, que c'est ce que sous-entend la phrase, suivante prononcée par le chargé de mission « lecture publique » de l'ALCA :

« Donc voilà, ça c'est ce que font mes collègues (de l'économie du livre). Après c'est vrai que moi à côté je n'ai pas le même mode de fonctionnement parce que je n'instruis pas de dossier, je ne distribue pas de subventions... Donc c'est sûr que ça fait un peu deux poids deux mesures par rapport aux autres missions [...] »<sup>161</sup>.

Ce déséquilibre entre « lecture publique » et secteur marchand se perçoit, également, dans les profils recrutés pour la direction des agences.

A l'origine, de grandes figures de la lecture publique incarnaient l'action de la FILL. La FFCB était, certes non pas dirigée mais du moins présidée, par Benoît Le Coq. Or, ce dernier est devenu inspecteur général des bibliothèques après avoir été directeur de la bibliothèque Carré d'Arts de Nîmes. Il a également fait carrière à l'Etat, dans le monde des bibliothèques universitaires<sup>162</sup>. Aujourd'hui, pour les diriger, les SRL privilégient des professionnels ayant exercé dans d'autres secteurs. Aussi, dans sept SRL sur les neuf pour lesquelles nous disposons de l'information<sup>163</sup>, les directeurs ne sont pas bibliothécaires de formation. Seules Agnès Demé et Cécile Oudart sont issues de ce type de cursus. De fait, la co-directrice de l'ALCA est conservatrice des bibliothèques et la directrice d'Interbibly a occupé un poste de responsable de médiathèque. Les autres directeurs des SRL ont évolué, professionnellement, dans d'autres milieux. Ils sont aussi divers que l'art contemporain, l'écrit (auteur, traduction, journalisme), le cinéma ou encore le management et l'événementiel culturel<sup>164</sup>.

---

<sup>158</sup> Voir entretien n° 4, p. 119.

<sup>159</sup> Voir entretien n° 7, p. 136.

<sup>160</sup> Voir entretien n° 3, p. 111.

<sup>161</sup> Voir entretien n° 9, p. 154. Pour l'interviewé, l'atout de la mission « lecture publique » est ailleurs.

<sup>162</sup> Voir entretien n° 2, p. 106.

<sup>163</sup> Cette dernière est inconnue pour l'ArL PACA et NLL. Nous nous sommes appuyés, pour l'analyse des parcours des directeurs actuels, sur leurs profils *LinkedIn* mais également sur des informations fournies par la presse locale et *Actualité*.

<sup>164</sup> Notre permet simplement de souligner l'importance accrue de l'économie du livre et de la vie littéraire, illustrée par le profil des directeurs des SRL. Néanmoins, nous supposons que le fait qu'ils ne viennent pas de la lecture publique, peut limiter la construction d'un positionnement stratégique de la mission. Cependant, pour en être certains, nous aurions dû réaliser une analyse rétrospective de la place des axes de travail « lecture publique », sous chaque direction d'agence. Or, cela n'a pas pu être réalisé dans le délai imparti et en raison de manque de ressource pour mener une telle étude.

Enfin, le caractère prioritaire du secteur marchand du livre, pour les SRL, est tangible lorsque l'on observe la place accordée aux bibliothèques au sein de leurs projets interprofessionnels.

Dans les actions évoquées par les répondants, les bibliothécaires et leurs structures ont un rôle assez passif. Ils sont soit, uniquement, « récepteurs » des interventions des SRL, soit, uniquement, « supports » de ces propositions. Ainsi, à Interbibly comme à l'ARALL, les établissements de lecture publique permettent l'organisation de rencontres littéraires. Elles sont décrites comme transversales à la chaîne du livre par les chargés de mission. Or, les propos du CLL de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes témoignent du fait que l'artiste prévaut, lors de manifestations comme le *Festival itinérant du Grand-Est* ou lors des résidences d'écrivains de l'ARALL. Selon lui, les agences ont pour but de contribuer à la promotion des auteurs locaux auprès des lecteurs. En effet, il déclare : « ce qui est important c'est la relation entre les publics des bibliothèques et les auteurs. C'est là que le travail de l'agence est le plus visible. »<sup>165</sup>. Grammaticalement, les bibliothèques ne sont, dans cet énoncé, que compléments d'objet.

En outre, les démarches interprofessionnelles des SRL visent, surtout, à sensibiliser les bibliothécaires aux autres professions du livre. D'une part, il s'agit d'améliorer les relations qu'ils entretiennent avec ces dernières. D'autre part, l'objectif est de faire découvrir, à la lecture publique, les libraires, les éditeurs et les auteurs de son territoire. Les SRL souhaitent l'inciter à favoriser ce tissu économique de proximité, dans ses acquisitions et ses programmations. A ce titre, les formations et les journées d'études de l'ALCA visent à permettre aux bibliothécaires de « dépasse(r) certains clichés » entretenus à l'égard des libraires<sup>166</sup>. De même, le chargé de mission espère également leur transmettre les pré-requis de l'accueil d'un auteur. L'ARALL intervient pour que les bibliothécaires aient une meilleure connaissance des marchés publics de livres non scolaires et du relèvement du seuil de publicité et de mise en concurrence préalables. Enfin, les *Petits déjeuners* des présentations des éditeurs aux bibliothécaires, organisés par la SRL du sud-ouest, s'apparentent plus à des tournées de surdiffusion<sup>167</sup>, qu'à des projets réellement transversaux.

Finalement, la place annexe des bibliothèques, au sein de l'interprofession du livre, est cristallisée par les contrats de filière. Certains sont signés entre une SRL, une DRAC, le CNL et une Région. Ils ont pour dessein un engagement réciproque de ces acteurs pour construire une « politique commune visant le développement du secteur du livre »<sup>168</sup>. Or, ces dispositifs ne comportent qu'une petite entrée pour les bibliothèques. Il s'agit du compagnonnage, pour l'ALCA, et des résidences littéraires, du côté d'Interbibly<sup>169</sup>. De la même manière, la FILL admet que, veillant à une bonne répartition du soutien aux acteurs du livre, ces contrats sont opérants « principalement dans le domaine de l'économie du livre, évidemment »<sup>170</sup>.

---

<sup>165</sup> Voir entretien n° 4, p. 120.

<sup>166</sup> Voir entretien n° 9, p. 153. Il convient de préciser que l'inverse est également vrai. L'ALCA souhaite aussi que les libraires ou les éditeurs connaissent mieux les bibliothécaires et leur travail.

<sup>167</sup> « La surdiffusion est une action de promotion et d'information organisée par l'éditeur, en complément du travail réalisé par son diffuseur (lorsqu'il en a un), à destination du réseau des points de vente. ». Patrick Nicolle. « Tournées de surdiffusion ». In : *Op. cit.* [Consulté le 29/07/2021. Disponible à cette adresse : <https://www.normandielivre.fr/normandie-livre-lecture/agence/nos-actions/surdiffusion/>. Nous établissons cette corrélation considérant qu'un *Petit déjeuner éditeur* a essentiellement vocation à promouvoir des publications récentes, auprès de futurs acheteurs et bien qu'il ne soit pas organisé par un diffuseur.

<sup>168</sup> Emmanuelle Pireyre. « Contrat de filière Livre 2020-2023 ». In : *Op. cit.* 30 avril 2020. [Consulté le 31/05/2021]. Disponible à cette adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/contrat-de-filiere-livre-2020-2023#contrat-de-filiere-dispositif-auteurs-5eaa7be39292f>.

<sup>169</sup> Voir entretiens n° 8, p. 144.

<sup>170</sup> Voir entretien n° 1, p. 101.

D'ailleurs, suite à la signature conjointe du contrat en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est la mission « économie du livre » qui a été renforcée par une création de poste<sup>171</sup>.

## 1.2. L'histoire des SRL : territorialisation des agences et poids décisionnel du conseil Régional...

Si la mission patrimoniale des SRL a été portée politiquement par la DLL pour sensibiliser les élus locaux, la présence actuelle du secteur marchand du livre, est, quant à elle, concomitante d'un ancrage territorial des agences. Alors que ces dernières prenaient de l'envergure, une montée en puissance décisionnelle des Régions s'observe.

Dans la littérature, des auteurs comme Gaël Rias, responsable d'une association régionale de développement de la musique et de la danse en Poitou-Charentes, témoignent de cette inflexion.

Il décrit les SRL, à leur origine, comme bras armés des DRAC<sup>172</sup>. Une anecdote proposée par le professionnel picto-charentais suffit à en rendre compte. En effet, le bureau d'un des directeurs de l'une des agences régionales n'était situé, ni plus ni moins, qu'au sein de celui du délégué musique de la DRAC. Gaël Rias ajoute qu'il arrivait même que l'équivalent du CLL pour le secteur musical, soit le responsable de l'agence territoriale en personne. En outre, Jean-Claude Le Dro, dans un article du *BBF*, étaye cette analyse. Il confirme la dépendance initiale des associations de coopération aux services étatiques créés en 1977. A l'époque directeur de la bibliothèque municipale de Brest, l'auteur rapporte que l'essentiel du budget de la COBB, en Bretagne, provenait de Paris. Enfin, pour rappel, le rapport Briand-Alessio, fondateur des SRL, invitait justement les Régions à mener des politiques culturelles de qualité et pérennes. Ses rédacteurs identifiaient deux cas de figures sur trois, dans leur typologie de l'engagement des élus régionaux vis-à-vis du secteur culturel, où ces derniers n'étaient pas impliqués en la matière<sup>173</sup>.

Néanmoins, toujours pour Gaël Rias, un basculement s'opère autour de l'année 1990. Les associations se détachent progressivement de leur rôle d'opérateurs des DRAC, alors que l'échelon régional commence à prendre son essor en 1986. En outre, ces collectivités s'affirment, d'autant plus, en 2004. En effet, la seconde vague de décentralisation leur octroie des compétences en matière d'Inventaire, une mission plus affirmée « d'enseignement musical et chorégraphique (et des) transferts éventuels de crédits de restauration et d'entretien du patrimoine »<sup>174</sup>.

Les SRL deviennent alors, pour Béatrice Pédot, des instances de réflexion véritablement partagées entre une DRAC se régionalisant et une collectivité régionale se développant. Elle note une « implication grandissante des collectivités régionales »<sup>175</sup>.

---

<sup>171</sup> Voir entretien n° 3, p. 109.

<sup>172</sup> Gaël Rias. « Points de vue d'élus et de responsables de collectivités territoriales ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 162.

<sup>173</sup> Pour Michel Alessio et Gérard Briand, l'approche de la culture par les élus territoriaux pouvait être synthétisée de la sorte : « soit l'ignorance totale, soit la participation du bout des lèvres, soit l'implication directe ». De fait, les élus considèrent le secteur, soit comme un gouffre financier, soit comme un secteur pouvant rapporter, en cas d'investissements sur certains axes immédiatement rentables – le développement de la lecture paraissant alors exclu de ces engagements financiers, soit comme un secteur économique à structurer pour « échapper à l'idéologie et à la marginalité ». Voir Michel Alessio, Gérard Briand. *Op. cit.* p. 3.

<sup>174</sup> Pierre Moulinier. « Naissance et développement du partenariat contractuel dans le domaine culturel ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 54.

<sup>175</sup> Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.* p. 172

Toutefois, d'autres auteurs vont plus loin dans leur analyse. Guy Saez, par exemple, considère que les SRL sont « peu à peu absorbé(e)s dans l'orbite régionale et [...] serv(en)t, désormais, à territorialiser l'intervention des conseils Régionaux »<sup>176</sup>. En parallèle, Jeannette Amestoy remarque un retrait progressif de l'administration centrale parisienne dans l'exécutif des agences<sup>177</sup>. Ce dernier se matérialiserait, notamment, par la fermeture du Centre National de Coopération des Bibliothèques de Massy.

Des indicateurs chiffrés, fournis par les enquêtes de la FFCB, puis de la FILL, de 2003 à 2019, attestent d'une montée en puissance des Régions qui ne s'essouffle pas.

Ainsi, au début des années 2000, le financement des collectivités régionales représente 46,60% de l'ensemble des recettes des SRL, contre 30% issus des DRAC. D'ailleurs, les structures ayant un budget global élevé, sont très largement financées par le conseil Régional<sup>178</sup>. De plus, dans l'état des lieux de la FILL, en 2019, l'investissement des Régions est encore présenté comme majoritaire. Malgré une baisse de quatre points en six ans, il correspond à 52% des ressources totales des SRL, contre 38% de subventions des DRAC<sup>179</sup>. La plupart des agences métropolitaines sont d'ailleurs massivement financées par le conseil Régional. En effet, le versement de ce dernier est plus élevé que celui de l'Etat pour l'ArL Paca, l'ALCA, NLL, Ciclic, l'ARALL et Mobilis. Ainsi, les financements ne sont à parité, que pour l'Ar2L HDF, Interbibly, LLB et l'ARL BFCLL<sup>180</sup>.

En 2009, Anne-Marie Bertrand pointait du doigt un désengagement de l'Etat vis-à-vis des SRL<sup>181</sup>. Cette analyse constituait, d'ailleurs, l'une des hypothèses de la personne interrogée à FILL, avant le début de son enquête, il y a deux ans. Cependant, cette dernière nous explique que les résultats obtenus démentent ce préjugé<sup>182</sup>. De même, notre étude ne peut corroborer la déclaration de l'ancienne directrice de l'ENSSIB. Elle permet, tout au moins, d'affirmer un lien de plus en plus fort entre les agences et les collectivités régionales.

Ce dernier peut se matérialiser au-delà d'aspects financiers. Aussi, en Nouvelle-Aquitaine, par exemple, Patrick Volpilhac, directeur de l'ALCA, association financée à 15% seulement par la DRAC, a également occupé la fonction de conseiller du cabinet d'Alain Rousset, président de la Région Aquitaine de 1998 à 2015.

Le poids des Régions s'exprime également dans les orientations des SRL. Les élus régionaux ont pu en provoquer un certain nombre.

Tout d'abord, notre enquête ayant eu lieu durant une année d'élections régionales, les CLL des régions où œuvrent Interbibly et LLB, évoquent, tous deux, de potentiels bouleversements, pour les SRL, en cas de changements politiques régionaux. Ces

---

<sup>176</sup> Guy Saez. « La dynamique de la coopération culturelle : de la décentralisation à la territorialisation de l'action publique ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 35.

<sup>177</sup> Jeannette Amestoy. *Op. cit.* p. 194.

<sup>178</sup> Béatrice Pédot, 2003. *Op. cit.* p. 19.

<sup>179</sup> Il faut préciser que le financement de la DRAC s'est accru de 9 points depuis 2013 et que les 4% restant proviennent d'autres collectivités territoriales. Voir à ce titre FILL, 2018-2019. *Op. cit.* p. 6

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 6. Cette analyse confirme la prédominance du financement régional pour les structures d'envergure, l'Etat finançant plutôt les SRL petites ou de taille moyenne en termes de nombre d'ETP et de budget.

<sup>181</sup> Anne-Marie Bertrand. « Le livre et la lecture un paysage transformé ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 312

<sup>182</sup> De fait, l'interviewé nous explique qu'il avait d'abord émis l'hypothèse d'un retrait important de l'Etat mais que l'enquête menée, en interne, par sa structure a invalidé cette analyse. Pour lui les DRAC sont encore très présentes, financièrement parlant.

derniers ont plus d'impact, à leurs yeux, que des évolutions d'orientations à l'échelon national :

« On ne sait pas, il va y avoir des élections régionales cette année alors tout est envisageable », déclare le premier ; « on n'est pas à l'abri d'un changement d'orientation politique et là, plus encore que l'Etat, c'est la Région, avec les élections, qui peut remettre en cause un peu les choses... », ajoute le second<sup>183</sup>.

Il n'en reste pas moins que c'est principalement à l'évocation de la seconde vague de fusions éprouvée par les SRL, que les professionnels interrogés soulignent une influence du conseil Régional. De fait, ce dernier ne préférerait interagir qu'avec un seul interlocuteur, en matière de politique du livre. Il a donc suscité des fusions de SRL. Pourtant, certains rapprochements d'agences ont pu être qualifiés de « contrenature ». En effet, plusieurs régions comprenaient des associations pour le livre, développées selon des identités propres et incompatibles. Par ailleurs, en 2015-2016, l'arrêt des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au *Transfo*, basé en ex-Auvergne, a conduit à sa dissolution. N'a été conservée que l'ARALL, à Lyon, le financement unilatéral d'une association n'ayant pas de sens, au regard de la coopération Etat-collectivité territoriale sensée caractériser les SRL. De plus, le CLL de la DRAC-Auvergne-Rhône-Alpes indique que ses homologues régionaux souhaitaient renforcer ce mécanisme. En effet, la Région voulait imbriquer l'agence régionale du spectacle vivant avec la SRL ce, alors que les réorganisations étaient déjà vécues dans la douleur par les équipes. Le projet a finalement été abandonné sur insistance de la DRAC<sup>184</sup>.

D'autres exemples sont fournis, en plus du cas rhônalpin. Ainsi, à l'origine de LLB, la Région s'intéressait au patrimoine. Elle finançait, aux côtés de l'Etat, son signalement, par le biais d'un catalogue collectif. En outre, elle n'était pas indifférente aux bibliothèques, selon le BLP. Sa présence, au sein de la COBB, était non négligeable<sup>185</sup>. Cependant, se voyant déléguer des compétences de l'Etat, en matière d'économie du livre, la Région a progressivement cessé de financer l'axe de travail « patrimoine écrit » de l'association<sup>186</sup>. Aussi, à l'heure actuelle, LLB est la seule SRL, ayant une mission affirmée à l'égard des bibliothèques, qui n'opère pas sur un volet « patrimoine ». La valorisation du patrimoine écrit des bibliothèques, et leur structuration en la matière, est aujourd'hui prise en charge par la BMVR des *Champs Libres* à Rennes.

Finalement, le poids décisionnel du conseil Régional s'illustre particulièrement dans le cas d'Interbibly. Très marquée « lecture publique », l'association du Grand-Est a dû répondre, récemment, à une demande de la Région. Ainsi, la collectivité a « un peu forcé pour que l'association soit le centre de ressource de l'ensemble de la vie littéraire ». De fait, c'est ce que nous explique le technicien du service culturel interrogé, bien qu'il insiste sur l'indépendance des associations culturelles de sa région, « maîtresses de leurs activités »<sup>187</sup>. La demande des élus du Grand-Est, concernant la vie littéraire, a été inscrite dans le contrat d'objectifs entre la DRAC, la Région, Interbibly et les autres centres de ressources sur le livre<sup>188</sup>. Suite à la loi de 2015, ces centres devaient, d'ailleurs présenter leurs plans d'actions pour ce contrat. Or, selon le technicien régional, le document n'a fait figurer que les axes de travail validés par les deux financeurs publics. En outre, le CLL de la DRAC Grand-

---

<sup>183</sup> Voir entretien n°7, p. 143.

<sup>184</sup> Voir entretien n° 4, p. 119.

<sup>185</sup> Voir entretien n° 2, p. 108.

<sup>186</sup> Voir entretien n° 12, p. 169.

<sup>187</sup> Voir entretien n° 8, p. 150.

<sup>188</sup> Il s'agit de la Confédération de l'Illustration et du Livre Grand-Est (CIL) et l'association des Libraires indépendants de l'Est (LILE).

Est rapporte, qu'à la même époque, la Région avait missionné Interbibly sur l'organisation de rencontres d'écrivains en lycée, à l'origine portée par une association internalisée par la collectivité<sup>189</sup>.

### 1.3. Or, une collectivité régionale peu soucieuse de « lecture publique »

Si nous avons consacré autant de temps à illustrer la montée en puissance des conseils Régionaux en matière d'orientations stratégiques des SRL, c'est parce que ces collectivités sont peu soucieuses des bibliothèques territoriales.

Bien sûr, la lecture publique, qui s'incarne dans diverses compétences, ne relève pas de leurs devoirs. Anne-Marie Bertrand l'écrit clairement, dans un paragraphe dédié aux politiques du livre et aux Régions de son article « *Le livre et la lecture : un paysage transformé* » : « Les régions n'ont pas reçu, de par les lois de décentralisation, de compétence culturelle obligatoire »<sup>190</sup>. Ces dernières sont, d'ailleurs, de manière générale « peu soumises dans le secteur culturel, sauf en matière de patrimoine » selon Pierre Moulinier<sup>191</sup>.

Pourtant, un potentiel d'actions en la matière est offert à ces collectivités. Aussi, l'ancienne directrice de l'Enssib nuance son affirmation initiale : « Mais, elles peuvent, optionnellement, décider de se doter de politiques, de programmes sectoriels, voire d'aider des établissements relevant d'autres collectivités »<sup>192</sup>. Comme le précisent les CLL des DRAC interrogés, les Régions peuvent soutenir les bibliothèques au moyen d'aides à l'investissement, en matière de construction ou d'agrandissement de bâtiment. D'ailleurs, elles sont des financeurs tout à fait légitimes pour des projets s'inscrivant dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire, par exemple en zones rurales<sup>193</sup>. De surcroît, il nous apparaît que trois autres dispositifs d'intervention des Régions peuvent servir de leviers de développement de notre secteur d'étude. Certes, les collectivités ne se sont pas vues confier de régie directe d'établissements de lecture publique mais le financement de SRL, œuvrant en faveur des bibliothèques, peut soutenir leurs missions. D'autre part, une prise en compte de leur rôle dans la filière économique du livre les valoriserait. Enfin, la mise en valeur des droits culturels, auxquels la loi NOTRE incite vivement les Régions, pourrait toucher les bibliothèques, leurs publics, leurs fonds et programmation et leur accès.

Dans les faits, malgré la mention de ces possibilités d'investissement par les services culturels, rares sont les conseils Régionaux qui s'en emparent. Les réponses des CLL des DRAC aux questions « Pour vous, quels sont les acteurs de la lecture publique dans votre région ? Notez-vous un engagement du Conseil Régional sur le sujet ? » en témoignent. L'un d'entre eux, le plus modéré, explique que « la Région soutient des manifestations littéraires mais [...] (qu')il n'y a pas réellement de politiques structurales quant à la lecture publique ». Deux autres, plus catégoriques, déclarent : « c'est même des consignes politiques de ne pas y aller », « la Région n'est pas du tout, du tout impliquée sur le champ de la lecture publique »<sup>194</sup>. Ces analyses sont

---

<sup>189</sup> Voir entretien n° 7, p. 235.

<sup>190</sup> Anne-Marie Bertrand. « Le livre et la lecture un paysage transformé ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 323.

<sup>191</sup> Pierre Moulinier. « Naissance et développement du partenariat culturel ». *Ibid.* p. 53. Le FRAB fait partie de ces dispositifs.

<sup>192</sup> Anne-Marie Bertrand. « Le livre et la lecture un paysage transformé ». *Ibid.* p. 323.

<sup>193</sup> Voir entretien n° 7, p. 133.

<sup>194</sup> Voir entretiens n° 12, p. 169.

corroborées par les échanges avec les techniciens des Régions, eux-mêmes. Aussi, le répondant, en Auvergne-Rhône-Alpes, alors que nous l'interrogeons sur l'intérêt de sa collectivité à l'égard de la lecture publique, rétorque qu'il s'agit d'un champ d'intervention réservé l'Etat<sup>195</sup>. En Grand-Est, la réponse est similaire : les bibliothèques ne sont pas « le public principal » des projets. Le service culturel se concentre plutôt sur les enjeux de patrimoine et de mémoire, sur le spectacle vivant, les industries créatives (cinéma et livre) et les projets transfrontaliers. C'est aussi le cas de la plupart de ses homologues, à quelques détails près. Enfin, la Région Bretagne est également catégorique : elle n'intervient pas sur le champ des bibliothèques<sup>196</sup>.

Pour conclure, la priorité qu'accorde les conseils Régionaux à d'autres objectifs stratégiques, peut, en partie occulter les missions « lecture publique » des SRL. De fait, les collectivités régionales ont des projets d'envergure pour ces structures. Or, du fait de leur petite taille, ces dernières ne peuvent pas toujours assurer une communication efficace sur tous leurs axes de travail.

Par exemple, il n'apparaît pas clairement, sur le site d'Interbibly, que les bibliothèques sont également une de ses cibles. En se rendant sur le portail de l'organisme, un internaute, après plusieurs clics, peut accéder à la page décrivant l'équipe salariée et y lire que sa directrice est « chargée de mission vie littéraire et lecture publique ». Pourtant, aucun des cinq onglets de la barre de navigation principale ne comprend cette expression, ni le terme « bibliothèques ». La navigation que propose l'agence, par cet outil central, et toutefois directement liée à son organigramme. L'onglet « patrimoine écrit » décrit les projets de la chargée de mission « patrimoine », la rubrique « vie littéraire », ceux de la directrice, de même que l'onglet « auteurs ». Enfin, la rubrique « numériques » correspond aux missions de la chargée de « communication numérique ». Aussi, si les bibliothèques peuvent se retrouver dans la terminologie large et transversale sélectionnée par l'agence, son choix de ne pas mettre en avant le secteur des bibliothèques est notable. En effet, il s'affranchit du type de présentation en vigueur au sein d'autres portails de SRL<sup>197</sup>.

---

<sup>195</sup> Voir entretien n° 5, p. 122.

<sup>196</sup> Voir entretien n° 12, p. 169.

<sup>197</sup> En effet, sur le site web de BFCLL, comme sur celui de l'ARALL, la barre de navigation principale incite à une navigation par secteurs de la chaîne du livre. Les « bibliothèques » apparaissent donc clairement avant même le premier clic de l'internaute. Quant à LLB, OLL, l'ALCA et l'AR2L HDF, elles font apparaître une liste d'acteurs du livre, dont les bibliothèques, dans un menu déroulant accessible à partir de la barre de navigation principale. Un clic suffit donc à voir apparaître le terme « bibliothèque », à partir de rubriques « les acteurs du livre » ou « les métiers du livre ». Par ailleurs, sur les sites de l'ArL PACA et de NLL, la liste de ces secteurs est fournie sous un onglet intitulé « accompagnement ». Ces SRL rendent aussi les informations sur leurs actions à l'égard des bibliothèques, accessibles en un clic. Seule Mobilis et l'agence Ciclic sont dans le cas d'Interbibly, leur lien avec les bibliothèques n'apparaissant pas de manière évidente, bien que Ciclic ait tout de même un onglet « Livre et lecture » plus significatif.

## 2. ENTRE DECONCENTRATION ET DECENTRALISATION, L'ECHELON REGIONAL EN EQUILIBRE PERMANENT

A propos des associations de coopération, Alain Nérès écrivait que « la prise en compte, par les régions, d'une politique en faveur des bibliothèques »<sup>198</sup> aurait été favorable à leur développement. Cette condition est valable pour les missions « lecture publique » des SRL. De fait, un portage politique insuffisant, notamment régional, peut constituer un frein à leur lisibilité. Cependant, leurs positionnements divers sont aussi le fruit de contraintes externes, liées à l'histoire du secteur culturel et de la lecture publique, en France.

Nous verrons que les chargés de missions oscillent entre des logiques « déconcentrées » et « décentralisées », cherchant à répondre, avec plus ou moins de succès, aux besoins des DRAC et à ceux du terrain. D'ailleurs, les attentes peu conciliables de leurs différentes cibles, peuvent les amener à adopter des postures non spécifiques à une échelle d'intervention régionale, interrogeant leur valeur ajoutée. Aussi, quatre modes d'intervention sont adoptés, tour à tour. Nous montrerons qu'ils font débat, reflétant les enjeux de l'action publique régionale.

### 2.1. Les missions « lecture publique » : une réponse aux besoins des DRAC et du terrain ?

Malgré l'importance accordée aux opérateurs de terrain dans les écosystèmes décrits par les chargés de mission « lecture publique », un nombre conséquent d'actions des SRL trouvent leurs origines dans une commande des CLL. Très tôt dans l'échange, le chargé de mission de l'ARALL explique : « Du coup, la mission bibliothèque, elle a évolué notamment en fonction des directives de la DRAC »<sup>199</sup>. Suite à cette analyse rétrospective sur son activité, la personne interrogée donne l'exemple d'interventions en faveur des « publics en prison ». Portées par l'association, il y a plusieurs années, elles étaient issues d'une demande du service déconcentré du MC. Dans le même sens, le répondant identifie un autre axe de travail, que la DRAC aurait confié à l'ARALL. Il s'agit de la coordination du Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC). Le PREAC est « instance partenariale réunissant le ministère de la Culture, de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'INSPE, les structures culturelles locales et Réseau Canopé »<sup>200</sup>. D'après l'ARALL, il vise « la formation des formateurs »<sup>201</sup>. Aussi, sa coordination peut toucher la « lecture publique », par l'ouverture progressive de la mission aux enjeux de développement des publics. Enfin, située, à mi-chemin entre la « lecture publique » et le « patrimoine », la conservation partagée des périodiques découle également d'une sollicitation de l'ex-DRAC Rhône-Alpes. En outre, l'influence du CLL sur les orientations de ce projet est tangible, dans le discours du professionnel de la SRL. Ce dernier évoque ses

---

<sup>198</sup> Alain Nérès. *Op. cit.* p. 184.

<sup>199</sup> Voir entretien n°3, p. 110.

<sup>200</sup> Marie-Caroline Missir. « Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle ». In : Marie-Caroline Missir. *Réseau Canopée* [en ligne]. Chasseneuil-du-Poitou : Réseau Canopée. [Consulté le 30/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.reseau-canope.fr/pole-de-ressources-pour-leducation-artistique-et-culturelle>.

<sup>201</sup> Voir entretien n° 3, p. 109.

inquiétudes quant à la pérennité du plan. Or, il décrit, en parallèle, un intérêt moindre de l'Etat, désormais positionné sur d'autres enjeux vis-à-vis des bibliothèques<sup>202</sup>.

Les échanges avec Interbibly et la DRAC-Grand-Est nous amènent à des conclusions similaires. Aussi, le CLL rapporte que, dans le cadre du dispositif gouvernemental de l'*Eté culturel et apprenant*<sup>203</sup>, et pour soutenir la filière livre en 2020, son service s'est vu verser des crédits en provenance du MC. Ils lui ont permis d'organiser une série de micro-résidences d'auteurs sur tout le territoire régional. Or, l'agent de l'Etat témoigne avoir « choisi pour opérateur Interbibly », afin de les mettre en œuvre. Missionnée par la DRAC, l'association était alors « à la manœuvre pour repérer des auteurs (et) des bibliothèques ». Grâce à son réseau professionnel, elle a permis aux enfants, publics cibles du plan national, d'accéder à la culture et à la lecture, malgré les difficultés économiques de leurs foyers<sup>204</sup>.

Par ailleurs, en Bretagne, si le groupe de travail « mise en réseau des bibliothèques », animé par LLB, émane de demandes de coordinateurs de réseaux de lecture publique, il a aussi, pour source, une volonté de la DRAC. De fait, cette dernière a donné une réelle impulsion en la matière sur son territoire. La coopération entre bibliothèques est, selon le CLL, « l'un des fils conducteurs de l'action publique en Bretagne » et « le pivot structurant des politiques de lecture publique »<sup>205</sup>. De plus, il affirme être particulièrement vigilant, lors de la répartition des crédits aux acteurs, au critère d'attribution « mise en réseau » de la Dotation Générale de Décentralisation Bibliothèque (DGD)<sup>206</sup>. L'attente du service de l'Etat explique donc également le temps de travail important que le chargé de mission de LLB souhaite consacrer à cette commission, en 2022. Finalement, il s'avère que l'axe « formation » est également mentionné par le CLL en réponse à la question portant sur les actions pour lesquelles son service a missionné la SRL.

Concernant la quatrième structure observée finement, l'ALCA, peu d'actions précises sont mentionnées comme confiées par la DRAC durant nos échanges avec le CLL et le chargé de mission « lecture publique ». Cependant, ces derniers attestent d'un accompagnement important, de ce volet de l'association, par l'agent d'Etat notamment, pour l'organisation des commissions « bibliothèques »<sup>207</sup>. De surcroît, la personne interrogée au sein de l'agence déclare, à l'inverse : « Quand la DRAC a des besoins spécifiques, on se fait un plaisir d'y répondre. »<sup>208</sup>.

Enfin, outre les SRL ayant fait l'objet d'une étude poussée, leurs homologues, dans les autres régions, mentionnent de nombreuses actions dont le lien avec les programmes du MC. Comme nous l'avons vu, le questionnaire diffusé comportait une question sur les projets les plus importants menés en 2019 et 2021 par les SRL. Plusieurs axes des politiques nationales ont été cités. Ainsi, deux chargés de mission « lecture publique », sur huit répondants, l'ArL PACA et Mobilis, indiquent une activité portant sur l'ambition d'« ouvrir plus pour ouvrir mieux » les bibliothèques. Or, il s'agit de projets soutenus par l'Etat, par le biais du concours particulier de la DGD. Par ailleurs, quatre structures mentionnent le sigle « EAC », LLB, l'ARALL,

---

<sup>202</sup> Voir entretien n° 3, p. 117.

<sup>203</sup> En 2020, après plusieurs mois de crise sanitaire « pour soutenir le retour aux pratiques artistiques et culturelles des jeunes » et « pour remettre les arts et la culture au cœur de la vie des jeunes et de leurs familles dès l'été », « les ministères de la Culture et de l'Education nationale et de la Jeunesse lancent une plateforme pour permettre aux artistes et à tous les professionnels de la culture de proposer des projets [...], partout en France ». Paul-Henri Doro. « Lancement de la plateforme dédiée à l'EAC ». In : *Ministère de la Culture* [en ligne]. [Consulté le 04/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Lancement-de-la-plateforme-dediee-a-l-education-artistique-et-culturelle>.

<sup>204</sup> Voir entretien n° 7, p. 135.

<sup>205</sup> Voir entretien n° 12, p. 172.

<sup>206</sup> Voir entretien n° 12, p. 168.

<sup>207</sup> Voir entretien n° 10, p. 163.

<sup>208</sup> Voir entretien n° 9, p. 156.

Interbibly, BFCLL. Le déploiement de l'Éducation artistique et culturelle, est également une mission des DRAC. Enfin, NLL cite sa journée d'étude intitulée « Biberons de culture » et, sur le site du ministère, nous pouvons lire que « dans la continuité du protocole interministériel pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants [...], Sophie Marinopoulos » rend, en janvier 2019, un « plan d'action pour que la culture soit au cœur de l'accompagnement du lien parent/enfant. »<sup>209</sup>.

Pour conclure, l'entretien réalisé avec la FILL met en évidence une sollicitation des agences régionales du livre, par le ministère, pour les grandes manifestations qu'il porte. C'est le cas de « Partir en livre » ou encore des « Nuits de la lecture ». Le professionnel questionné nous explique que la fédération participe aux groupes de travail et aux comités de pilotage national à ces sujets. Quant aux SRL, elles ont pour rôle d'être les relais d'informations de ces événements. D'ailleurs, l'activité de la FILL, en plus de la cotisation de ses membres, repose sur l'investissement de l'Etat, au niveau du SLL, seul financeur mentionné par la personne interrogée et sur le site web de l'organisme, autre que les adhérents<sup>210</sup>.

La présence d'un seul interlocuteur, la DRAC, pour les missions « bibliothèques » des SRL, les singularise au regard de leurs collègues, bénéficiant de contractualisations bi-partites. Aussi, ce poids des services déconcentrés, complexifie leur souhait d'accompagner le terrain, avec la même proximité que le reste de leurs équipes.

Cette proximité est revendiquée comme nous l'avons déjà pressentie. Pour plus de précisions, l'ALCA, par exemple, valorise le fait qu'elle vise une satisfaction immédiate des opérateurs. Tous leurs besoins apparaissent, dans les propos du répondant, comme aussitôt comblés par la SRL : « si (un besoin) remonte pendant la commission bibliothèque, on va le faire »<sup>211</sup>. La personne interrogée ajoute d'ailleurs : « la position verticale d'une agence avec les braves gens [...], moi je peux pas [...]. C'est d'un autre âge. »<sup>212</sup>. Quant à la FILL, elle a également vocation à « accompagner les politiques du livre en région », soit à une échelle plus locale que celle de son principal subventionneur. Ainsi, notre interlocuteur explique que sa *Charte des manifestations littéraires* a été conçue, notamment pour :

« que des élus puissent s'en emparer, pour évaluer leur manifestation du point de vue des différents éléments qui en font une manifestation exemplaire, et donc qui concoure à la vitalité du territoire. »<sup>213</sup>

Dans les faits, cette proximité du terrain, est plus ou moins opérationnelle.

D'un côté, le chargé de mission de l'ARALL précise qu'il se déplace beaucoup dans les bibliothèques de sa région<sup>214</sup>. C'est aussi le cas du professionnel dédié à la « lecture publique » de LLB selon le CLL de la DRAC-Bretagne. De fait, ce dernier salue « une bonne sensibilité du territoire » de l'EPCC<sup>215</sup>. En outre, la personne interrogée à Interbibly décrit des échanges informels fréquents avec les bibliothécaires de sa région. Ces « boucles de discussions » passent notamment par le biais de son CA<sup>216</sup>. A ce titre, la DRAC Grand-Est confirme l'attention que porte

---

<sup>209</sup> Paul-Henri Doro. « Mission culture, petite enfance et parentalité ». In : *Op. cit.* 16 août 2019. [Consulté le 04/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants/Mission-Culture-petite-enfance-et-parentalite>.

<sup>210</sup> Voir entretien n° 1, p. 96 et Marion Clamens. « Présentation de la FILL ». In : *Op. cit.* [Consulté le 04/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/la-fill/presentation-de-la-fill/>.

<sup>211</sup> Voir les entretiens n° 9, p. 158.

<sup>212</sup> Voir entretien n° 9, p. 156.

<sup>213</sup> Voir entretien n° 1, p. 97.

<sup>214</sup> Voir entretien n° 3, p. 116.

<sup>215</sup> Voir entretien n° 12, p. 173.

<sup>216</sup> Voir entretien n° 6, p. 126.

l'agence à la spécificité des territoires desservis. Pour elle, la SRL a bien « évalué que changer ce n'était pas uniquement mettre « Grand-Est » à la place de « Champagne-Ardenne » [...] c'est aussi travailler à comprendre quels sont les besoins du territoire voisin. »<sup>217</sup>. Enfin, cette relation entretenue avec le terrain se concrétise dans la capacité de certaines structures à répondre à ses demandes. Par exemple, le séminaire portant sur l'évaluation et les marchés publics de l'ARALL provient, d'après le chargé de mission, d'une volonté de bibliothécaires<sup>218</sup>. De même, le festival itinérant organisé par Interbibly résulte d'un souhait de son CA<sup>219</sup>. Finalement, il en va de même pour la manifestation littéraire « *Le mois du livre en Bretagne* », futur événement, déployé dans les structures culturelles de Bretagne, et porté par LLB, à la demande de ses élus.

Néanmoins, les difficultés que rencontrent les SRL à se positionner, au plus près des acteurs locaux de la lecture publique, ressortent de notre étude. D'abord, un défaut de structuration préalable des opérateurs peut constituer un frein à l'accompagnement de la SRL sur ce volet. Par exemple, LLB peine à mobiliser les réseaux de bibliothèques informels, dans son groupe de travail sur la mise en réseau. A ce titre, nous avons remarqué, au sein de la cartographie en ligne de l'agence, l'indisponibilité des informations sur les réseaux morbihannais de faible stature tels que celui de Pluméliau-Bieuzy, du Maillon ou des médiathèques du Guernaude. Or, l'observation au sein de LLB nous permet de témoigner d'une difficulté à entrer en contact avec les structures les composant<sup>220</sup>. D'ailleurs, l'entretien avec l'ARALL confirme cette analyse. De fait, son chargé de mission déclare que, le lien qu'il alimente avec les bibliothèques départementales, est crucial pour ses projets. Son fonctionnement, pour les faire aboutir, est pyramidal. Il compte sur les BD pour servir d'intermédiaires entre ses actions et les opérateurs d'autres échelons territoriaux. En témoigne les propos suivants : « l'idée c'est qu'elles (les BD) puissent rayonner sur leur propre réseau [...] on sait qu'on arrivera pas à toucher ces (autres) bibliothèques parce que, nous, on les connaît peu en fait »<sup>221</sup>.

De la même manière, les résultats du questionnaire diffusé, auprès des SRL, étaient l'une des thèses de Dominique Arot. Ce dernier souligne, dans un article du *BBF* en 2003, que « l'existence d'un réseau riche de bibliothèques, dotées de moyens professionnels » est un critère incontournable de réussite de la coopération de la lecture publique<sup>222</sup>. Interrogées à propos des départements dans lesquels elles étaient le moins présentes, les SRL admettent leurs difficultés à desservir certains territoires, où l'on suppose un retard du développement du secteur. Ainsi, en Bretagne, c'est en Côtes-d'Armor que LLB noue le moins de partenariats. Or, ce département est le moins peuplé de la région, en plus d'être très rural. En outre, l'ARALL coopère difficilement avec le Cantal, qui présente les mêmes caractéristiques que le 22. De son côté, NLL rencontre des obstacles dans l'Orne, très rural aussi. Enfin, l'ArL PACA, mentionne les Alpes-Maritimes et, ce type de territoire limitrophe, est également cité par OLL. Par ailleurs, seules trois SRL sur huit répondent par l'affirmatif à la question « Accompagnez-vous des élus locaux à développer leur politique de lecture publique ? ».

Bien sûr, la fusion régionale n'a fait qu'accroître la difficulté des chargés de missions « lecture publique » à dépasser un mode d'action fondé sur ce que Guy

---

<sup>217</sup> Voir entretien n° 7, p. 140.

<sup>218</sup> Voir entretien n° 3, p. 117.

<sup>219</sup> Voir entretien n°6, p. 124.

<sup>220</sup> Voir Mathieu Ducoudray. « Bibliothèques en réseau ». In : *Op. cit.* [Consulté le 30/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/bibliotheques-en-reseaux>.

<sup>221</sup> Voir entretien n° 3, p. 114.

<sup>222</sup> Dominique Arot. *Op. cit.* p. 5.

Saez nommait la « centralité normative de l'Etat » et le pilotage « centre-périphérie »<sup>223</sup>. A leurs yeux, les régions sont « disproportionnées », « grandes comme l'Autriche » ou encore « énormes »<sup>224</sup>. En effet, les ressources humaines des agences risquent d'être rapidement un enjeu de taille. L'ARALL rappelle, par exemple, que sa mission « lecture publique » concerne neuf-cent bibliothèques. Toutefois, nous remarquons que les SRL ne sont pas toujours équipées d'outils pour connaître le terrain. D'après notre questionnaire, seule la moitié des structures répondant, déclarent réaliser des observations des bibliothèques de leurs régions. De surcroît, l'étude auprès des bibliothèques, démontre une participation faible de ces dernières à l'évaluation des SRL. Ainsi, seules quatre structures, parmi les dix témoignages, ont pu émettre leur avis, sur l'action des agences régionales. Enfin, peu de SRL formalisent un programme de travail avec leurs acteurs. Seules trois bibliothèques interrogées affirment disposer d'un document cadre, formalisant cette coopération.

## 2.2. Des attentes peu conciliables : SRL, lecture publique et enjeux de subsidiarité

L'oscillation des SRL, entre « déconcentration » et « décentralisation », engendre un positionnement complexe des chargés de mission « bibliothèques ». Il n'en reste pas moins que leurs difficultés à entretenir une relation de proximité avec le terrain, interrogent aussi le caractère conciliable des attentes des opérateurs et met en jeu la singularité de leurs actions régionales.

Ainsi, au même titre que Martine Mollet, en 1991, nous pouvons nous questionner : « les bibliothécaires (et plus largement les acteurs de la lecture publique) ont-ils des intérêts communs »<sup>225</sup> ? Au-delà du souhait partagé de développer leur réseau professionnel et de trouver des réponses à leurs problématiques quotidiennes, la volonté de coopération dépasse-t-elle un « topique de la littérature professionnelle »<sup>226</sup>, faisant artificiellement consensus ? En outre, ne doit-on pas se demander si, les projets des bibliothèques, sont conciliables avec ceux du secteur associatif, ou encore, avec ceux des autres acteurs de la chaîne du livre ? D'ailleurs, Jean-Luc Gautier-Gentès et Béatrice Pédot doutaient, eux-mêmes, de la viabilité du concept de « livre et lecture » : « (n')est(-il pas) interrogé et interrogeable dans son unité ? »<sup>227</sup>, se demandaient-ils, car il recouvrirait « une nébuleuse de métiers et d'intérêts professionnels parfois divergents »<sup>228</sup>. Pour la déléguée générale de la FFCB, la réponse est claire. En vue de la préparation du « Colloque – perspectives pour la coopération »<sup>229</sup>, elle identifiait différents profils de bibliothécaires coopérateurs, ayant trois types

---

<sup>223</sup> Guy Saez. « La dynamique de la coopération culturelle : de la décentralisation à la territorialisation de l'action publique ». In : Philippe Poirrier et René Rizzardo. *Op. cit.* p. 44.

<sup>224</sup> Voir entretien n° 3, p. 113, n° 9 p. 152 et n° 6 p. 123.

<sup>225</sup> Martine Mollet. *Op. cit.* p. 179.

<sup>226</sup> Anne-Marie Bertrand. « Culture professionnelle et coopération ». In : Pascal Sanz. *Op. cit.* p. 55

<sup>227</sup> FILL, 2008. *Op. cit.* p. 2

<sup>228</sup> Béatrice Pédot. « La coopération dans la chaîne du livre : vers une interprofession ». In : Pascal Sanz. *Op. cit.* p. 193.

<sup>229</sup> D'une part, deux bibliothèques n'ont pas répondu à l'enquête, d'autre part, le questionnaire exigeant de formaliser une pratique assez marginale dans le quotidien des professionnels, les réponses étaient évasives et difficilement traitables. En outre, une méthode qualitative par entretiens aurait permis de mieux cerner ces attentes et les différences existantes, ou non, selon les types de bibliothèques. Par manque de temps – un état des lieux des missions « lecture publique » étant à réaliser dans son entièreté, elle n'a pas pu être privilégiée.

d'attentes divergentes à l'égard des agences<sup>230</sup>. Notre enquête, en 2021, n'a pas permis de confirmer ou d'infirmer précisément, ce diagnostic. Néanmoins, nous sommes en mesure de fournir quelques résultats, allant dans le sens du constat de Béatrice Pédot, il y a trente ans.

Tout d'abord les chargés de mission « lecture publique » affirment répondre à des besoins très divers des opérateurs. Ainsi, à la question « A quel besoin des professionnels de la lecture publique, votre agence répond-elle le mieux ? », l'ArL PACA emploie le terme « transformation ». NLL utilise les substantifs suivants : « formation », comme BFCLL, et « coopération », comme Interbibly et OLL. En outre « le besoin de mise en relation » est signalé par LLB, Mobilis, OLL et Interbibly. Enfin, cette dernière SRL mentionne aussi « information et veille ». Ensuite, nous avons remarqué que les bibliothécaires interrogés, par le biais du questionnaire diffusé, avaient suivi des formations et des projets de SRL particulièrement variés. Rares sont les propositions d'agences retrouvées d'une réponse à l'autre. Entre autres, chaque exemple donné par les bibliothèques ayant participé à un groupe de travail de SRL est singulier, à l'exception des PCP : « formation action culturelle et handicap », pour le réseau de Pau, « rédaction d'une brochure « lecture et personnes âgées » », pour la BD « Savoie-Biblio », « PCP », pour la bibliothèque de Vitry-le-François, « Films en bibliothèques », pour la bibliothèque de Brest, « Lectura +, évaluation en bibliothèques, PCP », pour le réseau d'Annecy et « patrimoine » pour la bibliothèque d'Epinal.

Par ailleurs, c'est l'observation menée au sein du groupe de travail « mise en réseau des bibliothèques » de LLB, qui nous permet de rendre compte d'attentes difficilement compatibles des acteurs de la lecture publique. D'une part, certains coordinateurs de réseaux, déjà structurés, participaient à la commission, dans le but de produire des outils communs. Leurs objectifs étaient de développer leur projet territorial ou encore d'innover, au sein ce dernier. Cependant, d'autres coordinateurs, issus de réseaux plus jeunes, ont progressivement pris de la distance avec le groupe de travail ou ont peiné à s'y investir. L'attente politique de production de livrables de synthèse sur la mise en réseau, rédigés par les de la commission, n'était pas adéquat, selon eux, avec leur manque d'expérience et d'avancée sur le sujet. En outre, cela ne répondait pas à leur désir d'échanger de manière informelle avec leurs homologues. Cette posture passive, que Martine Mollet a pu qualifier d'« attitude de consommation », en 1990<sup>231</sup>, était peu bénéfique aux acteurs plus avertis, leur charge de travail s'amplifiant. D'autre part, le chargé de mission « lecture publique » de l'agence bretonne témoignait des besoins variés des acteurs, selon les départements. En effet, certains d'entre eux disposaient déjà d'un nombre de réseaux considérable, comme l'Ille-et-Vilaine. Or, de leur côté, les Côtes-d'Armor observaient des dynamiques commençant seulement à percer. Aussi, si les réseaux matures du 56 pouvaient être occupés par la refonte de leur politique documentaire commune, d'autres, dans le 22, se démêlaient encore avec les enjeux de tarifications et de règles de prêt. Les BD n'en étaient donc pas aux mêmes stades d'accompagnement des intercommunalités.

---

<sup>230</sup> La FFCB mentionnait à ce titre les « pédagoges », souhaitant un partenariat avec l'Education nationale, les « culturels », favorables aux relations enrichies avec le reste de la filière, les « pros de l'info », cherchant à collaborer de manière plus importante avec les centres de documentations, les « galaxiens Gutenberg », militant pour une coopération amplifiée avec la chaîne du livre et enfin les « laborantins sociaux », favorables aux liens tissés avec les structures du champ social. Les 3 types d'attentes étaient les suivantes : les « utopistes », à l'affût de convivialité et de partage, les « assistés », voulant rompre leur isolement pour plus de soutien et les « modernes », prônant l'efficacité et la productivité. Voir Béatrice Pédot, 2003. *Op. cit.* p. 22.

<sup>231</sup> Martine Mollet. *Op. cit.* p. 182.

Finalement, le questionnaire envoyé aux bibliothèques nous a permis d'observer deux points de vue différents sur une même structure. Or, selon nous, ces derniers résultent bien d'attentes hétérogènes. De fait, nous constatons que les deux établissements, ayant un avis distinct, ont des rattachements administratifs et des missions variées. La première bibliothèque, départementale, explique trouver son compte dans les propositions de l'agence en question. Elle indique y adhérer « depuis sa création » et par « intérêt pour le partenariat, les échanges entre professionnels ». Elle ajoute avoir « besoin d'une structure de référence ayant une vision sur un territoire élargi », ainsi que d'un « centre de ressources avec compétences affirmées ». Toutefois, la seconde, de taille moyenne, municipale et rattachée à un réseau très vaste, ne coopérant qu'en matière d'offre numérique, nous fait part d'une contrariété. Elle souligne le manque de suivi, par la SRL, d'un projet initié par l'agence et auquel elle avait répondu. Or, l'évolution des bibliothèques départementales ces dernières années, pourrait expliquer que cette déception, en termes de manque d'accompagnement, n'apparaisse pas dans le premier témoignage, ces dernières étant désormais en mesure de se positionner, elles-mêmes, comme ingénieures culturelles.

Confrontées à ces besoins, parfois inconciliables, d'acteurs de la lecture publique, les SRL peuvent être amenées à se positionner en renfort d'autres niveaux d'intervention. Cela interroge, alors, le caractère subsidiaire de leurs propositions. Dans la littérature, certains auteurs avaient déjà eu du mal à distinguer la manière dont SRL et BMVR se répartissaient leurs missions patrimoniales<sup>232</sup>. Or, pour une agence régionale, concernant la « lecture publique », il est également « compliqué de trouver sa place, entre les BDP et les réseaux professionnels qui existent déjà [...], (les SRL ne devant) pas se substituer à l'action d'opérateurs culturels ou d'opérateurs publics », selon l'un des CLL interrogés<sup>233</sup>.

A ce titre, la valeur ajoutée des associations de coopération entre bibliothèques, avait fait débat, dans les années 1990. Deux textes peuvent en témoigner. D'une part, l'article de Jeannette Amestoy qui constatait un périmètre d'action similaire entre les SRL et les services déconcentrés de l'Etat<sup>234</sup>. De même, Béatrice Pédot affirmait, qu'en ce qui concerne l'interprofession du livre, les fonctions des agences étaient parfois « proches de celles développées par les conseillers régionaux »<sup>235</sup>. En 2021, aucun chevauchement de cet ordre n'a été soulevé par les acteurs de notre enquête. Pourtant, nous avons connaissance de la manière dont les modalités du dispositif gouvernemental de l'*Été culturel et apprenant* ont été communiquées aux bibliothèques. Cela nous permet d'affirmer que, selon les régions, le canal de communication a été, soit la SRL, Interbibly notamment, soit le CLL, pour le réseau des bibliothèques de Pau, par exemple.

En outre, une analogie s'observe entre les missions des centres de formation professionnelle, en région, et le volet « lecture publique » des SRL. Dans un article déjà cité, Jean-Claude Le Dro, expliquait la manière dont la commission « formation », de l'ex COBB, pensait les contenus enseignés, en lien avec le CNFPT. Or, il concluait sa réflexion de la sorte : « avec du recul, il n'est pas si sûr que la

---

<sup>232</sup> Voir à ce titre Claudine Liéber citant Béatrice Pédot qui explique que « le partage de fonction avec les BMVR [...] est au cœur du devenir des agences » (Claudine Liéber. *Op. cit.* p. 2) ou encore Frank Hurinville pour qui « aucune articulation n'est faite entre ce statut (des BMVR) et (l)es mission régionales en matière de livre et de lecture déjà existantes » dans « Le cadre juridique de la coopération entre bibliothèques, une mosaïque inachevée ». In : Pascal Sanz. *Op. cit.* p. 33.

<sup>233</sup> Voir entretien n° 10, p. 162.

<sup>234</sup> Jeannette Amestoy. *Op. cit.* p. 194.

<sup>235</sup> Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.* p. 174.

formation doit relever d'une structure de coopération ». Les entretiens avec les chargés de mission « lecture publique », poursuivant cet axe de travail, attestent d'un risque de chevauchement toujours présent. De fait, les personnes interrogées ont tendance à justifier l'intérêt des formations qu'elles mènent, revendiquent la complémentarité de ces dernières. Pourtant d'autres SRL ont fait le choix de cesser leurs interventions en la matière. Ainsi, l'ALCA précise que ses formations viennent, uniquement, « en appui » de celles des centres régionaux. Il s'agit de répondre à des besoins particuliers du secteur. *A contrario*, l'ARALL, elle, ne souhaite pas se positionner sur ce volet de travail. Elle déclare, qu'en matière d'évolution professionnelle, d'autres acteurs sont suffisamment opérationnels sur son territoire<sup>236</sup>. Certes l'ENSSIB se situe en Auvergne-Rhône-Alpes. Néanmoins, les autres régions ne sont pas dépourvues à ce sujet, les villes de Lille, Rennes, Nancy, Aix-Marseille, Bordeaux ou encore Reims disposant de parcours en universités<sup>237</sup> pour les futurs bibliothécaires. A ces derniers, s'ajoutent des CNFPT, des CRFCB et des BD maillant efficacement la métropole. Aussi, si elles adoptaient le raisonnement de l'ARALL, les six SRL sur huit déclarant avoir organisé entre trois et dix formations, en 2019, cesseraient ce type d'activités.

Par ailleurs, dans les années 1990, Alain Nérès témoignait de l'expérience de l'ABCD, ex association de coopération entre bibliothèques. Il consacrait un paragraphe de son article à éclaircir sa complémentarité avec les groupes régionaux de l'ABF. Cette démonstration semble témoigner de l'existence d'un débat à ce sujet<sup>238</sup>. Aussi, suite à la lecture de ce texte et, à partir d'une expérience relatée par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, nous nous sommes demandés si un risque de subsidiarité entre ces deux entités existait. De fait, le CLL mentionné, faisait le récit de tensions, dans l'une des régions françaises, entre une agence régionale du livre et une association de libraires, toutes deux, par manque de dialogue, œuvrant sur le même terrain<sup>239</sup>. Répondant à notre interrogation, les acteurs questionnés dans notre enquête, ont mis en avant la dimension interprofessionnelle des SRL<sup>240</sup>. Cette approche transversale les démarque, en effet, de l'ABF, notamment pour l'interprofession du livre. Pourtant, en ce qui concerne l'intersectorialité entre acteurs du développement de la lecture, la distinction est moins claire. Par exemple, le chargé de mission « lecture publique » d'Interbibly souligne que son agence ne s'occupe pas du déploiement du FAL, l'antenne lorraine de l'ABF disposant déjà d'un groupe projet sur le sujet. Cependant, ailleurs, en Bretagne, comme en Occitanie, c'est la SRL qui est moteur du dispositif. De fait, la FILL nous apprend qu'à OLL : « il y a vraiment un poste « coopération des bibliothèques » qui s'empare de sujet comme le *Facile à Lire* ». En outre, l'ABF a pu relayer, par le biais de son site « Bibliocovid »<sup>241</sup>, des informations quant aux protocoles sanitaires nationaux, e, 2020-2021. Or, c'est aussi le cas de LLB, d'après les propos de la DRAC Bretagne<sup>242</sup>. Finalement, l'action des chargés de mission « lecture publique » peut, dans une certaine mesure, s'apparenter aux démarches d'*advocacy* de l'ABF. L'ENSSIB définit ce mode de plaidoyer comme l'organisation de « la défense des bibliothèques [...] via des rencontres avec les élus, des manifestations, des

---

<sup>236</sup> Voir entretien n° 3, p. 113.

<sup>237</sup> Patrick Neyroud. « Bibliothécaire ». In : Sophie Bosset-Montoux. *CIDJ* [en ligne]. Paris : CIDJ. 07/07/2021. [Consulté le 31/07/2021]. Disponible à cette adresse <https://www.cidj.com/metiers/bibliothecaire>.

<sup>238</sup> Alain Nérès. *Op. cit.* p. 186.

<sup>239</sup> Voir entretien n° 10, p. 166.

<sup>240</sup> Par exemple, voir entretien n° 3, p. 118 et n° 4, p. 120.

<sup>241</sup> Alice Bernard (ABF), Malik Diallo (ADBGV), Céline Meneghin et Anne marie Bock (ABD), Claire Haquet (Bibliopat), Dominique Auer (ACIM). *Biblio-covid* [en ligne]. [Consulté le 31/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.biblio-covid.fr/>.

<sup>242</sup> Voir entretien n° 12, p. 175.

événements, des publications... »<sup>243</sup>. Or, de notre point de vue, Interbibly assume ce rôle, quand elle transmet à la DRAC des remontées de terrain, durant la crise de la Covid-19. Selon nous, LLB, aussi, intervient dans ce champ de l'*advocacy*, lorsque son chargé de mission se rend à des réunions, en présence d'élus locaux, pour soutenir les professionnels dans leurs projets de lecture publique.

Enfin, bien d'autres chevauchements ont pu être rencontrés dans notre enquête, comme la question des SRL portant des manifestations littéraires<sup>244</sup>. Il n'en reste pas moins que les acteurs dont les agences du livre peuvent se rapprocher le plus, en matière de lecture publique, ne sont autres que les BD. Ainsi, Jean-Claude Le Dro remarquait que, « pour nombre d'actions, le cadre départemental est plus efficace »<sup>245</sup>. Au vu d'une mission renforcée en termes d'ingénierie culturelle des BD, ce point a pu être abordé avec le CLL de la DRAC Bretagne. Pour l'interviewé, le rôle des deux organismes est, en effet, susceptible de se recouper, par exemple sur l'animation de réseau intercommunaux. Cependant, d'après lui, la spécificité de la SRL bretonne se situe au niveau de l'animation de « réseaux de bibliothèques entre eux ». Cette distinction s'observe bien à LLB. Toutefois cet axe de travail, unique en métropole, pour les SRL, demande au chargé de mission d'assurer une communication très fluide avec les acteurs des départements.

Pour conclure, une remarque de professionnel de SRL, durant notre enquête cristallise ces enjeux. De fait, la personne interrogée à Interbibly, alors qu'elle évoque ses actions à l'égard des bibliothèques, rapporte que l'agence ne propose aucune commission « lecture publique » en son sein, à l'inverse de la plupart des SRL. Selon elle, cette commission n'aurait pas d'utilité car, dans sa région, « il y a d'autres instances de réunions des bibliothécaires »<sup>246</sup>. Mais, s'agit-il réellement d'une spécificité de son territoire ?

### **2.3. Une oscillation entre 4 postures débattues, en lien avec les dilemmes de l'action publique régionale**

Revendiquant une adaptabilité au terrain, les SRL sont pourtant peu efficaces lorsqu'aucune structuration d'acteurs ne les précède. A l'inverse, elles sont aussi confrontées à des enjeux de subsidiarité entre, leurs missions, et celles d'autres réseaux de la lecture publique, bien implantés. De ces tensions résultent quatre modalités d'intervention majeures. Nous verrons qu'elles posent des questions proches de celles soulevées par les dilemmes de l'action publique régionale.

Alain Nérès listait, en 1991, « trois orientations déterminantes pour le développement (des SRL) : faire, faire faire, redistribuer »<sup>247</sup>. Selon nous, trente ans plus tard, quatre postures sont, tour à tour, adoptées.

La première est verticale. Dans ces cas, très fréquents, les chargés de mission « lecture publique » des SRL, mobilisent leur expertise et se font les relais des CLL. Ce mode d'intervention est privilégié lorsque les SRL aident les bibliothèques à s'inscrire dans le cadre de politiques nationales, ou bien, lorsqu'elles répondent à

---

<sup>243</sup> Service « dictionnaire ». « Advocacy ». In : Nathalie Marecerou-Ramel. *Enssib* [en ligne]. 04/09/2013. [Consulté le 04/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/advocacy>.

<sup>244</sup> Voir entretien n° 10, p. 163. Le CLL de Nouvelle-Aquitaine y perçoit un risque que les collectivités se déchargent alors de leur rôle en matière d'organisation d'événements culturels.

<sup>245</sup> Jean-Claude Le Dro. *Op. cit.* p. 209.

<sup>246</sup> Voir entretien n° 6, p. 126.

<sup>247</sup> Alain Nérès, *Op. cit.* p. 188.

certaines problématiques métiers. Il se retrouve, notamment, pour le suivi des PCP, des contrats territoires-lecture ou quand les agences organisent des rencontres sur des thèmes chers au MC.

En outre, les chargés de missions « lecture publique » emploient, également, de manière régulière, une posture plus horizontale. Il s'agit de s'associer avec les opérateurs de terrain, en vue d'une mutualisation. Cette deuxième posture s'incarne quand les SRL favorisent la réunion de projets individuels, sous une même « étiquette ». Entre autres exemples, nous pouvons citer les manifestations littéraires portées. Du surcroît, Interbibly s'inscrit dans cette logique, quand elle propose à plusieurs acteurs de répondre collectivement à un appel à projet du CNL, pour acquérir des fonds à destination de bibliothèques carcérales. La personne questionnée, au sein l'agence du Grand-Est, confirme que, pour cette initiative, « l'association a(vait) été perçue comme un outil pour mutualiser des projets »<sup>248</sup>.

Par ailleurs, ses homologues peuvent, parfois, opter pour une simple posture de *médiation*, au sens premier du terme. Les chargés de « lecture publique » peuvent être les supports d'une mise en relation d'acteurs. Une coopération, entre ces derniers, est susceptible d'advenir, néanmoins, la SRL n'en sera pas forcément l'ingénieure. Ce mode d'intervention peut qualifier le groupe de travail entre bibliothécaires, porté par l'ALCA. De fait, y sont discutés, de manière très libre, de nombreux sujets. D'ailleurs, le chargé de mission inaugure chaque commission en questionnant ses interlocuteurs sur les thèmes leur tenant à cœur<sup>249</sup>.

Enfin, la dernière posture discernée, est celle pour laquelle la SRL recherche une transversalité. Ce positionnement vise une production coopérative de services innovants, avec les acteurs de la lecture publique. Selon Martine Mollet, en 1991<sup>250</sup>, ce mode d'intervention se faisait déjà plus rare. L'auteure considérait que, l'évolution des SRL, les avaient conduites à être plus accompagnatrices que pilotes de projets multipartites<sup>251</sup>. Or, son constat est encore valide en 2021. De fait, seules trois bibliothèques, sur les dix, qui ont répondu à notre questionnaire, estiment avoir bénéficié d'un soutien, en matière d'ingénierie culturelle, de la part des agences régionales. En outre, trois établissements, uniquement, déclarent avoir été sollicités, par ces dernières, pour partager leur expertise. Enfin, seules deux l'ont été pour un monter un projet en partenariat. Pour conclure, nous pouvons dire que le groupe de travail sur la mise en réseau de LLB se rapproche de cette posture. Ainsi, l'un de ses objectifs était de produire, communément, un jeu de société que des coordinateurs de réseau pourraient s'approprier. Toutefois, ce sont, avant tout, les projets de la SRL, à l'égard des publics éloignés, qui l'illustrent le mieux. De fait, les pictogrammes, produits par LLB pour une signalétique « facile à lire », sont issus d'une mise en commun d'expertises nationales et territoriales, par la SRL.

Chacun de ces positionnements est susceptible de faire débat car il possède ses atouts et ses faiblesses.

D'une part, la posture verticale permet à des établissements de diverses envergures de se professionnaliser. Néanmoins, elle est très éloignée de la visée coopérative des SRL, pourtant considérée comme importante par tous les bibliothécaires interrogés. La posture d'association, quant à elle, connaît également des limites en termes de coopération. En effet, les projets qui la matérialisent, peuvent se résumer à des simples objectifs de réduction des coûts. Cependant, ils constituent un levier, pour

---

<sup>248</sup> Voir entretien n° 6, p. 127.

<sup>249</sup> Voir entretien n° 10, p. 163.

<sup>250</sup> Martine Mollet. *Op. cit.* p. 182.

<sup>251</sup> L'auteure fait référence aux bibliographies communes et aux catalogues partagés de l'époque.

des acteurs de moindre taille, dans un contexte de restrictions budgétaires. En outre, le troisième mode d'intervention décrit permet, lui aussi, une large ouverture à de multiples partenaires. Toutefois, le passage de la parole aux actes peut se révéler une étape difficile pour les SRL. Enfin, la transversalité est inspiratrice pour le secteur de la lecture publique. Cependant, en raison des attentes politiques qu'elle engendre, ce dernier positionnement risque d'être source de mise à l'écart de certains opérateurs. Ces derniers peuvent, soit, ne pas avoir les moyens de suivre régulièrement le projet, soit avoir l'impression que l'agence fait de l'ombre à leurs propres initiatives.

Ces débats nous amènent à penser, à l'instar de Nicolas Galaud à propos des BMVR que, pour les bibliothèques « la dimension régionale ne s'impose pas comme une évidence »<sup>252</sup>. En témoignent les questions actuelles que se pose la FILL concernant sa commission « bibliothèque »<sup>253</sup>. En effet, la fédération envisage une reconfiguration de ce groupe de travail. Ainsi, elle a récemment réuni les chargés de mission des SRL pour se demander « comment on continue de s'emparer de la lecture publique ? », selon ses propres termes. Par ailleurs, sur les dix bibliothèques nous ayant envoyé leurs réponses, seules 50% utilisent les services de la SRL pour obtenir une information professionnelle. Or, il s'agit de l'une des fonctions principales mises en valeur par les chargés de mission « lecture publique ». De surcroît, à la question « Classez les affirmations ci-dessous, de celle qui correspond le plus à la structure de votre région à celle qui lui correspond le moins », la phrase « La structure régionale, dans ma région, est dédiée à la coopération entre bibliothèques » est, dans la moitié des cas, avant-dernière ou dernière, du classement des répondants. Elle se retrouve régulièrement positionnée, après l'économie du livre – souvent première, le développement de la lecture et la vie littéraire. En outre, sept bibliothécaires témoignent du fait que leurs collectivités territoriales ne les incitent pas à adhérer à la SRL.

Au regard de la variété et de la fragilité des postures « lecture publique » des SRL nous pouvons soutenir que les enjeux de leurs modes d'intervention sont, aussi, fortement corrélés à l'histoire des Régions.

Ainsi, l'ouvrage récent, *La fusion des régions*<sup>254</sup>, atteste d'un remarquable investissement de ces collectivités, dans de multiples secteurs. Cependant, ses directeurs de publication soulèvent plusieurs problématiques qui se sont posées aux conseils Régionaux, quant à leurs types d'action publique. Elles sont assez similaires à nos interrogations sur les SRL.

Premièrement, les auteurs découvrent, durant leur étude, ce qu'ils nomment la « contingence territoriale de l'Etat »<sup>255</sup>. Or, tout comme les SRL sont très hétérogènes, d'une région à l'autre, cette plasticité de l'Etat aux territoires, engendre, d'après les auteurs, des différences de taille entre les Régions, en termes d'action publique. En outre, y est rappelé que la légitimité territoriale de ces collectivités est souvent interrogée. Pour rappel, c'est aussi le cas de celle des SRL, comme nous l'avons vu à de nombreuses reprises.

---

<sup>252</sup> Nicolas Galaud. *Op. cit.* p. 22

<sup>253</sup> L'interviewé, p., explique : « on est en train de la réinterroger et même pour tout vous dire notre prochaine commission qui devrait avoir lieu au mois de février a à son ordre du jour la question : « comment on continue de s'emparer de la lecture publique ? » parce qu'on observe que cette commission devient de plus en plus « patrimoine écrit » ».

<sup>254</sup> Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin (dir.). *La fusion des régions, le laboratoire d'Occitanie*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2021.

<sup>255</sup> Les auteurs notent que l'intervention de l'Etat s'adapte aux territoires, entraînant, entre eux, une différenciation. Emmanuel Négrier et Mariette Sibertin-Blanc. « La fusion par les politiques : les politiques culturelles ». In : Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin (dir.). *Ibid*, p. 167.

Par ailleurs, à l'instar des accusations portées à l'égard des agences du livre, parfois taxées d'être « suppôts des DRAC »<sup>256</sup>, l'importance des Régions est souvent amenuisée car on les considère comme les « fille(s) aînée(s) de l'Etat »<sup>257</sup>.

De surcroît les chercheurs rendent compte des critiques fréquentes adressées aux conseils Régionaux et à leurs services, quant au rôle informel qu'ils endossent. De même, les SRL peinent à être visibles, pour la lecture publique, lorsqu'elles n'interviennent pas directement, par le biais d'un portage de manifestation littéraire, par exemple. C'est, en effet, l'une des raisons pour lesquelles, les instances élues de LLB souhaitent que la SRL développe son « *Mois du livre en Bretagne* ».

Finalement, les enjeux de subsidiarité des SRL soulignés, constituent, aussi, une caractéristique des Régions. De fait, dans un article de 2017, Emmanuel Négrier, expliquait que ces dernières pouvaient agir à différentes échelles, s'adossant, parfois, aux départements et, d'autres fois, « jou(ant) un jeu métropolitain »<sup>258</sup>.

En outre, si les difficultés, que rencontrent les SRL, s'apparentent aux dilemmes de l'action publique des Régions, le lien est d'autant plus frappant si l'on observe la manière dont ces collectivités agissent en matière culturelle.

Pour le chercheur au CNRS, elles sont confrontées à plusieurs alternatives<sup>259</sup>. Tout d'abord, un choix doit être fait entre une « politique transversale ou sectorielle », ensuite, entre une « politique de filière ou de territoire ». Or, nous retrouvons-là l'oscillation des SRL entre verticalité et transversalité, ainsi que les interrogations qu'engendrent leur dimension interprofessionnelle. En outre, c'est bien une politique de filière qui prime, lorsque les SRL souhaitent concevoir, avec les bibliothécaires, des projets innovants pour leur secteur. Néanmoins, c'est à des enjeux de développement des territoires qu'elles sont confrontées, lorsqu'un défaut de structuration de la lecture publique les freine dans leurs intentions.

De surcroît, l'auteur de l'article « Les régions, laboratoires de nouvelles politiques culturelles ? » démontre que ces collectivités sont susceptibles d'hésiter entre un paradigme de « démocratisation culturelle » et de « droits culturels ». Ce tâtonnement n'est pas sans rappeler les différents rôles, endossés par les SRL. En effet, nous avons montré qu'elles étaient, à la fois, relais des DRAC et de leurs normes, mais également, des demandes du terrain. Ensuite, nous avons illustré leur ouverture progressive à des projets, moins descendants, liés aux publics de la lecture. Enfin, Emmanuel Négrier explique que les Régions font historiquement face à un choix entre « renforcement des agences » et « action directe ». Or, pour conclure, c'est bien tout l'enjeu des SRL opératrices de manifestations littéraires. Nous l'avons vu, leur légitimité à l'intervention directe et sa pertinence ont pu être questionnées.

---

<sup>256</sup> Béatrice Pédot, 2003. *Op. cit.*, p.18.

<sup>257</sup> Emmanuel Négrier et Mariette Sibertin-Blanc. *Op. cit.* p. 164.

<sup>258</sup> Emmanuel Négrier. « Les régions, laboratoires de nouvelles politiques culturelles ? ». *Op. cit.* p. 71.

<sup>259</sup> *Ibid.* p. 66.

## **LES MISSIONS « LECTURE PUBLIQUE » : LORSQU'UNE QUETE DE SINGULARITE REGIONALE PERMET AUX SRL D'AFFIRMER LEUR ROLE**

---

Jusqu'ici, nous avons montré que les différentes postures des missions « lecture publique » des SRL, résultaient moins de visions prospectives que d'historiques. Elles dépendent du portage politique des principaux financeurs des SRL et elles sont, aussi, très liées, à la structuration de la lecture publique en France. De fait, le secteur s'organise entre des politiques nationales très influentes et des opérateurs, œuvrant pour l'ancrage local des bibliothèques. Toutefois, l'hétérogénéité et la fragilité des missions étudiées sont également fortement corrélées à l'histoire des Régions, comme le montre l'oscillation entre quatre modes d'intervention débattus.

En décrivant ces missions comme fruits de différentes tensions, nous avons dressé un portrait peu valorisant des actions des SRL, à l'égard de la lecture publique. Cependant, il faut convenir que, le choix d'une approche des agences, par leurs positionnements, a pu conduire à occulter certains de leurs succès. Philippe Teillet remarquait, d'ailleurs que « l'art de la controverse (était) consubstantiel aux politiques culturelles »<sup>260</sup>. En outre, Emmanuel Négrier a pu corroborer cette affirmation. Pour lui, l'histoire des politiques culturelles est « celle de la négociation permanentes entre des paradigmes différents »<sup>261</sup>.

Aussi, dans cette dernière partie, nous montrerons que, malgré un contexte d'intervention complexe, certaines SRL ont su se démarquer. Toutefois, contrairement à notre hypothèse initiale, ce n'est pas lorsqu'elles oscillent entre une diversité de postures qu'elles deviennent incontournables pour la lecture publique. Elles s'affirment, plutôt, lorsqu'elles assument pleinement la singularité et la spécificité d'un niveau régional d'intervention.

Dans un premier temps, nous montrerons que, malgré les critiques régulières qui leur sont adressées, les SRL continuent de susciter l'engagement des bibliothécaires, notamment par des actions au succès notoire. Ensuite, nous mettrons en évidence une spécificité des agences, disposant de professionnels très efficaces en termes de communication, un savoir-faire renforcé par la dimension interprofessionnelle des SRL. Or, il s'agit de compétences peu présentes, au sein d'autres échelons, œuvrant en faveur de la lecture publique. Finalement, nous montrerons que les projets de SRL, constituant une valeur ajoutée pour le secteur, découlent de la transformation de contraintes régionales en atouts et de l'adoption des paradigmes des droits culturels.

---

<sup>260</sup> Emmanuel Négrier et Mariette Sibertin-Blanc. *Op. cit.* p. 167. Les auteurs citent l'article de Philippe Teillet. « Les politiques publiques de la culture face aux enjeux culturels contemporains ». In : Claudine Audet et Diane Saint-Pierre (dir.). *Tendances et défis des politiques culturelles*. Québec : Presses de l'université de Laval, p. 37-48.

<sup>261</sup> Livre et lecture en Bretagne. *Conférence d'Emmanuel Négrier – Lecture publique et intercommunalité* [enregistrement en ligne]. 2021. [Consulté le 08/11/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/bibliotheques-en-reseaux>.

# 1. MALGRE LES CONTRAINTES DES SRL, L'ENGAGEMENT ET LA RECONNAISSANCE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Lors de nos échanges avec les chargés de mission « lecture publique », nous avons constaté une pérennité de l'engagement des bibliothèques, au sein des SRL. Les personnes interrogées expliquent cette mobilisation singulière en invoquant le temps, dont disposent les professionnels de la lecture publique, au regard d'autres métiers de la chaîne du livre<sup>262</sup>. Néanmoins, il nous apparaît que c'est également, parce que certaines actions des agences sont bien connues du secteur, que ses acteurs continuent de s'y investir

Tout d'abord, nous décrirons cette surreprésentation des bibliothécaires au sein des instances élues de beaucoup de SRL. Nous le ferons au moyen d'une analyse des documents disponibles sur leurs portails web<sup>263</sup>. Puis, nous mettrons en avant les éléments, de la littérature et de nos entretiens, qui rendent compte du succès évoqué.

## 1.1. Une surreprésentation des bibliothécaires dans les instances élues des SRL

En 1991, Béatrice Pédot écrivait, à propos de l'investissement des acteurs de la documentation, dans les anciennes associations de coopération : « les bibliothèques publiques et leurs professionnels sont encore majoritaires dans les conseils d'administration »<sup>264</sup>.

Aujourd'hui, ce fort engagement est encore palpable, malgré l'ouverture des agences à l'interprofession. Aussi, dans six SRL<sup>265</sup> sur onze, soit les bibliothécaires composent la plupart des membres du Bureau et du CA, soit ils sont la profession, au sein de la chaîne du livre, la plus représentée, en leur sein.

Certes, le Bureau d'OLL ne comprend pas de bibliothécaires. C'est d'ailleurs le secteur le moins présent, après le patrimoine, au CA<sup>266</sup>. Cependant, cette SRL fait figure d'exception.

D'abord, LLB et l'ArL PACA présentent des configurations assez équilibrées, entre les différents métiers. En outre, à BFCLL, cinq membres du Bureau sur sept sont des bibliothécaires, dont la vice-présidente de la structure. De plus, quatre bibliothécaires sont membres du *Collège des individuels*, sur onze personnalités.

Le constat est similaire pour NLL, l'AR2L HDF, l'ARALL et Mobilis. De fait, les deux premières SRL comprennent, respectivement, quatre bibliothécaires sur onze membres, dans le CA, et trois professionnels, œuvrant pour le développement de la lecture publique, sur sept élus. Les acteurs de ce secteur sont, là-encore, majoritaires. Concernant l'ARALL, son Bureau est composé de trois professionnels issus des métiers étudiés, sur six membres élus, au total. Quant à son CA, il comprend sept personnalités provenant des bibliothèques sur dix-huit. De surcroît, Mobilis, n'a pas de bibliothécaires élus dans son Bureau mais six personnalités ont une profession en

---

<sup>262</sup> L'ARALL, p. 115, indique en effet qu'un libraire participant à un conseil d'administration se voit dans l'impératif de fermer sa librairie, nombreux étant ceux qui gèrent seuls leur commerce.

<sup>263</sup> A partir des url des portails web, fournis dans la bibliographie, voir les pages concernant la présentation de la vie des associations.

<sup>264</sup> Béatrice Pédot, 1991. *Op. cit.* p. 173

<sup>265</sup> BFCLL, Interbibly, NLL, Mobilis, l'ARALL, et l'AR2L HDF.

<sup>266</sup> Pour l'ALCA, l'information n'est pas disponible et pour Ciclic, le CA disponible en ligne ne présente pas les sept personnalités qualifiées.

lien avec le développement de la lecture, sur dix-huit membres de son CA. En outre, les autres secteurs y sont beaucoup moins représentés. Enfin, Interbibly est l'agence la plus caractéristique d'un investissement fort des bibliothécaires. Six membres du Bureau de l'agence, sur sept, proviennent des établissements de lecture publique ou des archives, pour onze membres du CA sur treize. Comme le rappellent le chargé de mission « lecture publique » de cette SRL, ainsi que le CLL de la DRAC Grand-Est, « les bibliothèques sont intimement liées » à la structure, « c'est historique »<sup>267</sup>.

## 1.2. Le succès notoire de certaines actions « lecture publique »

Cette mobilisation des bibliothécaires est, selon nous, le fait d'actions particulièrement convaincantes de SRL et disposant d'une certaine notoriété, dans le secteur. Si nous avons pu en mentionner déjà quelques-unes, nous témoignerons, ici, plus précisément, de leur succès.

Par exemple, dès les années 1990, Claudine Liéber notait la pertinence des interventions des SRL, en faveur des publics spécifiques. Elle remarquait leurs souplesses et de leurs capacités à agir dans un vaste périmètre, telles que précédemment évoquées<sup>268</sup>. L'auteure soulignait également l'utilité des guides collectifs réalisés, alors que Martine Mollet, elle, listait quelques résultats tangibles du travail d'ACORD en Rhône-Alpes<sup>269</sup>. Enfin, les SRL inspiraient. En effet, Alain Nérès<sup>270</sup>, les percevait comme des leviers d'expérimentation sur un large public.

En 2021, l'un des principaux financeurs de l'ARALL, salue l'action de l'agence. Aussi, pour le CLL de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes cette dernière le satisfait pleinement. Elle « dessert réellement tout le territoire et est connue et reconnue de la part de tous les professionnels »<sup>271</sup>. D'ailleurs, les *biblioptichs* proposés sont plébiscités et « marche(nt) très bien », selon le chargé de mission interrogé. En témoigne la demande d'une bibliothèque départementale, de la région, qui souhaitait dupliquer cet événement à son échelon, par le biais d'une convention de partenariat avec l'association.

De même, à l'ALCA, la *Journée de l'Inventivité* attire, chaque année, deux-cent bibliothécaires. En outre, l'un des participants a, lui aussi, proposé à l'agence que la manifestation soit reproduite à l'échelle de chaque département<sup>272</sup>.

De surcroît, Interbibly contente tout à fait ses financeurs, selon leurs propos. En effet, le CLL de la DRAC Grand-Est et le technicien du Service culturel questionnés ne tarissent pas d'éloges à son sujet. Ils vantent la souplesse de l'équipe et sa capacité d'adaptation à de multiples injonctions d'acteurs, ce malgré un contexte délicat d'extension des missions de la structure à la vie littéraire. Ainsi, l'agent d'Etat remarque que les salariés d'Interbibly « sont vraiment de bonne composition ». Ensuite, il précise : « des fois j'admire, parce que même l'équipe [...] arrive à équilibrer, entre les demandes de subventionneurs, comme la DRAC et la Région, qui résonnent dans certains axes, mais aussi de le faire valider dans le CA et de s'adapter aux attentes de leurs adhérents qui sont majoritairement des

---

<sup>267</sup> Voir entretiens n° 9, p. 134 et n° 6, p. 126.

<sup>268</sup> Claudine Liéber. *Op. cit.* p.3

<sup>269</sup> Martine Mollet. *Op. cit.* p.178.

<sup>270</sup> Alain Nérès. *Op. cit.* p. 189.

<sup>271</sup> Voir entretien n° 4, p. 121.

<sup>272</sup> Voir entretien n° 9, p 158.

bibliothèques »<sup>273</sup>. Avec la même intention, le professionnel de la Région s'estime « très très content de ce qui commence à voir le jour », au sein de la SRL. A ses yeux, sa directrice fait « un boulot incroyable [...] un travail extraordinaire. De son point de vue, « elle a tout de suite compris quelles étaient les attentes », malgré de faibles moyens financiers. En outre, l'équipe d'Interbibly est, selon la même personne, « plutôt bien aussi » et très réactive.

Enfin à LLB, la mission développée par le chargé de « lecture publique » inspire d'autres régions. Son homologue à l'ALCA déclare ainsi, durant l'entretien : « la Bretagne, leur grande force c'était la formation<sup>274</sup>. Ils ont longtemps travaillé sur le catalogue de formation. Il travaille très très bien en Bretagne »<sup>275</sup>. Par ailleurs, le CLL de la DRAC Nouvelle-Aquitaine nous a fait part de son souhait de voir la SRL, de sa région, développer un projet similaire, autour de la formation<sup>276</sup>. Entre autres exemples des succès de l'agence bretonne, la dernière rencontre proposée, en visioconférence, sur la mise en réseau des bibliothèques en Bretagne, a comptabilisé plus de deux-cent inscriptions. De plus, les professionnels, y ayant assisté, provenaient de toute la France.

Finalement, la structure est particulièrement reconnue, nationalement, quant aux actions qu'elle développe autour du FAL. Le projet a rencontré un tel succès que le chargé de mission « publics éloignés » forme des bibliothécaires, à ce sujet, sur tout le territoire métropolitain. Il a aussi été sollicité pour écrire un article dans un numéro de la revue *Bibliothèque(s)*, portant sur l'inclusion<sup>277</sup>. En outre, le dispositif figurait, dans l'épreuve de *Questionnaire* du dernier concours d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2<sup>e</sup> classe. D'ailleurs, s'est peu dire que ce projet s'est institutionnalisé depuis sa création, en 2013. Désormais, le MC, l'ABF, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la FILL se sont associés « pour déployer, sur le territoire français, (cette) offre de lecture »<sup>278</sup>. S'inspirant de l'initiative bretonne, les quatre instances proposent, ainsi, plusieurs outils aux professionnels de la lecture publique. D'une part, une cartographie du FAL, en France, est accessible sur le site du MC. Sont également mises, à disposition des acteurs, des plaquettes de promotion pour valoriser les projets FAL et découvrir les règles de rédactions sur lesquels ils s'appuient. De surcroît, l'internaute peut y être informé de l'existence d'un logo national, pour identifier les espaces FAL au sein des bibliothèques. Ainsi, à partir du dépôt d'un dossier de candidature illustrant leur dessein, les bibliothécaires peuvent en faire l'acquisition. Pour conclure, la cartographie nationale proposée atteste d'un déploiement incontestable du FAL. Aujourd'hui, il maille véritablement le territoire français.

---

<sup>273</sup> Voir entretien n° 7, p. 141.

<sup>274</sup> En réalité, comme vu précédemment, la mission existe toujours.

<sup>275</sup> Voir entretien n° 9, p. 152.

<sup>276</sup> Voir entretien n° 9, p. 162.

<sup>277</sup> Christine Loquet. « Une démarche inclusive « Facile à lire », facile à faire ». *Bibliothèque(s)* [en ligne], 2015, n° 80, p. 22-24. [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67095-80-bibliotheques-et-inclusion.pdf#page=24>.

<sup>278</sup> Cécile Ozanne. « Facile à lire ». In : *Op. cit.* [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Facile-a-lire>.

## **2. LES SRL COMME VIVIERS DE COMPETENCES ET D'EFFICIENCE COMMUNICATIONNELLES**

En plus de leur originalité, ces projets « à succès » des SRL, ont bénéficié d'une compétence particulière des agences régionales, dans l'écosystème de la lecture publique. Il s'agit d'une efficacité communicationnelle. Or, nous verrons que cette singularité, les distinguant des bibliothèques et des acteurs associatifs du développement de la lecture, peut représenter une réelle valeur ajoutée pour ces derniers, moins formés à ce sujet.

D'une part, ce savoir-faire est indéniable. Au sein des SRL, des postes à temps plein sont dédiés à la communication, compétence, partie prenante, de la formation de leurs professionnels. Ces derniers la mettent en œuvre avec efficacité. Par ailleurs, les SRL transmettent leur maîtrise à la lecture publique, tout en sachant, grâce cet atout, valoriser ses acteurs. Enfin, nous montrerons que leur intersectorialité peut être levier d'une meilleure communication des bibliothèques, à l'égard de leurs publics.

### **2.1. Au sein des agences, des savoir-faire indéniables en matière de communication**

Premièrement, les organigrammes des agences en ligne, soulignent la présence récurrente de responsables de communication dans leurs équipes. Aussi, à BFL, deux professionnels sont en charge de missions « communication événementielle » et « communication institutionnelle & stratégie numérique ». En Bretagne, les chargés de mission « lecture publique » et « publics éloignés », bénéficient, quant à eux, des savoir-faire d'un chargé de communication. Exerçant sa fonction à temps plein, il est présent à toutes leurs réunions de lancement de projets avec les acteurs de terrain. En outre, les salariés de l'AR2L HDF sont soutenus par deux chargés d' « information-communication » et, l'ALCA indique sur son portail, qu'elle travaille avec trois chargés de communication, pour l'ensemble de ses antennes. A Interbibly, sont en poste un chargé de communication et de numérique ainsi qu'un assistant « communication et événementiel ». Enfin NLL comprend, dans son équipe, en plus d'un responsable de la communication, un chargé de « l'innovation et du numérique ». Ce dernier explique d'ailleurs, sur son profil *LinkedIn*, qu'il « accompagne la transformation digitale de la structure »<sup>279</sup>. Finalement, l'expertise des SRL se reflète au niveau de la FILL. En effet, deux professionnels sont employés à temps plein pour assurer le fonctionnement de la fédération. Or, la mission de l'un d'eux, est entièrement dédiée à l'information et à la communication.

En outre, les employés les plus jeunes des SRL proviennent, souvent, de formations distinctes du cursus traditionnel des métiers du livre. Par exemple, à LLB, deux agents sont issus d'études de sciences politiques et disposent de connaissances en matière de management culturel. Nous supposons que ces études, de par leur caractère transversal, les amènent à une vigilance accrue en

---

<sup>279</sup> Claire Durand. « Infos ». In : *LinkedIn* [en ligne]. [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.linkedin.com/in/claude-durand-b88132123/?originalSubdomain=fr>.

matière de communication. Par ailleurs, elles attestent de l'attention portée à cette compétence par les directions, quelle que soit la mission à laquelle postule un candidat au sein d'une agence. Notre constat vaut également pour d'autres SRL, comme l'ARALL. Trois de ses professionnels, au moins, ont validé des masters en direction / développement de projets et d'établissements culturels. De plus, à l'ArL PACA, l'un des salariés détient un master d'un Institut d'Etudes Politiques (IEP), en communication publique et politique. En outre, toujours en Provence-Alpes-Côtes d'Azur, un autre membre de l'équipe est, lui, spécialisé en médiation culturelle. De surcroît, à OLL, la formation d'un des chargés de mission concernait la conception et l'ingénierie multimédia. Finalement, l'exemple le plus parlant, à ce titre, est celui de la co-directrice de l'agence occitane. Selon les informations qu'elle met à disposition du grand public sur le web, elle est ancienne élève de Sciences Politiques Paris, cursus d'excellence qu'elle a validé avec félicitations du jury. Les compétences communicationnelles des SRL sont d'autant plus disponibles, au sein des agences, qu'elles sont renforcées par la fédération de leurs chargés de communication à la FILL. Aussi, durant notre observation à LLB, nous avons pris connaissance de l'existence d'une commission de la fédération intitulée « Information & RIC (Réseau Information Culture) ». Elle est coordonnée par le chargé de communication de l'institution et par le chargé d'information de l'ArL PACA, ce dernier disposant d'un niveau Bac + 5 en « ingénierie de la formation et des nouvelles technologies ». Or, la mission « communication » de l'agence bretonne explique que ce groupe de travail est le lieu d'échanges de bonnes pratiques communicationnelles. Par exemple, l'agent de l'EPCC a pu s'y former à de nouveaux outils, tels que les logiciels libres de montage vidéo.

Au-delà de la présence de cette compétence, dans les organigrammes et dans la formation des équipes, ce sont les outils que les SRL déploient qui attestent de leur maîtrise en termes de communication.

Ainsi, l'agence observée dispose d'une charte graphique très poussée. Cette dernière contribue à l'harmonie visuelle de ses multiples publications : les chiffres clefs de la filière du livre, les rapports d'activités de la structure, la revue diffusée, ou encore, les productions des chargés de mission, tels que le *Guide des initiatives des bibliothèques en Bretagne*. Leur graphisme épuré est proche de celui des supports de communication des centres d'arts contemporains. Il est propice à valoriser la modernité de la structure et du secteur du livre et de la lecture.

Par ailleurs, différents médias sont employés, avec habileté, par les SRL. Ainsi, l'ArL PACA diffuse, sur son site web, un blog. Ses contenus sont accessibles, de manière très ergonomique, par des entrées « métiers » du livre et « thématiques » interprofessionnelles. Ce même type d'outil est également travaillé efficacement par l'agence Mobilis. De surcroît, les structures régionales proposent un abonnement à des newsletters, comme en témoigne l'échange avec le BLP du MC. Son chef commente, durant l'entretien, la réussite de l'ArL PACA en la matière puisque, lui-même, suit régulièrement, et avec grand intérêt, la lettre d'information de l'agence. Quant à LLB, elle a créé des newsletters, par secteurs du livre. Or, le taux de consultation de celle, dédiée aux bibliothèques, est satisfaisant. Par exemple, le 30 mars 2021, il était de 33,48%, soit bien au-dessus de la moyenne d'ouverture de ce type de lettre, aux alentours de 16%<sup>280</sup>. En outre, les agences sont aussi présentes sur les réseaux sociaux et savent les utiliser à bon escient. Aussi, le chargé de

---

<sup>280</sup> Ces informations proviennent de déclarations du chargé de communication lui-même, envoyant des mails de synthèse à son équipe.

communication de LLB, durant la rencontre professionnelle sur la « Mise en réseau des bibliothèques, en Bretagne », *live tweetait*<sup>281</sup>, conscient du caractère professionnel de ce média. Ainsi, ce réseau social correspondait à la technicité de la thématique abordée durant l'échange. Il était d'autant plus judicieux de le choisir que la présence des bibliothécaires y est de taille.

Finalement, comme le démontrait l'expérience du chargé de communication de LLB, au sein de la commission de la FILL, les SRL savent également réaliser des supports vidéos. Elles sont donc en mesure de s'adapter aux nouveaux modes de consultation de l'information sur le web. BFCLL s'est, ainsi, associée à l'agence de communication *Les Archimèdes*, pour proposer des reportages vidéos sur les acteurs du livre. De plus, Interbibly, durant la crise sanitaire, a réalisé une série de vidéos intitulée « Livre confi's »<sup>282</sup>. Elle mettait en valeur des livres sortis au début du confinement de la population française en 2020. Leurs formats très courts et leur aspect « booktubes »<sup>283</sup> confirment une maîtrise des pratiques sur la toile. D'ailleurs, ces réalisations ont été saluées par le service culturel de la Région Grand-Est. Pour conclure, les compétences des SRL s'affirment aussi dans un média plus traditionnel : la revue papier. Les magazines *Pages de Bretagne* de LLB, *Tire-Lignes* d'OLL, *Livr'Est* d'Interbibly, *Bourgogne-Côté Livre* de BFCLL ou encore *mobiLISONS* de Mobilis, sont, en effet, des produits éditoriaux très soigneux.

## 2.2. Des compétences transmises à une lecture publique, plus « amatrice »

Du côté des opérateurs de la lecture publique, la crise de la Covid-19, a engendré une multiplication des médiations en ligne, révélant, parfois, leur manque de professionnalisme. Les compétences communicationnelles des SRL sont donc des atouts. Leurs chargés de mission l'ont bien compris puisqu'ils les transmettent. Ainsi, le chargé du numérique et de l'innovation de NLL explique, sur son *LinkedIn*, que « par des journées d'études, des ateliers, des groupes de travail, des rendez-vous individuels et des nouveaux outils, (il) propose un accompagnement au changement, lié aux transformations du monde du travail, induites par le numérique ». S'il le fait « pour (s)a structure », il destine aussi ces temps, aux « professionnels du livre et de la lecture de Normandie ». D'ailleurs, il précise, par la suite, s'intéresser aux bibliothèques, à « leurs rôles dans l'inclusion numérique, l'illectronisme », et à leurs « offres numériques et leur médiation »<sup>284</sup>. En outre, un *retweet* d'Interbibly, daté du 8 juillet 2021, témoigne d'une journée de formation à ce sujet, organisée par

---

<sup>281</sup> « Le live tweet désigne un tweet rédigé puis diffusé en direct d'une manifestation ou d'un événement » selon Marc Feuillée. « Live tweet : définition, traduction, synonyme ». In : *Le Journal du net* [en ligne]. Paris : CCM BENCHMARK GROUP. [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-du-marketing/1495769-live-tweet-definition-traduction-synonyme/#:~:text=Un%20live%20tweet%20d%C3%A9signe%20un,le%20domaine%20de%20l%C3%A9v%C3%A9nementiel>.

<sup>282</sup> Une page du site de la FILL y fait référence. Voir Marion Clamens. « [A visionner] Livres confi's : les auteurs de la Région Grand-Est présentent leurs livres ». In : *Op. cit.* [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/a-visionner-livres-confis-les-auteurs-de-la-region-grand-est-presentent-leurs-livres/>.

<sup>283</sup> « Le booktube est la contraction de deux mots anglais : book, soit livre et YouTube, la plate-forme américaine de vidéo en ligne. L'idée ? Publier des vidéos en ligne pour parler de ses lectures, partager son avis, ses découvertes mais aussi ses coups de cœur. » selon Isabelle Rodney. « Booktube : Canopé propose une nouvelle façon de promouvoir la lecture ». In : *Vousnousils* [en ligne]. Paris : CASDEN Banque Populaire. [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.vousnousils.fr/2019/06/27/booktube-une-nouvelle-facon-de-promouvoir-la-lecture-chez-les-jeunes-623384>.

<sup>284</sup> Claire Durand. *Op. cit.*

l'agence<sup>285</sup>. En effet, les employés d'une BD de la région, remercient la SRL, pour ses apprentissages en termes de communication sur les réseaux sociaux. Enfin, sur le site de l'ARALL, sont disponibles, non seulement un recensement de ressources sur le numérique en bibliothèques, dont certaines dédiées à la médiation et à la communication, mais également des fiches pratiques, produites en interne par la structure. Elles s'intitulent : « Médiation numérique, en bibliothèque et ailleurs »<sup>286</sup>.

Il n'en reste pas moins, qu'en plus de transmettre leurs compétences en communication, les SRL en font profiter un secteur ayant des difficultés à se valoriser lui-même<sup>287</sup>.

Nous avons déjà évoqué les événements organisés par les chargés de mission « lecture publique ». La *Journée de l'inventivité*, en Nouvelle-Aquitaine, ou encore les *Bibliopitches*, en Auvergne-Rhône-Alpes, illustrent l'inventivité de la profession. Toutefois, au-delà de ces manifestations, la maîtrise, par l'un des salariés de l'ALCA, des techniques radiophoniques, permet à la structure de proposer des « immersions sonores dans les bibliothèques et médiathèques » de la région. Son but est de faire découvrir leurs « actualités » et leurs « projets inventifs »<sup>288</sup> à travers la série « En bibliothèques ». Par ailleurs, la mise en page du *Guide des initiatives des bibliothèques en Bretagne*<sup>289</sup> est particulièrement attractive et fonctionnelle. Cela permet l'identification immédiate des bibliothèques créatives, par ses lecteurs. Aussi, deux éléments permettent de faciliter ce repérage. D'une part, le sommaire du guide est cliquable. Il répartit les projets selon une typologie correspondant aux grandes orientations actuelles des politiques et des opérateurs de la lecture publique : « Accessibilité », « Fonds participatifs », « Pratiques numériques », « Convivialité et citoyenneté », etc<sup>290</sup>. D'autres part, à chaque chapitre, une carte est présentée où sont inscrites les bibliothèques mentionnées. L'outil est, finalement, particulièrement synthétique dans la manière dont il présente leurs initiatives. Ces dernières sont expliquées brièvement, en une page, qui comprend un encart résumant l'action menée, pour les lecteurs souhaitant simplement en prendre connaissance, sans entrer dans les détails. D'ailleurs, les outils réalisés par LLB inspirent les bibliothèques de Bretagne. Aussi, la directrice de la BD des Côtes-d'Armor a souligné, durant notre observation, l'influence du mode de communication de l'agence sur ses propres productions.

Finalement, ce qui est également intéressant, pour la lecture publique, c'est la portée des productions des SRL, auxquelles elle contribue ou qui la valorise. La personne interrogée à la FILL rend compte, en effet, de la « masse critique [...] sur un territoire donné » des agences. Ces dernières peuvent, ainsi, « couvr(ir) très large »<sup>291</sup>, selon ses termes. En outre, toute réalisation d'une SRL avec ses acteurs

---

<sup>285</sup> BDM. « [Formation] Merci à @Interbibly et Cécile Palusinski.... ». In : *Twitter* [en ligne]. 8 juillet 2021. [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://twitter.com/BDMeuse/status/1413093585793261576>.

<sup>286</sup> Emmanuelle Pireyre. « Ressource : Médiation numérique en bibliothèque et ailleurs (2020) ». In : *Op. cit.* [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/numerique/ressources-sur-le-numerique/ressource-mediation-numerique-en-bibliotheque-et-ailleurs-2020>.

<sup>287</sup> Voir entretien n° 9, p. 155.

<sup>288</sup> Bruno Boutleux et Patrick Volpihac. « En bibliothèques : l'actualité des bibliothèques néo-aquitaines ». In : *Prologue, l'e-media d'Alca* [en ligne]. Bordeaux : ALCA. [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://prologue-alca.fr/categories-actus-prologue/en-bibliotheque>.

<sup>289</sup> Mathieu Ducoudray. *Guide des initiatives des bibliothèques en Bretagne* [en ligne]. Paris : Calaméo, 2020. [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fr.calameo.com/read/004909446d6ca4c080452>.

<sup>290</sup> Selon la FILL, « les 7 catégories du sommaire « reprennent celles du schéma de la bibliothèque idéale imaginée par la [27ème région](#) » dans Marion Clamens. « Guides des initiatives en bibliothèques en Bretagne : 8 nouvelles fiches à consulter ». In : *Op. cit.* [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/guide-des-initiatives-en-bibliotheques-en-bretagne-8-nouvelles-fiches-a-consulter/>.

<sup>291</sup> Voir entretien n° 1, p. 104.

peut être aisément relayée, à l'échelle nationale, par la FILL. Le professionnel, avec lequel nous avons échangé, donne l'exemple de la *Charte des manifestations littéraires*<sup>292</sup>, touchant tous les métiers du livre. A l'origine présente dans chaque structure régionale, cette charte pour des manifestations exemplaires est devenue un outil commun. De fait, la fédération a réuni les agences pour fusionner leurs productions en un seul document à destination de l'interprofession du livre<sup>293</sup>.

### **2.3. La particularité de l'interprofession du livre : une source d'inspiration pour mieux communiquer**

Justement, cette interprofession constitue, selon nous, un dernier atout des SRL pour fortifier les méthodes de communication de la lecture publique. Cette fois, nous entendons par « méthodes de communication », non pas sa valorisation au sein du milieu professionnel du livre, mais plutôt sa capacité à attirer le grand public.

Dans un article récent, datant de 2021, Nicolas Beudon souligne le fait que les bibliothèques métropolitaines peinent encore à devenir des lieux où se rendent régulièrement les français. Pour ce faire, il rappelle un chiffre « dramatiquement bas », de son point de vue. Le nombre d'inscrits plafonne, encore aujourd'hui, entre 15% et 20% de la population. En outre, il précise que l'inscription dans une bibliothèque est « toujours fortement corrélée avec le nombre d'années d'étude »<sup>294</sup>. Dans ce même article, il défend donc la thèse suivante : les bibliothécaires devraient impérativement s'inspirer du secteur marchand du livre. Pour lui, les grands magasins sont l'idéal à atteindre, mais les librairies peuvent être aussi inspirantes. Adopter leurs outils de communication, permettrait, à la lecture publique, de pallier les difficultés qu'elle rencontre pour faire entrer, dans ses établissements, un public plus large et plus diversifié. Ainsi, selon Nicolas Beudon, libraire et bibliothécaire ne sont pas si opposés car ils chercheraient, tous deux, à intéresser un public « non captif ». L'un comme l'autre seraient, en effet, « condamnés à séduire »<sup>295</sup>.

Or, malgré une organisation des équipes des SRL reposant majoritairement sur une logique de secteurs, leurs professionnels, en charge de « lecture publique », disposent d'une vision globale sur tous les acteurs de la chaîne du livre. Aussi, les agences constituent un outil singulier pour les bibliothèques, qui peuvent se l'approprier pour s'inspirer des professions marchandes. Par exemple, la personne interrogée à l'ALCA, explique que c'est pour cette vue d'ensemble permanente sur la filière qu'elle a choisi son métier. L'interprofession lui tient, ainsi, « énormément à cœur »<sup>296</sup>. C'est un avis que partagent d'autres SRL. De fait, dans plusieurs agences, comme LLB ou encore Mobilis, les équipes sont, en 2021, mobilisées sur l'organisation d'événements célébrant les quarante ans de la loi Lang. Si cela atteste de l'attachement des agences à l'intersectorialité du livre, c'est parce que, d'après Philippe Pinçon, les premières occurrences du terme « interprofession » apparaissent notamment dans cette loi sur le prix unique du livre<sup>297</sup>.

---

<sup>292</sup> Marions Clamens. « Charte des manifestations littéraires ». In : *Op. cit.* [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/charte-nationale-des-manifestations-litteraires/>.

<sup>293</sup> Voir entretien n° 1, p. 96.

<sup>294</sup> Nicolas Beudon. « Et si les bibliothèques s'inspiraient des grands magasins ? ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 129.

<sup>295</sup> *Ibid.* p. 127.

<sup>296</sup> Voir entretien n° 9, p. 158.

<sup>297</sup> Philippe Pinçon. *Interprofession des métiers du livre*. Mémoire : DESS Direction de projets culturels. Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et Grenoble : Université des Sciences Sociales Grenoble II – Institut d'Etudes politiques, 1990, p. 8. En outre, le terme est aussi rencontré pour la première fois dans le rapport Pingaud-Barreau, dont nous avons vu qu'il était au fondement des missions des SRL.

Précédemment, lorsque nous avons évoqué l'interprofession, à partir des exemples fournis durant les entretiens, nous avons observé que ces derniers ne permettaient pas toujours de rendre compte d'un réel intérêt pour les bibliothèques. Pour employer l'expression de Claude Poissenot, en 2008, les chargés de mission interrogés se faisaient les relais d'un « récit presque mythique »<sup>298</sup> à son sujet. En témoigne aussi les réponses à la question portant sur la valeur ajoutée, pour les bibliothèques, de l'interprofession, dans notre questionnaire. De fait, ces dernières sont aisément qualifiables de maximales. Les répondants considèrent qu'une bibliothèque « se doit de connaître les (autres) acteurs ». Pour eux, c'est une règle de conduite car leurs contacts sont fréquents. Ils convoquent également, l'« importance de la prise en compte du rôle (de chaque acteur) pour la chaîne du livre », ou encore l'« importance de l'entraide ». Or, ces arguments relèvent plus de préceptes que d'explications concrètes. En outre, la crise sanitaire rend le principe de solidarité convoqué discutable. Aussi, le 15 février 2021, le groupe « Auvergne » de l'ABF organisait une rencontre, avec l'ARALL, dont le résumé, disponible en ligne, débute par la phrase suivante :

« L'année 2020 aura été marquée par une absence de relations dans la chaîne interprofessionnelle du livre, tant les différents secteurs ont été absorbés par le maintien de leur activité et par la succession des annonces gouvernementales. »<sup>299</sup> Toutefois, cette difficulté des SRL à rendre compte des atouts de l'interprofession, tient, selon nous, à trois facteurs, qui ne sont pas signes de la caducité du concept. D'une part, il est toujours difficile de prendre du recul sur sa pratique professionnelle. D'autre part, l'histoire de l'interprofession des métiers du livre s'est, tout de même, majoritairement concentrée sur les librairies. Il s'agissait, avant tout, de permettre aux bibliothèques de se fournir dans les librairies de leurs départements ou encore de les inviter à acheter localement, pour que des commerces indépendants puissent se maintenir<sup>300</sup>. Enfin, la référence à l'interprofession est surtout activée, du moins médiatiquement, lorsqu'un acteur est mis en difficulté, notamment par les géants de la grande distribution<sup>301</sup>. Cela ne facilite pas le plaidoyer des chargés de mission des SRL à son égard, l'interprofession n'existant, dans les discours, que lorsque la filière du livre est fragilisée. Ces derniers véhiculent peu d'exemples de coopération fructueuses<sup>302</sup>. Aussi, à partir du raisonnement de Nicolas Beudon, nous proposons de souligner l'une d'entre elles. Les rencontres proposées, par les SRL, entre libraires et bibliothécaires peuvent être riches pour ces derniers. Plus précisément, ils peuvent y trouver matière, non seulement à améliorer le classement des collections dans les rayons en libre accès, mais également à perfectionner leurs présentoirs. En effet, « en dépit des baies vitrées et des poufs colorées »<sup>303</sup>, les bibliothèques ont conservé des pratiques professionnelles marquées par des modèles érudits, selon le consultant formateur. Ainsi, les techniques de mise en espace seraient encore un « point

---

<sup>298</sup> Claude Poissenot. « L'interprofession vue des bibliothèques : la tentation de l'amont. » [[billet de blog]. In : *Du côté des lecteurs*. 15 octobre 2008. [Consulté le 11/08/2021] Disponible à cette adresse : <https://www.livreshebdos.fr/article/linterprofession-vue-des-bibliotheques-la-tentation-de-lamont>.

<sup>299</sup> Alice Bernard. « Rencontre en visio autour de la thématique de l'interprofession ». In : *ABF* [en ligne]. Paris : ABF, 09 mars 2021. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.abf.asso.fr/4/402/2735/ABF-Region/rencontre-en-visio-autour-de-la-thematique-de-linterprofession-abf-auvergne-arall->.

<sup>300</sup> Philippe Pinçon. *Op. cit.* p. 12 puis 21. L'auteur fait notamment référence au rapport Pingaud-Barreau et à la circulaire Jean Gattegno, Directeur du livre, en 1989.

<sup>301</sup> Voir, à ce titre, Claude Poissenot, 2008. *Op. cit.*

<sup>302</sup> D'ailleurs, l'un des techniciens d'un Service culturel interrogé, souligne que l'interprofession est encore difficile à mettre en valeur auprès d'élus. C'est donc un positionnement qui n'est pas encore « entré dans les mœurs ». Voir entretien n° 5, p. 122.

<sup>303</sup> Nicolas Beudon. *Op. cit.* p. 129.

aveugle » du métier de bibliothécaire. L'auteur souligne, d'ailleurs, qu'elles sont très peu enseignées. Dans la pratique, son article nous permet de signaler l'exemple de la bibliothèque d'Almere, aux Pays-Bas. Ayant testé ces méthodes issues du secteur marchand, elle a augmenté de 19% son nombre d'adhérents et de 43% son nombre de prêts. Finalement, pour Nicolas Beudon, le défi majeur pour les bibliothèques est d'accepter « les flux, les modes et leur part d'arbitraire »<sup>304</sup>. Pour le relever, les bibliothèques peuvent s'appuyer, certes sur l'expertise des librairies, mais aussi sur celle des éditeurs, également bien connus des SRL et fins connaisseurs de ces phénomènes.

A tous ces égards, une proposition d'ex-SRL, découverte sur le site de la FILL, nous est apparue fort intéressante. En 2015-2016, l'ancienne agence du livre Languedoc-Roussillon Livre et Lecture s'était inspirée d'une initiative partenariale entre Libfly, un réseau social du livre, et Libr'Aire, une association de libraires indépendants. A partir de leur expérience, l'association avait conçu une opération de promotion d'éditeurs régionaux, suivie d'une tournée dans les bibliothèques et les librairies de sa région. Si le cœur de sa démarche demeurait une diffusion accrue des petits éditeurs locaux, les bibliothécaires étaient aussi gagnants. Premièrement, ils avaient l'occasion de mettre en valeur leurs compétences, en participant à la sélection d'ouvrages valorisés, auprès des librairies. Deuxièmement, ils pouvaient expérimenter des outils de médiation numérique et améliorer leurs pratiques grâce à des savoir-faire capitalisés, au sein de la chaîne du livre. En effet, les participants au projet, accompagnés par la SRL, s'engageaient à rédiger une critique d'un ouvrage sur le site *Libfly.com*. De plus, ils pouvaient tester leur capacité à conseiller et à valoriser des œuvres, en ligne et en format vidéo. C'est ce qu'a expérimenté Jennifer Lorent de la médiathèque Gaston-Baissette de Mauguio, lorsqu'elle présente, filmée, l'ouvrage *Maltalents* de Jésus Manuel Vargas<sup>305</sup>.

### **3. QUAND LES SPECIFICITES REGIONALES DEVIENNENT DES FORCES, LA VALEUR AJOUTEE POUR LE SECTEUR**

Nous venons d'observer que c'est en mobilisant des compétences particulières, la communication et l'interprofession, que les SRL deviennent une réelle valeur ajoutée dans le secteur de la lecture publique.

De surcroît, selon nous, elles parviennent aussi à s'y affirmer, lorsqu'elles font de leur positionnement singulier, à la croisée de plusieurs échelles d'acteurs et de différents paradigmes des politiques culturelles, une force.

Nous rendrons compte du fait que c'est, justement, en se situant à ces intersections, que les agences ont conçu leurs projets les plus innovants, pour la lecture publique. Ensuite, nous montrerons qu'une mise en œuvre, par les SRL, des paradigmes des droits culturels, est susceptible de valoriser le rôle sociétal des bibliothèques et acteurs du développement de la lecture.

---

<sup>304</sup> Nicolas Beudon. *Op. cit.* p. 133

<sup>305</sup> Occitanie Livre & Lecture [Pseudonyme]. *Voie des indés en LR : « Maltalents » de Jésus Manuel Vargas* [vidéo en ligne]. 2015. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : [Voie des Indés en LR : "Maltalents" de Jésus Manuel Vargas - YouTube](#).

### 3.1. Capitaliser sur un positionnement, à la croisée de plusieurs systèmes et référentiels

Tout d'abord, plusieurs SRL, face aux dilemmes de l'échelon régional, ont su adopter une voie tierce. Elles ont mis en œuvre un « art du compris »<sup>306</sup>, se révélant un atout pour la lecture publique.

Prenons, l'exemple de LLB et de son travail à l'égard de la formation. Non seulement, cette initiative prend en compte le rôle des Régions comme « espace majeur [...] de *forum professionnel* »<sup>307</sup>. En outre, elle mêle une approche, à la fois territoriale et sectorielle.

D'un côté, lorsqu'il accompagne ce projet, le chargé de mission « lecture publique » reconnaît l'existence d'un secteur professionnel singulier, en identifiant son besoin de formations spécifiques. En outre, il s'appuie sur sa maîtrise des métiers de la lecture publique. D'ailleurs, son expertise s'est incarnée de nombreuses fois, durant notre observation. Par exemple, l'agent de l'EPCC témoignait de ses préoccupations à l'égard des bibliothécaires, aujourd'hui en formation. Aussi, il constatait, avec justesse, l'écart entre les cursus universitaires proposés et l'importance accrue des compétences managériales pour exercer en bibliothèque.

Il n'en reste pas moins que, son projet, est également animé par une logique « territoriale ». En plus de valoriser l'inventivité de sa région, par ses acteurs, l'agent observé, vise une harmonisation de l'offre de formation, au sein de cette dernière. Pour lui, il s'agit de s'assurer de sa « cohérence » et de sa « richesse », non seulement du point de vue de l'évolution des professions de la lecture publique mais, aussi, au moyen d'un état des lieux des propositions de différents acteurs régionaux. Ainsi, d'après ses explications, le mois de septembre est l'occasion d'une réunion entre ces derniers. En effet, sont conviés, par LLB, le CNFPT, le CFCB, l'ABF et les quatre BD de Bretagne. Or, leur échange a pour but d'écartier toute redondance et/ou lacune dans leurs offres de formation respectives.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu, le CLL de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, souhaite également que l'ALCA développe une mission similaire, à partir de la double approche décrite. Premièrement, l'agent d'Etat a suggéré à la SRL qu'elle « éditorialise l'offre de formation ». Il perçoit l'agence comme « metteur en lumière » de propositions originales, tant du point de vue du contenu enseigné que de la méthode pédagogique<sup>308</sup>. Or, cela suppose que l'ALCA s'appuie sur une expertise « métier ». Cependant, le CLL préconise aussi, au chargé de mission « lecture publique », une vigilance territoriale. Ainsi, il lui recommande de ne pas dupliquer des démarches préexistantes dans la région. L'ALCA se doit donc de les connaître. Par exemple, pour la DRAC, il serait pertinent de développer l'initiative bretonne pour le département du Limousin. Néanmoins, sur le périmètre de l'ex-Aquitaine, l'action a moins de sens. Ce territoire dispose déjà d'un guide des formations, conçu par un CRFCB. Aussi, le CLL résume son intention de la sorte « on doit s'adapter aux réalités des territoires qui ne sont pas les mêmes » car « l'action (d'une agence) se construit, aussi, en fonction de ces disparités territoriales. »<sup>309</sup>.

---

<sup>306</sup> Ces termes sont employés par Emmanuel Négrier dans « Les régions, laboratoires de nouvelles politiques culturelles ? ». *Op. cit.* p. 75 et 76.

<sup>307</sup> Emmanuel Négrier. *Ibid.* p. 72.

<sup>308</sup> Voir entretien n° 10, p. 162.

<sup>309</sup> Voir entretien n° 10, p. 164.

Pour conclure sur cet exemple de la formation, nous considérons, à l'instar de Delphine Henry, à propos de chroniques réalisées durant la crise sanitaire, que LLB s'est située « là où personne ne s'était encore placé »<sup>310</sup>. De fait, les DRAC sont trop éloignées du terrain pour se substituer à l'agence, à ce sujet. Les opérateurs des formations, eux, sont trop impliqués pour disposer d'un regard critique sur leurs offres. Enfin, les bibliothécaires ont du mal à se repérer face à un « florilège » de propositions, n'étant pas toujours « le nez dedans... »<sup>311</sup>. En outre, la presse professionnelle, pouvant relayer ou valoriser des formations, n'a pas l'atout, pour les bibliothécaires, de l'ancrage territorial de la SRL. A l'inverse, les informations au sujet de formations, circulant au sein de collectivités territoriales plus locales, ne bénéficient pas de leur vision globale. De fait, les chargés de mission des agences disposent d'une vaste ouverture, non seulement en termes de périmètre géographique, mais également sur les tendances nationales, grâce à leur veille régulière.

Par ailleurs, une autre voie tierce entre deux référentiels de politiques culturelles a été trouvée par la SRL bretonne, cette fois concernant le FAL. Nous avons décrit, plus haut, que ces structures oscillaient entre une posture de relais des dispositifs étatiques et de leviers d'actions territoriales transversales. Or, à nos yeux, le FAL est un dispositif « de compromis » entre ces deux intentions, par son caractère « intercollégial » et « intersectoriel »<sup>312</sup>.

En effet, le projet de LLB s'appuie sur des référentiels de l'Etat : la lutte contre l'illettrisme est bien une cause nationale et gouvernementale. Aussi, elle a été déclarée comme telle, en 2013, par le 1<sup>er</sup> ministre français Jean-Marc Ayrault. D'ailleurs, dans la foulée, le Ministère de l'Education nationale a souhaité une mobilisation autour de ces enjeux. En outre, l'ANLCI, groupement d'intérêt public « fédér(ant) et optimis(ant) les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile, en matière de lutte contre l'illettrisme »<sup>313</sup>, a élaboré des « plans régionaux », en s'appuyant sur des préconisations nationales. Enfin, les DRAC ont également été sollicitées, à ce sujet, depuis 2004. De fait, le MC les considère garantes de l'ouverture de ces plans à des propositions artistiques diverses et de qualité<sup>314</sup>. De surcroît, l'adhésion de la SRL bretonne à ces cadres étatiques est d'autant plus évidente que, sur le site dédié au FAL, elle présente un projet en y faisant référence. « Quartier Livre en prison », ciblant les établissements pénitentiaires pour que s'y développent le livre et une meilleure maîtrise du français, reproduit, à moindre échelle, des dispositifs interministériels. Ainsi, il est : « mené

---

<sup>310</sup> GOFFE, Philippe. « Le contrat de filière vu de France ». In : *PILEn* [en ligne]. Bruxelles : PILEn c/o ADEB. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://pilen.be/blog/le-contrat-de-filiere-vu-de-france-rencontre-delphine-henry>.

<sup>311</sup> Voir entretien n° 10, p. 162.

<sup>312</sup> Nous employons ces termes, à la suite de François Pouthier, dans une intervention à LLB. Ce dernier décrit « l'intercollégialité », dans l'un de ses articles, comme un mode de gouvernance territoriale nécessitant « un dialogue reconnaissant les missions de chacun, tout en étant en mesure de les conjuguer ». En outre, pour lui l'« intersectorialité » est une manière de « donner corps » à différents segments d'action culturelle territoriale (culture et social, culture et éducation, etc.) en tant que « voix distinctes mais concordantes, formant des équipes singulières, dans une remise en question et une écoute perpétuelles ». Voir : « Le Village de l'Illustration, un projet culturel de territoire en “ communs ” [Rapport de recherche à l'Université Bordeaux Montaigne, 2021 » [PDF], p. 28-29. [Consulté le 17/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03085896/document>.

<sup>313</sup> Virginie Lamontagne. « Qu'est-ce que l'ANLCI ? ». In : *ANLCI* [en ligne]. Lyon : Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme. [Consulté le 17/05/2021]. Disponible à cette adresse : <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Qui-sommes-nous/Qu-est-ce-que-l-ANLCI>.

<sup>314</sup> Ministère de la culture et de la communication. « Note n° 2004/026 du 3 décembre 2004 pour une politique de la langue en région ». *Bulletin officiel* [en ligne], n°146, novembre et décembre 2004, p. 24. [Consulté le 17/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Files/politique-et-action-culturelles/Politiques-interministerielles/Circulaire-du-3-decembre-2004>.

en partenariat avec la mission Culture-Justice portée par la Ligue de l'Enseignement »<sup>315</sup>.

Toutefois, LLB a su mêler à ce référentiel national, des compétences issues d'autres niveaux d'action de la lecture publique. D'une part, tous ses groupes de travail s'appuient sur l'expertise d'acteurs de terrain. En outre, ils font la part belle aux partenaires sociaux. Par exemple, selon la SRL : « le « *GT pictogrammes* » a rassemblé des bibliothécaires et des experts du champ des handicaps, notamment les associations ADAPEI et ADEPEDA 35. »<sup>316</sup>. L'EPCC est également parvenu à faire travailler ensemble, sur ce projet, toute la chaîne du livre. Cette dernière s'y est investie selon ses compétences. Par exemple, les bibliothécaires se sont liés aux acteurs médicaux et sociaux pour constituer les kits FAL, mutualisant leurs connaissances des publics visés, de leurs handicaps et leur capacité de sélection en fonction d'un lectorat cible. Cependant, le projet stimule aussi des auteurs et des éditeurs, puisqu'il valorise leurs ouvrages. Or, sans leur créativité et leur expertise, en termes de diffusion, le FAL ne pourrait exister. Enfin, le destinataire final, le lecteur, n'est pas le grand absent du dispositif. De fait, cinquante-deux communes participaient au prix organisé, en 2021, récoltant les votes des lecteurs au sein de médiathèques ou d'autres lieux culturels et sociaux.

Finalement, c'est à l'occasion d'entretiens que cette capacité des SRL à orchestrer l'intercollégialité est ressortie. Aussi, Interbibly a été décrite comme « tiers facilitateurs » par l'une des personnes interrogées, pour reprendre l'expression d'Aurélien Djakouane et d'Emmanuel Négrier<sup>317</sup>. En effet, le technicien du service culturel du Grand-Est estime que la SRL est un bon intermédiaire entre opérateurs et financeurs publics. L'agence n'ayant pas « d'enjeux financiers », les acteurs de terrain lui « parlent plus facilement [...] », selon le répondant. Pour lui, « en termes, pas forcément de neutralité mais de fluidité, c'est pas mal aussi ». D'ailleurs, les auteurs préalablement cités considéraient, eux-aussi, que des structures intermédiaires comme les SRL, prenaient de l'importance dans un monde de conventionnements multilatéraux, à la complexité notable.

### **3.2. Faire des paradigmes des droits culturels, les leviers de coopérations fructueuses**

En plus d'être parvenues à capitaliser sur leur positionnement, à la croisée de différents référentiels, certaines SRL ont mis en œuvre, plus ou moins volontairement, les paradigmes des droits culturels. Or, le niveau régional avait été invité à se mobiliser sur le sujet, par les lois NOTRe et LCAP, en 2015. Il s'avère digne d'intérêt, pour la lecture publique, lorsque les agences s'en emparent.

Premièrement, Jean-Damien Collin dans son article « Penser les droits culturels », explique qu'ils requièrent d'envisager les publics de la culture, non pas, uniquement, comme des personnes ayant des « besoins » mais également comme des

---

<sup>315</sup> Mathieu Ducoudray. « Quartier Livre en Prison ». In : *Op. cit.* [Consulté le 17/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://facilealirebretagne.wordpress.com/quartier-livre-en-prison/>.

<sup>316</sup> Mathieu Ducoudray « Accessibilité et pictogrammes ». In : *Op. cit.* [Consulté le 17/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/publics-eloignes/lecture-et-handicaps/accessibilite-et-pictogrammes>. L'ADAPEI est l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales, anciennement Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés, et, l'ADEPEDA : l'Association Départementale d'Enfants Déficiants Auditifs.

<sup>317</sup> Aurélien Djakouane et Emmanuel Négrier. « Coopérer à l'échelle territoriale : le Phénix et l'Arlésienne ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 87.

individus ayant « capacités » à valoriser<sup>318</sup>. Or, nous remarquons que plusieurs SRL ont suivi cette évolution de paradigmes, dans les rapports qu'elles entretiennent avec les acteurs de la lecture publique.

Certes, l'approche par les « besoins » est encore présente. Ainsi, le terme apparaît cinquante-deux fois dans nos entretiens. Il n'en reste pas moins que, certaines actions récentes des agences, ne sont plus menées seulement dans l'optique de combler d'éventuels manques, au sein du secteur. Elles tendent, surtout, à conférer une légitimité aux ressources inexploitées des acteurs de la lecture publique<sup>319</sup>.

C'est le cas des nouveaux dispositifs autour de l'écologie du livre. Par exemple, le chargé d'« économie » de LLB envisage de s'y pencher en mobilisant tous les acteurs de l'interprofession et en s'appuyant sur les démarches d'une association parisienne<sup>320</sup>. Or, cette dernière fonde son projet sur trois concepts, parmi lesquels les bibliothèques peuvent valoriser leur rôle. Pour cette association, l'écologie du livre est d'abord une « écologie matérielle ». Ses membres envisagent le livre comme un « objet manufacturé ». A ce sujet, les bibliothèques peuvent mettre en avant leurs initiatives pour recycler les ouvrages désherbés. De surcroît, le livre est également considéré comme une œuvre. Cela implique une réflexion sur l'écologie sociale, que les bibliothécaires, par les actions de médiation qu'ils mènent, peuvent légitimement alimenter. Enfin l'écologie y est également perçue comme symbolique : le livre est un « véhicule ». A nouveau, la place des bibliothèques paraît évidente. En effet, le théoricien David Lankes, ayant beaucoup écrit à propos de leur rôle sociétal, considère qu'elles sont vectrices d'une conversation ininterrompue entre différents mondes sociaux. Et, cet échange contribue, selon lui, à transformer la société<sup>321</sup>.

A tous ces égards, nous pouvons dire que l'approche du professionnel de LLB relève bien d'une démarche attentive aux capacités. De fait, l'agent, seul, ne peut revendiquer aucune expertise. A l'instar du « maître ignorant » de Jacques Rancière, qui, en 1818, enseignait ce qu'il ignorait<sup>322</sup>, le chargé de mission de l'agence bretonne propose, donc, un cadre, où les opérateurs du livre sont les connaisseurs et peuvent faire fructifier leur savoir-faire. En outre, la lecture publique peut s'emparer de ces propositions de SRL pour se rendre plus visible, aux yeux d'acteurs politiques. A ce titre, les bibliothèques peuvent voir, dans un projet d'écologie du livre régional, un outil similaire à celui déployé par l'Enssib, le Comité français international bibliothèques et documentation (Cfibd), la BpI et l'ABF, à l'occasion de l'Agenda 2030<sup>323</sup>.

Pour conclure, si cette démarche écologique est, à Paris, menée par une association, dans les autres régions disposant d'une SRL, ces dernières apparaissent comme des lieux idéaux pour son portage. D'ailleurs, plusieurs d'entre elles s'en préoccupent.

---

<sup>318</sup> L'approche par les « besoins », adoptée, par exemple, lorsque les opérateurs culturels parlent de « publics éloignés du livre », consiste à « combler un manque » dont ils considèrent, à tort ou à raison, que les personnes souffrent. L'approche par les « capacités », elle, vise l'encapacitation des individus à partir de l'identification de compétences qu'ils détiendraient et qui seraient inexploitées. Voir Jean-Damien Collin. « Penser les droits culturels : des politiques de besoins aux politiques de capacités ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 64.

<sup>319</sup> Nous nous appuyons ici sur ce que dit Danielle Pallier des droits culturels dans « Mettre en pratique les droits culturels : des défis de leur mise en œuvre ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 72-82.

<sup>320</sup> *Association pour l'écologie du livre* [en ligne]. [Consulté le 07/08/2021]. Disponible à cette adresse : <http://ecologiedulivre.org/>.

<sup>321</sup> A ce titre, voir la thèse de David Lankes développée dans *Exigeons le meilleur des bibliothèques : plaidoyer pour une bibliothéconomie nouvelle*. Montréal : Sens public, 2018.

<sup>322</sup> Sibylle Veil. « Le maître ignorant : cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle ». In : *France culture* [en ligne]. [Consulté le 17/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.franceculture.fr/oeuvre/le-maitre-ignorant>.

<sup>323</sup> Voir : Enssib, Cfibd, BpI, et al. *Agenda 2030 bib* [en ligne]. [Consulté le 17/08/2021]. Disponible à ce lien : <https://agenda2030bibfr.wixsite.com/agenda2030bib>. De fait, les SRL peuvent valoriser amplement les bibliothèques. Dans un article sur l'écologie du livre du dernier *Pages Bretagne*, LLB fait ainsi témoigner des membres de la commission ABF sur le « développement durable ».

Aussi, le salarié de l'ALCA évoque une journée d'étude qu'il souhaite organiser sur le « réchauffement climatique et les bibliothèques »<sup>324</sup>. De plus, l'équipe de NLL comprend désormais un professionnel « chargé de projets Ecologie du livre & Événementiel » proposant « une réflexion régionale autour de l'écosystème du livre et de son impact social, environnemental et écologique ». En outre, d'après le portail de l'agence, cette mission s'inspire d'un projet de Mobilis.

Au-delà d'une approche par les « capacités », certaines SRL convoquent un autre paradigme des « droits culturels », bénéfique à la lecture publique. Il s'agit de la recherche d'une valeur extrinsèque au projet culturel<sup>325</sup>.

Outre l'écologie du livre, d'autres exemples d'initiatives d'agences témoignent de l'attention qu'elles portent à l'impact sociétal de leur action. A ce titre, il faudrait, d'abord, se référer aux nombreux exemples déjà fournis et soulignant les interventions des chargés de missions régionaux, relatives au développement des publics du livre. Toutefois, les intentions des SRL peuvent dépasser la question stricte de la lecture. Certains touchent à des enjeux de transformation sociétale plus larges. Interbibly, entre autres, s'est dotée d'une mission transversale « numérique ». Cette dernière a créé une commission interprofessionnelle, depuis septembre 2018, qui est à l'origine d'un festival, engagé dans la lutte contre la fracture numérique. De fait, il permet à ses publics de découvrir des fablabs en bibliothèques. Il les initie également aux enjeux de la vie privée sur le web. De surcroît, l'association du Grand-Est a occasionné de nombreuses rencontres, entre auteurs et publics, en bibliothèques. Nous les avons, plus haut, analysées comme conférant, à la lecture publique, un rôle assez passif. Cependant, il convient de remarquer que ces temps d'échanges contribuent à renforcer les liens entre acteurs de proximité, à l'heure d'une crise sanitaire qui redonne toute sa place au concept de la « ville du quart d'heure », dans le débat public<sup>326</sup>.

Pourquoi cette attention portée à des objectifs extrinsèques peut constituer un atout pour la lecture publique ? Selon nous, principalement parce qu'il s'agit, là encore, d'un moyen de valoriser son rôle sociétal, les SRL étant partenaires d'institutions de plus grande envergure que les collectivités, dans lesquelles les bibliothèques s'inscrivent. En effet, tous ces projets de transition nécessitent une culture de la coopération. Preuve en est, les équipes des SRL ont suivi, depuis deux ans, plusieurs formations à la facilitation<sup>327</sup>. Or, deux spécialistes des politiques culturelles, déjà mentionnés, ont souligné à maintes reprises, qu'au sujet de cette culture, la lecture publique disposait d'un atout, rarement rencontré dans d'autres secteurs culturels<sup>328</sup>. En participant aux groupes de travail régionaux, le secteur peut donc mettre en valeur ses savoir-faire.

---

<sup>324</sup> Voir entretien n° 9, p.156.

<sup>325</sup> De fait, par essence, une politique fondée sur les droits culturels est également une politique des droits de l'homme.

<sup>326</sup> Lancé par l'urbaniste Carlos Moreno, ce concept attire de nombreux élus. La Ville de Paris a, par exemple, récemment publié un article sur la question, souhaitant « défendre l'idée que l'on puisse trouver près de chez soi tout ce qui est essentiel à la vie ». Voir : Caroline Fontaine. « Paris : ville du quart d'heure ou de la proximité ». In : *Paris* [en ligne]. 22 janvier 2021. [Consulté le 17/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.paris.fr/dossiers/paris-ville-du-quart-d-heure-ou-le-pari-de-la-proximite-37>.

<sup>327</sup> La facilitation est un « processus au cours duquel une personne intervient pour aider un groupe à améliorer son efficacité [...] neutre sur le fond, n'a aucun pouvoir sur la prise de décision ». Voir Max Masse. « Qu'est-ce que la facilitation ? ». *Andralogiques* [en ligne]. 15 juin 2019. [Consulté le 17/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://santetravail.hypotheses.org/761>.

<sup>328</sup> Voir Livre et lecture en Bretagne. *Rencontre professionnelle sur la mise en réseau des bibliothèques en Bretagne* [enregistrement en ligne]. 2021. [Consultés le 08/11/2021]. Disponibles à l'adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/bibliotheques-en-reseaux>.

## CONCLUSION

---

Notre conclusion s'articulera en trois temps. Tout d'abord nous reprendrons les principaux aboutissements de notre recherche. Puis, nous montrerons que la restructuration des agences du livre, et plus particulièrement des missions « lecture publique », est un encore inachevée. Or, les enjeux qui en découlent seront susceptibles de venir ré-interroger certains de nos constats. Enfin, nous proposerons un retour critique sur notre démarche et d'éventuelles pistes pour l'approfondir.

### *Synthèse des principaux aboutissements de notre recherche sur les positionnements des SRL à l'égard de la lecture publique*

Nous avons entamé ce travail en rendant compte d'une diversification des missions des SRL, à l'égard de la lecture publique, en France métropolitaine.

Certes, nous avons tout d'abord montré que, ces axes de travail régionaux, découlaient d'un historique commun : celui des associations de coopération entre bibliothèques. Les intentions de ces dernières étaient de fédérer une profession, confrontée à de grands bouleversements. Il s'agissait, aussi, de sensibiliser, les conseils Régionaux, à l'élaboration de politiques culturelles du livre. En 2021, nous retrouvons ces desseins initiaux dans l'ancrage, revendiqué par les SRL, au sein de l'écosystème de la lecture publique. De surcroît, ils sont encore mobilisés comme idéaux à atteindre, par les professionnels interrogés.

Toutefois, une analyse approfondie de leurs quotidiens, nous a permis de souligner que les missions « lecture publique » s'inscrivaient différemment, dans les organigrammes des SRL. En outre, malgré des objectifs généraux similaires, nous avons constaté que les projets prioritaires des chargés de mission, différaient grandement, d'une région à l'autre. D'ailleurs, comme expliqué, les professionnels revendiquent la singularité de leurs réalisations. Aussi, leurs axes de travail sont particulièrement hétérogènes. Enfin, nous avons observé que cela renforçait une porosité des missions « lecture publique », déjà accrue pour deux raisons. La première concerne l'intérêt porté au développement des publics de la lecture. La deuxième est relative à l'élargissement des publics cibles des actions.

Ces constats nous ont permis d'apporter des premiers éléments de réponse à notre hypothèse, portant sur la valeur ajoutée de cette diversification. Nous avons signalé que ce phénomène avait des retombées mitigées. D'une part, il est en mesure de satisfaire des bibliothécaires souhaitant bénéficier du réseau professionnel des agences régionales. Cependant, l'élargissement des missions « lecture publique », peut également être synonyme d'« éparpillement ». Le cas échéant, il engendre un défaut de fidélisation et donc de fédération, des acteurs.

Ces premières analyses nous ont amenés à développer une deuxième partie sur l'origine des missions actuelles des SRL, visant la « lecture publique ».

Contrairement à ce que nous imaginions, nous n'avons pas identifié de liens évidents entre la diversité des axes de travail des agences et une vision stratégique, pour la lecture publique, au sein d'un territoire régional. Ce qui est surtout ressorti de notre enquête est un développement des missions étudiées, fruit de différentes tensions historiques. Dans un premier temps, nous avons décrit le positionnement marginal du volet « lecture publique » au sein des SRL. De fait, si, à l'origine, les associations de coopération étaient surtout dédiées au patrimoine écrit et graphique, nous avons

vu que le secteur marchand du livre est, de nos jours, prioritaire. De plus, nous avons identifié un lien entre la prévalence, accordée à ce champ d'action, et le poids décisionnel des conseils Régionaux. Comme nous l'avons démontré, cette corrélation représente un enjeu pour les missions « lecture publique », notamment à l'égard des bibliothèques. En effet, les collectivités régionales sont peu soucieuses de ce secteur, qui ne relève pas de leurs compétences traditionnelles.

Par ailleurs, nous avons également fait ressortir une oscillation des missions entre des logiques « déconcentrées » et « décentralisées ». Si les chargés de mission revendiquent une proximité avec les acteurs de terrain, dans les faits, cette dernière se concrétise plus ou moins. En outre, nous constatons qu'une grande partie de leurs projets sont confiées par les CLL des DRAC. De surcroît, le secteur de la lecture publique reposant, en France, sur des politiques nationales influentes et des acteurs œuvrant pour un service de proximité, les SRL peinent à affirmer un niveau d'action intermédiaire. A ce titre, nous avons souligné que la particularité de leurs interventions, par rapport à celles d'autres échelons, était, parfois, difficilement mesurable. Enfin, nous avons montré que les choix des missions « lecture publique » découlaient également des dilemmes propres à l'action publique régionale. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur quatre postures identifiées et faisant débat.

Finalement, nous nous sommes rendu compte qu'une diversité de postures, liée à des tensions historiques, ne représentait qu'une valeur ajoutée ponctuelle, pour la lecture publique. Aussi, nous avons consacré notre troisième partie à montrer que c'est en privilégiant la quête d'un mode d'intervention singulier et régional, que les SRL pouvaient s'affirmer comme incontournables pour le secteur.

Tout d'abord, nous avons admis qu'une approche des agences du livre, par la question de leur positionnement, pouvait occulter un certain nombre de projets réussis. Ainsi, nous avons souhaité les mettre plus en lumière. D'une part, nous avons rappelé l'investissement pérenne des bibliothécaires dans les instances élues des SRL. D'autre part, nous avons illustré la résonance nationale de certains de leurs projets de lecture publique.

Ensuite, nous avons montré que les agences disposaient de compétences clefs pour aider ses opérateurs à améliorer leurs pratiques. De fait, les agents et salariés des SRL sont très efficaces en matière de communication. Or, non seulement ils transmettent leurs savoir-faire aux acteurs, mais ils les utilisent également pour les valoriser. Cela peut s'avérer essentiel pour un secteur qui peine, encore, à communiquer sur ses atouts, auprès de la chaîne du livre, d'acteurs politiques et du grand public. A ce titre, nous avons aussi expliqué que, l'ouverture interprofessionnelle des SRL, permettait aux bibliothèques de s'inspirer des méthodes du secteur marchand, pour attirer plus largement les citoyens.

Pour terminer, nous nous sommes efforcés de mettre en évidence la capacité de certaines SRL à transformer les dilemmes d'une posture régionale, en atouts. Pour y parvenir ces dernières ont su mêler différents référentiels des politiques culturelles. Par ailleurs, elles se sont également appuyées sur les paradigmes des droits culturels, à propos desquels les Régions sont missionnées depuis 2015. En résulte que ces SRL sont devenues tiers-facilitatrices pour une capitalisation de compétences interprofessionnelles. En outre, par le FAL ou encore l'écologie du livre, elles se sont révélées d'excellents leviers d'affirmation du rôle sociétal des bibliothèques.

### *Actuellement, des missions « lecture publique » interrogées : une restructuration levier d'affirmation ?*

Toutes ces conclusions, auxquelles nous sommes parvenus, reposent sur des informations historiques, transmises par la littérature professionnelle, et sur des données que nous avons recueillies en 2021.

Cependant, à mesure que nous progressions dans notre enquête, nous avons découvert que la restructuration des SRL, de manière générale, et celle des missions « lecture publique », tout particulièrement, étaient très récentes voire encore inabouties. Or, de leur achèvement découleront, probablement, des repositionnements de financeurs. A nos yeux, ils constituent un enjeu de taille, pour les chargés de mission questionnés.

En effet, plusieurs éléments de notre enquête nous alertent sur les restructurations, encore à l'œuvre.

Tout d'abord, nous savons que le comité de pilotage de l'ALCA, suite à la fusion des Régions, a été mobilisé sur un temps très long. En outre, le CLL de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes évoque une réorganisation de l'ARALL, depuis 2015, qui se serait faite en trois étapes différentes<sup>329</sup>. Aussi, seulement six ans après le redécoupage des Régions, et alors que les SRL existent depuis les années 1980, il est certain que des ajustements sont toujours en cours. D'ailleurs, les personnes interrogées, au sujet d'Interbibly, nous le confirment. En effet, le chargé de mission « lecture publique » précise que le travail de réorganisation, présent « dans toutes les Régions », a, en Grand-Est, « abouti (seulement) l'année dernière »<sup>330</sup>. Plus loin dans notre échange, il ajoute, à propos des évolutions récentes de l'agence : « il faut un petit peu de temps pour que ça se mette en œuvre, voir ce qui va fonctionner ou pas... A 5 ans, ce serait intéressant de regarder »<sup>331</sup>. De la même manière, à LLB et bien que l'EPCC n'ait pas été concerné par les fusions territoriales, l'évolution de l'agence vers une posture d'opérateur de manifestation littéraire et d'EAC, suscitent d'importants questionnements, pour l'équipe. Or, si cette restructuration s'observe pour les agences, de manière générale, l'axe « lecture publique » est particulièrement touché. Nous avons déjà pu mentionner la réflexion, à ce sujet, au sein de la FILL. En outre, l'un des chargés de mission, répondant au questionnaire, en témoigne aussi. Ainsi, il explique que son agence « prévoit une réflexion de fond, aux côtés de quelques acteurs clefs en région pour définir une stratégie régionale en matière de lecture publique ».

Justement, ces réflexions pourraient donner lieu à une affirmation des axes de travail transversaux des SRL, qui semblent intéresser leurs principaux financeurs. Par exemple, le répondant de la FILL, nous confirme l'intérêt des Régions pour toutes les actions en lien avec l'EAC. Pourtant, ces dernières sont à l'origine motivées par les DRAC. En effet, pour la fédération, les interventions des SRL, en ce sens, sont « assez en lien avec la responsabilité des lycées », « une politique portée par la Région »<sup>332</sup>. Au même titre, la personne interrogée évoque la mobilisation gouvernementale concernant l'illettrisme. Selon elle, bien que plus éloignée des obligations des collectivités régionales, ces préoccupations peuvent

---

<sup>329</sup> Voir entretien n° 4, p. 119.

<sup>330</sup> Voir entretien n° 6, p. 123.

<sup>331</sup> Voir entretien n° 6, p. 128.

<sup>332</sup> Voir entretien n° 1, p. 99.

tout de même concernent leurs compétences, en matière de formation<sup>333</sup>. En outre, ces analyses de l'organisme national, sont confirmées par nos échanges avec les Régions. Ainsi, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine, attestent développer un axe de travail sur l'EAC<sup>334</sup>. Par ailleurs, la première Région porte un *Prix littéraire des lycéens et apprentis* et se déclare attentive au « renouvellement des publics du livre »<sup>335</sup>. Quant au technicien de la Région Grand-Est, il a pour projet de développer des boîtes à livres, à destination des publics éloignés, dans les maisons des jeunes et de la culture ou dans les Habitations à Loyer Modéré (HLM). Enfin, il évoque la création, d'un groupe de travail avec la DRAC, à propos de la thématique « Livre et développement durable »<sup>336</sup>.

Or, en tant qu'axes où les bibliothèques ont un rôle à jouer, par leur culture de la coopération et leur rôle sociétal décrits, l'illettrisme, l'EAC ou encore l'écologie du livre pourraient être des leviers d'affirmation des missions « lecture publique ». Cependant, cela est soumis à plusieurs conditions. D'une part, il faudrait que les chargés de mission « lecture publique » parviennent à y légitimer la place de leurs acteurs. Par ailleurs, comme Emmanuel Négrier le rappelle, la politique culturelle, n'est pas prioritaire, par rapport aux interventions des Régions, dans d'autres secteurs. Aussi, selon lui, en « période de rigueur fiscale, ce qui n'est pas obligatoire fait souvent les frais des arbitrages budgétaires »<sup>337</sup>. Aussi, bien que l'intérêt manifeste des conseils Régionaux, pour les nouveaux projets des agences, paraissent de bonne augure pour la mission « lecture publique », la période de crise sanitaire que nous traversons pourrait les obliger à investir ailleurs que dans les SRL. Pour toutes ces raisons, une formalisation de ces engagements de l'Etat et des Régions, par le biais de conventions tripartites, pourrait permettre aux agences de s'assurer de la pérennité de ces axes de travail. Ainsi, elles pourraient, plus aisément, mobiliser leurs équipes sur ces sujets.

En outre ces contrats auraient plusieurs atouts pour la mission « lecture publique ».

Premièrement, elle s'y verrait associée à des objectifs clairs et aisément communicables. En effet, Interbibly témoigne des bénéfices de sa contractualisation avec la DRAC et la Région. Elle lui aurait permis de fluidifier ses relations avec ces financeurs. Entre autres exemples, le contrat a engendré la tenue d'un entretien « bilan ». Or, la personne interrogée y a vu un moyen de clarifier les attentes de chacune des parties et de disposer d'une meilleure visibilité sur ses projets. En outre, il semblerait que cette convention ait été bon levier de négociation. En effet, c'est, désormais, sans peine que la directrice d'Interbibly parvient à demander à la Région de réaffecter un surplus budgétaire, l'année suivante, pour l'organisation d'une journée sur la littérature jeunesse, thématique inscrite dans le contrat<sup>338</sup>.

Enfin, ces objectifs fixés clairement, ils permettraient aux chargés de mission « lecture publique » de mieux harmoniser leurs pratiques avec les autres acteurs du secteur. Par ce biais, les problématiques liées au chevauchement de projets seraient évitées. D'autre part, ils faciliteraient la mise en place, par les SRL, de mesures d'impact de leurs actions, aidant leurs professionnels à faire évoluer leurs pratiques.

---

<sup>333</sup> Voir entretien n° 1, p. 102.

<sup>334</sup> Voir entretien n° 11, p. 167 et n° 5, p. 122.

<sup>335</sup> Voir entretien n° 5, p. 122.

<sup>336</sup> Voir entretien n° 8, p. 145.

<sup>337</sup> Emmanuel Négrier. « Les régions, laboratoires de nouvelles politiques culturelles ? ». *Op. cit.* p. 69.

<sup>338</sup> Voir entretien n° 8, p. 148.

**« A 5 ans, ce serait intéressant de regarder... » : une enquête à approfondir dans un contexte plus propice**

L'évocation des atouts que représenteraient de tels documents cadres, nous permet de conclure cette étude, en soulignant ses limites et en donnant des pistes à qui souhaiterait l'approfondir.

De fait, sans l'appui d'indicateurs clefs, correspondant à des objectifs aisément identifiables et communs à toutes les missions « lecture publique » des SRL, nous avons rencontré des difficultés à illustrer notre état des lieux, au moyen de données chiffrées. Par ailleurs, nous nous sommes beaucoup appuyés, sur les déclarations des différentes personnes interrogées. Par manque de ressources et de temps, nous n'avons pas toujours pu comparer leurs propos à des informations plus objectives. Aussi, notre aperçu des activités observées est assez dépendant de l'analyse subjective des répondants. Toutefois, en choisissant de croiser les regards des financeurs, des bibliothécaires et des chargés de mission, eux-mêmes, nous avons tout de même tendu vers l'approche la plus complète possible de la lecture publique, dans chaque structure. Cependant, avec le recul, nous pensons que le contexte de restructuration décrit, la crise sanitaire et la participation de plusieurs personnes, nouvellement en poste, à notre enquête, ont pu en accentuer certain trait. C'est, par exemple le cas, du manque de lisibilité des missions, mis en évidence.

De plus, la méthode par questionnaire s'est avérée limitée pour disposer d'informations précises sur le quotidien des professionnels interrogés. Son principal écueil était lié aux difficultés de communication avec les répondants. En effet, la terminologie que nous employions pour poser nos questions, ne correspondait pas toujours à leurs référentiels. Ainsi, les réponses des chargés de mission étaient, souvent, vagues et peu exploitables. A ce titre, la méthode la plus appropriée pour atteindre nos objectifs, a été l'observation longue au sein de LLB. Elle nous a permis de comprendre finement l'intervention de l'agence, en matière de lecture publique, et son interaction avec les autres acteurs du secteur. C'est, d'ailleurs ce qui explique que la structure soit souvent citée en exemple. Aussi, nous préconisons cette méthode pour poursuivre le travail entamé. D'ailleurs, l'observation est d'autant plus pertinente que l'historique de chaque SRL est à prendre en considération pour un examen précis de leurs différentes actions.

En outre, c'est en diversifiant le type de personnes interrogées, qu'une prochaine enquête pourrait permettre de développer les premiers résultats obtenus. Afin d'obtenir des descriptions exhaustives des missions « lecture publique », nous avons eu besoin d'interroger les chargés de mission eux-mêmes. Toutefois, pour une meilleure appréhension des positionnements des SRL, il aurait été pertinent de disposer également du point de vue des directions des agences. De surcroît, ce sont les réponses du terrain qui auraient méritées un approfondissement. Là encore, la crise sanitaire a contrecarré notre intention d'interroger finement les acteurs de la lecture publique sur leurs attentes envers les SRL. Les bibliothécaires ont répondu tardivement et sommairement à notre questionnaire et nous n'avons pu nous entretenir avec les acteurs du développement de la lecture.

A l'instar de la personne interrogée à Interbibly, nous pensons qu'une étude dans un contexte moins délicat permettrait de creuser certains axes de ce mémoire. Nous espérons, tout de même que cet état des lieux des objectifs des missions « lecture publique » des SRL, de leurs axes de travail, des tensions à l'œuvre, au sein des différentes postures adoptées, et des valeurs ajoutées d'une intervention régionale, constituera une première synthèse riche, sur ce sujet si spécifique.

## SOURCES

---

### PORTAILS WEB DES SRL

- AR2L HDF. *Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France* [en ligne]. Amiens : AR2L Hauts-de-France. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <http://www.ar2l-hdf.fr/index.php>.
- BOUTLEUX, Bruno. *Agence Livre, Cinéma & Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine* [en ligne]. Bordeaux : ALCA. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr>.
- CLAMENS, Marion. *Fédération interrégionale du livre et de la lecture* [en ligne]. Paris : FILL. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/les-agences-regionales-du-livre-et-de-la-lecture/>.
- CLAMENS, Marion. *Agence Livre & Lecture : Bourgogne-Franche-Comté* [en ligne]. Besançon : Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livre-bourgognefranchecomte.fr/>.
- DUCOUDRAY, Mathieu. *Livre et lecture en Bretagne* [en ligne]. Rennes : Livre et lecture en Bretagne. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/>.
- GARCIA, Emmanuelle. *Mobilis Livre & Lecture* [en ligne]. Nantes : Mobilis. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.mobilis-paysdelaloire.fr/>.
- GERMAIN, Philippe. *Ciclic : Centre-Val-de-Loire* [en ligne]. Château-Renault : Ciclic. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://ciclic.fr/>.
- NICOLLE, Patrick. *Normandie Livre & Lecture* [en ligne]. Caen : Normandie Livre & Lecture. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.normandielivre.fr/>.
- INTERBIBLY. *Interbibly* [en ligne]. Châlons-en-Champagne : Interbibly. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <http://www.interbibly.fr/>.
- PIREYRE, Emmanuelle. *Auvergne-Rhône-Alpes Livre & Lecture* [en ligne]. Lyon : ARALL. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/>.
- REGOURD, Serge. *Occitanie Livre & Lecture* [en ligne]. Toulouse : Occitanie Livre & Lecture. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.occitanielivre.fr/>.

# BIBLIOGRAPHIE

---

## PORTAILS WEB DES SRL

- AR2L HDF. *Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France* [en ligne]. Amiens : AR2L Hauts-de-France. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <http://www.ar2l-hdf.fr/index.php>.
- BOUTLEUX, Bruno. *Agence Livre, Cinéma & Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine* [en ligne]. Bordeaux : ALCA. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr>.
- CLAMENS, Marion. *Agence Livre & Lecture : Bourgogne-Franche-Comté* [en ligne]. Besançon : Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livre-bourgognefranche-comte.fr/>.
- CLAMENS, Marion. *Fédération interrégionale du livre et de la lecture* [en ligne]. Paris : FILL. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/les-agences-regionales-du-livre-et-de-la-lecture/>.
- DUCOUDRAY, Mathieu. *Livre et lecture en Bretagne* [en ligne]. Rennes : Livre et lecture en Bretagne. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/>.
- GARCIA, Emmanuelle. *Mobilis Livre & Lecture* [en ligne]. Nantes : Mobilis. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.mobilis-paysdelaloire.fr/>.
- GERMAIN, Philippe. *Ciclic : Centre-Val-de-Loire* [en ligne]. Château-Renault : Ciclic. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://ciclic.fr/>.
- INTERBIBLY. *Interbibly* [en ligne]. Châlons-en-Champagne : Interbibly. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <http://www.interbibly.fr/>.
- NICOLLE, Patrick. *Normandie Livre & Lecture* [en ligne]. Caen : Normandie Livre & Lecture. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.normandielivre.fr/>.
- PIREYRE, Emmanuelle. *Auvergne-Rhône-Alpes Livre & Lecture* [en ligne]. Lyon : ARALL. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/>.
- REGOURD, Serge. *Occitanie Livre & Lecture* [en ligne]. Toulouse : Occitanie Livre & Lecture. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.occitanielivre.fr/>.

## LES ETATS DES LIEUX DE LA FILL

- FILL. *Etat des lieux 2018-2019 des structures régionales pour le livre* [PDF]. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : [https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2020/06/FILL\\_Synthese-EDL-SRL\\_052020.pdf](https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2020/06/FILL_Synthese-EDL-SRL_052020.pdf).
- FILL. *Etat des lieux des structures régionales pour le livre en 2013* [PDF]. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : [https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2015/09/Synthese-EDL-SRL-2013\\_versionnum.pdf](https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2015/09/Synthese-EDL-SRL-2013_versionnum.pdf).

## LES SRL, OUTILS DE DECENTRALISATION CULTURELLE

- ALESSIO, Michel. BRIAND, Gérard. « Extrait du rapport Briand-Alessio ». *Interlignes*, n°10, 1989, p. 3-6.
- BERTRAND, Anne-Marie. « Le livre et la lecture : un paysage transformé ». In : POIRRIER, Philippe. RIZZARDO, René (dir.). *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*. Paris : Comité d'histoire du ministère de la culture, 2009, p. 305-352.
- BONNIN, Jean-Louis. BOURZAI, Bernadette. BOUTIN, Pierre, et al. « Regard croisés de partenaires. Points de vue d'élus et de responsables de collectivités territoriales et points de vue de responsables de l'Etat ». In : POIRRIER, Philippe. RIZZARDO, René (dir.). *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*. Paris : Comité d'histoire du ministère de la culture, 2009, p. 121-212.
- BOUVY, Michel. « Accès vu par Michel Bouvy ». *Interlignes*, n°10, 1989, p. 9-11.
- MOULINIER, Pierre. « Naissance et développement du partenariat contractuel dans le domaine culturel ». In : POIRRIER, Philippe. RIZZARDO, René (dir.). *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*. Paris : Comité d'histoire du ministère de la culture, 2009, p. 47-92.
- SAEZ, Guy. « La dynamique de la coopération culturelle : de la décentralisation à la territorialisation de l'action publique ». In : POIRRIER, Philippe, RIZZARDO, René (dir.). *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*. Paris : Comité d'histoire du ministère de la culture, 2009, p. 23-46.
- YVERT, Louis. « Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1984, n° 4, p. 269-297. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-04-0269-001>.

# LES SRL ET LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

## Articles du BBF : points d'étapes sur les SRL

- AMESTOY, Jeannette. « La coopération est-elle devenue une imposture ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p. 194-195. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0194-004>.
- AROT, Dominique. « La coopération des bibliothèques en France : un nouvel âge ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2003, t. 48, n°2, p. 5-12. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/01-arot.pdf>.
- LE DRO, Jean-Claude. « Heurs et malheurs de la coopération ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p. 202-210. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0202-006>
- LIEBER, Claudine. « Coopération et bibliothèques territoriales ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1997, n°1. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0063-002>.
- MOLLET, Martine. « Fragments d'un discours sur la coopération ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p. 177-183. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0177-002>.
- NERIS, Alain. « Des perspectives de développement. Le témoignage et l'expérience d'ABCD ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p. 184-193. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/sommaire/1991/3>.
- PEDOT, Béatrice. « Panorama des agences régionales de coopération ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1991, t. 36, n°3, p. 172-176. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-03-0172-001.pdf>.
- PEDOT, Béatrice. « Une politique régionale pour les périodiques : de l'élimination à la conservation partagée ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2000, t. 45, n°4, p. 73-76. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/11-pedot.pdf>.
- PEDOT, Béatrice. « Les structures régionales pour le livre : évolution et tendances ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2003, t. 48, n°2, p. 18-23. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/03-pedot.pdf>.

## Synthèses sur la coopération des bibliothèques

- AROT, Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2002, p. 11-50.
- BERTRAND, Anne-Marie. « Culture professionnelle et coopération ». In : SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2008, p. 53-63.

- HUCHET, Bernard. « L'action culturelle et l'action sociale ». In : SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2008, p. 177-191.
- HUCHET, Bernard. TSAGOURIA, Marie-Lise. « Préservation et conservation des collections ». In : SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2008, p. 151-177.
- HURINVILLE, Frank. « Le cadre juridique de la coopération entre bibliothèques, une mosaïque inachevée ». In : SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2008, p. 12-53.
- MEISSONIER, Stéphanie. GIORDANO, Aurélie. « Coopérer en région : les structures régionales pour le livre ». In : Françoise Legendre (éd.). *Bibliothèques, enfance et jeunesse* [en ligne]. Paris : Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », 2015, p. 202-206. Disponible à cette adresse : <https://www.cairn.info/bibliotheques-enfance-et-jeunesse--9782765414896-page-202.htm>.
- PEDOT, Béatrice. « La coopération dans la chaîne du livre. Vers une interprofession ». In : SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2008, p. 193-201.
- SANZ, Pascal (dir.). « Structure régionales pour le livre ». In : *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2008, p. 281-282.

### ***La coopération dans le Métier de bibliothécaire***

- PERRIN, Georges. « La coopération, les réseaux et les partenariats institutionnels ». In : ABF. *Le Métier de bibliothécaire*. Paris : Cercle de la librairie, 2010, p. 145-160.
- RENAUDIN, Coline. « Coopérations territoriales, interinstitutionnelles et associatives ». In : ABF. *Le Métier de bibliothécaire*. Paris : Cercle de la librairie, 2019, p. 106-109.

### ***La coopération pour le FAL***

- LOQUET, Christine. « Une démarche inclusive « Facile à lire », facile à faire ». *Bibliothèque(s)* [en ligne], 2015, n° 80, p. 22-24. [Consulté le 16/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67095-80-bibliotheques-et-inclusion.pdf#page=24>.

## **POLITIQUES PUBLIQUES CULTURELLES**

### **Gestion publique**

- CONSEIL D'ETAT. *Etude annuelle 2012 – les agences : une nouvelle gestion publique* [PDF]. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.conseil-etat.fr/ressources/etudes-publications/rapports-etudes/etudes-annuelles/les-agences-une-nouvelle-gestion-publique>.
- HERNANDEZ, Solange. *A la recherche du management territorial*. Aix-Marseille : Presses universitaires de Provence, 2017. (Espaces publics).

## Politique culturelle et territoires

- AMSELLEM, Guy. CHANTEPIE, Philippe. KANCEL, Serge. *Mission relative à l'étude des dispositifs d'intervention culturelle et à leur adaptation à la diversité des territoires* [PDF]. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Mission-relative-a-l-etude-des-dispositifs-d-intervention-culturelle-et-a-leur-adaptation-a-la-diversite-des-territoires>.
- BESSON, Raphaël. « Transformer les pratiques : bâtir une culture de la coopération » *Nectart*, 2021, n°12, p. 92-101.
- DJAKOUANE, Aurélien, NEGRIER, Emmanuel. « Coopérer à l'échelle territoriale : le Phénix et l'Arlésienne ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 82-92.
- GARCIA GUILLEN, Emilie. WEISSER, Stéphanie. « Culture et territoire : des recompositions mutuelles. Deux exemples de territorialisation des politiques culturelles en France et en Belgique ». *L'espace politique* [en ligne], 2019, n°3, résumé. [Consulté le 26/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.7096>.
- NEGRIER, Emmanuel. « Les régions, laboratoires de nouvelles politiques culturelles ? ». *Nectart* [en ligne], 2017, n°5, p. 66-76. [Consulté le 04/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.cairn.info/revue-nectart-2017-2-page-66.htm>.
- NEGRIER, Emmanuel. SIBERTIN-BLANC, Mariette. « Chapitre 7 : La fusion par les politiques, les politiques culturelles ». In : NEGRIER, Emmanuel, SIMOULIN, Vincent (dir.). *La fusion des régions, le laboratoire d'Occitanie*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2021, p. 161-184.
- NEGRIER, Emmanuel. SIMOULIN, Vincent. « Introduction générale : fusionner les régions, inventer l'Occitanie ». In : *La fusion des régions, le laboratoire d'Occitanie*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2021, p. 9-29.
- NEGRIER, Emmanuel. SIMOULIN, Vincent. « Conclusion : une région fusionnée ? ». In : *La fusion des régions, le laboratoire d'Occitanie*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2021, p. 255-271.
- OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE. AGENCE CULTURELLE D'ALSACE. *Les agences culturelles territoriales : état des lieux* [PDF]. [Consulté le 12/07/2021]. Disponible à cette adresse : [http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/rapport\\_d\\_enquete\\_telecharger.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/rapport_d_enquete_telecharger.pdf).
- ROGER, Patrick. « Emmanuel Négrier : « Les grandes régions ne sont pas devenues des puissances d'envergure européenne » ». *Le Monde* [en ligne], 2021. [Consulté le 12/07/2021]. Disponible à cette adresse : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/06/14/emmanuel-negrier-les-grandes-regions-ne-sont-pas-devenues-des-puissances-d-envergure-europeenne\\_6084054\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/06/14/emmanuel-negrier-les-grandes-regions-ne-sont-pas-devenues-des-puissances-d-envergure-europeenne_6084054_823448.html).
- SEMPE, Mathilde. « Tourisme et politique du livre et de la lecture en Bretagne : enjeux politiques d'une construction identitaire régionale ». *Mondes du Tourisme* [en ligne], 2012, n°5, p. 47-61. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <http://journals.openedition.org/tourisme/413>.
- TEILLET, Philippe. « Redonner du sens : Sauver le secteur culturel peut-il tenir lieu de politique ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 44-54.

## Droits culturels

- COLLIN, Jean-Damien. « Penser les droits culturels : des politiques de besoins aux politiques de capacités ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 62-72.
- LUCAS. « Face aux grands enjeux des transitions, bâtir une culture de la coopération ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 38-42.
- LUCAS, Jean-Michel. *Les droits culturels : enjeux, débats, expérimentations*. Voiron : Territorial éditions, 2017.
- MEYER-BISCH, Patrice. *Les droits culturels : déclaration de Fribourg* [PDF]. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64702-les-droits-culturels-declaration-de-fribourg.pdf>.
- MEYER-BISCH, Patrice. « Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? ». *L'Observatoire* [en ligne], 2008/1, n° 33. [Consulté le 20/07/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-1-page-9.htm>.
- PALLIER, Danielle. « Mettre en pratique les droits culturels : des défis de leur mise en œuvre ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 72-82.

## Politique du livre et de la lecture et territoires

- « La lecture publique en France ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1968, n°3, p. 105-134. [Consulté le 25/0/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001>.
- ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Les bibliothèques départementales à l'heure de la montée en puissance des réseaux de lecture publique* [PDF]. [Consulté le 20/07/2021]. Disponible à cette adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2019/03/ABF-Bibenreseau-10-departement-1.pdf>
- CARTELLIER, Dominique. « Penser les politiques publiques du livre à l'heure de la territorialisation ». *Communication & langages* [en ligne], 2014, n°182, p. 113-126. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2014-4-page-113.htm>.
- DELAMBRE, Raymond. « Le livre et la lecture dans les régions de France : la politique du ministère de la culture en région ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1998, t. 43, n°5, p. 72-80. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/16-delambre.pdf>.
- GALAUD, Nicolas. « Bibliothèques et territoires ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2001, t. 46, n°3, p. 20-26. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/03-galaud.pdf>.
- LLB. *Conférence d'Emmanuel Négrier – Lecture publique et intercommunalité* [enregistrement en ligne]. 2021. [Consulté le 08/11/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/bibliotheques-en-reseaux>.

- LLB. *Table ronde : département, intercommunalité et ma bibliothèque dans le réseau, quel positionnement pour un tiers gagnant ? Intervention de François Pouthier* [enregistrement en ligne]. 2021. [Consulté le 08/11/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/les-acteurs-du-livre/bibliotheques/bibliotheques-en-reseaux>.

### **Interprofession**

- ABF-AUVERGNE. « Rencontre en visio autour de la thématique de l'interprofession ». In : Alice Bernard. *ABF* [en ligne]. Paris : ABF, 09 mars 2021. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.abf.asso.fr/4/402/2735/ABF-Region/rencontre-en-visio-autour-de-la-thematique-de-linterprofession-abf-auvergne-arall->.
- CLAMENS, Marion. « L'interprofession sur les territoires ». In : *FILL* [en ligne]. Paris : FILL. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://fill-livrelecture.org/ressources/boites-a-outils/linterprofession-sur-les-territoires/>.
- GOFFE, Philippe. « Le contrat de filière vu de France ». In : *PILEn* [en ligne]. Bruxelles : PILEn c/o ADEB. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://pilen.be/blog/le-contrat-de-filiere-vu-de-france-rencontre-delphine-henry>.
- GOFFE, Philippe. « Le Contrat pour la filière du livre : kesako ? ». In : *PILEn* [en ligne]. Bruxelles : PILEn c/o ADEB. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à cette adresse : <https://pilen.be/contrat-filiere-livre-definition>.
- HATCHONDO, Régine. *CNL* [en ligne]. Paris : CNL. [Consulté le 03/01/2021]. Disponible à cette adresse : <https://centrenationaldulivre.fr/aides-commissions>.
- PINCON, Philippe. *Interprofession des métiers du livre* [en ligne]. Mémoire : DESS Direction de projets culturels. Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et Grenoble : Université des Sciences Sociales Grenoble II – Institut d'Etudes politiques, 1990. [Consulté le 25/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/62315-interprofession-des-metiers-du-livre.pdf>.
- POISSENOT, Claude. « L'interprofession vue des bibliothèques : la tentation de l'amont. » [billet de blog]. In : *Du côté des lecteurs*. 15 octobre 2008. [Consulté le 11/08/2021] Disponible à cette adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/linterprofession-vue-des-bibliotheques-la-tentation-de-lamont>.
- POISSENOT, Claude. « L'interprofession : soutien de la lecture ? » [billet de blog]. In : *Du côté des lecteurs*. 15 octobre 2008. [Consulté le 11/08/2021] Disponible à cette adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/linterprofession-soutien-de-la-lecture>.

## BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

- BEUDON, Nicolas. « Et si les bibliothèques s’inspiraient des grands magasins ? ». *Nectart*, 2021, n°12, p. 129.
- BERTRAND, Anne-Marie. ALIX, Yves. *Les bibliothèques*. Paris : La Découverte, 2015.
- CALENGE, Bertrand. « La lecture publique, quelle lecture publique ? » [billet de blog]. In : *Carnet de notes*. 11 décembre 2015. [Consulté le 04/02/2021]. Disponible à cette adresse : <https://bccn.wordpress.com/2014/01/25/la-lecture-publique-quelle-lecture-publique/>.
- COOPERATION DES CENTRES REGIONAUX DE FORMATION AUX CARRIERES DES BIBLIOTHEQUES. *Glossaire* [en ligne]. Poitiers : Université de Poitiers. [Consulté le 24/07/2021]. Disponible à cette adresse : [Glossaire CRFCB \(univ-poitiers.fr\)](http://www.univ-poitiers.fr/~crfcb/).

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>ENTRETIENS AVEC LES ORGANISMES NATIONAUX.....</b>	<b>95</b>
<b>ENTRETIENS RELATIFS A L'ARALL .....</b>	<b>109</b>
<b>ENTRETIENS RELATIFS A INTERBIBLY.....</b>	<b>123</b>
<b>ENTRETIENS RELATIFS A L'ALCA.....</b>	<b>151</b>
<b>ENTRETIENS RELATIFS A LLB.....</b>	<b>167</b>
<b>QUESTIONNAIRES VIERGES.....</b>	<b>177</b>

# ENTRETIENS AVEC LES ORGANISMES NATIONAUX

## ENTRETIEN N°1

### **Salarié de la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture (FILL)**

*En début d'entretien, les grands axes de la grille sont présentés à l'interviewé.*

FILL : Peut-être, je commence sur le rôle de la FILL et puis on avance ensuite... Donc c'est une fédération de statut associatif qui existe je crois depuis 1986, qui s'est d'abord appelée la *Fédération française de coopération des bibliothèques*, c'est vous dire à quel point dans son ADN la lecture publique est en place forte. Effectivement, à l'époque et en parallèle à la création de la FILL, il y avait sur le territoire, des structures qui portaient le nom d'agences de coopération des bibliothèques, et qui étaient plus spécifiquement initialement inscrites dans le soutien à des actions de valorisation du patrimoine écrit et donc la FILL accompagnait ce mouvement.

Puis, la FILL est devenue la FILL : *Fédération interrégionale du livre et de la lecture* lorsque les structures en région elles-mêmes ont fusionné entre des entités consacrées à la lecture publique et d'autres à l'économie du livre. Donc aujourd'hui, c'est une structure qui a une focale interprofessionnelle, c'est-à-dire qu'elle entend œuvrer sur tous les champs du livre, depuis effectivement l'auteur jusqu'à la bibliothèque, en passant par l'éditeur, le libraire, la manifestation littéraire, les lieux de résidences... et parfois quelques métiers ou fonctions un petit peu périphériques qui commencent un petit peu à l'intéresser.

Elle réunit en son sein des SRL, pas toutes aujourd'hui... aujourd'hui il en manque quelques-unes... mais la plus grande partie des SRL, des collectivités territoriales au nombre de 5, les deux grandes institutions de coopération que sont la BnF et la BPI et puis quelques associations professionnelles en Ile-de-France parce qu'il n'y a plus d'agence en Ile-de-France. Nous avons des liens avec Images en bibliothèques et avec Bibliocité.

Donc la FILL c'est un, je dirais volontiers en premier, que c'est un espace de partage entre tous ses adhérents, un espace de discussions, d'échanges sur les problématiques liées à l'accompagnement dans les métiers du livre, un espace de formation de pair à pair pour des collègues qui exercent des métiers très spécifiques, justement d'accompagnement et, à la croisée entre l'institution et le terrain... les professionnels... avec un positionnement assez singulier entre le terrain et les partenaires institutionnels. C'est un espace aussi où s'élaborent des outils qui permettent justement d'améliorer, ou en tout cas d'enrichir, cet accompagnement. Les collègues, ensemble, créent des supports, des outils dont ils s'emparent collectivement. C'est un espace aussi de rencontres avec les grandes institutions, les grands partenaires de type syndicats ou les grandes organisations professionnelles où au sein des commissions en particulier, les collègues peuvent rencontrer les personnes qui représentent leurs organisations, et qui viennent présenter de grands enjeux, de grands projets dont les SRL en particulier, mais aussi les Régions pourraient être amenées à s'emparer. Et puis c'est un espace d'observation, d'observation des régions ou plutôt des politiques du livre en région, un espace de vigilance, d'accompagnement des politiques du livre en région, voilà, d'observation un peu plus largement.

Voilà je vous ai dit de manière très transversale quel est son positionnement donc c'est typiquement un positionnement de fédération. C'est-à-dire que c'est pas du tout un syndicat, et la FILL veille à toujours avoir en tête la nécessité de l'interprofession, et elle tâche de concourir à une bonne articulation entre les différents maillons de la chaîne du livre, à une bonne compréhension des enjeux. En tout cas, elle a vraiment ce prisme-là, de voir le livre comme un espace interprofessionnel dont les différents maillons doivent travailler ensemble.

Elle est financée par l'Etat au niveau du Service du livre et de la lecture, donc elle reçoit une subvention annuelle de l'Etat pour mener à bien ses projets, et les adhérents versent une cotisation importante. Ça coûte assez cher d'adhérer à la FILL. Le tarif est calculé en fonction du nombre d'habitants de la région, donc plus la région est riche en population, plus l'adhésion sera élevée. Ce sont nos deux sources de financements principales. On peut être amené à demander en fonction des projets, des financements complémentaires, mais voilà, ce sont nos deux grands partenaires financiers.

JA : Et c'est une subvention globale ou bien fléchée ?

FILL : Alors c'est une subvention, que nous, on est tenté de rapprocher du fonctionnement, mais pour le Ministère c'est vraiment adossé à des objectifs. Le Ministère demande de cibler les projets et c'est en fonction de ces projets que la subvention est versée.

JA : D'accord ! Et alors en termes d'outils, vous parliez d'être à la croisée de l'institution et du terrain est-ce que vous pourriez me donner des exemples d'outils utilisés ?

FILL : Oui, il y en a un que j'aime bien citer qui date de 2019, qui s'est terminé début 2020. C'est notre *Charte nationale des manifestations littéraires*. Pour moi, c'est typiquement le genre d'outil que la FILL peut proposer. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'y jeter un œil, alors je vous fais un petit historique et puis si ça vous intéresse je pourrai vous envoyer des éléments. Donc, il existait depuis longtemps, les choses se sont mises en place de façon différente selon les régions, mais il existait des chartes régionales des manifestations littéraires, qui étaient conçues par les professionnels eux-mêmes mais de manière coordonnée à l'échelle de la SRL. L'objectif était de cibler ce que devait être une manifestation littéraire, en quoi elle concourait à la vitalité littéraire de la région, et en quoi elle était un espace de connexion justement avec l'interprofession du livre, avec les bibliothèques, la librairie, les auteurs et qui donc, mettait en avant certains indicateurs de performance entre guillemets, en tout cas les éléments qui faisaient de la manifestation une manifestation exemplaire du point de vue de cette interaction, du point de vue des enjeux en termes de présence des auteurs, du livre édité à compte d'éditeur, de médiation auprès des différents publics, en termes de rémunération des auteurs, vous voyez, des différents publics...

Ces chartes régionales étaient remises un petit peu en question au moment où les régions ont fusionné. Les régions devaient donc retravailler à ces chartes et en définitive, le choix a été fait de mener ce travail à l'échelon inter-régional, de manière coopérative entre les SRL, en allant s'adosser à ces chartes régionales et en construisant vraiment un outil commun, partagé. C'est-à-dire pas chacun le sien, mais vraiment un outil qui serait reconnu à l'échelle inter-régionale. Pour cela on s'est aussi rapproché de nos grands partenaires ou en tout cas des grands partenaires de ces questions : en premier lieu le Ministère puis le Centre National du Livre mais aussi la Société des Gens De Lettres, la Charte des auteurs – illustrateurs jeunesse, la SOFIA « action culturelle » qui finance beaucoup de manifestations littéraires et

puis également nous ont rejoint Relief et puis la Fédération des salons du livre pour la jeunesse. Voilà, donc ça nous a permis de vraiment, en reprenant ces différents exemples de chartes régionales, en reprenant les objectifs, de concevoir un outil qui est à la fois, un outil qui peut permettre aux manifestations d'interroger leur pratique, peut-être de l'améliorer, et en même temps d'aide à la décision politique. On souhaitait aussi que des élus puissent s'en emparer pour évaluer la manifestation du point de vue des différents éléments qui en font une manifestation exemplaire, et donc qui concourent à la vitalité du territoire. Et on l'a enrichie d'une boîte à outil en ligne.

Pour nous c'est un bon exemple ce qui peut être fait ensemble et qui devient ensuite un outil commun. Derrière les SRL ont, elles-aussi, une sorte de grille de lecture pour l'accompagnement des manifestations, par exemple en termes de proposition de formation professionnelle ou même d'accompagnement lorsqu'elles sont à la gestation... elles peuvent avoir comme ça un support en fait et lorsque les personnes changent, ça peut permettre de prendre en main le sujet.

JA : Et la réforme des régions, est-ce que cela a fait évoluer la façon dont les Régions se positionnaient vis-à-vis de la lecture publique selon vous... vous voyez, moi, j'ai un peu de mal à rattacher lecture publique et Région de manière évidente...

FILL : Oui, je comprends !

JA : Vous vous en pensez quoi, est-ce que cela a évolué ou pas à la suite de cette réforme ?

FILL : C'est vrai que ce n'est pas une politique de la Région en revanche à l'échelle de la région on a quand même les DRAC.

JA : Oui bien sûr !

FILL : Voilà, qui, elles, agissent sur cet échelon régional malgré tout. Je ne dirais pas que ce sont les fusions territoriales qui ont pu avoir un impact. Les missions ont toujours été préservées dans le cadre des fusions. Il y a pu y avoir des petites réorganisations en termes de ressources humaines voilà... des aménagements puisque parfois on se retrouvait avec deux, voire trois chargés de mission lecture publique et patrimoine écrit, donc voilà, il y a pu y avoir des aménagements en termes d'organisation interne à la structure. Néanmoins les missions, la mission, l'accompagnement ou en tout cas la présence auprès des bibliothèques n'a pas fait les frais des fusions. Là moi je verrais, alors ce n'est pas, ce que je vous dis là... Est-ce que je vous avais adressé la version complète de l'*Etat des lieux* ?

JA : Non... En revanche je le veux bien !

FILL : D'accord alors je vous l'enverrai, je vais me le noter, je vous enverrai la version complète mais je vais vous faire une petite lecture de ce document-là. Pour moi ce qui a, il y a quelque chose qui a un impact fort sur les SRL en matière de positionnement par rapport aux bibliothèques publiques, c'est plutôt la montée en puissance des politiques de lutte contre l'illettrisme d'une part et de promotion de l'EAC d'autre part qui sont fortement montées en puissance ces dernières années avec une sollicitation des SRL pour qu'elles puissent accompagner ces missions sur les territoires avec donc des dispositifs associés notamment dans le cadre des CTL pour les bibliothèques mais aussi de l'appel à projets de la DGLFLF ou en tout cas tous ces financements qui venaient vraiment renforcer l'action sur les territoires en direction de ces deux grands axes que sont l'illettrisme et l'EAC.

Ça a fait bouger un peu les poste, et on a pu voir certaines actions se déporter depuis les postes de chargés de mission bibliothèques et patrimoine écrit vers, soit d'autres chargés de mission qui endossaient ces responsabilités. Je pense par exemple en PACA où la chargée de mission vie littéraire qui a la base se préoccupe plutôt de la présence des auteurs et des manifestations littéraires... Elle a endossé une mission sur les prisons, autour du développement de la lecture en prison. Donc on voit comme ça, d'autres chargés de mission endosser des missions comme ça, qui historiquement peut-être, étaient plus dans le champ des chargés de mission bibliothèque, on va dire pour faire large. Et puis, d'autres missions se sont créées. Par exemple dans les Hauts-de-France, il n'y a plus de chargé de mission bibliothèque et lecture publique... d'ailleurs il n'y a jamais vraiment eu, c'était plutôt patrimoine, d'ailleurs il y a toujours l'axe patrimoine. Il est désormais vraiment patrimoine avec une chargée de mission. Mais l'agence a créé un poste : chargé de mission illettrisme, vous voyez, qui n'est plus spécifiquement rattaché à la lecture publique et aux bibliothèques.

Donc, vous voyez, nous on se retrouve, à la FILL, très concrètement, on est un petit peu confronté à cette réorganisation qui est très différente selon les régions, qui nous oblige à requestionner le fonctionnement de nos commissions. On ne sait pas encore trop, on est encore dans une phase un peu de test par rapport à tout ça... on a été amené en 2019 à créer une commission développement de la lecture à côté de celle qui existait sur le développement de la lecture et le patrimoine écrit. On l'a créée parce qu'il y avait plein de petits groupes de travail qui se montaient sur le Facile à lire, sur l'EAC, sur les prisons, sur les hôpitaux et certains étaient plutôt rattachés à la commission vie littéraire, d'autres plutôt à la commission lecture publique. On souhaitait que cet axe soit incarné par une commission qui les valorisent aussi, qui valorise cette action de la FILL sur le champ du développement de la lecture. Donc vous voyez, il s'est détaché de la commission lecture publique et patrimoine écrit même si on a vraiment différentes typologies de chargés de mission qui se réunissent au gré des sujets.

Voilà c'est une façon de prendre en compte ces ventilations différentes selon les SRL des postes et notre commission lecture publique, on est en train de la réinterroger et même, pour tout vous dire, notre prochaine commission, qui devrait avoir lieu au mois de février a, à son ordre du jour, la question : « comment on continue de s'emparer de la lecture publique ? » parce qu'on observe que cette commission devient de plus en plus « patrimoine écrit » notamment autour du plan de signalement du patrimoine écrit, et se vide un peu de sa substance « lecture publique ». On peut les retrouver sur les champs de formation des bibliothécaires mais pour nous c'est une vraie question, finalement : faire un état des lieux de ce que les collègues souhaiteraient conduire en termes de lecture publique. Après vous aurez, dans ce que je vous enverrai, un peu plus de détails sur le sujet mais, voilà, c'est la lecture que je vous propose. C'est ce qu'on observe, c'est très net. Les profils de postes ont évolué. Et j'avais fait un petit comptage en attendant notre rendez-vous, je me suis dit : « tiens, je vais aller voir un peu les typologies des chargés de mission » et il n'y a dans les SRL que 3 chargés de mission « lecture publique » seulement. Tous les autres sont... alors il n'y en a qui ne sont que patrimoine écrit, je les compte... : j'en ai au moins 4 et les autres sont lecture publique et patrimoine écrit. Mais il y a une forte présence du patrimoine écrit dans cette commission et donc, pour nous, ça nécessiterait de réinterroger un petit peu, les thématiques sur lesquelles doit se pencher cette commission.

JA : Et je me permets de rebondir sur deux questions du coup. D'après-vous pourquoi les SRL sont mobilisées sur ce champ du développement de la lecture et

d'autre part, pourquoi il y a de moins en moins de chargés de mission « lecture publique » dans ces structures ?

FILL : Sur cette deuxième question, pour moi c'est vraiment cette montée en puissance de ces politiques, illettrisme et EAC, ce qui fait que ça vide un peu de sa substance un axe uniquement lecture publique. Et c'est vrai que ça fait le lien avec la première question. Je pense que c'est une thématique complètement interprofessionnelle. C'est vrai que c'est assez logique que les SRL s'emparent de ces questions, puisqu'on va toucher à la fois aux questions d'interventions des auteurs auprès des publics éloignés du livre et de la lecture, je pense à la prison et à l'hôpital... On va aussi s'intéresser à toutes les actions que des manifestations littéraires peuvent faire auprès des publics éloignés et empêchés puisqu'elles sont encouragées à le faire euh... voilà, les bibliothèques sont évidemment toujours de la partie.

Donc c'est vrai que c'est des sujets qui viennent interroger les différents métiers de la chaîne du livre, donc ça explique aussi, pourquoi le curseur peut être déplacé entre le chargé de mission vie littéraire, et celui lecture publique ou patrimoine écrit, voire des missions spécifiques comme je vous le disais par exemple dans les Hauts-de-France et aussi en Bourgogne-Franche-Comté, aussi il y a une mission qui vient d'être créée un petit peu comme ça euh... qui vient juste d'être créée un peu comme ça sur un axe un peu transversal entre vie littéraire, lutte contre l'illettrisme et développement de la lecture. Par ailleurs, certaines SRL portent des manifestations qui sont de bons laboratoires, ou en tout cas, de bons espaces de mise en œuvre d'actions en faveur du développement de la lecture. On parlait de Bourgogne-Franche-Comté, je pensais aux *Petites Fugues* qui met en œuvre beaucoup, de projets en direction des scolaires. C'est le cas aussi dans le Grand-Est- avec Interbibly qui a un festival de lecture nomade. Et toutes les deux se rendent dans les prisons, dans les hôpitaux. Donc voilà, il y a parfois aussi un, je pense également à l'ARL PACA avec son prix littéraire des lycées, qui est une action que la Région a confiée à l'agence et qui est vraiment un espace évidemment de mise en œuvre de l'EAC. Donc, il peut y avoir aussi cet effet d'actions qui peuvent permettre de modéliser, d'accompagner, de développer. Globalement, ça complète ma réponse à votre première question.

Les SRL ont une feuille de route établie conjointement avec le Conseil régional et la DRAC, et bien sûr du côté de la DRAC, il y a une forte incitation à ce que les SRL se saisissent de ces questions généralement... c'est pas le cas partout, on le voit un petit peu moins par exemple en Nouvelle-Aquitaine. ALCA n'est pas une structure résolument positionnée sur ces questions-là. Ce n'est pas trop leur sujet. Ils ont tout de même encore une chargée de mission bibliothèques mais voilà ça dépend un petit peu des régions. Il peut y avoir d'autres acteurs qui sont mis en avant et à qui la DRAC confie ces actions. Du côté de la Région, c'est assez en lien évidemment avec, et bien la responsabilité des lycées du fait que ce soit une politique portée par la Région. Ça fait vraiment des SRL assez logiquement de bons opérateurs pour mener ces échanges.

JA : D'accord. Et alors moi j'avais une question parce qu'après dans la littérature professionnelle spécifique au monde des bibliothèques disponibles par exemple à l'ENSSIB, j'ai tout de même trouvé assez peu de références aux SRL. Je parle vraiment de la lecture publique et des bibliothèques. Disons j'ai l'impression qu'elles sont très institutionnalisées dans le domaine du patrimoine, comme vous le disiez. Est-ce que vous pensez que c'est lié à une difficulté de communication sur leurs actions ou bien c'est qu'en réalité, elles ont vraiment un rôle clef dans ce qui est du patrimoine et moins dans la lecture publique. Je ne sais pas si c'est très clair...

FILL : Euh... oui, oui, c'est clair ! ça ne fait pas partie des opérateurs les plus facilement identifiables parce qu'évidemment en premier lieu sur le champ territorial, on a les bibliothèques départementales qui sont les interlocuteurs évidents, historiques aussi, en termes notamment de formation des bibliothécaires sur les territoires, d'accompagnement du maillage, de mise en réseau évidemment également. Et puis, on a évidemment des acteurs éminents comme l'ABF avec laquelle nous, on travaille de plus en plus. Donc il y a, comme ça, des grands acteurs ! Peut-être que les SRL sont moins visibles dans la littérature pour autant elles ont... euh... toujours été associées, je vous le disais, je vous renvoie à nouveau à l'ouvrage dont je vous ai parlé. Depuis les années 1980, c'est vraiment un espace de structuration territoriale des bibliothèques. C'est vrai qu'on a peut-être trouvé initialement plutôt les grands établissements de lecture publique qui pouvaient travailler ensemble... les premiers projets c'était le signalement du patrimoine écrit sur les opérations de micro-filmage. Mais ça se poursuit aujourd'hui autour de la numérisation dans le cadre des *Pôles de conservation* de la BnF. Donc ça a toujours été un acteur fort mais peut-être moins visible je ne sais pas à quoi c'est... alors : communication euh... ouais je ne sais pas comment expliquer ça ! ça coule moins de source peut-être pour beaucoup d'acteurs, peut-être que c'est une action qui est plus sur de la profondeur, sur des axes très techniques et que du coup ça se voit moins. Et puis, elles communiquent malgré tout beaucoup, elles ont toutes beaucoup de supports de communication... Donc, je ne sais pas bien comment vous répondre... Globalement, c'est vrai que pour le grand public c'est pas très connu contrairement aux bibliothèques qui ont pignon sur rue, qui accueillent du public. C'est vrai que voilà, il y a une proximité forte avec les grandes institutions qui fait que voilà c'est... mais je n'ai pas de réponse.

JA : D'accord, et quand vous parlez d'axes techniques pour les bibliothèques, vous pensiez à la question de la mise en réseau par exemple... ?

FILL : Je pensais à oui ! à deux choses, justement aux *Pôles de coopération régionaux* entre la BnF et les territoires, où les SRL sont souvent les espaces de coordination. Elles sont souvent impliquées. D'ailleurs, il y a des postes qui sont financés pour mener à bien les projets. C'est très technique sur la mise en œuvre de plans de coordination etc. Elles ont un rôle technique parce qu'elles sont encore une fois, un espace de coopération parce qu'il y a beaucoup de commissions professionnelles. Les SRL réunissent les bibliothécaires autour de sujets. Longtemps à Interbibly en Grand-Est-, je ne sais pas s'ils vont poursuivre mais l'agence en fait était un espace, où les bibliothèques pouvaient monter ensemble des grandes expositions itinérantes, de très grandes envergures. Je me rappelle des *Très riches heures de Champagne* qui était vraiment une exposition de très grande envergure, qui a circulé dans toute la région Champagne-Ardenne à l'époque. Donc c'était un endroit où les professionnels travaillent ensemble. Mais ensuite c'est vrai que typiquement sur ce genre de projets, c'est la bibliothèque qui communique beaucoup auprès des élus, auprès des publics en son nom propre évidemment puisqu'elle est très impliquée. Peut-être on voit moins derrière l'action de la SRL qui a été plutôt un espace mis à disposition pour permettre cette coopération.

JA : D'accord. Et du coup est-ce que la question de l'ancrage territorial que revendiquent les SRL, a évolué depuis les années 1980 ?

FILL : C'est toujours un ancrage régional... Est-ce que vous pourriez préciser votre question ?

JA : Je me demande si, avec le temps, depuis les années 1980, est-ce que les SRL s'orientent plus vers les territoires, et l'accompagnement des politiques du Conseil régional, admettons, ou bien est-ce qu'elles sont des opérateurs, en quelque sorte, des politiques ministérielles. Est-ce que ça évolue ou bien est-ce que c'est resté fixe depuis les années 1980 ?

FILL : ça bouge, ça bouge tout le temps ! c'est typiquement ce qui fait la spécificité de ces agences-là c'est que le curseur bouge d'une part entre, une commande qui serait plus forte côté Etat ou côté région, et également entre, un positionnement qui serait plus près de l'institution ou des acteurs professionnels. C'est toujours un point de tension pour les agences.

JA : Est-ce que c'est différent selon qu'il s'agisse de l'économie du livre, de la lecture publique... Est-ce que ce positionnement-là varie selon les grandes cibles des SRL ?

FILL : C'est un peu difficile parce que c'est vrai que là il y a deux niveaux de questions... En ce qui concerne la lecture publique, c'est vrai que c'est plutôt des politiques de l'Etat donc là c'est... par exemple, on évoquait les chargés de mission patrimoine écrit. Donc là il y a des financements de l'Etat pour permettre voilà, pour qu'il leur permette d'exercer cette mission. Donc là c'est plus un axe où les SRL travaillent vraiment très étroitement avec les DRAC. C'est quelque chose qui reste vous le verrez dans l'Etat des lieux très détaillés.

Moi j'avais un a priori qui s'est avéré faux, j'avais l'impression que les SRL depuis les fusions territoriales, étaient de plus en plus proches des régions ou comment dire... que les régions s'emparaient de plus en plus de cet outil là et prenaient de plus en plus d'espace, et que ça pouvait un peu compliquer parfois, la place de l'Etat. En réalité, quand on regarde les financements, il n'en est rien, ou bien c'est pas marqué. Il y a un peu plus d'argent côté région mais l'Etat reste toujours très, très présent. Je n'ai plus en tête les chiffres mais vous les aurez en détail dans le document que je vous enverrai. En réalité l'Etat et toujours là ! Et je pense que les SRL veillent vraiment à conserver cet équilibre parce que justement pour elles, c'est une bonne garantie de pouvoir continuer à exercer leurs missions de base, ce qui fait leur ADN, ce juste positionnement entre l'institution et les régions. Je pense que c'est important pour elles de tendre le plus possible à la parité. Et puis de toute façon ça va dans le sens un peu de l'histoire... et on le voit bien avec la crise du Covid. L'Etat et les Régions essaient de plus en plus, même si c'est vraiment pas simple et qu'il y a des points de tensions énormes ici ou là, malgré tout dans le discours et dans les dispositifs, on a vu se développer les contrats en région, entre l'Etat, le CNL et les régions, ce qu'on appelle les contrats de filière ou les conventions territoriales, il y a différentes dénominations qui sont vraiment des supports à une politique conjointe du moins en matière de financement pour veiller à une bonne répartition du soutien aux acteurs principalement dans le domaine de l'économie du livre évidemment.

Parce que, pour le coup, la lecture publique est financée par l'Etat. C'est vrai que les Régions là-dessus sont pas très... Et on l'a vu avec les aides d'urgence pour les acteurs du livre dans le cadre de la crise Covid. On a vraiment vu un effort de convergence même si dans l'urgence parfois, il y a eu des ratés pour que les aides soient bien réfléchies à la fois par les DRAC et les Régions. On voit le dispositif se fondre ou se rapprocher et ça, c'est le signe qu'il y a envie de travailler ensemble et de se rapprocher, même si c'est pas toujours simple. Mais encore une fois, c'est vrai que votre sujet, par rapport à l'action des SRL et quand même assez spécifique. Le discours que je vous tiens est un peu général, c'est vrai que quand on regarde la

lecture publique nécessairement les régions sont très peu présentes. Sauf si on regarde du côté de l'EAC ! là on va trouver voilà, l'illettrisme c'est pas évident parce que pour les régions, ça peut toucher à la politique de formation en tout cas cette compétence qui est celle des Régions. Là où, dans l'EAC, on peut vraiment avoir un espace conjoint entre l'Etat et la Région, globalement le sujet lecture publique est un sujet d'Etat.

JA : Parce que si je ne me trompe pas, les SRL, avait été créées dans le but de décentraliser cela et du coup j'ai l'impression qu'aujourd'hui ça fonctionne un peu moins pour la lecture publique.

FILL : Peut-être qu'en termes de décentralisation, elles ont fait ce qu'elles avaient à faire à l'époque. Aujourd'hui on a une structuration avec des grandes bibliothèques, des BMVR, des grands établissements qui rayonnent. On a d'une part de très grandes bibliothèques qui rayonnent qui elles-mêmes sont en capacité de réunir, d'être chefs de file sur des projets, de l'autre, on a des BD qui se sont beaucoup tournées vers l'ingénierie voilà, qui ont beaucoup développé leur mission. Malgré tout, il y a toujours un besoin de coopération, d'échange de manière libre... voilà ! donc, malgré tout, bien que les bibliothèques départementales elles-aussi réunissent, mais à l'échelle départementale, bien que les DRAC réunissent sur certains projets, mais dans un cadre qui est peut-être institutionnel, qui peut-être, laisse moins d'espace à de la discussion un peu large je ne sais pas... mais en tout cas, ce sont des espaces qui sont appréciés, il y a un besoin de partage... c'est très bien travaillé en Occitanie par exemple. Il y a vraiment un poste coopération des bibliothèques qui d'ailleurs s'empare de sujet comme le *Facile à Lire* au sein de cette commission. La commission travaille avec les bibliothécaires sur ce sujet-là. Si ça fonctionne c'est qu'il y a bien un besoin de se retrouver sur ces questions-là. Mais c'est vrai, que les grandes régions n'ont pas aidé, réunir les bibliothécaires ça peut n'être pas simple, notamment quand il y a des cultures professionnelles très différentes.

JA : Et du coup, moi quand j'entends coopération, je pense association... Est-ce que vous pensez que le statut a un impact sur cette dynamique de coopération ?

FILL : Je connais un peu moins Centre... mais eux ne faisaient pas du tout de la coopération entre les bibliothèques mais ils sont EPCC depuis longtemps, et puis ils sont Agence livre et cinéma, c'est comme ALCA. Du coup, on va dire que, dans les agences livre et cinéma, souvent, le livre est, un peu, la petite branche... En tout cas en Bretagne qui est devenu un EPCC depuis 9 ans, ça n'a pas changé ! Il y a toujours une mission très forte autour de la lecture publique. Pas le patrimoine écrit qui est, je crois, plutôt porté par une bibliothèque patrimoniale, je ne sais plus si c'est les Champs Libres. Mais en tout cas, la structure ne s'est pas saisie des questions de patrimoine écrit, qui était déjà prise en charge par une bibliothèque. En tout cas la mission lecture publique continue d'exister. La collègue réunit les bibliothécaires, ils travaillent sur différents sujets, notamment celui de la formation et aussi de la valorisation des initiatives, qui sont prises par les bibliothèques pour vraiment partager les projets. Donc, ça a été vraiment maintenu pour autant Livre et lecture en Bretagne c'est la SRL la plus forte sur l'axe développement de la lecture. Ils sont très très très spécialisés, c'est les experts sur le *Facile à Lire*. C'est eux qui l'ont créé. La chargée de mission est vraiment experte et souvent sollicitée pour former, témoigner. Malgré tout, la mission bibliothèque a été préservée et donc il y a toujours une mission de coopération des bibliothèques au sein de cet EPCC.

JA : D'accord.

FILL : Mais encore une fois l'agence, son positionnement, est toujours le fruit de l'état de différentes tensions. Là où vous avez des BD très investies elles-mêmes sur des espaces de coopération, vous pouvez avoir une moindre présence de la SRL. Là où la SRL est plus happée, attirée, aimantée par la région sur l'économie du livre, vous aurez la lecture publique beaucoup plus faible... Mais il y a aussi d'autres acteurs, c'est historique, ça dépend de paramètres variés et ça bouge.

JA : J'aurais peut-être deux dernières questions et puis ensuite, on va arrêter. Mais il y a une diversité, d'après ce que vous dites, vous serez d'accord avec moi, des SRL sur leur mission de lecture publique. Pour vous est-ce une limite ou un atout pour la lecture publique ? Est-ce que c'est une limite en termes de visibilité, un atout parce que cela voudrait dire qu'elles sont capables de répondre aux spécificités de chaque territoire... Si c'est clair, je vous laisse répondre.

FILL : Alors votre question est claire mais je ne suis pas sûre de pouvoir vous répondre de manière tranchée. Je dirais que si la SRL est moins investie, c'est sans doute parce qu'il y a des acteurs qui sont efficaces et qu'il y a moins besoin. Souvent, la SRL on la saisit parce qu'on l'identifie comme le meilleur opérateur. S'il y a déjà une vitalité ou d'autres opérateurs qui agissent, ou que selon les sujets la priorité n'est pas là. Prenons l'exemple de l'ARL PACA qui a été missionnée par la métropole d'Aix-Marseille pour mettre en place un très gros dispositif qui s'appelle *Lecture par nature*, et qui est en fait un événement donc voilà, qui se déroule sur plusieurs semaines dans les bibliothèques d'Aix-Marseille. Il n'y avait pas voilà... disons, ils ont sollicité l'ARL PACA pour une action qui n'est pas régionale d'ailleurs vous noterez mais malgré tout ça a été identifié comme le meilleur opérateur pour pouvoir accompagner ce projet-là, ou en tout cas, il y avait besoin d'un espace de coopération.

JA : Et donc parfois elles sont missionnées par des institutions du territoire en fait ?

FILL : Oui, il peut y avoir des financements, c'est un peu plus à la marge mais ça existe. Il peut aussi répondre à des appels à projets très spécifiques. Il y a des modèles assez différents. Mais vous voyez l'exemple là, c'est un atout ! Il y avait besoin, on s'est tourné vers la SRL, elle fait le job ! C'est la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> édition, elle est en capacité de gérer une enveloppe d'appels à projets. C'est un fonctionnement en fait en binôme entre un artiste et une bibliothèque. Donc elle est l'espace où les choses s'orchestrent, elle est l'espace d'instruction des dossiers. Elle met en place des outils complémentaires en l'occurrence il y a une exposition virtuelle qui s'est mise en place, la gestion de la communication, d'avoir quelqu'un qui peut gérer les aspects administratifs, les aspects de communication. C'est un atout ! En Grand-Est la manifestation littéraire elle a été... Si c'est la SRL qui la porte c'est parce qu'aucune bibliothèque ne pouvait le faire. C'est qu'il y avait un besoin à la fois pour monter une opération d'ampleur de se réunir. Il fallait un espace pour se réunir, un porteur administratif et quelqu'un qui gère tous les aspects de communication. Ce festival, je crois qu'il s'appelle *Lecture nomade* est né comme ça. Alors il y a eu une impulsion de la DRAC, de la DRAC et de la région, qui ont demandé à la SRL de monter cela. Mais si ça a fonctionné, c'est qu'il y avait besoin d'un opérateur en capacité de gérer ces trois aspects-là : coopération, aspects administratifs – enfin portage administratif et communication globale.

JA : Vous diriez que c'est à peu près les trois volets sur lesquels elles sont mobilisées de façon générale ou bien cela varie selon les projets.

FILL : Il faudrait regarder un peu plus finement mais je dirais que ce sont les trois aspects qui justifient qu'on fasse appel à la structure pour des projets comme ça. C'est la capacité de la structure en termes d'ingénierie. Il y a aussi les compétences, toutes ces compétences qui sont là. La coopération c'est l'ADN de ces structures, la mise en lien entre les acteurs d'une part et les institutions d'autre part voilà. Et puis la capacité à activer des leviers financiers mutualisables. Oui, oui... il faudrait regarder plus en détail parce qu'encore une fois, il y a des historiques très différents, mais je pense qu'aujourd'hui, oui c'est des projets qui peuvent avoir très vite une ampleur importante, dès lors qu'ils sont portés par la SRL ou, en tout cas que les acteurs s'adosent à la SRL pour les mener. On peut très vite avoir une masse critique si vous voulez, sur un territoire donné, on peut très vite couvrir large. Une BD elle est départementale. Si on veut couvrir plus largement un territoire, si on veut mutualiser des coûts, si on veut construire intellectuellement une programmation commune... Voilà. Pour répondre à votre question, ce sont des espaces d'échanges et ce sont des atouts résolument des projets. Après sur les freins, on pourrait identifier des choses mais je pense que si elles sont là, si elles sont sollicitées c'est qu'il y a pas eu de meilleur acteur identifié pour le faire. Si elles sont là c'est qu'elles sont des atouts, je ne pourrai pas vous dire autre chose en tant que délégué général de la FILL.

JA : Bien sûr mais ce que vous me décrivez en termes de positionnement m'aide beaucoup parce que, quand on n'est pas dedans, c'est difficile de se rendre compte. J'avais une dernière question sur les axes de travail, j'avais listé plusieurs axes sur lesquels elles sont présentes (liste fournie) : est-ce encore le cas aujourd'hui ?

FILL : Oui je pense. Alors juste pour vous répondre sur la formation... certaines sont organismes de formation, mais la plupart organisent des journées professionnelles, ou alors elles travaillent avec des organismes de formation, des organisations mais c'est pas un grand acteur de la formation sur le champ de la lecture publique évidemment. Il y a beaucoup d'acteurs, l'Enssib en premier lieu... Il y a beaucoup d'acteurs. Elle peut venir compléter sur des axes plus transversaux, proposer des éclairages particuliers sur certains sujets, toujours en observant l'offre existante mais c'est pas un acteur majeur de la formation des bibliothécaires. Les BD sont... font énormément de choses... encore une fois l'ABF... Il y a beaucoup beaucoup d'acteurs ce qui empêche pas la FILL et encore une fois les SRL d'être représentée dans un groupe de travail qu'a mis en place le ministère sur la formation des bibliothécaires. Donc la FILL est bien identifiée et à travers elles les SRL comme des acteurs de la formation mais c'est pas... elles font des répertoires de la formation. Elles essaient d'identifier la formation existante et de la mettre à disposition. Vous verrez sur le site de LLB, il y a un guide des formations qui vient d'être mis à jour.

JA : Il y avait la question également du maillage territorial et de la mise en réseau.

FILL : Là sur le maillage je vois moins, parce que c'est vraiment une action des DRAC, des BD, des collectivités territoriales. Certaines interviennent dans les contrats territoires/lectures en Normandie... La chargée de mission travaille beaucoup avec la DRAC sur les CTL, sur le contenu des CTL. Sur le maillage, c'est pas leur rôle quoi... peut-être je ne réfléchis pas assez bien sur le maillage territorial. C'est un acteur de la mise en réseau, ça c'est sûr, par différents projets de type manifestations, création d'outils, plan de signalement du patrimoine écrit... la mise en réseau à des fins de coopération oui. Voilà, sur le maillage territorial... Là où sur

le champ de l'économie du livre, l'expertise des SRL peut-être sollicité pour réfléchir à des aides apportées à tel futur libraire, éditeur, là oui je verrais bien. Peut-être je vous réponds vite mais ça me paraît un peu plus loin quand même.

JA : Et du coup le dernier point c'était sur la valorisation de ce que font les bibliothèques de la région.

FILL : Oui, elles observent tous les maillons de la chaîne du livre et elles les valorisent à travers leurs différents canaux de communication, newsletter, site internet.

JA : Et cela peut avoir un impact sur les politiques ministérielles ?

FILL : En tout cas le ministère souhaite que les SRL relaient car on est toujours sollicité pour le faire. *Nuit de la lecture*, on est dans le groupe de travail « comité de pilotage national » et on nous demande de permettre que les SRL relaient sur les nuits de la lecture. Les SRL le font donc c'est un canal jugé par l'Etat comme étant important... Sur de grandes manifestations comme *Partir en Livre* etc. Donc elles peuvent permettre d'identifier... mais là je pense que les DRAC sont tout de même les premiers acteurs, mais elles pourraient être sollicitées, pourquoi pas, pour permettre de réfléchir à du repérage de bibliothèques qui seraient moins mobilisées dans certains événements mais c'est quand même plutôt le rôle du Conseiller livre et lecture. Voilà, mais oui, oui, on nous sollicite donc on estime que ça a un impact. Après, il n'y a pas eu d'études à ma connaissance là-dessus mais elles ont une certaine puissance dans les canaux de communication.

JA : Oui, j'ai l'impression que les outils de valorisation émergent dans les SRL.

FILL : Oui tout à fait. Par exemple, on pourrait dire qu'une exposition mutualisée par exemple la Bourgogne Franche Comté, patrimoine écrit, alors là je parle patrimoine écrit, pas lecture publique mais je pense que c'est aussi votre sujet, c'est une manifestation qui rend visible les bibliothèques avec un gros travail de communication commun qui est fait. Donc là, il y a une plus-value évidente. La communication elle est plus centrée sur la collectivité, elle devient régionale voire nationale. Il y a une puissance de remontée d'infos. Nous la FILL, on relaie aussi dans nos outils donc on contribue à faire connaître sur le plan national une manifestation exemplaire, de grande ampleur, de valorisation du patrimoine écrit. Oui, oui, la valorisation c'est un axe important pour les bibliothèques pour certaines opérations même si ce n'est pas le seul acteur encore une fois. Elle joue son rôle.

JA : Merci beaucoup, j'ai terminé. C'était très enrichissant.

## **ENTRETIEN N°2**

### **Agent du Bureau de la Lecture publique au Service de la Lecture publique du Ministère de la Culture**

*En début d'entretien, les grands axes de la grille sont présentés à l'interviewé ainsi que le projet de recherche.*

BLP : Là, je vois des petits éléments par exemple, vous dites « agences / structures régionales du livre ». En fait, je pense que FILL a dû vous le préciser, pour l'ensemble des agences et des associations on parle de structures régionales du livre. Après elles peuvent prendre le nom d'agences ou pas.

Vous savez qu'elles ont des statuts un peu différents. Il y a les EPCC, les établissements publics de coopération culturelle. Il y en a deux principaux pour les agences régionales du livre. C'est Livre et lecture en Bretagne, (anciennement) la COBB : la Coopération entre Bibliothèques de Bretagne, avant la création de l'EPCC. Vous verrez c'est assez important en fait, par rapport à la compréhension du sujet, cette logique de nom de structures. Et puis il y a l'EPCC Ciclic en Centre-Val-de-Loire et là, c'est aussi intéressant de le mentionner puisqu'auparavant, il y avait deux structures : une structure plutôt « image et cinéma » et une association « livre et lecture » qui s'appelait Livre au centre. Ça a fusionné pour créer l'EPCC, sachant que ces établissements publics ont une certaine autonomie, avec un Conseil d'administration, un Président. On va le voir, c'est important par rapport aux politiques publiques, puisque cette autonomie peut amener à une grande indépendance. Et puis, il y a les associations, loi 1901, très classiques mais très fragiles puisqu'une association peut se dissoudre assez facilement. On va le voir aussi (la) fusion des régions est importante puisque, quelques fois, ça a rapproché des structures régionales qui s'étaient établies avec des identités propres, et rassembler ces structures a été assez douloureux dans certaines régions avec, quelques fois ? des comités de pilotage très longs pour réussir effectivement.

Alors pourquoi je m'attarde un peu sur tous ces noms, tous ces sigles, c'est parce que le mot « coopération » est à l'origine des SRL. C'est pas anodin le passage de la FFCB, Fédération française de coopération entre bibliothèques - c'était Benoît le Coq qui était Président, donc aujourd'hui doyen de l'inspection générale du collège des Bibliothèques au sein du collège de l'inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche. L'idée à l'époque, c'est important de le mentionner, c'était le patrimoine écrit c'est-à-dire que la FFCB a été créée effectivement pour des questions de patrimoine écrit, pour le *Mois du Patrimoine écrit* qui est organisé chaque année en octobre, donc on était très loin de la FILL, Fédération Interrégionale. Pourquoi « interrégionale » ? c'est parce qu'on ne pouvait pas dire FFFF. Alors, « interrégionale » et bien ça renvoie potentiellement à la coopération mais c'est autant d'éléments qui sont... Et « livre et lecture », on va le voir, cette question de l'économie du livre et de la filière interprofessionnelle du livre qui est devenue maintenant, un élément majeur en fait de la FILL. Il y a aujourd'hui des SRL qui sont complètement déséquilibrées parce qu'effectivement, ils sont beaucoup trop sur les acteurs de l'économie du livre, et qu'ils en oublient l'ADN initiale de ce mouvement qui était la coopération entre bibliothécaires.

Donc si on regarde l'histoire, l'idée d'origine c'est que les bibliothécaires et les directeurs de bibliothèques avaient besoin de se voir, notamment sur le patrimoine écrit, de se parler, de mener des projets en commun et il fallait une structure faitière au niveau régional pour coordonner en fait l'organisation de catalogues d'exposition les *Trésors de Bretagne* ou ce genre de chose.

Et quand il y a eu, dans les années 2000, la mise en place d'équipes – parce qu'au tout début c'était quasiment des temps partiels en fait, on avait un temps partiel pour l'association, voire pas de personnel du tout. Il a fallu structurer ces équipes et donc progressivement on s'est dit c'est important de donner un cadre d'emploi.

D'autant plus que les Régions – c'était l'époque des BMVR. Je l'évoque parce que c'est aussi un élément important : qui s'occupe des bibliothèques au niveau de la Région ? Est-ce que c'est cette idée d'une BMVR, ou est-ce que c'est une structure co-financée par la Région et l'Etat, la DRAC pour faire vivre la coopération et au-delà puisqu'effectivement rapidement les acteurs du livre : libraires, auteurs (auteurs très importants effectivement), éditeurs ont souhaité être fédérés. Ils n'avaient pas – il y a quelques fois des associations régionales de libraires, d'éditeurs mais tout cela

n'était pas fédéré. Dans les années 2000, il y a vraiment eu le souhait de fédérer tout cela. Mais dans la carte de France métropolitaine, il y a eu la question de se doter d'une équipe, et là on va le voir dans les équilibres, ça a été quelque chose d'assez important, parce que d'associations, on a parlé d'agences et le Directeur, ou le Président – alors plutôt le directeur de chaque SRL est devenu quelqu'un d'important. On voyait, effectivement, ces directeurs-rice-s d'agences qui souhaitaient d'ailleurs le changement de nom, qui voulaient s'appeler « agences... » et plus forcément « associations de coopération des bibliothèques » puisqu'eux-mêmes ne venaient pas de la filière bibliothèque. Ça c'est vraiment important de le mentionner.

C'est-à-dire que notre réseau de lecture publique – notre réseau de bibliothèques, parce qu'il est aussi important quand on dit « lecture publique », on avance sur deux jambes. La jambe, effectivement, « bibliothèques territoriales » qui est importante et essentielle. Et, il y a l'autre jambe qui sont les associations de développement de la lecture. On va le voir ça peut être important aussi pour savoir qu'est-ce qu'on entend par lecture publique quand il y a des chargés de mission. Est-ce qu'elles sont « bibliothèques territoriales » ou « lecture publique » au sens du développement des fonds *Facile à lire* par exemple, ou de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ou des publics spécifiques (publics en situation de handicap, publics en prison, publics en hôpitaux – en établissements de santé, la question des jeunes) ... : tout ce qui fait le Bureau de la lecture publique. Par exemple, aujourd'hui, le périmètre de mon bureau c'est des chargés de mission qui sont à la fois orientés développement des publics ou qui sont orientés bibliothèques territoriales, notamment le Plan bibliothèques.

Ensuite, il y a l'enjeu de la surcouche régionale. On avait vraiment besoin, pour le patrimoine écrit de cet échelon régional. Par exemple, le plan d'action pour le patrimoine écrit est structuré autour des régions notamment par les *Pôles associés* de la BnF : par exemple, le plan de signalement des collections patrimoniales est régionalisé – autant, est-ce que la lecture publique, l'échelon régional a un sens ou pas ? Vous voyez, c'est au cœur du sujet. On pourrait penser que la BMVR soit un EPCC et donc dans ce cas-là, soit co-financée par la DRAC, par la Région pour développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire. Comme c'est un programme de construction, on a des trous dans la raquette. Mais, ce qu'il faut voir aussi, dans les années 2000, c'était le souhait de ces agences, des Régions et des Conseillers livre et lecture en DRAC d'avoir des instances pour mener des actions cohérentes. Donc il y avait une appétence...

Les SRL sont décentralisées. Nous, on ne pilote pas les SRL depuis Paris. C'est les Conseillers livre et lecture, au niveau de l'Etat, qui siègent au CA ou au Bureau... Alors c'est un peu compliqué pour les associations puisque vous voyez pour les EPCC c'est ce que je viens d'évoquer mais pour une association l'Etat ne peut pas être financeur et au bureau ou au CA puisque sinon c'est de la gestion de faits. Donc c'est toute la fragilité du statut de la plupart des SRL.

JA : Et comment fonctionnez-vous alors, en termes de budget, c'est des financements liés à des appels à projets ou bien un budget de fonctionnement global ?

BLP : Alors il y a d'abord une dotation, c'est-à-dire qu'il y a une subvention versée par la DRAC à la SRL. Les dotations sont quand même importantes. Alors dans le document *Etat des lieux 2018-2019 de la FILL*, qui a quand même été relu par le service du Livre et par des conseillers livre et lecture qui étaient délégués sur cette mission, vous avez pu voir les financements qui sont vraiment très différents

d'une structure à l'autre. Il y a des SRL qui sont essentiellement financées par la Région, par le Conseil régional, ce qui peut poser la question.

JA : Cette diversité de financement elle s'explique par quoi ?

BLP : Elle est historique en fait. Ça dépend de l'appétence des Régions de venir... En fonctionnement les Régions, d'un point de vue « culture » sont sur d'autres missions que la lecture publique. Bien souvent c'est des questions historiques : par exemple la Région Bretagne s'intéresse aux bibliothèques. Elle était présente à la COBB. Cela dépend aussi de la présence d'une BMVR et puis il y a le côté des différents acteurs et des dialogues qu'il peut y avoir entre la DRAC et la Région.

Et puis, il y a un élément important, c'est la fusion des Régions. Par exemple, vous voyez en Bourgogne Franche Comté, on avait une SRL qui s'appelait Accolade. Alors, l'idée à l'époque c'était que la Franche-Comté se rapproche de l'Alsace qui avait une SRL qui s'appelait Cordiale. Et l'idée c'était l'Accolade cordiale – c'était un jeu de mot des organisateurs. C'était l'esprit bibliothécaires qui voulaient travailler ensemble et qui trouvaient des astuces. Mais c'était des structures ultra légères. Il y avait un événement dans l'année et puis il y avait des catalogues d'exposition sur les *Trésors de la région* qui étaient co-écrits par ces associations. Et puis finalement la fusion des régions est allée sous un autre angle : Bourgogne, Franche-Comté. Donc c'est un historique. Alors c'est toujours un peu délicat de partir sur un historique pour identifier les enjeux mais il y a également des personnes qui sont là depuis le début.

Autrement, il y a un autre acteur important du paysage depuis la seconde guerre mondiale, c'est les bibliothèques départementales. Il y a sans doute à interroger comment les bibliothèques départementales perçoivent les SRL.

Il peut y avoir aussi d'autres réseaux... Je ne mentionnerai que le groupe régional ABF par exemple et surtout, pour les petites bibliothèques, leur référent c'est la bibliothèque départementale et, pour les grandes villes, il y a une association qui s'appelle l'ADBGV. Pour ces structures de coopération c'est la question de la plus-value : qu'est-ce qu'apporte l'un à l'autre ? Est-ce que c'est la structure faitière qui finance les structures en dessous ou est-ce que c'est, cette structure, qui demande à être financée ?

Et, vous voyez, dans les années 1980, quand ont été créées les 1<sup>ères</sup> SRL c'était des associations parce qu'on voulait des structures légères. Dans les années 2000 ça s'est structuré avec du personnel, une agence, de la communication, des crédits. Parce qu'il y avait une volonté des Régions d'avoir des structures, un pôle cinéma, un pôle livre, des différentes filières des industries culturelles.

Aujourd'hui l'Etat est assez surpris qu'un certain nombre de ces structures n'aient pas de conventions entre la DRAC et la SRL, ne serait-ce que pour expliciter ce qui est attendu. On voit bien qu'il y a une forte autonomie de ces structures.

C'est vraiment, à l'origine, les bibliothécaires étaient très impliqués et vous trouverez pas mal de bibliographies en fait sur le *Mois du patrimoine écrit*, des articles de Béatrice Pedot, de Benoît Lecoq, de Pascal Sens sur la coopération entre bibliothèques. Vous voyez, tous ces ouvrages de coopération entre bibliothèques : vous verrez des chapitres sur les SRL. Et puis, vous verrez, *Métiers des bibliothèques*, dernière édition : il y a un angle mort en fait ! Il faut rentrer dans les arcanes, dans cet historique. Il n'y a pas eu de modèle imposé contrairement aux BMVR où il y avait un cahier des charges, il fallait répondre à des spécificités même. Là les SRL c'est un héritage... C'est aussi ces questions entre l'Etat et la Région au niveau d'une région. C'est-à-dire qui peut orienter les missions d'une structure régionale du livre. Alors, c'est bien souvent en fonction des financements c'est sûr,

mais c'est aussi du poids... Par exemple, si la région retire son financement à une SRL, ce n'est pas la DRAC qui peut apporter tout le financement. Un peu comme les FRAB, on est très dépendant de la coopération et de la bonne relation DRAC/Région. [...]. On va financer l'intégralité ou quasiment l'intégralité, du poste de chargé du patrimoine écrit, au sein de la SRL, alors que la Région mettra peut-être un agent sur l'économie du livre, sur la vie littéraire. Vous aurez véritablement des points de vue différents d'une structure à l'autre mais chaque fois avec la coloration en fait de ce qu'apporte la SRL et puis il y a aussi de connivence... le positionnement de la SRL en matière de lecture publique est très dépendant de beaucoup de facteurs.

JA : Je vous remercie beaucoup.

## **ENTRETIENS RELATIFS A L'ARALL**

### **ENTRETIEN N°3**

#### **Chargé de « lecture publique » à Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture (ARALL)**

JA : Est-ce que vous pourriez me décrire l'ARALL de manière brève en termes de missions et de fonctionnement ? Quels sont les enjeux actuels de la structure et qu'en est-il, au sein de ces enjeux, de la lecture publique, c'est-à-dire du développement de la lecture et des bibliothèques ?

ARALL : Nous on a un statut associatif. On est actuellement 10 ETP, ça fluctue en fonction de certains projets, notamment on recrute temporairement sur un certain nombre de missions. Je pense notamment au prix littéraire des lycéens de la région. On fait appel à un CDD tous les ans pour 3 mois. Dans notre fonctionnement, on est une petite équipe actuellement. On est 5 chargés de mission et nous, on se répartit le travail par secteur. C'est-à-dire qu'il y a un chargé de mission par secteur lié au livre. Il y a un chargé de la vie littéraire qui s'occupe des auteurs et des manifestations du livre, une chargée de mission économie du livre qui s'occupe des librairies et des maisons d'édition, une chargée de mission sur les bibliothèques et le patrimoine écrit, donc ça, c'est mon poste, une chargée de mission un peu transversale sur le numérique, penser pour tous les acteurs de la chaîne du livre et puis on a une deuxième mission un peu transversale sur l'action territoriale et l'EAC qui est la mission la plus récente puisqu'elle a été mise en place en 2018, suite notamment, à la mission confiée par la DRAC la coordination du PREAC, qui est le Pôle Ressource de l'Education Artistique et Culturelle, qui est en fait la formation des formateurs. La spécificité, c'est qu'il y a des PREAC sur beaucoup de champs culturels qui sont répartis sur le territoire, et il y a un seul PREAC « littérature » qui est, en fait, historiquement sur les académies de Clermont et de Grenoble. Du coup ils ont fusionné ces deux PREAC pour former un seul PREAC qui est le PREAC « littérature » qui est coordonné par l'agence au nom de la DRAC. Voilà après on a un directeur, une administratrice et puis une chargée de coordination. Après on a un demi-poste sur le portail *Lectura Plus* qui est le portail du patrimoine écrit et graphique et puis un demi-poste sur de l'information/ressource. Maintenant, il y a un nouveau poste en CDD qui accompagne l'économie du livre, notamment parce

que l'agence a signé un contrat de filière avec le CNL, la Région et la DRAC pour des dispositifs de soutien financier avec des maisons d'édition et des librairies et donc la personne qui est un peu en renfort sur l'instruction des dossiers, notamment dans le cadre des contrats de filière. Et la suite de la question... ?

JA : Il y avait la question des enjeux actuels et, au sein de ces enjeux, de la place de la lecture et des bibliothèques.

ARALL : Alors au sein de ces enjeux, c'est quand même beaucoup le soutien à l'économie du livre. Quand même la signature du contrat ça s'est fait en 2020, donc c'est quand même quelque chose de tout frais, et il y a vraiment une volonté régionale et ministérielle via la DRAC de soutenir l'économie du livre à travers ces dispositifs financiers. Nous, on travaille beaucoup aussi, sur le soutien aux auteurs, ce qui n'est pas forcément le cas de tous les CRL, ça c'est vraiment une spécificité de l'agence. On organise beaucoup de rencontres littéraires notamment pour valoriser le travail de production des auteurs de la région qui sont donc des temps très accés sur les bibliothèques aussi. L'idée c'est de faire connaître les auteurs de la région aux bibliothèques, aussi aux librairies, mais beaucoup aux bibliothèques. On sait que c'est un public fort de ces rentrées. Et après sur les bibliothèques, la spécificité, c'est qu'il n'y avait qu'un demi-poste sur la mission bibliothèque qui était rattaché à la mission patrimoine écrit. Là, du coup, il y a une redéfinition des postes avec deux postes à temps plein, qui sont créés sur ces deux missions. Donc c'est le signe d'un soutien apporté à ces deux missions. Donc la nouvelle mission bibliothèques sera réaxée sur les publics du livre, les publics empêchés, les publics éloignés de la lecture avec des dispositifs à imaginer et à mettre en place beaucoup autour des jeunes. C'est une mission qui sera construite aussi en lien avec la mission territoire, la mission EAC dans l'idée de toucher les publics qui sont éloignés de la lecture. Et puis la mission de patrimoine écrit, elle, elle se recentre également beaucoup sur la mission de signalement des fonds patrimoniaux puisque ce sont des demandes ministérielles en fait.

JA : D'accord. Merci ! Le volet suivant de questions porte sur l'histoire de la structure. Quelles étaient à l'origine les missions fondamentales de la structure et est-ce qu'elles sont similaires à celles qu'on rencontre aujourd'hui ? Et puis toujours, comment se situe la lecture publique au regard de ces missions... ?

ARALL : Alors moi je suis là depuis 5 ans... Donc je n'ai pas l'historique, j'ai des éléments mais je ne suis pas la personne la mieux placée pour faire l'évolution vraiment historique. Si vous voulez, je vous donnerai les contacts des personnes qui sont là depuis plus longtemps si vous voulez avoir des renseignements plus précis. En tout cas, en ce qui concerne les bibliothèques, je sais que c'est des choses qui ont quand même fluctué au fil du temps. L'association a été fondée en 1993, si je ne m'abuse, déjà il y a un certain temps dans la région Rhône-Alpes. Parce qu'il faut savoir qu'avec les fusions régionales, on a étendu notre périmètre sur l'Auvergne. L'association a eu différents noms, il y avait le mot « documentation » dedans ce qui avait été une demande des bibliothécaires et des centres de documentation d'intégrer ce volet-là, donc c'était un peu symptomatique de cette volonté de rattacher la lecture publique aux missions de l'agence.

Du coup la mission bibliothèque, elle a évolué notamment en fonction des directives de la DRAC. A un moment, on avait une mission sur les publics en prison qui était une demande de la DRAC, qui a été mise en place pendant un certain temps, et qui du coup, s'est arrêtée en sachant que la spécificité de la structure c'est que nous, c'est une structure assez ancienne qui a pas mal grossi, qui était sur deux sites : à Lyon et à Annecy pendant assez longtemps. En fait la structure a été créée à Annecy

à la base et pas à Lyon. Et en 2012, il y a eu un gros coup de frein, l'association a failli disparaître complètement. Du coup ça a vraiment mis un frein très important à l'ensemble des missions, et au projet général de la structure, qui s'est complètement redéfinie. Alors je ne sais pas combien ils étaient à l'époque, mais ils devaient être une bonne quinzaine, ou plus, et puis ils se sont retrouvés à 4, parce qu'il y a eu ces gros problèmes juridiques. A partir de 2013-2014, il y a eu toute une reconstruction des missions de l'agence qui sont, du coup, beaucoup centrées sur la vie littéraire, sur l'économie du livre et la mission bibliothèque elle a été remise en place sur un mi-temps bibliothèque/patrimoine à partir de 2015 seulement. Donc elle continue à évoluer parce qu'il y a eu cette reconfiguration. Elle est, quand même, assez récente même s'il y a beaucoup de choses qui se sont faites sur les années 2000-2010 jusqu'à 2012, où là, tout s'est un peu arrêté.

JA : La mission reconstituée en 2015 vis-à-vis des bibliothèques... les missions étaient les mêmes qu'auparavant ?

ARALL : Je pense en partie, mais c'est un peu difficile de vous répondre, parce que du coup, je n'ai pas la vision... Je sais que la mission sur les prisons a été arrêtée. Elle s'est reconstruite en partie de manière similaire sur l'accompagnement, la formation, la veille et puis si après... si quand même, ce qu'on peut dire c'est qu'avant la mission « bibliothèque », elle était beaucoup axée sur la coopération, les projets de coopération, notamment le projet *Lectura*. Il faut bien faire la différence entre le portail *Lectura Plus*, qui est le portail du patrimoine écrit et graphique, et *Lectura*, qui n'était pas du tout un portail de patrimoine quand il a été créé, qui était vraiment un portail de coopération pour les 8 principales bibliothèques. En fait, c'était, à l'époque, les villes-centre donc c'était un dispositif qui s'est arrêté, mais les maires des 8 villes-centre se sont mis d'accord pour faire un projet de coopération autour de la lecture publique que l'agence a coordonné. L'idée au départ c'était de créer un catalogue commun à ces bibliothèques, de créer un catalogue numérique à l'époque où les bibliothèques n'avaient pas encore de catalogues numériques. C'était vraiment les axes de la mission, mais qui sont encore cela. Quand ça s'est recréé en 2015 c'était aussi beaucoup, la coopération, créer des projets où les directeurs peuvent se rencontrer, échanger et créer des projets de plus grande ampleur dans l'idée que à plusieurs on arrive à faire plus de chose que tout seul.

JA : Mis à part 2012 et puis la fusion, est-ce qu'il y a d'autres événements structurants marquants qui ont fait évoluer l'ARALL ?

ARALL : Ce qui a un peu évolué, c'est lié surtout à l'économie du livre, parce que du coup, jusqu'à la fusion des Régions, on était opérateur de la Région pour le suivi des dossiers, des demandes de subventions liées aux maisons d'édition, aux librairies, et lors de la fusion régionale, la Région a ré-internalisé toute la gestion de ces dispositifs, ce qui a quand même beaucoup modifié la mission économie du livre, puisqu'une grosse partie de la mission c'était sur la gestion de ces dossiers, et donc du coup, l'instruction des dossiers, l'organisation des commissions d'attribution etc. Donc du coup ça s'est arrêté et là c'est en train de refaire le sens inverse. Avec le contrat de filière, on est redevenu opérateur de la région. Mais ça a été assez important ce tournant dans l'instruction des dossiers, dans le rôle d'opérateur de la région...

JA : Et la réforme administrative n'a pas impacté la mission bibliothèque ?

ARALL : Non, il y a quand même eu une année d'incertitude très importante puisque nous on n'a pas su... il y avait une autre structure régionale mais qui était multi-sectorielle en Auvergne, qui s'appelle le *Transfo*, où du coup, la partie livre

était très réduite. C'était un demi temps-plein sur l'ensemble du livre. Le *Transfo* a été très rapidement arrêté par décision régionale et du coup on n'a pas su pendant longtemps si l'agence allait être supprimée aussi, si on allait fusionner avec toutes les autres agences culturelles. Dans la région, il y a aussi une agence pour le spectacle vivant et une agence pour le cinéma. Du coup, il était aussi évoqué l'idée de faire un super grosse agence multi-sectorielle sur l'ensemble du territoire régional ou de maintenir, d'étendre, les missions des structures régionales en Rhône-Alpes, sur le territoire d'Auvergne, ce qui s'est finalement mis en place. Ça a été, quand même, long et très anxiogène. Mais sur la mission bibliothèque ça a pas... on est juste passé de 8 à 12 départements ce qui est impactant quand même parce que c'est un territoire beaucoup, beaucoup trop grand en sachant que moi je suis sur un mi-temps sur la lecture publique. Enfin, c'est complètement disproportionné par rapport au territoire régional.

JA : Les missions de développement de la lecture... on a parlé des prisons... j'aimerais bien savoir dans quelles circonstances elles sont apparues si elles n'étaient pas présentes dès l'origine ?

ARALL : Je ne sais pas à part que c'était une volonté de la DRAC. La mission sur l'EAC et les territoires, c'est pareil, c'est une demande de la DRAC avec la coordination du PREAC et puis du coup, nous, on a complété parce que le PREAC c'est du coup un mi-temps et du coup il y a un autre mi-temps qui s'est développé plus sur les territoires. Après, c'est aussi dans le cadre des politiques publiques générales. L'EAC c'est complètement au goût du jour, ça a été une des thématiques principales du coup, forcément, on travaille dans ce sens-là aussi.

JA : D'accord. Maintenant on va peut-être parler un peu plus de votre mission tout particulièrement et d'abord quels sont axes de travail avec les bibliothèques, en dehors du versant patrimonial ?

ARALL : Les axes de travail de la mission bibliothèque, ils sont assez flous en fait. Comme je vous le disais... c'est compliqué de travailler en soutien à la lecture publique, sur un territoire assez important, avec un réseau aussi dense de bibliothèques. Nous, on est à un réseau de plus de 900 bibliothèques de lecture publique sur le territoire. Du coup, on ne peut pas aller travailler avec 900 établissements.

Nous, on essaie de favoriser le travail de réseau et de coopération. L'axe principal c'est vraiment l'animation du réseau, c'est-à-dire des temps d'échanges, des temps d'information et pouvoir accompagner les différentes demandes qui peuvent nous arriver. Moi par exemple, je peux être relais d'informations pour toutes sortes de demandes des bibliothécaires qui sont, par exemple, je ne sais pas, en train de refondre leur site internet, et qui souhaitent des exemples de cahiers des charges ou bien, des bibliothèques qui souhaitent inviter un auteur, mais qui ne savent pas comment on le rémunère, ou qui n'ont pas d'idées d'auteurs à inviter. Il y a une grosse part d'information et de documentation. On est pôle ressource donc on produit beaucoup de ressources sur différents sujets qui peuvent toucher des professionnels. Donc, souvent, on essaie d'identifier, soit des projets mais plutôt des thématiques, qui pourraient être intéressantes à traiter et sur lesquelles on peut accompagner les professionnels, et on produit de la ressource. Moi par exemple, j'ai produit de la ressource sur les marchés publics d'achat de livres non scolaires, suite au relèvement des seuils dans l'idée d'essayer d'accompagner les bibliothèques à passer des marchés en dessous des seuils, pour pouvoir travailler avec des librairies indépendantes de leur territoire. J'ai pu produire de la ressource sur le plan de conservation partagée des périodiques, qui est aussi un des projets, que moi, je

coordonne dans le cadre de la mission lecture publique. Donc il y a toute cette partie de veille, information/ ressource.

Et puis après, sur la partie animation du réseau, j'essaie de créer des temps de rencontres et d'échanges, beaucoup sur la dimension interprofessionnelle donc c'est ce dont je vous parlais avec les rentrées littéraires par exemple. L'idée c'est d'essayer de favoriser la connaissance des bibliothécaires envers les maisons de la région, les auteurs de la région et les librairies de leur territoire.

Et puis, après, plus vraiment en interne « milieu de la lecture publique », moi j'organise un programme d'événements sur l'année et notamment ce qu'on a appelé des *bibliopitches* qui sont des journées d'échanges professionnels où on demande à des bibliothécaires de la région de venir pitcher leur projet. Alors, c'est beaucoup d'action culturelle, mais ça peut être aussi des questions un peu plus « métier » sur, voilà, du catalogage ou même de la gestion administrative ou du management, dans l'idée qu'ils se connaissent mieux, s'ils veulent mettre en place des projets similaires, qu'ils puissent savoir que la bibliothèque d'à-côté a mis en place ce projet et, du coup, éviter de repartir de 0 et se nourrir de ce qu'il se passe au niveau de la région. Mais voilà ça fait aussi le pendant avec la partie ressource.

Et puis, au niveau coopération, on essaie de travailler avec les bibliothèques départementales, c'est un peu un projet pour le coup, un peu historique. Depuis un certain temps, avant 2012 et les problèmes, qu'a pu avoir l'agence, la mission « bibliothèque » coordonnait une réunion des directeurs des BD en Rhône-Alpes qui étaient les réunions de travail, qui ont permis de mettre en place des projets communs, notamment un travail sur l'accessibilité physique, qui avait donné lieu à la production d'un petit livret sur les bibliothèques et l'accessibilité. Là on essaie de réinitier ce travail avec les BD – ça fait deux ans qu'on invite les 11 directeurs - on a douze départements, mais on a une bibliothèque qui est bi-départementale Savoie Haute-Savoie – c'est un travail qu'on mène avec la DRAC pour essayer de faire ré-émerger un travail de coopération avec ces structures. Nous, on est beaucoup aussi dans l'attente de leur besoin, essayer d'identifier leur besoin et, à partir de là, essayer de trouver des projets qui pourraient les intéresser tous.

Et puis après, on travaille sur du projet. Alors moi, je mène des groupes de travaux sur l'évaluation en bibliothèques, les marchés publics d'achat de livres scolaires, la conservation partagée des périodiques voilà... et puis après, toujours dans le cadre des ressources, on a un annuaire des bibliothèques de la région qu'on essaie de tenir à peu près à jour. Donc on a pu faire des enquêtes sur les bibliothèques pour essayer d'avoir des informations de bases de contacts etc, mais aussi des informations plus précises sur le type de structure, la présence de bénévoles, leur projet d'acquisitions : un certain nombre de questions qui nous permettent, nous aussi, d'avoir des données sur l'état des bibliothèques au niveau de la région.

Mais juste, ces missions, elles vont quand même évoluer comme le poste va évoluer sur un temps plein. Les missions vont quand même être redéfinies en partie sur les publics.

JA : D'accord, du coup on a parlé de ce que j'ai appelé les « services » que vous proposez aux bibliothèques. Moi je comprenais dedans l'annuaire, vous faites aussi peut-être du recensement de formation ... ?

ARALL : Pas trop, on considère qu'en termes de formation ils sont déjà relativement... enfin c'est plutôt à eux de se renseigner... je ne sais pas comment dire... mais nous on a *Mediat*, le CNFPT... non, on ne fait pas de recensement de formations. Après on a aussi l'*Enssib* qui est sur notre territoire et qui du coup fait un peu ce travail de formation.

JA : Oui... Et, vous définiriez comment l'expertise que vous apportez aux bibliothèques ?

ARALL : C'est-à-dire ?

JA : Vous avez parlé d'information, ou de coopération... vous utiliseriez ces termes pour qualifier la valeur ajoutée de l'agence sur la région ?

ARALL : Oui, on est beaucoup, je pense, sur de l'information/ressource – aussi dans les autres groupes, aussi dans le travail de promotion de la vie littéraire. On essaie de travailler sur la relation éditeur/bibliothécaire, parce que, en fait, les bibliothèques peuvent être un soutien à cette économie. C'est important que les bibliothèques connaissent les catalogues des plus petits éditeurs et puissent avoir des fonds de ces maisons d'édition au niveau de leur collection. Mais voilà, il y a un travail autour de la meilleure connaissance de ces acteurs.

JA : Et en termes de développement de la lecture, c'est un axe de travail qui va être développé mais connaissez-vous déjà les axes de travail, les types d'acteurs...

ARALL : C'est en effet des choses qui vont se mettre en place. Nous, on a beaucoup travaillé sur l'accessibilité numérique. Ça pour le coup, c'est un peu aussi un axe historique de l'agence de travailler sur l'accessibilité. Ça rejoint ce que je vous ai dit sur le groupe de travail des bibliothèques départementales. Cette thématique, elle a été pas mal traitée voilà un peu historiquement par l'agence, mais c'est un peu la seule porte d'entrée.

JA : Et vous travaillez avec les bibliothèques départementales parce qu'elles structurent au niveau départemental...

ARALL : Oui l'idée c'est qu'elles puissent rayonner sur leur propre réseau. On essaie de faire une pyramide parce qu'on sait qu'on n'arrivera pas à toucher ces bibliothèques parce que nous, on les connaît peu, en fait. Nous, c'est assez facile de rentrer en contact avec les plus grosses structures, parce que justement, elles sont structurées, elles ont des équipes professionnalisées voilà... donc après les plus petits réseaux, les plus petites bibliothèques c'est pas la même approche, et ça, on l'a beaucoup moins. Nous, la spécificité c'est qu'on est une agence uniquement professionnelle, on ne travaille que dans le domaine professionnel, on n'est pas du tout sur la dimension grand public par ailleurs. On sait travailler avec des professionnels, on sait les accompagner mais on n'a pas cette expertise là et notamment, dans tout ce qui est bénévolat, ce n'est pas des choses sur lesquelles on est performants.

JA : D'accord ! On en a un peu parlé mais comment qualifieriez-vous la place qu'occupe la lecture publique au sein de la structure et comment elle s'articule avec les autres missions ? On a parlé des auteurs et des bibliothèques, est-ce qu'il y a d'autres axes ?

ARALL : Alors un petit peu avec les marchés publics parce que du coup, ça a été travaillé avec la mission économie du livre sur la partie librairie, et puis moi je travaille beaucoup avec la mission numérique, notamment, sur la médiation numérique avec les bibliothèques. Voilà sur ce type de dispositifs, sur l'accessibilité en bibliothèques aussi, on travaille ensemble. Et puis l'idée c'est aussi de plus travailler avec la mission territoire, EAC dans l'idée de favoriser les projets livres au sein des territoires et notamment en associant les bibliothèques, que ce soient des résidences d'auteurs, des projets d'accueil où la bibliothèque peut être partie prenante, et peut faire partie des CTL.

JA : Ok ! Par rapport à la lecture publique, je me demandais si ces acteurs représentaient une part importante des adhérents et puis je ne comprends pas vraiment qui adhère : est-ce que c'est les individus... je ne pense pas... plutôt les établissements ? les collectivités territoriales ? Et puis comment vous définiriez cette participation des adhérents bibliothèques/développement de la lecture au sein de l'ARALL ?

ARALL : Alors oui, nous, on a deux types d'adhésion, on a une adhésion collective pour les collectivités, les établissements, mais on a aussi une adhésion individuelle notamment pour les auteurs. Les bibliothécaires peuvent aussi adhérer en leur nom propre. C'est des adhésions très peu coûteuses. L'adhésion individuelle c'est 20 euros et l'adhésion collective c'est 60 euros, donc c'est des adhésions symboliques, ça ne nous permet pas de... je sais que dans d'autres régions c'est des adhésions beaucoup plus onéreuses, mais qui sont liées aussi à leur financement. Euh...

Donc du coup c'est pour ça que je n'ai pas répondu à cette question dans le formulaire écrit, parce qu'il y a une grosse part de bibliothèques c'est sûr parce que c'est des collectivités, c'est une administration, c'est pas du tout... Nous, comme notre adhésion elle est symbolique euh... c'est une adhésion militante donc c'est un peu particulier dans le sens où les bibliothèques... et puis nous l'adhésion, elle est pas du tout obligatoire, c'est-à-dire que ce n'est pas une condition pour participer à nos événements, ou pour qu'on leur réponde. Moi je répondrai à tous les bibliothécaires, ou même pas les bibliothécaires, toutes les personnes qui me contactent pour une question lecture publique sur le territoire, j'y réponds. On ne cherche pas à savoir s'ils sont adhérents. Donc je ne sais pas si notre taux d'adhérents est une bonne approche pour mesurer l'adhésion des bibliothèques, parce qu'il y a des bibliothèques qui participent à nos événements, mais qui n'adhèrent pas, et puis il y en a qui adhèrent, parce qu'elles comprennent l'importance d'une adhésion militante, mais voilà.

En tout cas les bibliothécaires sont quand même une grosse part de nos publics, ça c'est sûr. Dans beaucoup de bibliothèques, on a quand même un fort taux de participation des bibliothèques mais aussi parce que c'est pas les mêmes métiers. Les bibliothécaires ils ont des temps de formation dans leur parcours professionnel, ils ont quand même un peu plus de temps et puis c'est des équipes. C'est pas comme des libraires qui participent à une journée pro... ils ferment la librairie ! C'est pour ça qu'on a quand même beaucoup de participants qui sont issus des bibliothèques sur nos événements...

JA : Et est-ce qu'elles sont présentes au sein des instances décisionnelles de la structure les bibliothèques ?

ARALL : Oui ! Donc nous, on a un conseil d'administration qui est composé de professionnels du secteur, et qui est à peu près, équilibré entre tous les secteurs. Donc si vous allez sur notre site internet, je peux essayer de vous le dire actuellement... Alors il y a toujours un petit peu plus de bibliothécaires, mais le conseil d'administration donc... il y a 1,2,3,4,5 bibliothécaires.

JA : Merci ! On a parlé tout à l'heure du fait que pour les bibliothèques départementales, vous essayiez d'être attentifs à leurs besoins. Je me demandais pour les bibliothèques départementales, s'il y avait des méthodes de recueil de ces attentes, si vous fixiez un programme d'objectifs communs, et si vous le formalisiez en amont...

ARALL : Pas vraiment, on recueille les besoins sur le terrain en fait parce qu'on se rencontre. On se déplace beaucoup, on va beaucoup voir les acteurs. Ça c'est aussi une partie importante de notre travail. On va beaucoup voir les bibliothèques, et donc voilà on va rencontrer les BD, on échange et c'est comme ça qu'on recueille les besoins. Après moi, je peux proposer des événements en partenariat avec les médiathèques comme les *bibliopitches*. Ça, c'était en partenariat et puis donc après, on se connaît, on arrive à identifier ensemble les éventuels besoins. Je sais que là, récemment la BD de l'Isère a souhaité... parce que du coup, on organise tous les ans une rencontre jeunesse avec la BD de l'Isère et puis elle a souhaité organiser un *bibliopitch* et du coup, elle aurait aimé formaliser cela dans une convention. Mais du coup, nous, notre problème c'est qu'on est une trop petite structure pour pouvoir formaliser des conventions de partenariats. C'est-à-dire qu'on peut formaliser des conventions de partenariats mais moi, je ne pourrais pas faire des *bibliopitches* dans toutes les BD tous les ans. Ça prend trop de temps. Dans l'idéal bien sûr, ce serait super de pouvoir formaliser des partenariats et des objectifs avec toutes les BD, mais pour l'instant, en termes de partenariats et de RH, ce n'est pas possible. Et c'est pour ça qu'on passe plus par des temps de concertation, des réunions où on invite tout le monde et où du coup, on essaie de travailler ensemble sur un seul ou deux projets, pour pas s'éparpiller parce que sinon rien n'avancerait.

JA : Et du coup pour évaluer les actions que vous menez, ça se passe de la même manière ? c'est par la rencontre sur le terrain, par l'échange ?

ARALL : Oui. Après à chaque fois qu'on organise un événement, on fait des questionnaires de satisfaction, voilà. On essaie de recueillir un peu des données sur l'impact que ça peut avoir. On est beaucoup sur le terrain et on ne fait pas... en tout cas, sur le secteur bibliothèques, ça fait très longtemps qu'on n'a pas fait de vraie étude sur l'état du secteur... on est en mode interaction.

JA : D'accord... et l'ARALL n'est pas membre de la FILL ?

ARALL : Non. Malheureusement, mais c'est des questions financières, en fait, parce que l'adhésion à la FILL est très coûteuse, et elle est proportionnelle à la taille de la région. On aimerait bien pouvoir... parce qu'on a été adhérents de la FILL pendant longtemps, c'est au moment de la fusion qu'on n'a plus été adhérents. Et nous, on aimerait bien participer aux commissions de travail mais pour le moment ce n'est pas possible.

JA : D'accord, je n'avais pas du tout en tête ces raisons. Euh... du coup... Vous me dites si vous pouvez répondre du fait des 5 ans... A l'origine, des structures régionales il y avait deux structures pour favoriser la coopération entre l'Etat et la Région. Je me demandais quel était le cœur de cette coopération et si les axes de cette coopération avaient évolué.

ARALL : Alors je n'ai pas très bien compris le début...

JA : A l'origine quand les SRL ont été créées, dans les années 1980, le but était de favoriser la coopération entre l'Etat et la Région et je me demandais quel était le cœur de cette coopération et si elle avait évolué... notamment, par exemple, s'il y avait des axes financés conjointement par l'Etat et la Région, ou bien si chacun finançait de son côté. Je ne sais pas si je m'exprime très clairement...

ARALL : Si, si, j'ai compris. Euh... si nous, on a un contrat d'objectifs et de moyens avec la DRAC et la Région donc Etat-Région et du coup c'est des conventions de 3 ans. D'ailleurs, là elles arrivent à expiration. Il va falloir qu'on les retravaille. Du coup ça couvre tous les champs de travail de l'agence. Bon, le cœur

quand même, c'est l'économie du livre... lié à ses dispositifs financiers de toute façon... Voilà. Après la DRAC finance quand même certains projets spécifiques, notamment le patrimoine écrit et la Région, finance aussi des prix spécifiques : le prix des lycéens et apprentis et puis un stand régional au *Salon du livre de Paris*. Ça c'est des financements uniques. Avant la Région faisait partie du portail *Lectura*...

JA : Et donc on a parlé des axes de travail issus de demandes spécifiques de financeurs comme pour le patrimoine. Est-ce qu'à l'inverse, il y a des projets que vous avez suggérés vous-mêmes à vos financeurs en termes de lecture publique ?

ARALL : Après ce qu'on fait... oui par exemple le séminaire « évaluation et marchés publics » c'est des choses qu'on mène ici plus à la demande des professionnels qu'à la demande de la DRAC même si la DRAC trouve ça très bien. La conservation partagée, à l'origine, c'était plus une demande de la DRAC. Maintenant c'est plutôt nous qui défendons ce projet par rapport à la DRAC par exemple, mais parce que c'est des projets très longs...

JA : D'accord ! Et donc le contrat d'objectifs et de moyens Etat / Région – je suis désolée je n'y connais pas grand-chose, c'est un budget global ou après est-ce qu'il y a du fléchage sur certains financements ?

ARALL : Alors là j'aurais peur de vous dire des bêtises. Je pense que c'est une question qu'il faudra plus demander à mon directeur ou à l'administratrice, si vous voulez je vous donnerai son contact.

JA : D'accord, merci. Donc là, je voulais vous parler de l'inscription dans une dynamique nationale puis régionale. Finalement considérez-vous que votre structure participe à la construction de politiques locales de lecture publique, en quoi et comment... ?

ARALL : Ouais, ça je trouve ça difficile à mesurer. Je ne suis pas sûr que ce soit nos objectifs aussi...

JA : D'accord... Alors on a parlé de l'étendue territoriale de la région. Malgré tout, comment est-ce que vous vous organisez pour prendre en compte cette étendue dans les actions que vous menez, même si c'est difficile ?

ARALL : On essaie de pas tout faire à Lyon. En fait, nous, la spécificité c'est qu'on a des locaux assez bien, et du coup, on a des locaux qui sont à même de recevoir du public donc on peut organiser des événements dans nos locaux ce qui est, en termes logistique, super bien... Mais du coup, on essaie de pas trop... de délocaliser, c'est-à-dire ... et puis de veiller à ce qu'il y ait une relativement bonne répartition entre les événements. Si on a fait un événement à Clermont, on essaie de faire un événement en Savoie. On a pu, aussi, dédoubler en quelque sorte des événements. Par exemple, on fait une rentrée littéraire chaque année à Lyon, et on fait des résonances en région pour aller sur le territoire parce qu'on sait très bien que les gens qui viennent à Lyon se sont des gens relativement proches... alors des fois, ils viennent d'un peu plus loin mais quand on est dans le Cantal on ne peut pas venir à chaque rencontre. Donc on essaie de proposer des événements et des rencontres un peu réparties sur le territoire, ce qui n'est pas toujours facile. Ça pose plein de questions logistiques de toute façon, il faut trouver des lieux d'accueil, des partenariats...

JA : Et... alors peu de choses à voir avec cette précédente question, mais comment vous situeriez vos actions, en termes de lecture publique et de développement de la lecture, par rapport à d'autres associations professionnelles régionales, je pense par exemple à l'ABF... ?

ARALL : Alors nous, on essaie de travailler plus la dimension interprofessionnelle euh... ça c'est sûr c'est la richesse de l'association et puis nous, on est des professionnels au service de professionnels. L'ABF ça reste un engagement bénévole et militant, ce qui est super, c'est hyper intéressant mais ce n'est pas la même approche du tout. Nous, on est des salariés et notre travail c'est de faire de l'accompagnement, de l'information, des événements... et je pense que c'est en ça aussi que ça se différencie des actions que peut porter l'ABF, par ailleurs avec lesquels on peut être amené à travailler. C'est intéressant parce que, eux, ils ont une expertise de terrain qui est vraiment intéressante et puis, eux, sont en poste en bibliothèques le plus souvent donc c'est intéressant d'avoir leurs retours.

JA : D'accord ! Et après je me demandais dans quelles mesures vous favorisiez un rayonnement national, régional des actions en termes de lecture publique. Est-ce que c'est important pour vous ?

ARALL : De rayonner ?

JA : Oui. Par exemple tout à l'heure on parlait de ce que vous produisiez sur votre site web, je me demandais quels étaient les destinataires de ces productions, est-ce qu'il y avait des destinataires autres que les professionnels ?

ARALL : Non pas vraiment... bon après je pense que les annuaires, ils peuvent être utilisés par le grand public s'ils arrivent à les localiser sur notre site. Après les productions de ressources que l'on peut faire... Par exemple, on a fait des plaquettes sur l'accessibilité numérique, les marchés publics ça on travaille plus la retombée nationale. Par exemple les marchés publics, c'est des ressources qu'on a fait relire au ministère de la Culture, l'accessibilité numérique, c'est pareil. Là, il y a plus une volonté de faire rayonner les productions au niveau national, parce que, du coup, ça peut intéresser tout le monde, et pas seulement la région, et que c'est des productions, là, pour le coup, qui sont pas liées qu'à notre région. Souvent on avait essayé de faire un petit plan régional. Moi j'avais fait une ressource sur les plans d'urgence ou du coup le contenu était plutôt de portée nationale mais moi j'avais fait une page sur les outils de la région. Mais oui, dans le grand public, il y a un seul projet qui est en lien avec le grand public c'est le portail *Lectura Plus* mais c'est sur le volet patrimoine. Et d'ailleurs, ça nous pose des questions en termes de communication car nous ce n'est pas notre métier de toucher le grand public, donc ce n'est pas le même mécanisme, c'est un peu déstabilisant. On doit apprendre.

JA : D'accord, et ensuite j'avais quelques questions qui sont les dernières questions... Finalement quel est le type d'actions qui fonctionne le mieux à l'heure actuelle et finalement lesquelles seront peut-être laissées de côté dans les prochaines années... ?

ARALL : En termes d'action ?

JA : Oui

ARALL : Les *biblioptichs*, avec les temps de rencontres et d'échanges professionnels marchent très bien. Ce qui est intéressant pour les bibliothèques, c'est d'avoir le temps et des espaces d'échanges parce que, souvent, ils sont un peu isolés dans leur métier et dans leurs bibliothèques. Ça, on a beaucoup de retours très positifs. Euh... la suite de la question... ?

JA : Lesquelles seront peut-être mises de côté, s'il y en a...

ARALL : Moi je suis inquiète sur la conservation partagée, parce que ça s'essouffle de partout, et parce que c'est des projets sous-terrain. C'est dommage parce que c'est des projets très importants pour les structures, mais qui ont peu de

visibilité, peu de reconnaissance euh... voilà et après, moi, je trouve que les *bibliopitches* ça marche très bien parce que ça permet des temps d'échanges et d'interaction, mais je ne suis pas sûr que ce soit ça quand même... enfin sur la redéfinition de la mission l'idée c'est de travailler plus sur les publics et ça c'est très professionnel. Donc du coup, voilà, je ne sais pas si les *bibliopitches* ce sera... bon je pense qu'on va continuer à en faire, parce que c'est intéressant en termes de coopération, mais je pense que les actions vont plus se développer sur les axes développement des publics, publics empêchés...

JA : Ça c'est des demandes des professionnels ou c'est parce qu'il y a un mouvement dessus qui est national ?

ARALL : Je pense que c'est plus le mouvement national qui oriente les choses. Après je pense qu'il y a des projets très intéressants à faire en coopération avec les bibliothèques, je pense qu'elles s'y retrouveront aussi. Mais après je pense que c'est plus directement porté par les politiques et les institutions.

JA : D'accord. Et puis, dernière question... le dernier rapport de la FILL faisait remonter la diversité des SRL, je me demandais ce que vous en pensiez si c'était un frein ou un atout qui serait lié à une adaptation à chaque territoire ?

ARALL : Moi, comme on n'est plus dans la FILL, je connais très peu les autres SRL, j'ai peu de visibilité sur leur fonctionnement et leurs missions, même si, j'ai quelques contacts avec mes homologues des autres régions. Je sais juste, que c'est très hétéroclite comme vous dites dans la manière d'approcher le sujet et de travailler avec les professionnels, mais je ne pourrai pas vous répondre vraiment là-dessus.

JA : D'accord merci. C'est terminé de mon côté. Merci beaucoup.

## **ENTRETIEN N°4**

### **Conseiller Livre et Lecture de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**

*En raison de problèmes techniques, cet entretien n'a pas pu être retranscrit littéralement. Voici la synthèse des échanges.*

Pour l'interviewé, la Région, certes, soutient des manifestations littéraires mais un peu « au coup par coup ». Il n'y a pas réellement de « politiques structurales quant à la lecture publique ». Pour lui, il y a en effet, une mission « livre et lecture » au Conseil régional, mais qui est plus accès « économie du livre ».

Lorsque les deux agences initiales ont fusionné, s'est posée la question de la fusion des 2 agences initiales, le problème étant la disparité des organismes. De fait, le Transfo, en Auvergne, disposait de peu de force vive en matière d'interprofession du livre, puisque n'y travaillait qu'un agent à mi-temps. Finalement, le Conseil régional, en même temps que la fusion des deux régions, a cessé de financer le Transfo. De son côté, l'ARALL a connu quelques déboires en matière de financement en 2012 mais elle a été bien reprise en main depuis.

En 2018, la signature d'une convention de *Pôle associé* de la BnF a été moteur d'une restructuration de la SRL. Cela a permis de réformer les statuts de l'agence et d'étendre ses missions.

Il y a eu trois étapes suite à la fusion des deux régions. D'abord, la SRL n'agissait que sur un territoire, puis il y a eu un moment d'hésitation car le Conseil régional voulait qu'il y ait une fusion entre le livre et la lecture et le spectacle vivant. La DRAC a vivement défendu le fait qu'il y ait une agence uniquement consacrée au

livre et à la lecture. Finalement, la SRL n'a fait que se renforcer notamment du fait du recrutement de personnel en matière de patrimoine écrit en 2019. Aujourd'hui, finalement, la situation est satisfaisante. L'agence agit bien sur tout le territoire et les moyens n'ont pas diminué.

Le financement de la DRAC est de l'ordre de 28 000 euros annuellement avec une part d'actions spécifiques, en dehors du fonctionnement, qui concerne 5 000 euros, notamment pour son action en tant que PREAC.

Quant aux différents positionnements des SRL, pour l'interviewé, ce qui définit celui de sa région, c'est le fait d'être incubateur, négociateur et expérimentateur. Pour lui, ce qui est important c'est la relation entre les publics des bibliothèques et les auteurs. C'est là que le « travail de l'agence est le plus visible », selon lui.

Plus généralement, le travail autour de la lecture publique n'est pas véritablement « le principal axe d'entrée de la SRL ». Pour lui, l'agence est plus tournée vers le patrimoine écrit et l'interprofession au sein de l'économie du livre. Par exemple, des axes de travail pratiques de lecture publique n'ont pas essaimé sur tout le territoire de l'ancienne Auvergne, comme c'est le cas de *Lectura Plus*.

Pour lui, travailler sur la lecture publique, pour l'agence, veut dire mettre en place des actions répétables d'un établissement à un autre. Or, c'est assez difficile. C'est plus aisé de travailler pour le secteur de l'économie du livre « où il y a des normes », notamment, alors que les établissements de lecture publique sont très différents les uns des autres.

Pour une SRL, concernant la lecture publique, hormis la diffusion de l'information et la mise en place d'expositions, « il est difficile de pénétrer au cœur même de l'action de chaque bibliothèque en direction de ses publics ». C'est à la bibliothèque elle-même de « réaliser la communication directe auprès des publics usagers ».

Par exemple, autant l'agence va être présente quand il s'agit de traiter de contrat de filière et de soutien à l'économie du livre, mais elle n'est pas présente auprès de la DRAC lorsqu'il s'agit de discuter auprès des collectivités territoriales, soit lorsqu'il s'agit de discussions de politiques de lecture publique avec les élus.

Néanmoins, elle répond présente lorsqu'il y a des directives qui viennent de l'échelon national, lorsqu'il y a des normes nationales présentes. C'est le cas du patrimoine écrit.

Finalement, la SRL est « un relais d'informations surtout, et assure aussi une fonction support ». Par exemple, lors d'une réunion entre tous les directeurs des bibliothèques départementales, elle a prêté son siège. Il en a été de même pour les bibliothèques nationales de référence. La réunion a eu lieu à l'agence, qui est un lieu de rencontre et d'échange.

Les professionnels sont les destinataires principaux des informations relayées sur le site web mais également les DRAC et les collectivités territoriales, notamment en termes d'emploi vacants. La SRL est donc « un relais, un facilitateur de la diffusion de l'information méta-professionnelle en termes de lecture publique ». Ce qui la distingue des associations professionnelles c'est d'être un « passeur d'informations interprofessionnelles, ce que ne fait pas l'ABF à niveau régional ».

Pour l'économie du livre, elle est membre de plein droit concernant le nouveau contrat de filière en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est membre du comité technique, c'est-à-dire qu'elle attribue les bourses.

Il n'en reste pas moins que les bibliothèques, pour l'interviewé, sont des « maillons de la chaîne du livre » et notamment la rencontre des publics avec les auteurs. Ce qui est important pour les collectivités territoriales, c'est que les « bibliothèques

prennent en compte l'économie régionale du livre, les libraires indépendants, les auteurs » et c'est en cela que la SRL est importante vis-à-vis des bibliothèques.

Selon l'interviewé, l'ARALL dessert réellement tout le territoire et, est connue et reconnue de la part de tous les professionnels. Auparavant, il y avait une agence à Annecy et, lorsque l'agence a fusionné, il a été question de mettre une antenne à Clermont-Ferrand. Néanmoins, pour la DRAC, cela n'était pas une bonne idée car l'agence est organisée en segments thématiques, et non pas en fonction des territoires. Pour elle, cela n'avait pas de sens de mettre une antenne à Clermont Ferrand, d'autant que l'agence avait connu des difficultés lors de l'existence d'une antenne à Annecy.

La région est particulière car les deux territoires réunis sont très différents. L'agence aurait véritablement fait un effort pour s'adapter à cette diversité.

L'interviewé considère que ce qui est en place au sein de la SRL aujourd'hui est beaucoup plus « pertinent » que ce qui existait avant lorsqu'il n'y avait qu'une agence de coopération entre les bibliothèques. Les 12 membres du personnel assurent un fonctionnement « très satisfaisant ».

Avant, finalement, tous les moyens financiers de la région allaient au CRL. En devenant des agences, les SRL sont bien plus représentatives du livre et de la lecture. Elles sont vraiment devenues indépendantes des financeurs et ne sont plus « des émanations pures du Conseil régional ». Les professionnels de tout horizon reconnaissent la SRL.

Pour l'interviewé, la coopération n'est peut-être plus autant nécessaire aux bibliothèques que la connaissance de l'état du tissu économique du livre et de la lecture dans la région avec une importance des auteurs. Les SRL sont donc des appuis logistiques et des accompagnements économiques. C'est important pour les bibliothèques d'être au cœur de l'écosystème, c'est important, « en tant que fonctionnaire, de s'inscrire dans sa région ».

Alors que l'agence était en difficulté, le groupe régional de l'ABF avait écrit une tribune pour défendre l'agence qui est, selon l'interviewé, un organisme ressource pour illustrer, accompagner, promouvoir, valoriser les bibliothèques. Néanmoins, le rôle de l'agence n'est pas l'*advocacy* car elle est à destination des professionnels. Si l'agence faisait une tribune ou de l'*advocacy*, il y aurait un risque vis-à-vis des pouvoirs publics. Elle fait, selon lui, tout de même, de l'*advocacy* en creux en valorisant toute la chaîne du livre.

## **ENTRETIEN N°5**

### **Agent du Service culturel – secteur « Livre » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

*En raison de problèmes techniques, cet entretien n'a pas pu être retranscrit littéralement. Voici la synthèse des échanges.*

Le budget de la Région en matière culturelle est divisé en plusieurs axes : le patrimoine et les services de l'Inventaire, le spectacle vivant, l'EAC, des actions plus transversales, le prix littéraire des lycéens et apprentis, et les industries culturelles dans lesquelles on compte le cinéma et le livre. La Région accompagne, par ailleurs, 40 à 50 manifestations dans le champ du livre.

En termes d'économie du livre et de la création, un contrat de filière a été signé entre la DRAC, la Région et le CNL qui inaugure un nouveau dispositif par rapport à ceux existants précédemment en matière d'aide aux auteurs. Ce dispositif est lié aux projets d'écriture. Il y a un appel à projet par an. Le contrat comprend aussi un volet « maison d'édition » qui opère dans les champs de l'aide à la publication et au développement des maisons d'éditions, et dont le financement est partagé avec la DRAC. Un dernier volet concerne la création ou la reprise de librairies.

La lecture publique est vraiment un champ d'intervention de l'Etat, pour l'interviewé, bien que la Région finance le FRAB qui concerne surtout le patrimoine. Elle peut néanmoins financer la construction de bâtiments quand ces derniers s'inscrivent dans le cadre de projets territoriaux participant à l'aménagement du territoire.

Un autre enjeu important, pour la Région, autour du livre, est le renouvellement de ses publics qui passe par l'accompagnement de projets d'EAC par des auteurs.

L'ARALL est depuis longtemps soutenue par la Région du fait du soutien de longue date aux librairies de la collectivité. En effet, la région comporte l'une des associations de libraires les plus structurées de France.

L'ARALL, en 2021, dispose d'un budget d'un million d'euros pour lequel la Région finance 444 000 euros en plus des subventions de projet qui s'élèvent à 40 000 euros, notamment pour le prix des lycéens et les rencontres des auteurs en lycées qui en découlent. La DRAC apporte, elle, un budget de 230 000 euros mais pas de budget supplémentaire. Cependant, le patrimoine est entièrement financé par la DRAC.

Pour l'interviewée l'ARALL a pour mission de mettre en œuvre les dispositifs du contrat de filière, la Région et la DRAC ayant une convention de deux ans avec l'agence, de 2019 à 2021. Ce type de Convention d'objectifs entre l'agence et la Région existe *a priori* depuis les années 2000.

Un comité de suivi de la convention se réunit deux fois par an. L'évaluation ne passe pas par des indicateurs précis, les objectifs de la convention sont assez généraux. Néanmoins, la Région a bien des attentes exprimées par cette convention, soit que l'agence réponde au mieux aux besoins d'accompagnement des professionnels, et intervienne en appui des demandes et besoins de subventions.

Pour elle, l'agence comporte une équipe très qualifiée dont la technicité est importante. L'enjeu actuel est celui de l'interprofession, au cœur des missions de l'ARALL grâce aux événements qu'elle organise. C'est un objectif complexe à faire valoir auprès des élus et difficile à faire aboutir. Sa fonction d'observation est assez ingrate à valoriser.

Elle ajoute que l'impact de l'agence est vraiment la structuration d'une filière, et qu'il ne s'agit pas d'avoir un impact territorial.

Aussi, à l'avenir, le financement par projet, pourrait être un enjeu vis-à-vis des actions transversales et interprofessionnelles de l'agence.

# ENTRETIENS RELATIFS A INTERBIBLY

## ENTRETIEN N°6

### Chargé de mission « lecture publique » à Interbibly

JA : J'aurais bien aimé, de manière brève, que vous puissiez me décrire la structure aujourd'hui en termes de missions, de fonctionnement... Quels sont les grands enjeux et, tout particulièrement, vis-à-vis du développement de la lecture et des bibliothèques ?

Interbibly : Dans la région Grand-Est, on n'est pas à proprement parler une SRL. C'est une association qui a plus de 30 ans. Historiquement, c'est une association de coopération en Champagne-Ardenne avec les acteurs du livre et particulièrement les bibliothèques, les archivistes et les documentalistes. L'évolution des missions de l'association est récente puisqu'elle est vraiment liée à la loi NOTRe et à la réforme territoriale. Dans le cadre de la réforme territoriale et de l'ouverture à la grande Région, l'association s'est ouverte à l'accompagnement des acteurs de la vie littéraire : les auteurs, les libraires, euh non... pas les libraires justement ! les organisateurs de manifestations littéraires, les bibliothécaires, les médiateurs, les documentalistes, les archivistes et à une échelle régionale énorme. La grande Région, nous, elle est vraiment énorme, tout en restant sur une équipe d'un effectif à peu près similaire. Il y a une petite évolution, je crois qu'on est passé de 2,8 ETP à 3,2 mais c'est quand même pas flagrant. Et donc, il y a eu un travail sur la structuration comme dans toutes les Régions, qui a abouti l'année dernière, 2020, à la signature d'une convention, mais pas à une structure unique dans la région. On est sous convention avec d'autres associations qui, pour le coup, sont missionnées pour l'accompagnement des acteurs de l'économie du livre, ce qu'on ne fait pas du tout, nous. Et donc, on est en convention avec eux et la DRAC et la Région. C'est une convention pluri-annuelle d'objectifs de 2 ans. Donc là, on a signé 2020-2021 et puis on verra les perspectives 2022-2023. Par ailleurs, et ça c'était déjà le cas avant, on est *Pôle associé de la BnF*. Il y a un temps plein sur le patrimoine écrit chez nous.

JA : Vous avez indiqué que les missions avaient évolué à partir de la loi NOTRe, est-ce qu'avant ça, elles avaient évolué ou bien est-ce que c'est resté les mêmes depuis la création d'Interbibly et ce jusqu'à la loi NOTRe ?

Interbibly : Non. Avant ça c'était vraiment patrimoine. Les actions de coopérations et de valorisation, elles étaient très, très, liées au patrimoine écrit. L'ouverture déjà aux bibliothèques à la lecture publique je crois... je ne suis là que depuis 2 ans... elle est surtout passée par l'opérationnel. En 2009, l'association lance un festival régional, donc Champagne-Ardenne : festival littéraire itinérant d'ampleur dès la première édition. Il va être ensuite inscrit dans le temps, ces biennales, et va vraiment être un événement fédérateur. Il va du coup impulser pour le développement de la lecture, pour l'irrigation des territoires aussi, parce que le festival, il est itinérant, et va dans des zones très rurales. Donc là, elle prend tout son sens de coopération puisqu'effectivement, il y a des auteurs, pour la première édition qui sont André Brink, que personne ne pourrait faire venir quasiment tout seul. Donc là, le réseau a tout son sens !

Et puis des actions aussi de développement de la lecture auprès des publics empêchés notamment avec des appels à projet « Culture Justice » qui sont des soutiens aussi

pour des projets sur le territoire d'accompagnement. Donc disons que c'était patrimoine, puis patrimoine et lecture publique, puis elle est devenue organisateur de festivals. En 2012, la région Champagne-Ardenne confie un cycle de rencontres en lycée, deuxième action sur laquelle Interbibly est opérateur. Voilà comment, j'ai l'impression, dans le temps l'évolution s'est faite.

JA : D'accord. Et en termes d'événements structurants, les événements qui ont fait évoluer votre structure, c'est toujours des appels à projets de la Région ou de la DRAC ou bien est-ce qu'il y a d'autres types d'événements structurants ?

Interbibly : Non pas forcément. Le festival par exemple c'est pas une commande politique à l'époque je crois. C'est vraiment impulsé et proposé par les adhérents et par le CA pour avoir un projet d'ampleur de coopération. Après, il y a eu un peu plus d'études auparavant... là c'est vrai que ces dernières années il n'y a pas eu d'étude. Mais il y a eu une étude sur les bibliothèques carcérales je crois à l'échelle de la Champagne-Ardenne. Ça, j'aurais tendance – mais il faudrait vérifier avec les collègues ou aller chercher un peu dans les archives... j'aurais tendance à penser qu'il y avait une volonté politique d'avoir un peu un état du terrain. Dans ce cadre-là, c'est vrai que ça peut être des réponses à des attentes politiques, mais ça peut aussi être des demandes des adhérents et du CA. En tout cas, les rencontres en lycées, ça c'est carrément une demande de la Région mais le festival, non, je ne crois pas.

JA : Concernant l'histoire de la structure, avons-nous fait le tour des événements marquants qu'il faudrait que j'ai en tête ?

Interbibly : Je pense qu'on a évoqué un peu toutes les étapes...

JA : Dans ce cas, peut-être peut-on passer à l'état actuel... ? J'ai besoin d'éléments un peu précis concernant vos actions vis-à-vis des bibliothèques, je me demandais quels étaient vos axes de travail auprès de ces dernières ?

Interbibly : Axes de travail c'est-à-dire ?

JA : Par exemple, travaillez-vous autour de la question de la mise en réseau des bibliothèques ? Ce genre de choses... ?

Interbibly : Alors nous, effectivement, on développe un certain nombre d'outils et là, c'est même interpro... On gère un annuaire des bibliothèques de la région, et on va effectivement, être sollicités et répondre pour des recherches d'autres professionnels, mais on dépasse le cadre de la lecture publique. Ça peut être d'autres professionnels du livre sur le territoire.

Alors, soit on nous envoie des informations et on va valoriser au niveau régional - il y a une revue. Nous, on est dans le comité de rédaction. Cette revue elle est pilotée par une des autres associations avec lesquelles on est en convention. Nous, on gère l'article sur les bibliothèques pour valoriser des projets innovants, des créations d'établissements ou des restructurations. Et puis, quand il y a des projets innovants, atypiques ou qui peuvent inspirer, là c'est pareil, on va le faire par le site internet, par les voies de communication habituelles.

Et puis, il peut y arriver... ça c'était plutôt cet été et là c'était une commande politique : on nous a confié un des trois dispositifs de l'Été culturel qui s'appelait la *Fabrique du livre jeunesse*, et qui consistait à organiser des micro-résidences de médiation. Alors c'était plutôt des cycles d'ateliers, mais effectivement les auteurs-illustrateurs jeunesse de la région pouvaient être, soit à proximité de leur lieu de résidence, soit en immersion pendant 4 jours et demi. Et là, par exemple, nous, on va lancer un appel à manifestations d'intérêt, recevoir un ensemble de propositions

et puis, on va coordonner et impulser, mais après, dans chaque structure, chacun s'empare du projet, va gérer ses partenariats. Et puis, on finançait, on gérait toute la partie rémunération, défraiement des auteurs-illustrateurs.

Voilà par exemple, le type d'action qu'on peut lancer à destination de la lecture publique, et qui s'appuie, qui ne pouvait fonctionner, qu'en s'appuyant sur le réseau de la lecture publique. Et en parallèle de ça, il y avait un autre cycle de rencontres avec des auteurs, plus lié à des livres, qui avaient été édités par des éditeurs de la région. Là c'est pareil ! c'était l'autre association qui pilotait, mais nous, on faisait le lien avec les bibliothèques qui souhaitaient accueillir une rencontre. Voilà !

JA : Vous avez évoqué des annuaires, moi j'appelle ça des... services aux bibliothèques... ? Y en aurait-il d'autres ? par exemple disponibles sur votre site ?

Interbibly : Moi, j'appelle ça plus outils. On a l'annuaire des bibliothèques, on a aussi l'agenda des manifestations littéraires de la région. Un certain nombre est porté par des médiathèques. Sur le site, on n'est pas encore exhaustifs et on n'a pas d'agenda des formations professionnelles mais ça, ça, fait partie des choses qu'on va développer l'année prochaine. Nous, on est partenaire de *Medial* le CRFCB. On est partenaire des groupes régionaux de l'ABF, de Canopée, des BD. Aujourd'hui on n'est pas exhaustifs. On relaie l'information quand on la reçoit, quand on nous l'envoie. Mais on voulait proposer dans le futur site, un agenda des journées professionnelles, et qui permettrait d'avoir une vue globale et là, pas que des bibliothèques, pour le coup. Et on relaie aussi les offres d'emplois des bibliothèques et plus ponctuellement hors région, si la FILL recrutait par exemple, mais on ne va pas mettre les offres d'emplois des régions voisines parce que ça n'a pas de sens. Et, c'est pareil là, on n'est pas complètement exhaustifs mais quand même !

JA : C'est, grâce à ce qu'on vous envoie, que vous arrivez à ...

Interbibly : C'est ça ! on fait un petit peu de veille, mais c'est surtout ce qu'on nous envoie. On voit des mouvements... inter anciennes régions, et c'est ce qui est le plus consulté dans la newsletter, les offres d'emploi.

JA : On a parlé d'organiser des projets, de valoriser... je me demandais comment vous définiriez l'expertise que vous apportez aux bibliothèques ?

Interbibly : hmm...

JA : Peut-être qu'il y en a plusieurs ?

Interbibly : Ouais je sais pas trop... après c'est vrai qu'on est aussi un canal de diffusion, par exemple, les conseillers DRAC nous envoient les appels à projets, nous envoient les derniers communiqués de presse qui vont intéresser tout le monde. La Région, on a un contrat de filière pour les FRAB. Alors, on revient du côté du patrimoine mais... ou pour les résidences littéraires voilà ! il y a un soutien dans le cadre du contrat de filière. Donc, on a une vision globale de tous les dispositifs ou du moins d'un certain nombre qui sont proposés en région, qui vont intéresser les bibliothèques, que ce soit pour les acquisitions ou pour le soutien aux résidences. Je dirais que là, on développe une certaine forme d'expertise même si nous... alors c'est pareil, là c'est un peu différent des autres structures : c'est complètement géré par les services de la Région et la DRAC. Nous on n'a pas de dispositif... On nous a pas missionnés comme dans d'autres régions pour gérer les comités et les subventions et les aides au projet. C'est vraiment quelque chose qui n'est pas du tout réalisé pour la structure. Après c'est vrai qu'on a une vision un peu globale de tout ce qui se passe. Alors quand on reçoit une question, on est en capacité de rediriger vers ou pas... mais on cherche un peu dans ces cas-là ! mais parfois ça évoque tout

de suite une autre expérience, un collègue qui va être une ressource intéressante ou un collègue vers lequel on va pouvoir diriger ou rediriger les questions, et on peut aussi nous faire remonter... ça, on a ce rôle, hein ! Bon, là, je pense à la crise du coup, pendant la crise sanitaire. On témoigne des retours qu'on nous a faits, on recense des réactions et des difficultés ou des questions qui n'ont pas eu de réponses ou qui demandent des éclaircissements auprès des pouvoirs publics.

JA : Et ça se passe comment ce relais-là, par exemple pour la Covid, comment vous faites remonter ? Vous avez des réunions avec les bibliothécaires ?

Interbibly : Alors pendant la crise sanitaire, on avait un groupe. Il y a eu 5 groupes thématiques culturels dont un « livre », Région, Drac et Centres de ressources de la région. Il se réunissait toutes les semaines avec des thématiques différentes ce qui permettait de faire intervenir des collègues venant des différents métiers.

Et nous, en parallèle, alors c'est vrai qu'on anime des commissions mais il n'y a pas de commissions lecture publique. C'est vrai que les associations le font. Il y a d'autres instances de réunions des bibliothécaires et puis on nous a pas fait remonter la nécessité de créer des commissions. Dans ce cas, nous on pose la question aux adhérents. Ça, c'est pareil, vous avez vu le CA est composé à 99%, alors si on met les archivistes un peu moins, mais de bibliothécaires, BU et BM. Et puis après il y a une représentante de Canopée, une représentante des salons. Je sollicite le CA. C'est des boucles de discussions et d'échanges plus ou moins formels. C'est pas toujours très formalisé.

JA : D'accord. Et alors vis-à-vis du développement de la lecture, de même que pour les bibliothèques, quels sont les axes de travail pour ces acteurs ? Et puis, j'ai plus de mal à cerner les types d'acteurs avec lesquels vous travaillez ?

Interbibly : Alors pour les acteurs du développement de la lecture, on est aussi opérateurs. On répond à l'appel à projet « Culture Justice ». Depuis plusieurs années avec les SPIP et avec soit la bibliothèque municipale ou départementale en fonction. On est opérateur pour des cycles d'ateliers. Pendant plusieurs années, c'était des cycles d'ateliers d'écriture poétique animés par deux poètes et un partenariat avec un festival surtout avec le SPIP Aube Haute Marne. L'année dernière, on avait changé un petit peu, comme c'était l'année BD – à la fois les maisons d'arrêt partenaires et les publics cibles. On avait déposé un projet avec la BD de l'Aube, avec le SPIP Aube-Haute-Marne et avec un centre de détention autour d'ateliers d'illustration BD avec un auteur local. L'année dernière, cela n'a pas été possible de réaliser cette opération et là, cette année, on n'en n'a pas redéposée parce qu'on ne peut pas faire deux projets, celui de l'an passé n'étant toujours pas terminé. Et puis on a fait aussi... Interbibly l'avait fait dans les années 2010 : on porte des projets de développement de fonds auprès du CNL pour plusieurs structures qui se mettent en partenariats. Dans les années 2000, c'était trois bibliothèques, trois maisons d'arrêt qui avaient travaillé ensemble et des projets qui étaient du coup mutualisés. Et l'année dernière, on l'a refait !

JA : Vous auriez un exemple de... ?

Interbibly : Je ne sais plus quelle était la thématique mais c'était trois bibliothèques pour les quartiers hommes et alors c'était des listes d'acquisition. Le CNL soutenait avec des critères de développement des fonds. La liste déposée était ensuite achetée en trois exemplaires et la collection partait rejoindre les

établissements. Mais les bibliothécaires avaient travaillé ensemble pour réaliser des listes, pour faire l'état des lieux, ensuite chacun installait. Interbibly portait le dossier auprès du CNL et on l'a refait l'année dernière pour un projet avec le SPIP, la librairie et la BD pour deux bibliothèques carcérales de deux villes de la Meuse.

JA : Alors du coup l'expertise est-elle différente de celle vis-à-vis des bibliothèques ? vous la définiriez comment pour le développement de la lecture ?

Interbibly : Ben là, on est plus dans l'ingénierie peut-être, et pour le coup, c'est vraiment les bibliothécaires qui travaillent les listes. Nous, on est vraiment sur le montage de projet, l'ingénierie, le suivi et puis dans ces cas-là, alors, c'est plutôt un facilitateur, j'ai envie de dire.

JA : Pour le développement de la lecture, les axes de travail ont-ils évolué depuis qu'Interbibly a commencé à travailler sur ces axes-là et, si oui à quoi est-ce lié ? Quelle est l'origine de ces évolutions ?

Interbibly : Alors je ne sais pas comment... je crois que pour les actions à destination des publics empêchés, typiquement pour les personnes sous-main de justice, l'association avait été sollicitée parce que, que chacun fasse son dossier dans son coin, c'était quand même beaucoup de travail. Mutualiser c'était aussi faciliter pour les professionnels qui étaient impliqués, le suivi, le dépôt du dossier. Et du coup j'aurais tendance... alors je me suis perdue dans ma réponse... je pense que à ce moment-là l'association a été perçue comme un outil pour mutualiser des projets mais alors comment s'est arrivé ? ça je ne sais pas et puis je n'y étais pas... je ne sais pas trop comment y répondre. Il y a peut-être aussi une commande politique derrière. Je ne sais pas. Là je ne sais pas, je ne saurais pas vous répondre...

JA : D'accord. Et du coup comment est-ce que vous qualifieriez la place de la lecture publique, toujours bibliothèques / développement de la lecture, au sein de votre structure, par rapport à la mission patrimoniale ? et puis finalement comment ces missions s'articulent entre elles ? dans quelles mesures elles se nourrissent les unes, les autres ?

Interbibly : Alors par exemple on fait beaucoup d'opérationnel et en termes de positionnement, c'est parfois un peu compliqué. Dans le cadre du conventionnement, du côté des services de la Région, ils interrogent la part d'opérationnel porté par la structure. Et d'un autre côté, accompagner les professionnels, tout en étant soi-même opérateur, ça permet d'avoir une connaissance, et d'envisager les problématiques, peut-être, plus facilement. C'est un équilibre à trouver.

Et, par ailleurs, dans notre fonctionnement actuel, les adhérents qui sont principalement des bibliothécaires, attendent des projets fédérateurs. Par exemple ils se disent : « Moi j'ai besoin de formation, je peux aller là, là, là, là, là. J'ai tous ces organismes de formation qui me proposent des formations, de l'accompagnement, je peux en avoir par ailleurs ». Ils ne s'y retrouveraient plus, je pense, si l'association ne proposait pas des projets de coopération. Par ailleurs, dans l'ouverture des missions et l'accompagnement des autres professionnels, c'est aussi un équilibre dans le temps de travail, de gestion des projets. Là il y aurait besoin de plus d'accompagnement, mais le temps humain ne s'est pas démultiplié, donc là on trouve aussi nos limites de ce côté-là. Baisser un peu l'opérationnel redonnerait du temps... C'est un équilibre complexe à trouver.

On est dans une phase à la fois de développement et d'adaptation avec les nouvelles missions.

Par exemple pour les organisateurs de manifestations littéraires, bon, un certain nombre sont des médiathèques, ou font partie des services culturels des collectivités, on a un groupe, une commission. Elle est active, on la réunit très régulièrement – là il y a une vraie demande parce qu’il n’y a pas d’autres instances pour se retrouver, discuter ensemble, partager des problématiques, des expériences, poser des questions aux collègues, aller chercher des ressources... Là où, pour le coup, à l’inverse, je pense que du côté de la lecture publique, il y a aussi des associations professionnelles très fortes, nous sur le territoire.

D’ailleurs, pas forcément en Champagne-Ardenne. Comme Interbibly était bien implantée pour le coup, le groupe ABF est très axé sur la formation des auxiliaires avec quelques journées. Le groupe ABF lorrain par exemple est très actif. Pour le *Facile à lire* par exemple et son déploiement, le groupe ABF a créé un groupe projet et donc nous, on relaie, on communique aux collègues qui sont intéressés, on recense quand il y a des journées de formation qui vont intéresser, ou si on reçoit des questions, on va réorienter. Mais c’est pas nous, c’est pas l’association qui a pris cette mission de « déployer ». On pourrait cartographier à l’échelle régionale mais comme l’ABF a un groupe projet actif là-dessus, ça s’équilibre !

JA : Pour moi, c’est très intéressant, car d’une région à l’autre, quel acteur prend en charge quel projet, ça varie beaucoup. »

Interbibly : C’est ça ! sur le développement de la lecture il y a aussi une association très forte à Nancy avec la Maison d’arrêt. Il y a des projets très forts et très avancés alors c’est vrai que nous, on est plutôt de l’autre côté pour cette chose-là. Nous, dans notre bureau, on a des représentants de chaque ancienne région mais c’est vrai qu’on commence à mieux se connaître... Mais la difficulté, c’est qu’avec la crise, on ne peut plus se déplacer et on est quand même loin ! là c’est un peu plus compliqué de bien comprendre ce qui se passe sur les territoires, et de comprendre là où on peut apporter quelque chose en plus ! Oui c’est ça !

JA : J’ai l’impression que les bibliothèques s’impliquent beaucoup dans votre structure...

Interbibly : Oui ça c’est historique ! On commence à avoir des adhésions individuelles des auteurs. On avait donc un organisateur de manifestation littéraire qui adhérait pour la fédération régionale. On a Centrale vapeur qui est une association professionnelle d’Alsace qui vient d’adhérer en 2021 mais le changement, l’ouverture est vraiment en train de se faire. La structuration dans notre région s’est clarifiée en 2020. Maintenant, il faut un petit peu de temps pour que ça se mette en œuvre, voir ce qui va fonctionner ou pas... A 5 ans, ce serait intéressant de regarder.

JA : Pensez-vous que cela va renforcer l’engagement des bibliothécaires ? Dans certaines structures développant de l’économie du livre, on sent que l’action envers l’économie du livre est plus forte que celle envers les bibliothécaires... ?

Interbibly : Je pense qu’on parviendra à maintenir quelque chose d’assez équilibré parce que, sur la mise en réseau, on voit bien que les dispositifs de l’été : les uns ont besoin des autres. Du coup, mieux se connaître, ça c’est quelque chose qu’on faisait pendant la crise. On valorise les livres de la région mais en même temps, ça permet de découvrir des auteurs pour les bibliothécaires. Pourquoi pas, on espère, avoir envie de les inviter. Alors pas que ceux de la région, bien sûr, mais des fois... on ne sait pas forcément qui est installé sur le territoire... je n’ai pas l’impression en tout cas !

Et puis aussi pour tout ce qui va être les questions de rémunération. Les bibliothèques font dans l'action culturelle. Elles organisent des rencontres, programment avec les établissements scolaires, organisent des prix... Pour toutes ces questions-là, on est assez identifiés comme centre de ressources.

Peut-être que le fait de rester dans la vie littéraire ça restera équilibré. Pour l'instant en tout cas je n'ai pas l'impression, tant qu'on continue à faire de l'opérationnel par contre... à mon avis...

JA : Le prochain volet de questions concerne le financement. A l'origine, les SRL ont été créées notamment afin de mettre en œuvre une coopération Etat/Région. Je me demandais quel était le cœur de cette coopération à l'origine et si ces axes de coopération avaient évolué. Notamment est-ce que la DRAC et la Région financent conjointement des projets ou bien est-ce que chacune finance un axe de la structure ?

Interbibly : Avec la convention, non. En tout cas, depuis 2 ans, depuis que je suis arrivée, comme tout le monde était sur la convention, ils ne financent pas la même chose mais en tout cas la convention signée est Etat-Région-Centres de ressources. Donc, même les points qui n'intéressent pas... même le patrimoine par exemple est dans le plan d'action, il n'est financé que par la DRAC mais la Région est donc co-signataire. La Région finance seule par exemple les rencontres d'auteurs en lycée, mais ça intéresse quand même la DRAC de savoir... Quand j'envoie le programme de rencontres maintenant je l'envoie à tout le monde. En fait, il y a vraiment avec ce fonctionnement spécifique un partage des informations, des axes de politiques des uns et des autres parce que les axes de la politique de la Région ne sont pas les mêmes que les axes prioritaires de l'Etat. C'est vraiment en concertation. C'est vraiment peut-être aussi avec la crise, avec les groupes que j'évoquais. Il y a deux effets positifs : les groupes avec des réunions avec les deux financeurs DRAC / Régions autour de la table, et aussi des groupes transverses culturels. On a rejoint des groupes de travail qui sont transverses sur des questions de festivals, par exemple, même si, c'est pas du tout les mêmes enjeux, les mêmes fonctionnements. Après tout, il y a des choses qui intéressent de façon transverse un festival de musique, de danse ou de livre. Et puis, pour les créateurs aussi... sur les arts... Non, ça je trouve, ça va plutôt pas mal, et même on a eu en fin d'année, une sorte d'entretien, de bilan avec les deux partenaires. Donc ça c'est plutôt, moi je trouve, ça plutôt positif.

JA : En termes d'inscription dans des dynamiques régionales, nationales, est-ce que vous considérez que votre structure participe à la construction de politiques locales de lecture publique ?

Interbibly : Alors... Je ne suis pas sûr... En tout cas, pas que ça vienne de l'association.

JA : Et, pour vous, est-ce que la dynamique, l'identité régionale, est-ce que c'est important pour Interbily et dans quelle mesure la structure participe à la construction de cette identité ou pas ?

Interbibly : Là pour le coup, je pense, là, c'est pareil, je vais encore revenir sur quelque chose de très opérationnel. Mais, on a fait la semaine dernière un événement en ligne sur la littérature jeunesse et les créateurs de la région, et là, je pense que ce type d'action, ça dépasse aussi le cadre régional strictement. Ça montre la vitalité. On a aussi du coup, dans les échanges à la FILL quand on est dans des groupes ou dans des projets, on remonte sur certains projets. Nous, sur notre territoire, on identifie, et on met en avant les structures, les personnes qui travaillent sur les

thématiques, nous, au niveau régional, et qui vont pouvoir participer, contribuer à alimenter un document ou un axe de travail X, Y. Là-dessus je dirais oui plus. Et puis on a beaucoup d'écoles d'art, et c'est une terre de l'illustration, aussi. Ça fait partie des choses qu'on porte, il y a des illustrateurs aussi, par contre en restant bien sur notre domaine : le livre.

JA : Avez-vous un exemple de projets que vous menez en termes de lecture publique qui répond à des enjeux spécifiques à votre région, à des enjeux auxquels elle se confronte en tant que territoire ?

Interbibly : C'est pareil, je pense aux festivals. Nous, on est quand même un festival avec des zones très rurales. On a, à la fois des grosses collectivités avec de belles BMVR. On a des villes très impactantes et très rayonnantes, et en même temps le festival permet de mettre tout le monde autour d'un projet qui bénéficie aux très petites communes. Elles reçoivent des auteurs dans des lieux où c'est l'événement littéraire des deux ans et c'est attendu comme ça, vécu comme ça. Inversement, les grandes collectivités y trouvent aussi leur compte d'être dans un projet global comme ça à échelle régionale. Par contre après c'est la géographie... C'est le même projet qui a été tiré dans les proportions quasiment similaires, mais dans un territoire multiplié par je sais pas combien. Donc ça c'est un challenge !

JA : Et justement, cette étendue territoriale, mis à part le festival, pour les choses où vous êtes moins opérateurs, comment vous organisez-vous pour prendre en compte l'étendue territoriale ?

Interbibly : On essaie d'être vigilants, de faire un peu de veille pour aller voir un peu plus loin ce qu'il se passe. Après l'année dernière c'était vraiment un des axes de bouger, de se rendre en mobilité et d'aller rencontrer des gens, mais avec la crise : complètement loupé ! C'était vraiment pas possible donc c'est quelque chose que l'on n'a pas fait. Mais en même temps avec les différents projets qui sont ouverts à l'ensemble des bibliothèques, on a aussi, cet été, collaboré, rencontré, même si on ne s'est pas vus, avec des structures très éloignées, qu'on ne connaissait pas du tout.

JA : D'accord ! Peut-être quelques petites dernières questions... Pour vous, à l'heure actuelle, les projets de lecture publique qui fonctionnent le mieux, c'est lesquels ? et peut-être lesquels sont en question et seront peut-être mis de côté dans les prochaines années ?

Interbibly : Ceux qui fonctionnent le mieux, nous de notre point de vue, c'est le festival et puis, on vient de lancer des actions de valorisation des créateurs. Et ça, ça a un bel écho. Je me dis : « Tiens ça, ça intéresse, identifier des artistes sur le territoire, ce qu'ils sont en train de produire ! ». On nous avait dit : « pas seulement pour des acquisitions mais peut-être, pour de futurs projets, découvrir des partenaires ». C'est vraiment les deux choses dont j'ai l'impression que les retours sont positifs, et que l'on faisait moins avant, ou du moins, pas de la même façon.

JA : Avoir des informations sur les acteurs du territoire est un besoin qui s'accroît ? C'est lié à quoi selon vous ?

Interbibly : Oui c'est ça, j'ai l'impression. On l'a plus proposé. C'était peut-être le manque de structuration... ou alors peut-être, que ce champ-là n'avait pas atteint le champ encore de la nouvelle Région. Les outils existaient pour les anciens territoires, les façons de travailler pour chaque ancien territoire. Ça existait avant, mais ça n'avait pas encore trouvé d'écho à l'échelle de la grande Région... Bon après je ne sais pas, c'est une hypothèse.

JA : Oui, oui. C'est intéressant. J'observe cela dans d'autres structures. Et sinon, ces dernières sont assez diverses d'une région à l'autre...

Interbibly : Oui, on fait partie des petits nous !

JA : ... je me demandais, puisque vous êtes à la FILL, quel regard vous portiez sur la diversité des SRL ? Est-ce un frein ou, au contraire un atout lié à l'agilité d'adaptation à des territoires ?

Interbibly : Oui, c'est ce que j'allais vous dire. Nous, on ne pourrait pas en Grand-Est, c'est extrêmement compliqué. Non, il faut pouvoir s'adapter, et dans le temps, ça continuera d'évoluer avec les changements politiques. Non, je pense qu'il faut effectivement, cette diversité correspond aux territoires. Elle en est l'image à mon avis vraiment.

JA : D'accord ! Vous voyez, il est 59 ! J'ai terminé...

Interbibly : D'accord ! Dans les gros projets, alors vous voyez, on n'a pas évoqué... ça m'a fait penser : avec notre histoire de structuration un peu particulière, dans la convention, chaque structure a un projet pour l'interprofession, puisqu'il n'y a pas cette échelle. Interbibly s'est vu confier la réalisation d'un site internet pour l'ensemble de la filière.

JA : D'accord. C'est en cours alors ?

Interbibly : Oui c'est ça, on est en train de terminer là. On vient de terminer la consultation, et on est en train de choisir la société avec laquelle on travaillera, et donc, on a un comité de pilotage avec tout le monde autour de la table, mais c'est nous qui pilotons. Et cet outil permettra aussi, peut-être par rapport à ce qu'on disait avant, de créer l'échelle Grand-Est- et d'avoir une vision à cette échelle des professionnels entre eux et là, pour le coup, sur tous les champs de la chaîne du livre.

JA : Et alors, vous comptez y mettre quoi sur ce site internet ?

Interbibly : Justement, sur le portail, on met un peu les outils structurants qui intéressent tout le monde, les annuaires, les agendas et puis ensuite, de la valorisation de projets, de créateurs, ouvertures de librairies, de médiathèques, de dynamiques on va dire. Ensuite, on renverra vers des pages métiers sauf qu'à la différence des autres structures, nous, les internautes, rebondirons pour aller vers l'expert, le centre de ressource ou l'interlocuteur *ad hoc* sur le territoire.

JA : Et du coup, c'est Interbibly qui va l'alimenter au quotidien ?

Interbibly : En partie oui, avec les collègues. On va avoir plusieurs niveaux d'administration. Pour l'économie du livre, on laissera la main aux collègues. Puis, on travaillera avec les autres centres de ressources. On identifie des structures sur le territoire qui ne sont pas forcément expertes, mais qui proposent des outils professionnels sur le territoire. Assez rapidement, on veut identifier les interlocuteurs, les aides, identifier aussi les aides régionales parce que du coup, aujourd'hui, dans notre région, quand quelqu'un s'installe, il faut prendre le temps de comprendre comment on est structuré, et qui fait quoi. Ça devrait faciliter la compréhension du paysage.

JA : Dans les actions, aviez-vous d'autres éléments que vous vouliez que j'ai en tête... ?

Interbibly : Non voilà c'était principalement cet enjeu-là !

JA : Merci beaucoup dans ce cas, de mon côté, c'est terminé !

## ENTRETIEN N°7

### Conseiller Livre et lecture de la DRAC Grand-Est

JA : La première question que j'avais à vous poser concerne la façon dont vous caractériseriez la lecture publique dans votre région ? Y a-t-il des spécificités par rapport à d'autres par rapport à d'autres régions ?

DRAC GRAND-EST : A la DRAC, désormais, nous travaillons à l'échelle de la grande Région qui est le résultat de la fusion des trois anciennes Régions. Donc là, je m'inscris dans le Grand-Est en revanche nous gardons une activité assez territorialisée. C'est-à-dire qu'à l'intérieur du Grand-Est-, moi, je ne suis que les quatre départements de l'ancienne région Champagne-Ardenne. Donc, là où je vais être le plus à l'aise, pour vous parler, ça va concerner la Champagne-Ardenne, d'autant que, comme je ne suis arrivée à la DRAC qu'au mois de mars dernier. Est-ce que ça vous va ?

JA : Oui, oui, ça me va !

DRAC GRAND-EST : Pour ce qui est de la lecture publique dans la Champagne-Ardenne, on a une situation qui est pas mauvaise dans le sens où il y a eu beaucoup de constructions, beaucoup de... par exemple par rapport à la Lorraine, où il y a encore un déficit du côté des grands établissements. Pour avoir des établissements de lecture publique à niveau, on avait beaucoup construit en Champagne-Ardenne beaucoup de m<sup>2</sup> de bibliothèques, avant même la fusion, et donc on partait d'un réseau qui est, plutôt, bien constitué.

JA : Est-ce qu'il y a des spécificités d'actions menées par votre DRAC par rapport aux actions des DRAC d'autres régions ou par rapport aux actions que votre DRAC mène quant à d'autres secteurs culturels ?

DRAC GRAND-EST : J'ai pas l'impression... on a les outils habituels nationaux de soutien. On va vers de plus en plus de contractualisation avec les CTL et les CDLI – ce qui est plutôt la politique encouragée par le Ministère de la Culture, avec une enveloppe sur ces dispositifs plutôt croissante pour accompagner la structuration et la mise en réseau de territoires, mais je pense que c'est une constante. Ensuite, l'autre outil pour les bibliothèques, c'est la DGD pour tout ce qui accompagne les opérations d'investissement prioritairement, mais aussi, quelques opérations de fonctionnement, comme l'élargissement des horaires. Un peu comme partout, on a eu peu de gros projets, et quelques petits projets, mais ça ne représente pas quelque chose de massif.

Après, on a déjà quelque chose d'hétérogène entre les 4 départements puisqu'on a des territoires plutôt urbains comme la Marne – quand je dis urbain, entendons-nous, c'est-à-dire qu'on a une grosse ville qui est la 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> ville de France, donc intra-muros qui est très conséquente, avec 90 000 habitants, mais déjà pas grand-chose autour. Mais, on a aussi des départements qui sont là clairement ruraux, comme les Ardennes ou la Haute-Marne où la population du département équivaut à celle de la ville de Reims, par exemple. Donc voilà, c'est peut-être des particularités de territoires. Voilà, moi j'ai pas mal de rural donc avec un rôle important des BD.

JA : D'accord et justement par rapport à ces BD, elles développent d'autres missions j'imagine que le prêt de livres, des missions d'observation par exemple... ?

DRAC GRAND-EST : D'observation sans doute, mais j'allais dire, de façon pas forcément structurée, en tant que pôle d'observation ou d'observatoire.

En revanche, c'est vrai qu'elles ont fait évoluer leurs missions dans un sens d'ingénierie culturelle. Elles accompagnent donc, bon elles font toujours du prêt de livres – on avait même des bibliobus, nous encore, dans certains des départements. Mais, aujourd'hui, elles vont beaucoup plus sur le conseil, sur la professionnalisation à travers la formation, sur le conseil pour établir des PCSES dans les établissements, pour aider aussi les réseaux intercommunaux à savoir demander des subventions.

On l'a bien vu là ; avec les aides aux acquisitions de fin d'année 2020, il y a des départements où la BD s'est emparée de la question, a travaillé avec les EPCI qui avaient un peu de compétences de lecture publique. Il y a eu des dossiers de monter. Là, il y a eu une spécialité ardennaise, que je ne retrouve pas sur la Haute-Marne par exemple.

Par contre, puisqu'on a maintenant un CTL ou en CDLI, enfin ça recouvre parfois des choses assez proches, avec chacun des départements, on voit qu'elles vont toutes dans les mêmes domaines c'est-à-dire la formation, surtout sur les départements ruraux où ils souffrent plutôt du fait qu'il n'y ait, soit pas de salariés, soit des salariés mais qui ne viennent pas forcément des bibliothèques à l'origine, donc pas formés. Donc l'axe de formation est important en particulier sur du numérique mais pas que. Et puis, tout ce qui est structuration aussi, des projets, mais aussi des formations, des choses qui renforcent la logique d'EPCI ou de commune nouvelle. Parce qu'aujourd'hui on constate qu'il y a quand même d'EPCI qui ont des réseaux de bibliothèques en gestion. En revanche, ils les investissent encore assez peu, donc les BD insistent beaucoup pour que le politique s'intéresse à ces réseaux, y mette des moyens etc.

JA : Du coup, justement je me posais la question des échelons de collectivités territoriales et de l'intérêt porté à la question de la lecture publique, notamment la région.

DRAC GRAND-EST : Nada ! c'est même des consignes politiques de ne pas y aller.

Alors en fait, il y a quelques exceptions à travers l'axe rural. C'est-à-dire que parfois la Région aide à l'investissement, en zone rurale parce qu'elle administre les fonds européens des FEDER. Là, il y a un axe ruralité qui fait que, les bibliothèques de zones rurales ou bien les maisons de cultures, parce qu'il y a aussi des bibliothèques qui rentrent dans des espaces plus grands culturels, sont des établissements éligibles comme d'autres. Donc, à ce moment-là, la Région les suit. Officiellement, ils n'interviennent pas sur la lecture publique, sauf par accident.

JA : Le prochain volet de questions concerne la SRL de votre région. Quel est son état à l'heure actuelle en termes de dynamique de projets, d'histoire, et moi, ce qui m'intéresse tout particulièrement, c'est la place accordée à la lecture publique au sein de ces missions. Est-ce que ça a évolué ou pas ?

DRAC GRAND-EST : Un tout petit peu d'histoire, là, pour le coup. La constitution de la Région a de l'importance. En fait, il y avait trois cas différents. Il y avait une association de coopération entre les bibliothèques, les services d'archives et la documentation sur l'ex Champagne-Ardenne qui s'appelle INTERBIBLY, qui était financée par l'État et la Région, et qui avait donc des actions historiquement sur le patrimoine, mais aussi sur la lecture publique.

Ensuite sur la Lorraine, il n'y avait rien je crois. Il y avait l'ABF qui avait un peu d'actions, mais il n'y avait pas d'agences de coopération régionale ou de structures pour le livre.

Et puis, ils avaient une petite association professionnelle qui s'appelait Cordiale et qui a cessé d'exister en rejoignant INTERBIBLY lorsque la Région s'est constituée, et en se disant « INTERBIBLY va désormais agir à l'échelle de la grande Région ». En revanche, il y avait d'autres structures pour le livre. Il y avait la CIL, qui était une Confédération pour l'Illustration et le Livre alors qui est alsacienne, qui avait vraiment une assiette alsacienne et qui, elle, était multi-carte. C'est-à-dire qu'à un moment, dans ses adhérents, elle avait Cordiale pour le volet bibliothèques / lecture publique. Elle avait aussi un volet important sur l'édition : l'essentiel des éditeurs du Grand-Est, beaucoup, se trouvent sur l'Alsace, et puis elle avait aussi une action sur les librairies de son territoire.

Et puis, enfin il y avait en Lorraine, une association de libraires qui s'appelle la LILE, L-I-L-E, enfin à l'époque LIL, devenue LILE avec le E de l'Est et qui, elle, était plutôt, sur une assise Lorraine, et qui s'occupait des libraires.

Quand il y a eu la fusion des régions, le Conseil régional a dit qu'il ne voulait plus qu'une tête, il voulait avoir des regroupements. Finalement, il y a eu une mission d'étude confiée à un cabinet extérieur qui a fait plusieurs propositions. Sans suivre complètement ces propositions... en tout cas, il y a eu un terrain d'entente, euh, pour qu'il reste trois centres de ressources qui ont, avant tout, aux yeux de l'Etat et de la Région, un intérêt de partager des zones de compétences.

A la CIL revient le rôle de référent dans le domaine de l'édition, à la LILE, celui de la librairie et à INTERBIBLY, le champ de la vie littéraire et des auteurs. C'est-à-dire les trois chantiers qui intéressent à la fois l'Etat et la Région. En creux, les bibliothèques, officiellement, elles relèvent pas vraiment...

Elles restent intimement liées à INTERBIBLY. L'essentiel du CA d'INTERBIBLY est composé de bibliothèques mais par contre, ils ne sont pas centre de ressource pour la lecture publique. C'est pour la vie littéraire et les auteurs qui sont des maillons de la chaîne du livre, qu'ils intéressent la Région.

Donc, il y a eu ce partage des tâches, qui s'est structuré en 2019, un peu, dans la douleur, 2020 qui a été une année de crise, a été plutôt l'occasion de renforcer le partenariat de ces trois structures, et de montrer leur utilité respective, puisque chacune qui, en parallèle d'autres actions, était notre point d'entrée, et le point d'action sur chacun de ces secteurs. Les aides à la librairie ont été vues avec la LILE et la CIL, le soutien aux auteurs a été chaque fois examiné et quand il y a eu des actions, l'opérateur a plutôt été INTERBIBLY.

Donc voilà. Pour répondre, vous, à votre centre d'intérêt, je pense que c'est plutôt INTERBIBLY qui, effectivement, se rapproche le plus d'une structure pour le livre chargée de la lecture publique, mais ce n'est pas forcément comme ça qu'elle est entièrement perçue par la Région.

JA : Et elle développe quand même des actions vis-à-vis des bibliothèques ou pas du tout ?

DRAC GRAND-EST : Alors, oui, tout à fait ! INTERBIBLY a un champ qui va du patrimoine au numérique et à la lecture publique, d'ailleurs. Elle a 3 salariés qui se partagent ces domaines.

Sur la lecture publique, elle porte en propre une manifestation littéraire, qui est un festival qui a lieu tous les deux ans, qui est itinérant, qui consiste à faire venir des auteurs sur une thématique. Donc au départ, c'était sur le territoire champardennais, et aujourd'hui sur le Grand-Est, sur 2 ou 3 semaines. On a la prochaine édition en 2021.

Donc ça, c'est la principale des actions, j'allais dire, qu'ils font en propre, et ensuite, à travers l'axe numérique / information / le portail, il y a, à la fois, le recensement de toutes les manifestations littéraires, qui sont signalées dans la revue, qui paraît

régulièrement, mais aussi dans le site internet. Il y a tout ce qui est conseil aux auteurs, mais également aux auteurs de manifestations littéraires, puisque la vie littéraire, en fait, ça recouvre les bibliothèques, mais ça recouvre aussi, tout ce qui est salon, manifestations littéraires...

Donc INTERBIBLY joue ce rôle aussi de conseil, d'animation d'une instance de rencontres et de partage extrêmement utile en 2020, quand il a fallu partager les déboires, les solutions, les expériences etc. et également pour les auteurs.

Ils font aussi des prestations de formation, qu'ils organisent en propre, ou qu'ils co-organisent avec le CRFCB dans ce domaine de l'action culturelle. Donc, par exemple, les années festival, il y a des formations sur comment est-ce qu'on accueille un écrivain, comment on organise une rencontre, outre la présentation des auteurs qui sont invités... voilà ! donc, j'espère que je n'oublie pas trop de choses.

Et puis parfois ça a aussi pu prendre la forme d'enquêtes. Par exemple, mais c'est un peu plus ancien, faire un état des lieux sur la lecture en maison d'arrêt, la lecture dans le milieu hospitalier. C'est aussi un partenaire historique des actions en prison. Il porte des appels à projet dans le cadre des actions « Culture-Justice ».

JA : Vous évoquiez INTERBIBLY comme étant là depuis l'origine et ayant des actions pour la lecture publique. Par rapport à aujourd'hui, ça a évolué ? ou est-ce qu'on retrouve à peu près les mêmes ?

DRAC GRAND-EST : On retrouve je pense à peu près les mêmes qu'au départ. L'association doit dater du milieu des années 1990 ouais... je ne sais plus... début/milieu des années 1990. Alors, il y a parfois des actions qui se sont rajoutées. Je pense en particulier, j'allais oublier... Ils organisent aussi une action qui est intéressante qui s'appelle « Ecrivains au lycée ». Donc ça c'est quelque chose qu'ils ont hérité de la précédente Région.

En Champagne-Ardenne, je vous disais qu'il y avait INTERBIBLY mais à un moment donné, il y avait un CRL qui n'avait la particularité de n'être financé que par la Région, c'est-à-dire qu'en fait, c'était une association qui était le bras armé de la région que pour le livre. Ensuite, ils l'ont internalisée, et puis ensuite ça a disparu dans la fusion... Et donc du temps où ce CRL existait, ils avaient initié des venues d'auteurs dans les lycées au départ, surtout d'ailleurs pour rééquilibrer le territoire et permettre à des lycées en zone rurale, voire à des lycées agricoles, ou professionnels, de recevoir des écrivains. Et à un moment donné INTERBIBLY a hérité de ça. C'est-à-dire que la Région a dit : « reprenez cette action », qui existe toujours aujourd'hui. C'est vrai que tout à l'heure je vous ai dit, elle fait entre autre, une action tous les deux ans, mais l'autre action en matière de lecture publique, si je puis dire, c'est ces rencontres d'écrivains en lycée, qui généralement ont lieu dans les lycées mais qui peuvent être aussi l'occasion de partenariats avec les bibliothèques, voire se faire en bibliothèque et se faire aussi avec les libraires.

JA : Là, vous avez évoqué des actions qui avaient été mandatées, en quelque sorte, par la Région. Est-ce qu'il y en a que vous mandatez en tant que DRAC ?

DRAC GRAND-EST : Alors oui, ça a été le cas par exemple cette année, suite à la crise Covid. Dans le cadre de l'Été culturel et apprenant, les crédits qui ont été versés pour ce qu'on appelait pas encore le plan de relance mais le plan d'urgence au soutien de la filière livre.

On a monté une série de 20 micro-résidences d'auteurs-illustrateurs jeunesse qui s'appelaient *La Fabrique du livre jeunesse*, et on a choisi pour opérateur INTERBIBLY. Alors, il y a eu une subvention supplémentaire, mais ils ont été réellement à la manœuvre pour repérer des auteurs, des bibliothèques, ça coïncidait, et organiser des micro-résidences d'une semaine sur tout le territoire

régional du Grand-Est, ce qui a permis aussi de soutenir des auteurs qui avaient vu les salons s'annuler, les ateliers en école ne pas se faire etc... et ça a servi aussi à animer le temps de l'été pour les enfants qui ne partaient pas en vacances.

Et toujours dans cette logique, on avait fait une action qui visait à mettre en valeur les éditeurs de la région et les livres, qu'on a qualifié d'invisibles c'est-à-dire les livres qui étaient sortis juste avant le confinement et qui, du coup, étaient un peu sacrifiés puisqu'ils avaient pas été vus en librairies, pas vendus, pas lus et qu'ils risquaient d'être noyés par la vague de livres qui sortaient au déconfinement. Là aussi, on a mis en œuvre des rencontres, en bibliothèques de ces éditeurs avec un public, alors qui a été plus difficile à trouver que le public jeunesse pour les micro-résidences, mais qui permettait de présenter les catalogues des éditeurs accompagnés d'un auteur généralement du livre invisible. INTERBIBLY a été le maillon essentiel qui nous permettait de trouver des bibliothèques comme point de chute.

JA : Et donc vous choisissez de vous tourner vers INTERBIBLY parce qu'ils sont à l'intermédiaire...

DRAC GRAND-EST : C'est ça ! exactement. Déjà c'est un partenaire très fiable, qui est très respectueux des données publiques, qui les suit bien etc.... et puis qui est, aujourd'hui, bien connu des auteurs, du fait de cette mission renforcée encore depuis un an et demi, dans le cadre de ce partage que j'évoquais tout à l'heure... et puis de cette mission sur les auteurs et la vie littéraire... et puis parce qu'ils ont un excellent réseau au sein des bibliothèques puisque c'est les membres constitutifs d'INTERBIBLY, qui sont présents au CA, et avec qui INTERBIBLY travaille depuis toujours. De ce fait ça garantit une certaine efficacité dans les contacts... et puis dans les résultats. On s'entend rapidement.

JA : D'accord ! ... et en lisant des documents internes aux SRL, j'ai relevé plusieurs types de positionnement revendiqués. Je vais vous les lire... Je me demandais lequel correspondait le plus à INTERBIBLY et est-ce que vous en voyez d'autres (liste fournie oralement – voir question n° du Questionnaire SRL).

DRAC GRAND-EST : Peut-être opérateur... après c'est aussi des instances de concertation ou incitateur mais peut-être plus dans d'autres domaines que dans le domaine de la lecture publique.

Par exemple, pour le patrimoine, bon, ils sont une des chevilles ouvrières du *Plan de conservation partagée* avec la BnF et là, voilà, c'est aller vers les collectivités, repérer les choses à faire, inciter, mettre en relation avec la BnF. Il y a un pôle plutôt d'expérimentateur, d'incubateur.

Mais on est plutôt, j'aurais tendance à dire, opérateur. Ce qui a posé un problème parfois. La Région ne comprenait pas pourquoi INTERBIBLY tenait à maintenir ce festival littéraire tous les deux ans. C'est-à-dire qu'en étant quand même opérateur, je pense qu'elle est plus crédible par rapport aux autres acteurs de manifestations littéraires. C'est-à-dire que quand elle les réunit, elle a un rôle d'animateur de rencontres, elle prend acte, elle peut retransmettre les demandes, mais elle peut aussi les illustrer elle-même, elle les vit, elle voit ce que ça veut dire, une rémunération d'auteur, les problématiques de la reconnaissance du statut elle... INTERBIBLY ... à travers son expérience... alors je ne dis pas qu'elle ne pourrait pas répondre si elle ne l'avait pas mais ça lui parle d'autant plus qu'elle sait faire une déclaration à l'URSAF, elle se tient au courant des déclarations qui évoluent... ce genre de choses ! Donc c'est pas inutile. Après c'est vrai que c'est pas une pure instance de réflexion ou d'impulsion. Il y a aussi cet aspect-là mais voilà qui me semble être plutôt utile en l'occurrence.

JA : Je ne l'ai pas mentionné mais le rôle de coopération vous le validez pour INTERBIBLY ?

DRAC GRAND-EST : Ah oui ! c'est vraiment dans son ADN. Déjà parce que dès le départ, elle a été sur de l'interprofession entre archives, bibliothèques, alors c'est moins vrai pour les centres de documentations... archives et bibliothèques ça s'est vraiment traduit par une co-présidence avec un président qui vient des archives, un qui vient de la lecture publique, BD ou BM. Ça a l'intérêt aussi par exemple, alors plus sur les projets patrimoine, mais de pouvoir faire des manifestations intéressantes sur la cartographie. La prochaine, là, sera sur les fonds littéraires qu'on peut trouver aussi en archives départementales ou municipales et pas seulement en BM et... ça, ça a donné lieu à des coopérations qui peuvent être vraiment intéressantes. On a sorti aussi un volume des *Trésors du patrimoine écrit* où on a à la fois des documents d'archives et des documents de bibliothèques.

JA : D'accord et du coup en lecture publique, vous avez moins de projets en tête en matière de coopération ?

DRAC GRAND-EST : Le festival, d'une certaine façon, c'en est une. Même les grosses bibliothèques c'est des choses qu'elles ne sauraient pas faire seules en fait... faire venir des grandes peintures par voie internationale... monter toute une programmation... voilà. C'est quand même de la mise en commun. Il y a toujours des groupes de projets qui rassemblent différents types de bibliothèques pour le choix des auteurs, pour le partage donc euh... oui c'est plutôt dans un angle coopératif.

Et puis... quels autres exemples... ? Alors après comme toute association, il y a aussi tout l'informel qui découle du fait qu'un certain nombre de gens se retrouvent dans le CA. Bon je ne parle pas de l'AG mais dans le CA, ça permet des coopérations un peu informelles de gens qui se connaissent bien parce qu'ils se rencontrent régulièrement. »

JA : Alors je regardais les axes de travail que j'avais listés... ça on en a parlé... INTERBIBLY ne travaille pas du tout sur le maillage territorial et la mise en réseau des bibliothèques ?

DRAC GRAND-EST : Pas du tout !

JA : Et justement sur ce volet qu'on évoquait par rapport aux BD tout à l'heure, est-ce qu'elle propose des outils de valorisation des bibliothèques de la région ?

DRAC GRAND-EST : Alors.... INTERBIBLY tient un annuaire qu'ils essaient de garder à jour à la fois sur les bibliothèques, les auteurs et les manifestations littéraires, un calendrier pour ce qui est des manifestations, le site internet d'INTERBIBLY est aussi le reflet et le relais de la communication des bibliothèques alors pas sur leurs « heures du conte » mais sur leurs grosses opérations. C'est aussi une instance de diffusion de tout ce qui est offre d'emploi dans le domaine des bibliothèques.

JA : Et ça, ça sert à qui... ?

DRAC GRAND-EST : Je crois que c'est les pages les plus consultées du site les offres d'emploi !!

JA : Et le domaine d'expertise d'INTERBIBLY, vous diriez que c'est quoi ?

DRAC GRAND-EST : ....

JA : ... Vous parleriez par exemple... de coopération ?

DRAC GRAND-EST : La coopération, oui. La connaissance de manifestations littéraires et des écrivains. Par exemple, quand une bibliothèque se pose une question, là il y avait le cas avec la *Nuit de la lecture*, savoir si un bibliothécaire peut lire sur Facebook un conte, puisqu'on ne pouvait plus accueillir de public, bin c'est vrai qu'on va renvoyer vers INTERBIBLY, parce qu'INTERBIBLY voit les questions de droits, d'autorisations à demander aux auteurs et aux éditeurs. S'il y a une question sur comment rémunérer un auteur, une bibliothèque qui ne saurait pas, on peut la renvoyer vers INTERBIBLY pour qu'elle donne les tarifs, les modes de rémunération qui vont bien, des exemples de contrats ou ce genre de choses. C'est vrai que là il y a une valeur ajoutée pour les bibliothèques qui ne peuvent pas toujours bien suivre les évolutions en termes juridiques et INTERBIBLY s'est positionnée là dans une logique d'information et de conseil qui est complémentaire de ce que pratiquent les bibliothèques.

JA : D'accord... Merci ! Après j'avais des questions plus précises sur les modalités de versement des subventions, est-ce que vous avez signé un contrat d'objectifs... ? bilatéral, tripartite avec INTERBIBLY... ?

DRAC GRAND-EST : Alors aujourd'hui nous avons, en effet, un contrat pluriannuel, alors je crois que ce doit être triennal avec des conventions annuelles financières, et on rentre dans un contrat de filière plus général où il y a la Région et la DRAC, mais aussi les trois structures que j'ai mentionnées, chacune dans son domaine. Avec, je crois que c'est deux fois dans l'année, des conférences avec les présidents de ces associations et puis des rendez-vous bilatéraux avec chacune d'entre elles pour ses domaines et ses problématiques.

Et donc, chaque année INTERBIBLY nous adresse une demande de subventions en fonction des projets de l'année, mais aussi de ce qui a été réalisé l'année dernière. Donc, il peut y avoir des petites évolutions. C'est pas un montant fixe qui est reconduit d'année en année, ça peut être aussi modulé en fonction du plan de charge. Par exemple, les années où il y a le festival littéraire, on peut s'attendre à plus. De la même façon, l'année dernière il fallait financer le futur portail du livre en Région Grand-Est puisque, finalement, c'est INTERBIBLY qui a été missionnée pour ça. C'est elle à qui on a confié le rôle de mettre en œuvre un portail, si ce n'est unique, en tout cas la porte d'entrée du portail qui retournerait vers les portails plus spécialisés. Donc à ce moment-là on a des demandes complémentaires.

JA : D'accord, donc c'est un budget global, ce n'est pas fléché ?

DRAC GRAND-EST : Ah non... si, ils nous le présentent quand même par sous-actions. INTERBIBLY, l'année dernière, ça a été 99 000 euros. Cette année, ils ont demandé 97 000 et quelques... alors l'année dernière 99 000 c'est hors actions Covid qui ont été rajoutées et qui ont donné lieu à des avenants.

C'est-à-dire qu'on leur confie une mission supplémentaire, on leur confiait l'enveloppe qui allait avec, et qui d'ailleurs, est allée directement aux auteurs d'ailleurs. Ils n'ont même pas gardé de frais de structure en considérant que dans l'enveloppe initiale des 99 000, il y avait des choses qu'on finançait, qui étaient remises en cause par le Covid donc... voilà ! Ils considéraient qu'à la fois en temps de travail, il était plus logique de travailler là-dessus, mais qu'ils avaient les moyens de le faire. Donc il n'y a pas eu de frais de structures. La somme a servi à rémunérer les auteurs des micro-résidences.

Donc oui 99 000 donc, qui se répartissent entre l'axe vie littéraire, l'axe patrimoine, l'axe numérique-communication, et puis une 4<sup>e</sup> partie qui correspond à l'administration, c'est-à-dire la vie de l'association, les frais généraux en fait !

Voilà, chacune des associations présentent un peu de cette façon-là. Ils présentent la même chose à la Région et on n'est pas forcément à équivalence entre l'Etat et la Région puisqu'en fonction de ces axes et la façon dont ils concernent plus ou moins chacun des subventionneurs, on y va plus ou moins.

Par exemple, entre les trois associations qu'on évoquait tout à l'heure, la DRAC subventionne massivement INTERBIBLY parce que la vie littéraire l'intéresse, mais aussi le patrimoine, beaucoup, bon et puis la communication, la vie de la structure. Là où la Région ira moins sur INTERBIBLY parce que le patrimoine, les bibliothèques ne la concerne pas. En revanche, la Région ira plus que la DRAC sur la CIL ou la LILE, parce qu'il y a toute la vie économique liée au livre à travers l'édition où la librairie, qui sont plus des missions de la Région que pour la DRAC. C'est amusant parce que les associations ont l'impression d'être plus ou moins aidées. On a encore entendu cette année : « Oh bin quand même, la Région nous aide plus que la DRAC ». En fait, certes ils ont l'impression mais au bout du compte, la totalité est équilibrée... après chacun met plus sur ce qu'il considère et à juste titre sur ses missions, en fait !

JA : Donc après, je me demandais s'il y avait d'autres agences sur d'autres secteurs de la vie culturelle dans la région ?

DRAC GRAND-EST : Alors là, je ne pourrai pas vous répondre. Je sais qu'il y a une Agence culturelle Grand-Est dont je ne sais toujours pas à quoi elle sert, mais je ne pourrais pas vous dire !

JA : Elle est subventionnée par...

DRAC GRAND-EST : Alors là, majoritairement, par la Région...

JA : D'accord. Donc là on a passé les questions d'ordre un peu pratico-pratique. J'ai maintenant plus des questions sur vous votre perception de l'impact d'INTERBIBLY sur les politiques de lecture publique, à différents niveaux. Pour vous, est-ce qu'elle joue un rôle dans ces politiques-là ? est-ce qu'il y a un rôle qu'elle a perdu ? est-ce qu'il y a une différence entre le rôle qu'elle tient et le rôle attendu par la DRAC ?

DRAC GRAND-EST : Pour moi, elle a un rôle c'est sûr. C'est là où c'était important que je vous dise que j'ai été directrice de bibliothèques pendant 15 ans, et que ça fait 25 ans que je travaille sur les bibliothèques de la région, et que je m'investis au sein d'INTERBIBLY.

Moi je trouve qu'un outil de coopération c'est déjà essentiel sur la lecture publique, parce que sinon, on est chacun dans sa collectivité. Et donc INTERBIBLY a toujours eu vocation, à condition de s'investir bien sûr, participer à l'assemblée générale et à porter des projets... Mais ça nous a apporté énormément parce que... alors là je me place en tant que directrice de la bibliothèque, ça nous a permis de porter des projets qu'on aurait jamais faits, pour le festival... des auteurs vraiment intéressants qui sont venus mais c'est aussi le cas pour le patrimoine où on a pu faire des actions qui sont d'envergure avec un catalogue, avec une expo lourde et puis une exposition itinérante dans des domaines aussi variés que la cartographie, le livre d'heures, les trésors par exemple... et on n'aurait jamais pu l'organiser seul, même une grosse bibliothèque.

JA : Et ça, c'est parce qu'elle a les moyens la structure ou bien parce qu'elle a sa capacité à fédérer... ou les deux ?

DRAC GRAND-EST : Alors, les deux ! c'est-à-dire que, d'une part, elle a la capacité à mettre en relation des gens d'un territoire élargi et puis les moyens qui

découlent, des moyens mobilisés par la DRAC et la Région qui n'iront pas sur des projets individuels et de moins en moins en fait. C'est ce qu'on avait essayé de justifier auprès de la Région. Là où on avait besoin de la Région, c'est pour aller sur des actions qui ne se feraient pas à l'échelle de chacune des collectivités territoriales et qui n'auraient pas d'intérêt mais qui permet également de profiter à beaucoup, les grosses comme les petites.

Quand on discute avec le directeur de la BD des Ardennes, il explique bien qu'INTERBIBLY ça lui permet, à travers le festival, d'avoir une programmation d'auteurs que les bibliothèques de son territoire ne verraient pas du tout s'il n'y avait pas cette manifestation-là.

Après, et là, c'est vrai qu'il y a l'histoire qui compte... INTERBIBLY est partie du territoire champardennais, donc de ses besoins et de ses problématiques et on a bien vu que, quand il s'agissait de passer au Grand-Est, il s'agit pas de juste multiplier. C'est-à-dire qu'il y a peut-être des actions qui ont été imaginées le territoire champardennais qui ont pas beaucoup d'intérêt je ne sais pas... un autre territoire sur qui a déjà plein de festivals du livre par exemple.

Donc, je pense qu'INTERBIBLY a aussi évalué que changer c'était pas uniquement mettre « Grand-Est » à la place de « Champagne-Ardenne » dans son nom ou dans les missions ou dans les articles de ses statuts. C'est aussi travailler à comprendre quels sont les besoins du territoire voisin, mais par exemple le rural, on a bien vu que le festival on a bien pu l'exporter sur la Meuse. Alors, à la fois parce que c'est peut-être le département le plus voisin de la Champagne-Ardenne, mais il y avait aussi la même structure rurale qui faisait qu'il était bien content d'avoir ce type de propositions.

JA : Et du coup, vous évoquez le rural... Vous pensez qu'INTERBIBLY est plus présente dans les territoires ruraux ? ou pas forcément ?

DRAC GRAND-EST : Ça dépend. C'est-à-dire que, sur certaines actions effectivement le rural, il y aura peut-être plus d'intérêt. En revanche, quand il a fallu toucher la région Grand-Est, ça a été plutôt les grosses collectivités qui ont délégué quelqu'un pour faire partie du CA ou... donc... Elle est peut-être mieux connue des grosses structures : Nancy, Epinal, Strasbourg ou même la BNU par exemple.

Ça dépend véritablement de l'action dans tout le panel : le patrimoine, c'est les grosses collectivités qui vont y aller, le festival littéraire intéressera plus les territoires ruraux et les médiathèques départementales. L'important, c'est d'essayer d'avoir des propositions pour tout... enfin pour chacun, plus que pour tout... bon voilà, c'est un catalogue de propositions après c'est sûr qu'il faut s'y intéresser aussi.

La Champagne-Ardenne connaît bien INTERBIBLY. Encore aujourd'hui, plusieurs années après la fusion, c'est pas évident que tous les territoires connaissent aussi bien. Bon, les bureaux sont quand même à Châlon, voilà, même s'il y a un vice-président dans chacune des ex-régions... les régions sont très, très, grandes hein c'est pas...

Et contrairement à d'autres, nous, on n'a pas pu fusionner, en fait, des instances qui auraient fait des missions identiques. Il y a des régions où il y avait les mêmes choses, bon ça n'a pas été simple non plus mais elles faisaient déjà les mêmes choses. Là, la problématique ça a été que ce qui existait ne faisait pas la même chose, et donc ensuite on a mêlé une logique métier/thématique à une logique géographique.

JA : Est-ce que pour vous, c'est un atout témoignant de la capacité d'adaptation ou pas ?

DRAC GRAND-EST : Oh oui, je pense qu'ils sont vraiment de bonne composition, c'est-à-dire, des fois j'admire, parce que même, l'équipe de salariés arrive à équilibrer entre les demandes de subventionneurs comme la DRAC et la Région qui résonnent dans certains axes, mais aussi de le faire valider dans le CA et de s'adapter aussi aux attentes de leurs adhérents, qui sont majoritairement des bibliothèques. De ce côté-là on a une bonne compréhension. INTERBIBLY, parce qu'elle vient aussi d'un milieu institutionnel à travers les bibliothèques, elle comprend mieux l'articulation, elle s'adapte.

JA : Pour vous, l'échelon régional a la valeur ajoutée de fédérer un grand nombre d'acteurs... est-ce que ça a une autre valeur ajoutée ?

DRAC GRAND-EST : C'est-à-dire qu'aujourd'hui quelque chose qui... alors c'était le point de vue de la Région au départ mais je le fais mien aussi, quelque chose qui n'existerait pas au niveau régional, n'a pas de légitimité à être un centre de ressources régional. C'est-à-dire qu'il faut absolument qu'INTERBIBLY soit représentatif de toute la région.

JA : Et on se pose la question de l'intérêt de l'échelon régional... c'est vrai que dans la grille de la lecture publique, l'échelon régional il n'est pas toujours évident, donc je me demandais la valeur ajoutée que cela avait pour les bibliothèques.

DRAC GRAND-EST : C'est un territoire beaucoup plus grand mais où il y a aussi beaucoup plus de ressources. Je vois sur la Champagne-Ardenne, alors on est proches de Paris, mais par contre, on n'a moins de libraires, moins d'éditeurs et moins d'auteurs que sur les autres territoires de la région. Et, l'opération que je mentionnais cet été avec ces micro-résidences, ça a été vraiment l'occasion pour des bibliothèques de découvrir des auteurs des deux autres ex-régions auxquels ils n'auraient pas forcément pensé. Donc c'est aussi un réservoir de talents, en fait. Dans le domaine du livre, il y a aussi des écoles d'art spécialisées dans l'illustration à Epinal ou à Strasbourg, qui n'ont pas forcément d'équivalent sur le territoire champardennais, mais il y a par contre un Centre d'excellence du graphisme qui peut aussi intéresser. Ce n'est pas simple parce qu'on vient de cultures différentes, que c'est encore nouveau, mais quand on aura réglé les questions de transports... on vient d'une région où... même en Champagne-Ardenne par exemple, les 4 départements champardennais sont très mal desservis par le train. Il y a des trajets que l'on ne peut pas faire sauf à repasser par Paris. En tout cas, bon... ce n'est pas réglé quand il s'agit de se déplacer de façon latérale entre l'Est et l'Ouest, même si l'année dernière, les déplacements, il fallait oublier, mais bon. C'est vrai que c'est des grosses régions, que les transports ne nous y aident pas forcément mais c'est un réservoir de compétences, de talents, je trouve que c'est plutôt intéressant quand même. Et puis, sur le patrimoine, il y a des points communs, il y a les mémoires de la guerre, il y a des points d'accroche qui sont...

JA : Et c'est vrai aussi en lecture publique ?

DRAC GRAND-EST : ... j'ai moins l'impression sur la lecture publique... ouais... il y a des cultures différentes là pour le coup... Bon en Champagne-Ardenne, il n'y a pas de problématique de langue... Alors il y a les questions transfrontalières qui sont un point commun, mais c'est pas les mêmes pays voisins. Le transfrontalier fait partie des problématiques communes avec l'enjeu, très limité géographiquement de travailler avec le pays voisin. Ça ne descend pas très bas. C'est-à-dire que le transfrontalier pour les Ardennes, c'est une réalité, pour le département que je suis,

pour la Haute-Marne, pas du tout. Il y a peut-être des opportunités identiques mais pas avec les mêmes interlocuteurs non plus.

JA : J'avais deux autres dernières questions. La première c'est que dans la littérature professionnelle « bibliothèque », les SRL apparaissent assez peu dans ce qui a été édité ces dernières années. Je me demandais, pour vous, quelle en serait la raison ?

DRAC GRAND-EST : ... Je ne sais pas pourtant, elles sont structurées avec la FILL, qui est pourtant un partenaire bien identifié du ministère, qui s'appuie sur elle pour un certain nombre de dispositifs, qui s'appuie aussi sur la FILL pour faire des enquêtes.

JA : Par exemple dans le *Métier de bibliothécaires*, on note une disparition progressive de la mention des SRL en parallèle de la question de la coopération...

DRAC GRAND-EST : Je ne saurais pas l'expliquer. Je pense que les SRL ont été très ré-interrogées avec la fusion des régions. INTERBIBLY, on a craint qu'elles disparaissent.

Alors, INTERBIBLY a toujours réussi à maintenir ses actions, mais il y a eu une partie importante de son activité qui a, quand même, été tournée vers la défense de son existence, faire la preuve de son utilité, repenser éventuellement ses missions, ou les adapter pour continuer à répondre à la demande, et à coller aux besoins du politique. Il y a eu des périodes de turbulences et je ne pense pas que ce soit propre à la région dans laquelle on a été, alors... C'est peut-être pas les périodes les plus fastes pour...

JA : Et la crise qu'on traverse, est-ce qu'elle va revaloriser l'importance des SRL ?

DRAC GRAND-EST : Alors dans notre région c'est certain ! c'est absolument certain. On a fait des bilans avec la Région et ils ont compris à quoi servait INTERBIBLY, ils disaient : « on avait l'impression que vous étiez un peu hors-jeu ou en tout cas en dehors de notre champ de compétences... » et ils ont pu à l'occasion de cette crise faire la preuve de leur efficacité à travers toutes les actions auprès des auteurs, des actions de manifestations littéraires, des remontées d'informations très rapide, la prise en charge de certains dispositifs avec beaucoup de bonne volonté. Je pense qu'ils ont pu montrer qu'ils s'adressaient à toute la région, qu'ils étaient reconnus, qu'ils étaient fiables. Donc oui, je pense que ça les a plutôt confortés.

JA : En même temps que la réforme des Régions, on a entendu beaucoup parler de la notion de droits culturels. Est-ce que vous pensez que cette apparition de la notion dans le débat et dans les lois, est-ce que vous pensez que ça peut avoir un impact sur leurs missions vis-à-vis de la lecture publique ?

DRAC GRAND-EST : Euh... alors pour la nôtre, je ne l'ai pas beaucoup vue s'emparer de ces questions-là. Non pas de façon évidente.

JA : Et est-ce qu'il y aurait d'autres événements prochainement qui impacteront les actions envers la lecture publique d'INTERBIBLY ?

DRAC GRAND-EST : Pas comme ça... Après il va y avoir à nouveau les élections régionales... Peut-être pas de changements de périmètre, et puis les interlocuteurs principaux d'INTERBIBLY sont assez stables.

Les interlocuteurs principaux d'INTERBIBLY sont assez stables. Les BD ont vu leur rôle plutôt conforté ces dernières années, après avoir promis leur disparition avec la loi NOTRE, en fait, elles en sont sorties plutôt renforcées, voilà... c'est un

interlocuteur important qui a l'habitude de discuter avec INTERBIBLY ... bon, les communes, les intercos etc.

Euh... mais par contre, on n'est pas à l'abri d'un changement d'orientation politique et là, plus encore que l'Etat c'est la Région avec les élections, qui peut remettre en cause un peu les choses... pour notre région !

JA : D'accord ! Et vous à la DRAC, il y aurait des besoins dans les prochaines années sur lesquels vous pourriez mobiliser la structure ?

DRAC GRAND-EST : Bin la structure est déjà bien occupée, en fait ! Là, la commande qui va beaucoup l'occuper, c'est justement de réaliser le site Internet. Ce qu'on demande aussi c'est de normaliser les relations avec les deux autres partenaires, d'où l'importance de ce site. C'est leur gros dossier actuellement !

JA : D'accord ! J'ai terminé de mon côté, merci beaucoup !

## **ENTRETIEN N°8**

### **Agent du Service culturel – secteur « Livre » de la Région Grand-Est**

JA : Tout d'abord je voudrais connaître le périmètre d'action de la Région en matière culturelle, dans quels secteurs du champ culturel investit la Région et s'il y a des différences, en termes de méthode, et de secteur par rapport à d'autres régions françaises.

SC GRAND-EST : Alors la collectivité régionale, comme la majorité des collectivités, elle a une politique culturelle sur plusieurs champs, sur le champ du patrimoine, de la mémoire, sur le champ du spectacle vivant donc dans tout ce qui est création (on compte la musique, le théâtre, la danse, le cirque, etc.), et puis sur le champ des industries créatives ou culturelles. On a le cinéma et le livre qui est le service auquel, moi, je suis rattaché. Donc c'est les politiques en faveur des industries créatives dans lesquelles on a aussi tout ce qui est plutôt numérique et jeu vidéo. Peut-être, dans les particularités régionales, on a des politiques en faveur des projets transfrontaliers, puisque la Région Grand-Est, est la région de France qui partage le plus de frontières avec d'autres pays, donc voilà on a un soutien aux projets transfrontaliers. De par aussi cette spécificité un peu locale et historique, on a des soutiens aux projets autour du bilinguisme ou de la culture régionale, bon... C'est un peu historique par rapport à l'Alsace, et du coup, c'est un peu en train de s'étendre suite à la fusion puisqu'il y a aussi, effectivement, des langues régionales côté Lorrain, côté Champagne-Ardenne mais peut-être un peu moins prégnantes que côté alsacien de par la législation et les histoires différentes. Donc voilà. Peut-être dans les particularités, j'ai envie de dire ce serait ça : le côté transfrontalier, le côté bilinguisme et le côté culture régionale qu'on ne retrouvera pas forcément dans toutes les régions. Et sinon, j'ai envie de dire, on a une politique qui est assez classique, de soutien à la création, de soutien à la diffusion voilà pour la politique culturelle de manière générale.

JA : D'accord et bien du coup, après, je me demandais quel était le périmètre d'action en matière de livre et de lecture, et puis est-ce qu'il y a eu une évolution et est-ce que cela va évoluer ?

SC GRAND-EST : D'accord. Alors du coup le périmètre d'action sur le livre et la lecture donc il y a deux volets. Il y a le volet classique comme une instance publique qui est un volet subvention. Donc, dans ce cadre-là, on a plusieurs

dispositifs qui sont financés ou co-financés par la Région notamment, depuis 3 ans, dans le cadre d'un accord entre la DRAC Grand-Est, la Région Grand-Est et le CNL. Dans ce cadre-là, on a des dispositifs assez classiques qu'on peut retrouver dans d'autres Régions qui sont des subventions, alors qui se déclinent en aides aux auteurs, il y a les aides à la création littéraire qui, elles, sont uniquement financées par la région, les aides aux résidences d'auteurs associés, donc là, c'est un dispositif DRAC et Région. Ça c'est le volet vie littéraire. Dans le volet économie du livre, on a plutôt le soutien aux éditeurs, le soutien aux libraires. Alors le soutien aux éditeurs c'est DRAC et Région et le soutien aux libraires c'est DRAC, Région et CNL. Voilà, donc là c'est des dispositifs classiques et à ces dispositifs classiques, on a ajouté deux dispositifs un peu transversaux. Il y a une aide aux projets interprofessionnels. Donc là l'idée, c'est de faire le lien entre le livre et autre chose, donc le livre et le cinéma, les arts visuels, le théâtre, etc. ou d'aider à la mutualisation de moyens de mêmes acteurs de la chaîne du livre, donc des bibliothécaires qui se mettent ensemble parce qu'ils ont besoin de créer un outil particulier ou même chose pour des libraires ou etc. etc. Donc ça c'est l'aide aux dispositifs professionnels qui peuvent relever soit de la vie littéraire, soit de l'économie du livre. Et, ensuite, on a une aide un peu plus spécifique, qui est l'aide aux projets transfrontaliers dans le domaine du livre, donc qui est hors des dispositifs de financement d'autres projets transfrontaliers. Là, c'est des projets transfrontaliers dans le domaine du livre. Ensuite, la particularité de la région Grand-Est, comme nous n'avons pas de structure régionale du livre, que nous nous comportons nous-mêmes comme une structure régionale du livre, nous avons un programme opérationnel qui est adopté chaque année. Il passe en commission permanente dans nos instances en début d'année. C'est un peu notre programme d'actions et d'activités pour l'année. On l'appelle programme opérationnel, et c'est clairement des actions propres quoi. Donc la première, c'est la présence sur les salons nationaux et internationaux. Là l'idée, c'est de favoriser la visibilité des éditeurs régionaux sur les salons nationaux. On a un dispositif d'accompagnement des acteurs de la filière du livre qu'on a mis en place depuis deux ans avec un soutien de l'Union européenne, donc le FEDER et là, on a un accompagnement au développement professionnel des libraires, des éditeurs et des auteurs-illustrateurs et donc dans ce cadre-là, on a fait appel à un cabinet. Donc on travaille avec un cabinet qui s'appelle Axiale pour l'accompagnement des éditeurs et l'accompagnement des libraires, qui est un accompagnement individuel. Donc, sur des choses très basiques... business plan, perspectives économiques, RH, etc. Et sur l'accompagnement des auteurs illustrateurs, on a fait appel à une association qui s'appelle Centrale Vapeur. Là, on a un mixe de collectif et d'individuel. Donc on a beaucoup de temps collectifs sur le statut, le régime social, fiscal, etc., les droits d'auteur, sur comment présenter un book, comment le présenter à un éditeur, et un peu d'individuel aussi, notamment en lien avec un agent littéraire avec qui on travaille aussi sur le dispositif. Dans notre programme opérationnel, on a aussi tout un volet qu'on appelle plutôt « information/mise en réseau » et là alors on a notamment un volet, on l'appelle animation/promotion/mise en réseau. Alors on a les prix littéraires et dans les prix littéraires, on a la participation de la région Grand-Est au prix Horizon. Le prix Horizon, c'est un prix littéraire du deuxième roman qui est coordonné par une ville belge. On aide à la création de comités de lecteurs et, du coup, après, on emmène tous les lecteurs sur le festival du deuxième roman, et on achète les livres pour les comités de lecteurs... On a aussi notre propre prix du livre, prix du livre Grand-Est-depuis 2 ans. Il a été créé en 2018 et c'est un prix autour de l'illustration, de l'image donc il y a plusieurs catégories.

Après on fait toute la valorisation du prix, réunion du jury etc. etc. et puis on a une nouvelle action en 2021 suite aux réunions qui se sont déroulées en 2020 pendant la crise sanitaire, et toute une réflexion de la Région Grand-Est- avec la DRAC sur un petit peu la suite quoi. Sur les questions de développement durable et donc on a tout un groupe de travail qui s'est réuni sur « culture et développement durable » et donc un groupe « livre et développement durable » présidé par une libraire. Donc, on a sorti plusieurs idées de cette réflexion, et donc, nous, on a inscrit dans notre programme opérationnel plusieurs actions autour du livre et du développement durable, à commencer par des formations pour les éditeurs, inciter les libraires à accepter moins de PLV, qui va ensuite à la poubelle etc. et puis il y a tout une action qui est en lien, qui date déjà de 2 ans mais que l'on a un peu rattachée à ça : « rendre le livre un peu accessible par tous », et notamment, un projet entre lecture et transport. Et donc on va installer des boîtes à livres dans les boîtes TER de la région. Comme c'est des compétences régionales tout ce qui est TER, la région étant autorité d'organisation des transports. On est en train de créer une application sur livre et lecture pour que le moindre voyageur en TER puisse avoir accès à des informations, puisse avoir accès à des livres, savoir où est la boîte à livres la plus proche, la médiathèque la plus proche, la librairie etc. Et l'idée c'est d'ouvrir ce projet de boîtes à livre dans les gares à des lieux plus sociaux. Ce serait une des définitions du développement durable, qui est le volet plus social donc voilà, installation de boîtes à livre dans une MJC, dans un bâtiment HLM, dans un EPHAD, une crèche etc. etc. et la commande d'une étude sur l'impact de la filière livre régionale sur le développement durable, donc, notamment, sur l'environnement type bilan carbone mais plus sur la durée de vie du livre etc. Puis, à termes, l'idée et de construire un projet d'envergure économique sur la relocalisation de la filière papier en région. La Région sera aussi partenaire d'actions qui sont mises en place par la DRAC notamment l'opération « Jeunes en librairie » qui est une initiative nationale, dont la Région sera partenaire. Voilà un petit peu pour notre programme. C'est ce qui nous occupe une partie de l'année, en plus de l'instruction des subventions. On a vraiment les deux volets.

JA : Et du coup, il n'y a pas de programme particulier en faveur des bibliothèques ou des acteurs du développement de la lecture ?

SC GRAND-EST : Non. Alors le volet lecture publique n'est justement pas dans les compétences Région, et donc là-dessus, on s'appuie effectivement plutôt sur Interbibly. Donc ce qu'on a fait, il y a deux ans, à la fois la fusion des Régions et des formats très différents entre l'Alsace, la Lorraine et la Champagne-Ardenne, on a commandé une étude, une assistance à maîtrise d'ouvrage, DRAC et Région, pour aboutir un peu à une réflexion sur la structuration de la filière livre en Grand-Est- qui a abouti à, en fait, la signature d'une convention d'objectifs entre la Région, la DRAC et trois structures centres de ressources, qui sont un peu nos piliers. Interbibly est donc un peu notre centre de ressources vie littéraire. Historiquement, effectivement, elle était plutôt un réseau de bibliothécaires et d'archivistes. Nous, on a un petit peu forcé, et c'est aussi les résultats de cette assistance à maîtrise d'ouvrage pour que Interbibly soit le centre de ressource de l'ensemble de la vie littéraire. C'est-à-dire l'accompagnement des auteurs, l'accompagnement des manifestations littéraires, des résidences d'auteurs et, bien sûr, en gardant tout son volet lecture publique qui, pour nous Région, est moins prioritaire dans le sens où ce n'est pas dans nos compétences, même si évidemment, ça nous intéresse. Donc, tout ce qu'on fait en faveur des bibliothèques, médiathèques, tout ce qu'on fait en faveur de la lecture publique... par exemple, il y a beaucoup de médiathèques qui sont porteuses de projets de résidences d'auteurs : nos projets, dans ce qui est

dispositif d'auteurs associés, sont ouverts aux médiathèques. Moi je travaille beaucoup avec les médiathèques dans ce cadre-là. Mais sinon, tout passe par Interbibly qui fait l'intermédiaire, donc qui a les fichiers, qui a les réseaux, qui, elle, est en capacité de mettre en place des actions vraiment opérationnelles en direction des médiathèques. Donc nous, c'est pas du tout notre public cible principal, même si, comme je vous le disais, on travaille avec eux dans le cadre de certains dispositifs ou certaines actions. L'exception c'est, je ne vous en ai pas parlé parce que, comme il ne rentre pas dans le contrat de filière DRAC-Région-CNL, j'ai pas parlé, mais on a un soutien aux bibliothèques qui s'appelle le FRAB, le Fonds régional de rénovation et d'acquisition des bibliothèques, qui est un fond conjoint DRAC-Région, et qui est à peu près la seule chose qu'on fait pour les bibliothèques. C'est pour l'achat ou la restauration d'ouvrages anciens, donc c'est plutôt pour le côté patrimonial. Sinon sur les médiathèques, non, on n'a pas d'action à proprement parler puisque la lecture publique n'est pas dans nos compétences. On s'appuie plutôt sur les départements, sur les bibliothèques départementales.

JA : Et, lorsqu'Interbibly est devenue la structure pour la vie littéraire... il n'y avait pas de structure pour la vie littéraire avant, c'est bien cela ?

SC GRAND-EST : Non, pas vraiment, en fait. C'est-à-dire qu'Interbibly, qui avait plutôt historiquement la mission de s'occuper des bibliothèques et des archives, commençait à développer cet aspect-là mais nous, on a voulu le renforcer. En fait, le problème en Grand-Est c'est que, comme il n'y a pas effectivement d'Agence régionale du livre qui couvrirait les différents champs, c'est beaucoup la Région qui fait. Mais l'idée c'était que ça ne repose pas uniquement sur la collectivité, mais aussi sur une structure intermédiaire. On pensait, et je pense toujours, qu'Interbibly était la mieux placée pour. La personne qui a été recrutée est juste une perle qui fait un boulot incroyable, qui est effectivement issue du monde des bibliothèques. Elle fait un travail extraordinaire, et elle a tout de suite compris quelles étaient les attentes, et avec ses petits moyens - c'est déjà une grosse association parce qu'il y a déjà plusieurs équivalents temps pleins, mais elle a des compétences à la fois opérationnelles, puisqu'il y a l'organisation du festival littéraire, l'organisation des rencontres d'auteurs en lycée. Elle a été très, très, réactive l'été 2020 pour organiser des mini-résidences en bibliothèques dans le cadre de l'Été culturel et apprenant, donc il y a une vraie plus-value sur de l'opérationnel. Puis, sur l'accompagnement des auteurs, moi je suis vraiment très, très, contente de ce qui commence à voir le jour, parce qu'il y a eu une journée d'information à destination des auteurs de l'écrit sur comment on trouve un éditeur, il y a eu une journée numérique sur la littérature jeunesse en Grand-Est-, il y a eu les petites vidéos sur les livres confinés qui étaient sortis pendant la période du confinement 2020. L'idée de proposer régulièrement des accompagnements, des informations aux auteurs de l'écrit et donc, là, ça commence vraiment, je trouve, à prendre forme. Et, il y a un partenariat qui est en train de se créer avec Centrale Vapeur qui est vraiment l'équivalent côté illustration. Il y a déjà des outils assez incroyables, un forum, des outils à la fois juridiques, financiers, fiscaux etc. qui sont vraiment intéressants et donc je pense qu'il faut mutualiser. Donc ça, ça commence vraiment à prendre forme et c'est vraiment bien, notamment sur les auteurs. Après sur les manifestations littéraires, ça s'est fait de manière un petit peu plus fluide parce qu'il y avait déjà un réseau existant informel puisqu'il n'y a pas d'associations qui réuniraient les manifestations littéraires du Grand-Est, mais il y a un réseau informel qui est un peu piloté par le salon du livre de la jeunesse de Troyes, l'association Culture et loisir, et Interbibly a pris la main en 2020 pendant le confinement, et vraiment, c'est un réseau qui est hyper fort, hyper solidaire et qui fonctionne vraiment très bien,

heu... et voilà que Interbibly a vraiment boosté et suivi de près, donc ça c'est plutôt chouette. Donc voilà, sur le côté centre de ressources, vie littéraire moi je trouve que ça commence à prendre bien forme, et je pense que ça va vraiment monter en puissance, et c'est vraiment bien. Et pour nous, Région, même si moi effectivement je n'ai pas tout l'historique, je ne suis pas là depuis assez longtemps, mais je sens quand même la différence entre quand j'étais, en gros, toute seule pour accompagner tous les auteurs, les manifestations littéraires etc. et puis le fait que maintenant il y ait un peu, d'autres interlocuteurs, une autre dynamique, une association qui répond présente, qui est force de propositions et en même temps qui est à l'écoute et qui a les capacités un peu plus souple qu'une collectivité. Voilà, quand il faut organiser un truc, ça va plus vite que nous, voilà, et en même temps on le fait ensemble donc c'est plutôt chouette. Il y a une communication très fluide, très transparente et c'est vraiment chouette. Alors après c'est surtout des questions de personnes, j'ai envie de dire, on a établi ça avec Caroline et c'est vraiment bien, et puis elle a su s'entourer d'une équipe qui est plutôt bien aussi, donc c'est chouette. Et du coup, dans cette fameuse convention avec les trois centres de ressources, en fait, chacun a un peu son approche métier et chacun a ensuite une action interprofessionnelle à mettre en place. La CIL gère le magazine Livre Est qui sort deux fois par an. La LIL pilote l'organisation des rencontres annuelles professionnelles du livre et Interbibly pilote la création d'un portail, qui serait la première entrée pour les acteurs du livre en ligne, qui seraient ensuite redirigés vers les différentes informations, vers les différents interlocuteurs. Clairement, comme il n'y a pas une agence régionale du livre, il manquait une porte d'entrée. Ce sera ce portail-là, qui va s'appeler le portail *Grammage*, et qui est en train d'être mis en place par Interbibly, et qui va pouvoir, un petit peu, faciliter la lisibilité pour tout le monde.

JA : Et du coup, vous discutez comment des orientations d'Interbibly, y-a-t-il des comités de pilotage ?

SC GRAND-EST : Oui, alors dans le cadre de la convention d'objectifs qu'on a signé tous ensemble, donc c'est une convention pour 2 ans (2020-2021), donc DRAC-Région-CIL-LILE sont signataires de la même convention d'objectifs, et donc pendant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, enfin la suite de celle-ci et quand on a opté pour ce format-là, les trois centres de ressources se sont mis d'accord pour dire quels étaient, un peu, leurs champs d'actions propres à chacun, et le champ d'action interprofessionnel, et ils nous l'ont proposé. Donc voilà, nous Région et DRAC, on a dit, ça, ça nous intéresse ou ça, ça nous intéresse moins, on l'a mis noir sur blanc dans cette convention d'objectifs. Clairement, les missions d'Interbibly sont inscrites dans cette convention d'objectifs. Alors c'est large : accompagnement des auteurs de l'écrit, accompagnement des résidences d'auteurs, des manifestations littéraires, gestion de l'agenda des manifestations littéraires, le portail interpro etc. etc. Donc ça, c'est écrit dans cette convention. Ensuite, plusieurs fois par an, il y a des réunions techniques et des réunions politiques. Les réunions techniques regroupent les différents salariés des structures et la DRAC et la Région. On fait un point d'avancement sur l'avancement, sur les projets, est-ce qu'il faut rectifier le tir à un moment donné. Et puis il y a ce qu'on appelle la conférence des présidents, donc qui est censée se réunir, je crois trois fois par an, donc avec les présidents de chaque structure, puisqu'on est sur des structures associatives et les élus ou la directrice régionale des affaires culturelles, ou, nous, le président de la commission culture. C'est vrai que les différentes réunions qui ont eu lieu dernièrement fin 2020, 2021 étaient plutôt sur qu'est-ce qu'on fait en termes financiers, s'il y a eu plus ou moins de dépenses sur les maintien d'enveloppes, sur les réaffectations. L'avantage de travailler en étroite collaboration avec Caroline Oudart c'est que, par exemple, il

y avait un tout petit surplus sur 2020, et elle m'a tout de suite demandé « Est-ce que en 2021, en février, si j'organise une journée littérature jeunesse en Grand-Est, et voilà, si je réaffecte cet argent là-dessus est-ce que ça te convient ? ». Evidemment voilà, nous on vérifie, je ne décide pas toute seule, évidemment, mais la proposition était la bienvenue, et voilà, c'est assez réactif et dynamique, et c'est plutôt chouette parce qu'elle est vraiment force de propositions, et voilà. On discute beaucoup nous de manière bilatérale sur les choses qui peuvent se traiter à notre niveau et ensuite il y a évidemment les discussions avec les présidents, les élus, ce qui va bien sur la dimension un peu plus stratégique quoi.

JA : Oui, d'accord. Et du coup, est-ce que dans le financement d'Interbibly est-ce que c'est un budget global ou bien est-ce que c'est fléché, et avec la DRAC comment est-ce que vous vous répartissez les missions financées ?

SC GRAND-EST : Oui, alors, on a cette fameuse convention d'objectifs. Du coup, c'est un peu les missions telles que je vous les ai déjà décrites : tout ce qui relève de l'accompagnement de la vie littéraire. Là on est sur un financement conjoint et ensuite comme Interbibly a d'autres missions, par exemple tout ce qui relève du patrimoine écrit est financé par la DRAC et puis par la BnF. Donc là, c'est d'autres budgets. Donc, en fait, nous, traditionnellement, ce qu'on demandait à Interbibly, là maintenant, un peu moins, parce qu'on est dans une convention plus globale, mais on demandait chaque année, le budget global de la structure et ensuite qui était séparé en différents budgets projets. Voilà, et la Région se positionnait pas du tout sur le patrimoine écrit, mais plutôt sur les rencontres d'auteurs en lycées, les festivals etc. Là, maintenant, on est, plutôt, sur quelque chose de global sachant que nous, on n'intervient pas sur le patrimoine écrit.

JA : D'accord, et le budget annuel... vous auriez un ordre de grandeur ? est-ce qu'il augmente, baisse, est stable ?

SC GRAND-EST : Ouais, alors du coup, là, ça va être difficile, ouais, parce que du coup, Interbibly est vraiment montée en puissance là, ces dernières années. La précédente directrice était à temps partiel, la précédente personne qui s'occupait de la communication était à temps partiel, et là maintenant on a deux personnes à temps plein. Du coup, effectivement, les budgets RH ont, de facto, augmenté. Effectivement, on leur a aussi demandé plus. L'accompagnement de la vie littéraire c'était plus que travailler sur le festival et les bibliothèques et les archives les autres années. En même temps, la première année, on leur a demandé de faire plus avec moins. Donc là sur 2020-2021, alors le budget qui nous est présenté par l'association est, d'en gros, 330 000 euros/an. On considère qu'il y a 280 000 de dépenses subventionnables parce qu'on enlève tout ce qui est apport en nature, ou les choses comme ça, et voilà... et nous, on finance pour 2021 à 78 000 euros ce qui est un petit peu moins, qu'en 2020 parce qu'en 2020, il y avait tout l'investissement sur la création du portail. En 2020, on devait être à 83 000 euros et là, on est à 78 000, ce qui est quand même assez important.

JA : Et du coup vous financez également la CIL et la LILE ?

SC GRAND-EST : Oui, tout à fait, dans le cadre de cette convention d'objectifs, on a effectivement une subvention annuelle à la LILE et une subvention annuelle à la CIL, qui ne sont pas du tout du même ordre puisque, que ce soit à la CIL ou à la LILE, il n'y a qu'un salarié. Et on a d'autres centres de ressources qu'on finance, mais qui ne sont pas dans cette convention d'objectifs. Je mentionnais à plusieurs reprises l'association Fauteuil Vapeur, enfin qu'on appelle Central Vapeur, qui est le centre de ressources d'accompagnement des illustrateurs, qui à termes

pourrait tout à fait rejoindre la convention d'objectifs, parce que ça fait sens. Dans le Grand-Est, on a beaucoup d'illustrateurs, notamment la présence de deux Ecoles d'Art... on a un vivier très dense, très fort. Donc là, ça justifie complètement d'avoir un centre sur l'accompagnement des illustrateurs et Interbibly sur l'accompagnement des auteurs de l'écrit, voilà.

J'ai oublié de mentionner effectivement dans nos subventions en faveur de la chaîne du livre, j'ai mentionné celles qui sont traditionnelles, j'ai pas mentionné les trois autres subventions qui sont un peu transversales, qui sont cinéma ou livre. On a le financement des festivals, au titre d'un dispositif qui s'appelle développement culturel des territoires, qui est, un peu, l'équivalent des manifestations littéraires, mais sur des choses beaucoup plus localisées, plus petites et on a le financement au titre des centres de ressources qui est, effectivement, ce dispositif qu'on utilise pour Interbibly et les autres, dans lequel s'inscrivent plusieurs associations qui sont plutôt des intermédiaires, qui accompagnent différents acteurs de la chaîne, qui ont toutes ou presque, un volet opérationnel et un volet d'outils de mutualisation de ressources et, donc Interbibly, la CIL, la LILE et Central Vapeur sont les principaux concernés, mais on en a aussi d'autres. Voilà ils ne font pas tous l'objet de cette fameuse convention d'objectifs parce que c'est un peu compliqué, et qu'ils ne sont pas tous au même niveau, mais effectivement, c'est un peu l'outil de financement qu'on a pour ces associations-là.

JA : D'accord et quelque chose qui me vient en tête : Interbibly, par rapport à d'autres structures régionales en France, est beaucoup dans l'opérationnel, est-ce que c'est parce qu'il manquait ce genre d'actions sur la région, est-ce que c'est vous qui aviez impulsé cette manifestation ? Et finalement pour vous, est-ce important qu'Interbibly soit dans cette dimension opérationnelle ?

SC GRAND-EST : Alors le festival je ne suis pas là depuis assez longtemps, mais je crois qu'il a toujours été porté par Interbibly... c'était vraiment un festival littéraire itinérant, c'était dans ses projets habituels, donc là on n'a pas du tout forcé, ou quoi que ce soit. Par contre, le volet opérationnel des rencontres d'auteurs en lycée, là clairement, c'est la Région qui a missionné Interbibly pour les porter. Avant c'était porté directement par la Région Champagne-Ardenne, qui a demandé clairement à Interbibly de les porter. Et après, alors non, je ne pense pas que le festival littéraire itinérant résulte d'un manque. Il fait partie du paysage des manifestations littéraires du Grand-Est. C'est un chiffre qui ne veut pas dire grand-chose, mais je crois qu'on dit qu'on a 70 manifestations littéraires en Grand-Est. On doit en avoir plus, mais comme on ne les finance pas toutes. Je trouve que ça légitime l'action d'Interbibly. C'est pas évident, mais moi, je trouve que c'est important pour un centre de ressources d'être aussi opérateur.

JA : Et alors en termes, disons, d'évaluation, bon cela va recouper des choses dont vous avez déjà parlé, mais pour vous, quels sont les bénéfices d'Interbibly sur le territoire pour la Région ? Vous avez évoqué l'intérêt de travailler à deux mais y-a-t-il d'autres bénéfices ?

SC GRAND-EST : Bin, oui, alors déjà, il y a ça, on s'échange beaucoup d'informations et puis on se complète et puis je pense qu'il y a... Bon pour la Région le volet opérationnel est important. C'est important qu'on n'ait pas tout délégué à des structures intermédiaires mais que tout ça se fasse en complémentarité... Je pense que c'est bien, comme par ailleurs, on est pouvoirs publics, donc on n'est pas tout à fait neutres, derrière il y a des élus donc voilà il y a des questions politiques, et puis on est aussi financeurs, donc c'est bien aussi de se détacher. Je trouve que c'est bien aussi, qu'une association puisse faire l'intermédiaire et s'adresser

directement aux manifestations littéraires que, par ailleurs, nous, on finance... voilà qu'il n'y ait pas forcément de... je ne parle pas de conflits d'intérêts mais plus voilà de points de vue je pense que certains acteurs, voilà, parleront plus facilement de certains sujets à une association qui n'a pas d'enjeux financiers, plutôt que d'en parler à moi qui vais instruire la demande de subventions. En termes, pas forcément de neutralité mais de fluidité, c'est pas mal aussi.

JA : D'accord, et donc comment décidez-vous de ce qui est « délégué » à Interbibly et de ce que vous continuez, vous, à faire... est-ce que le facteur « fluidité » que vous venez d'évoquer joue ?

SC GRAND-EST : Oui, après, on fait ensemble aussi... enfin, c'est un peu embêtant de parler de délégation des choses, parce que clairement, ça reste des associations qui sont maîtres... enfin elles ont un conseil d'administration. Les associations restent maîtresses de leurs activités, de leurs projets associatifs etc. donc on n'est pas sur de la délégation de services publics, mais c'est vrai qu'on a travaillé ensemble sur les besoins des acteurs, sur ce que, nous, on pensait qu'il était bon de leur proposer, et qui était en capacité de proposer quoi... Je ne pense pas que sur Interbibly on revienne en arrière. Je ne sais pas quel mot on peut employer mais on étudie ensemble quels sont les besoins, et c'est porté ensemble dans le cadre de leur projet associatif et dans le cadre de notre convention d'objectifs. L'idée c'est que, à terme, ce soit facile de savoir qui fait quoi, et que tous les champs d'action et tous les métiers soient couverts, ce qui n'est pas tout à fait le cas, et ce qui n'est pas évident, parce qu'il y a l'historique de chacun, il y a le fonctionnement de chacun, il y a les équipes plus ou moins grandes.

JA : Oui, d'accord, et donc justement, je me demandais, aujourd'hui, quels pouvaient être les freins à la façon dont vous imaginez développer votre partenariat avec Interbibly, la CIL, la LILE ?

SC GRAND-EST : Sur Interbibly on a levé tous les freins donc j'ai envie de dire, ça roule, c'est bien, on est vraiment sur quelque chose de positif. Après dans les perspectives d'amélioration sur Interbibly, je pense que c'est au niveau de la gouvernance, je pense qu'il faut vraiment qu'intègrent le conseil d'administration des auteurs, des organisateurs de manifestations littéraires. Aujourd'hui on est dans un conseil d'administration d'Interbibly, qui est encore trop bibliothécaires et archivistes. C'est normal, là, on a vraiment cet historique là, mais il faut vraiment... c'est pas grave, ça va venir, mais je pense qu'il faut aussi que les auteurs s'approprient ce nouvel outil, et aient aussi envie de le faire vivre, et donc de s'investir dans la vie de l'association. Il faut que tous les différents interlocuteurs soient représentés pour être aussi forces de proposition sur des nouvelles actions.

JA : Peut-être dernière question sur les projets... Je sais, qu'actuellement, il y a le site web, est-ce qu'il y a d'autres projets pour l'avenir pour Interbibly ?

SC GRAND-EST : Bah, le gros projet, c'est en effet, ce fameux site internet qui sera un portail interprofessionnel, qui sera un gros projet, qui avance bien et à terme, ça va être chouette. Et oui, ensuite, c'est de développer plus d'actions sur l'accompagnement des auteurs de l'écrit, que ce soit en termes de conseils juridiques, sociaux, fiscaux, que ce soit, sur de la formation ou des sessions d'informations. Il y a beaucoup de demandes, parce que quand on parle des auteurs en Grand-Est, moi, j'ai un fichier de 500 entrées. Il y a celui qui a écrit un seul bouquin, il y a celui qui en a écrit 100, il y a celui qui fait ça à côté du reste, il a une autre activité professionnelle, et puis il y a celui qui en vit et clairement ils ne sont pas majoritaires, donc c'est un peu compliqué de se dire on accompagne les 500

auteurs. Je pense que la priorité c'est de se dire qu'on accompagne ceux qui essaient d'en vivre, enfin voilà, ceux qui essaient de vivre de leur activité de création. Et c'est là, qu'Interbibly a un rôle à jouer et que ça va, je pense, monter en puissance. Nous, on réfléchissait avec Caroline à proposer, peut-être, une réunion d'information tous les trois mois. Mais après Interbibly, historiquement sur l'organisation du festival et des rencontres d'auteurs en lycées, partenaire de la Maison des écrivains, la MEL et il y a des contacts assez forts avec la SGDL. Donc voilà, il y a plusieurs choses qui se font, il y a plusieurs auteurs dernièrement qui ont eu des problèmes avec leurs éditeurs, qui se sont retournés vers Interbibly qui a réussi à mobiliser le service juridique de la SGDL.

JA : Et dans les actions qui sont menées, Interbibly arrive à toucher tout le territoire ? parce que c'est grand j'imagine...

SC GRAND-EST : Ouais, alors, j'ai l'impression que sur les auteurs ça commence maintenant à rentrer dans les habitudes. Interbibly, ils sont à Châlon mais s'il y a un auteur de Strasbourg, il peut tout à fait être accompagné par Interbibly, je pense que, voilà... Les manifestations littéraires, c'est aussi bien rentré. Après sur le volet opérationnel c'est vrai que, du coup, les rencontres d'auteurs en lycées ou le festival, forcément c'est difficile de faire quelque chose sur l'ensemble du territoire, ça c'est assez logique. Non, après, je pense qu'il va y avoir vite un problème de RH, ça a beau être une équipe avec plusieurs ETP... Bon, la crise nous aura un peu forcé à imaginer des alternatives, donc on fait beaucoup de visioconférences, on n'est pas obligés de se réunir en vrai pour tout mais, oui, si Interbibly veut accompagner tous les auteurs de tout le Grand-Est-... Après voilà, ce qu'on imaginait, c'est que ça pouvait être aussi une répartition géographique, voilà, la première réunion est à Nancy, l'autre ailleurs de manière à ce que tout le monde n'ait pas forcément besoin de traverser tout le Grand-Est- pour avoir le même niveau d'information. Il peut y avoir des outils sur le portail, qui sont des outils mutualisés. C'est vrai que pour le moment, Interbibly est beaucoup plus connu par les bibliothèques et surtout en Champagne-Ardenne, mais clairement là, ça évolue plutôt favorablement, surtout suite à la proposition des livres confinés, l'été culturel et apprenant. Là, il y a eu vraiment une montée en action, qui fait que Interbibly est vraiment plus reconnue maintenant par l'ensemble du territoire, mais ça va prendre encore un peu de temps, ça c'est sûr.

JA : Ok ! Et bien écoutez, moi j'ai fait le tour de mes questions donc voilà, merci beaucoup de votre temps !

## ENTRETIENS RELATIFS A L'ALCA

### ENTRETIEN N°9

#### **Chargé de mission « lecture publique » à l'Agence Livre-Cinéma & Audiovisuel (ALCA)**

*En début d'entretien, les grands axes de la grille sont présentés à l'interviewé.*

ALCA : Alca est constituée de la fusion de trois centres régionaux du livre, celui de Poitou-Charentes, du Limousin et celui de Aquitaine. Donc, après la fusion des régions, les centres régionaux naturellement ont fusionné en une seule entité

comme dans les autres régions de France. Il a donc été décidé à ce moment-là pour faire vraiment très, très, court qu'on séparerait, parce que nous étions deux chargés de mission dans le périmètre de cette grande Région, mon collègue à Poitiers et moi. Il exerçait les mêmes missions que moi, pour Poitou-Charentes, que moi j'exerçais en Aquitaine. Donc j'étais responsable de la lecture publique et du patrimoine en Aquitaine pendant 4 ans, et donc à la fusion des Régions, il y a deux ans de ça... oui ! On a décidé qu'on séparerait en deux nos fonctions. C'est-à-dire que mon collègue est en charge du patrimoine, et moi de la lecture publique pour l'ensemble des douze départements, ce qui ne se pratique pas forcément dans d'autres régions de la même manière, après la fusion. Là, on a un territoire qui est grand comme l'Autriche, et 12 départements, on ne fonctionne plus du tout de la même façon.

JA : Lorsque vous dites que vous ne fonctionnez plus du tout de la même façon, parlez-vous vraiment de l'organisation, ou bien est-ce qu'il y a des missions qui ont évolué ?

ALCA : Oui, oui ça a changé parce que j'étais beaucoup plus souvent sur la route, avant. Donc il y a eu ça... et il y a eu le Covid, dans la foulée ! Donc ça, ça a joué beaucoup aussi sur nos disponibilités, les bibliothèques dans un premier temps étaient fermées, et maintenant les déplacements étant déconseillés, ça a changé beaucoup la présence que je pouvais avoir sur le terrain. Mais c'est à reconstruire, c'est à reconstruire autrement... D'une façon différente, plus par projet, un accompagnement plus long dans le temps avec moins de bibliothèques... la connaissance du terrain comme peuvent l'avoir les conseillères livre et lecture de la DRAC qui, elles, passent énormément de temps sur la route parce qu'elles ont besoin de voir les structures.

Donc il y a une référente « ALCA » à la DRAC mais je suis en contact étroit évidemment avec les conseillers des trois ex-régions. Donc, à ce niveau-là, j'ai gagné en agilité, comme on dit maintenant, parce que j'ai trois conseillers au lieu d'un, ce qui est, quand même, très agréable parce que, comme ils sont très occupés, j'ai toujours une réponse de l'un ou l'autre. Je suis vraiment très, très, bien accompagné par la DRAC et ce qui est indispensable. C'est un poste qui demande une collaboration étroite et ouverte avec les conseillers. Pour ce qui est de l'histoire d'ECLA... ECLA qui est devenue ALCA, était déjà la fusion du Centre régional du livre et du cinéma, et donc, cet organisme-là a fusionné avec les organismes du Limousin et de Poitou-Charentes.

JA : D'accord ! Peut-être maintenant, on peut parler plutôt de ce travail que vous menez avec les bibliothèques si vous le voulez bien.

ALCA : Oui, oui, oui. Alors à moins d'être missionnée pour des dispositifs extrêmement spécifiques comme par exemple... Parce que j'imagine que vous êtes en contact avec les autres CRL, euh...

JA : Oui, je suis même en observation à *Livre et lecture en Bretagne*.

ALCA : La Bretagne, leur grande force c'était la formation, ils ont longtemps travaillé sur le catalogue de formations. Ils travaillent très, très, bien en Bretagne. Je ne dis pas que les autres travaillent mal, mais ils sont particulièrement efficaces. Sinon en Occitanie, ils étaient missionnés en lecture publique pour faire par exemple de la conservation partagée. Donc là, c'est des dispositifs très particuliers qui sont assez chronophages et qui impliquent un certain nombre de bibliothèques. Donc, du coup, je travaille en bonne intelligence avec l'université de Bordeaux, qui étend ses missions de conservation partagée des périodiques au Poitou-Charentes et au Limousin avec l'Université de Poitiers et l'Université de Limoges. Et donc, là,

ALCA accompagne cette réflexion. On l'a accompagnée financièrement, modestement, mais surtout au niveau de la création de contact, et puis intellectuellement... de dire « ok, nous, on est une agence régionale, c'est un service régional qui est fait par l'université, mais qui intéresse la lecture publique, et qui peut intéresser potentiellement toutes les bibliothèques ». Donc, on est là pour être sûrs que les bibliothèques soient informées du service qui peut être rendu par le PCP. Ça c'est une des missions au niveau plan de conservation partagé. Concrètement on vient en appui du service rendu par l'université de Bordeaux, et on a beaucoup insisté pour que ce service soit étendu aux Universités de Limoges et de Poitiers. Ça va prendre son élan maintenant. Donc, moi, je suis très contente de ce succès parce que ça, c'est un véritable service public. Bon, naturellement, derrière, il y a l'ABES, qui finance le poste à l'Université et puis qui a des outils absolument extraordinaires comme Périscope. Voilà, on accompagne ça, c'est vraiment un accompagnement fin, je dirais, et pas technique... Nous, on n'est pas opérateurs. Or, ce n'était pas du tout le cas en Poitou-Charentes et Limousin, ils étaient opérateurs. Donc ça, ça change beaucoup le point de vue, et c'est très important selon qu'une agence se situe comme un opérateur ou pas.

JA : Oui !

ALCA : Donc, comme mission de la lecture publique.... C'est surtout l'animation de réseaux. Et qu'est-ce que c'est d'animer un réseau ? c'est d'abord prendre connaissance des besoins du terrain, et c'est la première chose que j'ai faite en arrivant, c'est de réunir toutes les bibliothèques, vraiment toutes ! Alors bon... Je viens des bibliothèques territoriales et je souhaitais donc, impliquer un maximum d'agents des bibliothèques à tous les niveaux, et non pas seulement des directeurs... Donc, c'est ce que j'ai fait, donc, j'ai commencé à les réunir, d'abord monter un fichier, et puis, à communiquer à l'ensemble des bibliothécaires, c'est-à-dire aux responsables et à leurs équipes et de dire « Vous faites partie de quelque chose qui s'appelle les bibliothécaires de Nouvelle-Aquitaine, et on est tous ensemble dans le même bateau et on va essayer de répondre aux besoins qui sont les vôtres : quels sont-ils ? ». Et c'est comme ça que j'ai commencé à travailler, à vraiment essayer de les impliquer dans la réflexion, de à quel moment on peut venir en appui et sur quoi ?

Là où on est bons, c'est qu'on propose des journées professionnelles et interprofessionnelles sur des sujets très pointus. On a fait, au fur et à mesure du temps, toutes sortes de thématiques. Et ces sujets doivent répondre, en ce qui me concerne, de manière concrète à des cas pratico-pratiques. Pour ce qui est des journées d'étude, il y a d'autres organismes qui sont mieux placés. Notamment les CRFCB, l'ENSSIB évidemment mais bon sur le terrain ce sera les CRFCB... Il peut y avoir d'autres fournisseurs... Et puis le CNFPT... Nous ce qu'on fait... on peut faire des journées plus larges, mais on propose aussi beaucoup de petites formules, style les « petits déjeuners » en direction des éditeurs. C'est trois éditeurs qui viennent expliquer comment ils fonctionnent, d'où ils viennent, pourquoi ils publient, qu'est-ce qu'ils publient, voilà. Et à chaque fois ce qu'on fait vis-à-vis des bibliothécaires et c'est indispensable, c'est de reprendre la chaîne du livre et de reprendre point par point qui gagne quoi, et qui fonctionne comment. Parce que les bibliothécaires sont en contact avec des libraires... Mais comment fonctionne un libraire, un éditeur, un auteur et ce qu'il gagne, il y a des clichés chez les bibliothécaires. Je caricature, bien sûr, mais on a toujours besoin de ça et nous l'interprofession c'est une chose à laquelle on tient énormément.

On travaille beaucoup autour de ça. On travaille très étroitement les uns avec les autres à l'agence c'est-à-dire avec mes collègues en charge de la vie littéraire ou de

l'économie du livre, justement pour apporter sur le terrain, une connaissance très fine de la chaîne du livre. C'est là qu'on se situe. L'agence est un promontoire exceptionnel par rapport à l'ensemble de la chaîne du livre. Et moi, c'est pour ça que je travaille en agence. C'est parce que j'adore ça ce surplomb par rapport à l'ensemble de la chaîne du livre. J'entends parler constamment de l'ensemble de la chaîne du livre et je vois les problématiques des uns et des autres.

Le contrat de filière, qui a été signé entre l'Etat, la Région et le CNL... c'est la colonne vertébrale de l'agence ALCA. Tout fonctionne autour du contrat de filière parce que là, il y a de l'argent. C'est de la distribution d'aides, études de dossiers, distributions, subventions... C'est énorme, 90% du travail de mes collègues. Et il y a une entrée pour les bibliothèques, c'est le compagnonnage qui peut être financé, en partie, lorsqu'un auteur d'un territoire monte un projet long avec une bibliothèque de son territoire et d'autres acteurs de la chaîne du livre parce que c'est obligatoire. Il faut qu'il y ait au moins une librairie ou des choses comme ça dans le circuit. Donc là, on intervient. Sinon, si vous voulez l'agence est principalement tournée autour du service rendu aux professionnels via le contrat de filière qui inscrit dans le marbre comment ça doit fonctionner et pour soutenir les maillons de la chaîne. Donc voilà, ça c'est ce que font mes collègues. Après c'est vrai que, moi à côté, je n'ai pas le même mode de fonctionnement parce que je n'instruis pas de dossier, je ne distribue pas de subventions... Donc c'est sûr que ça fait un peu deux poids deux mesures par rapport aux autres missions, mais du coup la force des chargés de missions bibliothèques ici et dans les autres régions, c'est justement l'animation de réseau. Alors on va faire ces journées pros, interpros et on va essayer d'être cohérents par rapport à ce qu'on met en ligne... On va essayer d'être un endroit ressource.

JA : D'accord.

ALCA : Donc c'est amusant car j'ai du mal à décrire en détails ce que je fais toute la journée et après je me dis j'aurais dû lui dire si ça, ça, et le reste. Là, depuis le Covid, c'est un peu épouvantable parce que toute ces journées interpros, les rencontres régionales, les commissions, les groupes de travail qui sont l'ADN de la lecture publique, de la création de réseaux de lecture publique, que toutes les agences font... là, j'en ai une la semaine prochaine. Je les thématise. Cette année, on va faire une commission sur la musique et une sur l'image, une sur les réseaux. J'essaie de monter des groupes de travail. On est très impactés par les restrictions de circulation, le télétravail etc. ça nous ralentit beaucoup. Euh, quand je faisais une commission lecture publique, en présentiel à Bordeaux on était 40, la dernière que j'ai eue en ligne, on était 30.

JA : Ah, au contraire, ça ne favorise pas la participation de structures plus éloignées... bien que ça s'essouffle...

ALCA : Oui, c'est ce que j'avais espéré. Les gens en peuvent plus, on peut pas leur en vouloir. Il y a une très grosse fatigue. Cela dit, le gros morceau de la mission de lecture publique pour l'ALCA c'est la Journée de l'inventivité. C'est une journée qui a été construite à partir de la réflexion sur « de quoi ont besoin les bibliothèques, principalement dans les territoires » : elles ont besoin de visibilité, elles ont besoin surtout de valorisation de leur travail, de valorisation entre elles, et de valorisation générale et donc, en réfléchissant autour de ça, on a fait... donc la première édition c'était en 2015, je suis arrivé en 2014... On a fait une journée régionale, d'abord dans les limites de l'Aquitaine et puis maintenant Nouvelle-Aquitaine. Le but c'était de recueillir des projets intéressants, innovants... alors on a dit inventifs parce qu'on a pas réinventer l'eau chaude, voilà, je veux dire de faire l'heure du conte pour les

petits, dehors plutôt que dedans, non... Mais il y a beaucoup de choses très étonnantes qui ont été faites, et dont les bibliothécaires elles-mêmes ne se rendent pas compte qu'elles sont intelligentes. Et l'intelligence professionnelle, elle a lieu sur un territoire, c'est une façon d'être en adéquation avec un territoire et d'être pertinent par rapport aux besoins du public, ou des collègues parce que ça peut être aussi des outils en interne. Et donc on a fait ça. Ça, vous allez le trouver sur le site parce qu'il y a toutes les archives de la Journée de l'inventivité, année après année. Et donc vous allez voir, au début on a été plébiscités... Alors là, j'ai toujours 200 personnes ! en présentiel, comme en distanciel, j'ai 200 personnes. L'idée c'est de montrer des projets qui ont été faits dans les territoires. Cette année, on a assez peu insisté sur les projets parce que c'était l'année du Covid. Tout le monde s'est débrouillé comme ils ont pu pour faire des trucs en ligne. Mais il y a des choses absolument formidables qui ont été faites par exemple à Pau. J'avais vachement envie d'en parler, mais on n'a pas pu en parler. Moi, je suis extrêmement frustré parce que le cœur de cette journée, justement, c'est le contact et le partage avec les pratiques des autres bibliothèques, les pratiques d'intelligence professionnelle des autres bibliothèques... il y a de l'émulation, il y a surtout du dynamisme. Donc ce qu'on me renvoie c'est de dire : « en effet, les projets qui sont présentés, ça ne va pas révolutionner la lecture publique, mais on sort, et on est boosté pendant six mois, parce qu'on voit que tout le monde rame, tout le monde essaie de briser des murs, d'ouvrir des portes, de faire évoluer ce métier qui n'a évolué comme aucun autre métier, c'est vraiment impressionnant, ces quinze dernières années. Bon à part l'informatique bien évidemment. C'est un métier ancien qui vit une révolution tous les dix ans, c'est vraiment très, très étrange. Et donc ça demande une plasticité professionnelle comme très peu de profession. Et donc c'est assez admirable de voir comment les gens s'investissent. Et c'est ça qu'on montre pendant les journées de l'inventivité. C'est cette implication, cet investissement exceptionnel de la profession et puis une façon... Disons qu'ils n'ont pas beaucoup l'occasion de dire « nous », soit ils sont rattachés à la BDP - la BDP des fois fait des formations, c'est l'occasion de voir des collègues d'autres bibliothèques, mais sinon une bibliothèque d'une ville moyenne, on ne sort pas de sa bibli. On voit ses quinze collègues mais c'est tout ! On ne sait pas ce qui se passe ailleurs, comment ils font. Et là, comme on est 200, les gens prennent la parole pour dire « chez nous c'est comme-ci, chez nous c'est comme-ça ! »... moi je voulais accompagner ce changement parce que j'ai travaillé dans des bibliothèques où j'ai vu pas mal de réticence au changement, c'est dur le changement. Et c'est un métier qui est toujours très tiraillé entre la conservation et la diffusion.

JA : D'accord et est-ce que vous vous travaillez sur les axes de développement de la lecture de type EAC, publics éloignés ?

ALCA : Oui, bien sûr, mais alors c'est mes collègues de l'EAC qui s'en occupent. Il y a un axe prison, il y a... on était beaucoup plus impliqués dans les prisons, on l'est beaucoup moins maintenant. Donc finalement c'est assez marginal l'implication de l'agence alors que c'était beaucoup plus central avant. Donc ça c'est pour les publics sous-main de justice jeunes ou pas jeunes... on fait une formation tous les ans, mais c'est pas moi qui m'en occupe, mais il y a une formation tous les ans des bibliothécaires à la prison et des personnels de prison à la culture pour mieux se connaître. Alors évidemment, il s'agit de Gradignan surtout, qui est un très grand centre de détention où il y a justement un centre pour les plus jeunes, un centre pour les gens qui vont sortir. Et à chaque fois, il y a des collections de livres à tous les étages. Il y a des formations qui se passent avec l'ENAP, l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire à Agen euh... oui, oui, on est impliqués là-dessus.

Des formations spécifiques publics handicapés non... On en a fait... Alors, on en a eu fait. On a fait une très jolie journée sur « handicap et culture » il y a quelques années, il y a trois/quatre ans de ça, où se sont croisés des gens qui ne se croisent pas forcément. On ne s'est pas limités aux bibliothèques. On a fait venir des gens qui vraiment, ont des projets intéressants culturels, qui peuvent intéresser les bibliothèques, mais qui n'étaient pas spécifiquement dirigés vers les bibliothèques, notamment les sourds ou des vieux... Là ça avait créé du lien entre structures culturelles qui avait été vraiment intéressant parce que quand on crée des liens, on sert à ça quoi ! parce que la position verticale d'une agence avec les braves gens à qui il faut raconter la messe, moi je ne peux pas... Malgré mes cheveux blancs, je ne peux pas. C'est d'un autre âge. Donc dans la culture, nous, ce qu'on fait c'est, on donne les moyens aux gens de se donner les moyens mais on ne leur dit pas ce qu'il faut faire.

JA : J'imagine, puisque vous êtes attentif aux besoins des professionnels, que vos missions évoluent en fonction de ces besoins. Mais, par exemple, est-ce qu'elles peuvent évoluer pour d'autres raisons, par exemple des politiques nationales, régionales ?

ALCA : Vous pouvez être plus spécifique ?

JA : Par exemple, en Bretagne, certaines missions sont vraiment développées pour répondre à une demande du terrain, parfois c'est des demandes plus spécifiques de la DRAC.

ALCA : Oui, oui, quand la DRAC a des besoins spécifiques, on se fait un plaisir d'y répondre. Là, par exemple, on va organiser en juillet une journée en direction des élus à la culture, parce qu'on s'est dit que c'est aussi par-là que ça passe l'info. Les élus à la culture, pour eux c'est pas évident les bibliothèques et les relations avec les bibliothécaires, c'est pas évident. Donc c'est vraiment une journée d'information que nous, on a inventée et qui plait beaucoup à la DRAC parce qu'eux ils sont en relation avec les élus à la culture tout le temps. Mais ça je veux dire, ce genre d'idée là, on les discute directement avec les conseillères aux livres, on les étudie, on les soupèse ensemble. En novembre, on va faire une journée « réchauffement climatique et bibliothèque » et là c'est vraiment à mon initiative, pourquoi les bibliothèques ne seraient pas exceptionnellement, comment on dit... pro-actives en matière de bâtiment passif, parce qu'il y a eu quelque chose de très beau dans le projet BMVR, dans le projet du ministère de la Culture, et elles sont assez exemplaires architecturalement parlant. Les élus se lâchent pour les biblis. Alors pourquoi ne pas faire un mouvement vertueux, exemplaire au niveau thermique... Mais aussi des endroits ressources sur le réchauffement climatique... ressources dans les collections, les animations, le fonctionnement interne, 0 plastique, etc. Voilà, moi, c'est quelque chose qui me tient à cœur parce que je trouve qu'il n'y a pas vraiment autre chose de plus important que ça en ce moment, le fait qu'on mette le feu à cette planète. Et donc les bibliothécaires c'est des gens concernés par ça. Ça, c'est une journée d'étude pur jus, à l'ancienne... Sauf que, comme pour la journée des élus à la culture, moi j'embauche des facilitatrices qui me font réfléchir à un mode beaucoup participatif, même en ligne la journée classique : des gens qui causent, des gens qui se taisent. Beaucoup plus d'implication, de réflexions, de rendus... moi je n'avais pas les outils pour faire ça, donc je paie un cabinet pour le faire. On le fait en partenariat avec la BPI, on le fait cette journée « réchauffement climatique et bibliothèque », comme deuxième volet après une journée qui a lieu le lundi à La Rochelle, qui s'appelle « Terre et lettre ».

Nous, on fait ça le mardi sur « réchauffement climatique et bibliothèques ». Donc vraiment dans la foulée avec la même dynamique autour de la réflexion écologique.

JA : Et ça « Terre et lettres », c'est votre agence qui le porte ?

ALCA : Non, pas du tout, c'est un festival complètement indépendant, mais qu'on soutient financièrement et intellectuellement... Donc, on soutient déjà ce festival. On soutient beaucoup de festival.

JA : Et donc faire votre journée d'étude après le festival, c'était volontaire.

ALCA : Oui c'est ça, exactement. On a voulu faire les deux, côte à côte. Ça me semblait vraiment pertinent. Voilà. Donc, ça c'est le genre de choses qu'on peut faire, à la fois, venant de nous et à la fois, avec la bénédiction de la DRAC, en tout cas pour ce qui est de la journée des élus à la culture, qui trouve que c'est vraiment quelque chose qui va dans ses missions à elle et qui peut lui servir, voilà. On fait pas mal de partenariats avec eux, avec les bibliothèques. On fait beaucoup de « petits déjeuner éditeurs »... on fait des ateliers interpros autour de patrimoine et chaîne du livre ou « fonds local et chaîne du livre ». On a fait pas mal d'ateliers « marché public ». Quand il y a un truc qui coince comme ça, on y va, on le fait à plusieurs endroits de la région du nord au sud, de l'est à l'ouest. On fait venir les gens du coin pour parler, les marchés publics, les acheteurs, pour savoir comment ça se passe, pourquoi j'y arrive, pourquoi j'y arrive pas voilà avec un document à la sortie pour m'aider à argumenter auprès de mon DGS que « non c'est pas obligé de faire un marché public en dessous de 90 000 parce que ce n'est pas obligé et c'est pas parce qu'on peut qu'on doit le faire ». Voilà, on vient aussi en appui des difficultés administratives. Avec Médiacitain, on a fait une journée en novembre qui s'appelait « résoudre le casse-tête administratif des animations », comment payer les auteurs, les expos... on essaie de répondre comme ça, à des besoins qui sont exprimés. Alors, aussi pendant les commissions formation, les commissions formation, on les fait en complicité avec les CRFCB et la DRAC. Là, j'en ai une la semaine prochaine, elle se passe, je l'espère, en présentiel à Limoges mais c'est à l'initiative de la DRAC alors qu'à Bordeaux c'était à l'initiative de Médiacitain, le CRFCB, mais peu importe. De toute façon ça réunit tous les gens du territoire de dire en quoi, quels sont les besoins des agents et là-dedans qui va répondre à quel besoin. Et c'est là qu'on devient cohérents... Le CRFCB, le CNFPT, ALCA, les BDP... qui répond à quel genre de besoin... ou l'ABF, l'ABF a des formations aussi ici. L'ABF fait des formations d'auxiliaires des bibliothèques et c'est diplômant. Il y a un diplôme d'auxiliaire des bibliothèques. Donc ça c'est formidable. On peut répondre à énormément de besoins. C'est important parce que l'ABF forme des gens qui sont déjà en poste, des bénévoles ou des employés qui sont déjà en poste. C'est très, très important ça la formation. Au fond, nous, on n'est pas organisme de formation mais pour les éditeurs et les libraires, il y a l'AFDAS et pour nous, il y a les BDP, les CRFCB et le CNFPT. Donc nous, on vient en appui et quand on dit « qui peut répondre à ce besoin », de temps en temps, c'est ALCA qui lève la main en disant : « nous on va le faire » et hop ça rentre dans les plans de formation.

JA : D'accord et dans ces formations, ou plutôt dans les commissions que vous évoquez, musique notamment, c'est qui veut vient, ou vous essayez de travailler de façon à ce qu'il y ait une présence de différents types de bibliothèques ?

ALCA : Là, c'est lors de la commission bibliothèque, j'ai pas fait de groupe « bibliothèque » en particulier. On a fait une journée « bibliothécaires musicaux » il y a quelques années mais là, je vais faire un groupe de travail « favoriser les échanges interpros » dans les bibliothèques. Mais je ne veux pas faire de groupe de

travail musique parce qu'ils sont très structurés les bibliothécaires musicaux. Je ne suis pas sûr que les bibliothécaires aient besoin de nous. Mais on va quand même faire un groupe de travail « film », une thématique « film » à l'occasion de la commission d'octobre pour faire le point « qu'est-ce qui a bougé, principalement pendant les confinement ». En ce moment ça explose au niveau livre audio. Donc l'agence se lance dans le livre audio. Moi, j'ai fait une énorme journée livre audio il y a 4 ans. Donc c'était vraiment la grosse journée ça. Pour le moment, il ne m'est pas remonté la nécessité de faire un groupe de travail « musique/audio » ou « image » spécifiquement, mais si ça remonte pendant ma commission « bibliothèque », on va le faire.

JA : Peut-être du coup, deux dernières questions, si vous avez le temps d'y répondre... Une, justement concernant les axes de travail nouveaux parmi vos missions dans les années à venir, et la deuxième question peut-être un peu naïve, disons que j'ai ma petite idée mais j'aimerais savoir en quoi l'interprofession est importante selon vous.

ALCA : L'interprofession, vous seriez surprise et déçue de voir que beaucoup de professionnels ne savent pas comment fonctionnent les autres maillons de la chaîne et pas seulement les bibliothécaires... Quand on a fait la journée autour des fonds locaux patrimoniaux, les éditeurs ne savaient pas vraiment bien comment travaillait une bibliothèque. Le libraire savait pas trop comment travaillait l'éditeur. Nous, ce qu'on fait, on est une agence pour le livre et donc ça nous tient vraiment à cœur de maintenir un niveau d'information élevé parmi les membres de la chaîne du livre. Ça me tient à cœur à moi... mes collègues de la vie littéraire qui font beaucoup d'information vis-à-vis des auteurs... Alors on a fait, par exemple, des journées « inviter un auteur en bibliothèque », qu'est-ce que ça veut dire. Et là, je peux vous dire qu'il y a du monde, ils sont vraiment au taquet, ils ont besoin de ça à plein de niveaux parce qu'ils ne savent pas très bien, pas seulement les rémunérations, parce qu'ils ne savent pas très bien comment fonctionne un auteur. Qu'est-ce qu'on peut lui demander, qu'est-ce qu'on peut lui offrir, pas lui offrir... donc c'est ça l'interprofession pour nous, c'est de dire, on est tous dans le même bateau, on doit au maximum comprendre comment fonctionnent les uns les autres. C'est important, le libraire est dans son officine toute la semaine, il n'a pas le temps... Alors les bibliothécaires arrivent et disent quelque chose qui fait hurler les libraires, qui disent quelque chose qui fait hurler les bibliothécaires... ça ne va pas. Il faut qu'on arrive à s'entendre au mieux. Parce qu'au bout, on travaille pour le livre et le livre c'est un produit créatif énorme. Donc on est tous persuadés de ça, de la valeur de l'objet ou du support écrit. On a tous envie que les gens qui travaillent, se connaissent mieux les uns avec les autres, et c'est le rôle de l'agence.

Et alors qu'est-ce qu'on va faire dans 5 ans... Et bien je n'en sais rien ! Qu'est-ce que j'aurais envie de faire ? alors ça dépend. La Journée de l'inventivité, c'est très bien, mais ça me prend trois mois de boulot et puis il y a un bibliothécaire qui a dit : « oh ce serait bien qu'il y en ait une par département »... D'accord alors c'est bien, il y en a douze, il y a douze mois. Pourquoi pas ! mais j'en sais rien parce qu'on réagit beaucoup à l'actualité. Si mes autres collègues ont des pistes intéressantes à explorer, je suis preneur. De toute manière, chaque CRL a ses points forts et ses points faibles.

JA : Oui, c'est sûr et ils sont très différents les uns des autres. Et puis la mission lecture publique est toujours un peu à la marge.

ALCA : Oui. Mais sinon, je trouve que les professionnels sur le terrain sont généreux... Ils nous font, mais je dirais 98% du temps, un très bon accueil. Mon

collègue de la communication, je l'amène en bibliothèque parce qu'il fait une série audio qu'il appelle « En bibliothèque » comme la série « En thérapie » sur Arte, c'est marrant. Il me dit : « mais c'est incroyable comme on est bien reçu ». C'est un milieu humble et modeste et c'est même ça mon problème. Les bibliothécaires ils font des choses merveilleuses mais ils ne s'en rendent pas compte. Quand on leur dit « c'est chouette, il faut le mettre en avant », ils sont les premiers étonnés. Est-ce que ça vous convient ?

JA : Oui très bien ! Merci beaucoup, j'ai fait le tour de ce que j'avais à vous demander. Merci. J'irai sur votre site.

## **ENTRETIEN N°10**

### **Conseiller Livre et lecture de la DRAC Nouvelle-Aquitaine**

*En début d'entretien, les grands axes de la grille sont présentés à l'interviewé.*

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Moi je vais essayer de vous répondre mais ce sera forcément un peu partiel parce que, moi, j'ai une vision qui reste territoriale et la Nouvelle-Aquitaine, c'est la plus grande Région de France. Nous, on est 4 Conseillers Livre et lecture, 2 pour l'ex Aquitaine, 1 pour l'ex Limousin et 1 pour l'ex Poitou-Charentes, donc c'est 12 départements.

C'est une région dans laquelle il y a quand même une dynamique de construction et de développement de réseaux de lecture publique assez importante, avec malgré tout, des zones plus fragilisées. Je pense à la Creuse, je pense au Nord des Landes, je pense au Médoc... c'est des pays en fait, c'est la Soule dans les Pyrénées-Atlantiques... Vous voyez, il y a quand même encore des territoires qui sont très peu dotés de structures véritablement professionnalisées. Il y a quand même des petits trous comme ça, à combler, mais on a quand même des bibliothèques départementales très actives plutôt bien dotées. Alors, une fois de plus moi je vous parle plutôt de mes secteurs... Bon c'est vrai que la Gironde et les Landes sont deux départements très, très actifs en matière de lecture publique avec un volontarisme des départements dans les territoires ruraux, je pense notamment à la hauteur financière des accompagnements de la BDP de Gironde, qui est quand même généreuse par rapport à d'autres départements. Je pense à la politique très volontariste en termes de développement culturel de la BDP des Landes, avec un dispositif qui s'appelle « Un livre à tout âge », avec effectivement tout un dispositif de la lecture dès la naissance, avec un travail avec des auteurs et des maisons d'éditions spécialisés, et un recueil de comptines offert dès la naissance à tous les jeunes parents en association avec la structure qui s'occupe de diffuser les carnets de santé. Vous voyez, c'est quelque chose qui s'installe et ce, jusqu'au collègue. Les Landes, ils sont quand même assez pro-actifs. Il y a aussi ce travail autour des personnes en situation de handicap de l'accessibilité, autour du village Alzheimer qui est inédit et hyper précurseur en France, et du coup les Landes se sont également emparés, à travers leurs actions de développement de la lecture, de tout un programme autour des publics en situation de handicap. Donc, on a des départements qui sont assez à la pointe sur l'accompagnement, l'ingénierie. On a des départements plus fragilisés comme le Lot-et-Garonne et la Creuse. On a des territoires plus complexes comme les Pyrénées-Atlantiques, mais dans l'ensemble, on a quand même un maillage.

En termes de contractualisation, on a en Nouvelle-Aquitaine pas mal de projets de construction, on n'a pas que des petits dossiers d'informatisation, on est quand même sur des constructions qui sont structurantes sur les territoires, et qui permettent quand même de faire monter en puissance le niveau de lecture publique et d'offres de services. Voilà, la DGD 2020... c'est ça, on a, à peu près, une centaine de dossiers chaque année. Alors c'est vrai que l'année 2020 elle est un peu particulière parce qu'il y a eu une baisse et un report des projets d'investissement mais voilà, en 2018... c'est ça on avait une centaine de dossiers DGD pour une dotation initiale qui est de 6,6 millions, mais au final, avec les crédits supplémentaires qu'on demande, on est plutôt sur des dépenses en DGD qui est plutôt 7 millions, 7 millions 5, chaque année avec une concentration des projets sur la Gironde, bien sûr, qui concentre les projets les plus importants avec une densité de bibliothèques, évidemment, plus importante que dans la Haute-Vienne, la Charente ou la Corrèze parce qu'évidemment, on a un tissu urbain qui n'est pas du tout le même. En gros les territoires qui déposent le plus et qui sont le plus actifs, c'est la Gironde de manière très significative, les Deux-Sèvres, la Dordogne et les Landes... et là où on doit faire un effort encore, c'est la Corrèze, la Creuse et le Lot-et-Garonne qui sont des départements très, très ruraux. Sur l'extension d'horaires, les territoires les plus volontaristes, ce sont là encore la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques, voilà.

Et les territoires sur lesquels on a le plus investi en termes d'argent - jusque-là je vous parlais de nombre de dossiers, ce sont la Gironde évidemment (loin devant les autres), les Pyrénées-Atlantiques, les Deux-Sèvres et les Landes. Sur les CTL et les CDLI, on a entre 2014 et 2020, 13 CTL avec des intercos, qui sont répartis sur tous les départements et plutôt les départements ruraux puisque c'est plutôt la vocation des CTL, on a 7 départements sur 12 avec lesquels on contractualise, et on a 4 communes. Ce qui est assez rare parce que normalement les CTL se font avec les EPCI.

C'est sûr que, comparé à d'autres régions, on a peut-être moins de CTL, mais c'est aussi lié au fait qu'on a peut-être une région moins rurale que d'autres, avec des grosses villes à l'échelle du territoire : Bordeaux, Pau, Poitiers, Angoulême, Limoges. Donc c'est plutôt sur ces villes-là qu'on va plutôt essayer de travailler la question de la lecture publique via la DGD, et une montée en gamme des équipements de lecture publique, une structuration des réseaux. Après, ce que je vous dis c'est très incomplet, il faudrait que mes collègues soient-là.

En Nouvelle Aquitaine, on était précurseurs sur le dispositif « Jeunes en librairie » qui va être étendu au territoire national et, en Nouvelle Aquitaine, on est en train cette année de l'étendre à l'ex Poitou-Charentes et à l'ex Limousin donc il y a, là aussi, une dynamique intéressante. Après, on développe des dispositifs comme d'autres DRAC dans d'autres territoires.

C'est un territoire assez dynamique mais avec de vraies zones de vigilance comme la Corrèze, la Creuse et le Lot-et-Garonne, très, très rurales dans lequel il faut travailler vraiment avec les BDP sur la professionnalisation des bénévoles, l'augmentation des surfaces dédiées à la lecture publique, et sur la structuration des réseaux parce qu'on a beaucoup de petites bibliothèques très, très isolées. Il y a de gros *gaps* qu'il faut encore essayer de combler.

JA : D'accord. Alors après j'avais une question concernant l'échelon régional. De toute évidence, le Conseil régional n'a pas de compétence lecture publique mais je me demandais quel était son engagement en la matière.

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Alors, oui donc effectivement, la lecture publique ne relève pas des compétences d'une Région. On a les départements via l'action des

BDP, ensuite on a les communes et les EPCI. Toutefois la région Nouvelle Aquitaine a quand même un dispositif d'aide à l'investissement et à la construction. Il y a quand même un règlement d'intervention de la Région autour de la construction. Alors eux effectivement, ils agissent plutôt autour de l'aménagement du territoire alors que nous, on agit plutôt au titre de l'aménagement culturel du territoire. C'est une petite différence qui fait que ce n'est pas toujours les mêmes services qui vont être sollicités pour des projets de construction. Toujours est-il que oui, la Région peut intervenir. Il y a un nouveau règlement qui est en cours de définition... Donc ils agissent quand même, alors de manière, certes, beaucoup plus à la marge que l'Etat, mais ils agissent quand même, en ce sens, en faveur de la lecture publique et puis après, il y a le contrat de filière. En grande partie, je vais vous parler des SRL via le contrat de filière. Il y a donc ce co-financement Etat-Région-CNL et, la Région donc, apporte des financements à la reprise et à la création de librairies, des aides aux auteurs, aux éditeurs, des aides via le compagnonnage et aux festivals littéraires et via un dispositif de résidences, et puis, tout simplement, via les subventions de l'ALCA, l'agence du livre. Donc oui, la Région elle intervient auprès de la chaîne du livre, moins de la lecture publique, mais auprès de la chaîne du livre de manière importante via l'ALCA, via le contrat de filière, via les chèques lire pour les lycéens, puisque les lycées sont sous la compétence des Régions, et puis via ses aides à la construction des bibliothèques... mais là ils vous en parleront mieux.

JA : Et donc, quelle est la place accordée à la lecture publique au sein d'ALCA et est-ce que cela a évolué ?

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Alors là c'est un peu compliqué puisque moi je suis là depuis un an et demi. Il faut savoir que l'ALCA a subi, comme tous, la fusion des régions. Avant l'agence était une agence Aquitaine qui s'appelait ECLA, et donc avec la fusion des régions son périmètre a changé. Cela dit, avant de devenir ALCA, ECLA intervenait déjà dans le champ de la lecture publique via un accompagnement des professionnels, et donc la réalisation de fiches, de fiches sur les dispositifs, de fiches sur les marchés publics, de fiches sur des savoir-faire professionnels. Elle transmettait de l'information professionnelle, elle organisait de l'échange interprofessionnel, des commissions de lecture publique... ce qu'elle fait toujours. Il y a des commissions, des journées d'étude, les journées de l'inventivité, de la participation à l'ingénierie de formation euh... là par exemple, l'ALCA participe avec la BDP à des ateliers professionnels pour mieux faire comprendre aux professionnels des bibliothèques ce qu'est la chaîne du livre. On voit bien que c'est un peu trop cloisonné et que finalement les uns ne connaissent pas vraiment les autres, si ce n'est les uns pour acheter des livres, les autres pour faire un rabais sur les marchés publics, remplir un appel d'offre. Ce serait intéressant de croiser un petit peu plus les pratiques autour de choses qui sont plus courantes. Donc l'ALCA intervient auprès de ces acteurs-là surtout dans de l'échange d'informations professionnelles, dans de la mise à disposition de ressources. Voilà.

Après, pour l'ALCA, ce qui est difficile c'est que les bibliothèques sont constituées de professionnels qui ont des réseaux bien installés, que ce soit l'ADBU, l'ADBDP, l'ADBF. Elles ont une culture professionnelle qui est relativement commune puisque tous ces professionnels viennent de l'INET, de l'ENSSIB, des IUT. Voilà, mais on a quand même un savoir-faire, des formations communes, une presse professionnelle active.

ECLA rédigeait, mettait au point une offre documentaire de ressources, de fiches méthodologiques pour les bibliothécaires. Elle rassemblait de l'information mais elle en produisait... Ça, je trouvais ça intéressant. Après nous, on a demandé à ALCA aussi, de travailler sur une meilleure lisibilité de toute l'offre de formation

un peu dans l'esprit de ce qu'a fait l'agence livre de Bretagne. Les professionnels s'y perdent un peu dans l'offre de formation. Il y a plusieurs organismes, les calendriers ne sont pas les mêmes. Ce qu'on a demandé à l'ALCA c'est d'éditorialiser l'offre de formation néo-Aquitaine. C'est-à-dire pas de rajouter une couche à ce qui existe déjà, mais moi j'aimerais bien qu'ils arrivent à éditorialiser des contenus de formation, peut-être, tous les deux, trois mois... ça, c'est encore en cours de définition... pour mettre en avant les formations qui sont intéressantes soit parce qu'elles sont inédites sur le territoire, soit parce qu'elles répondent à des enjeux du moment assez importants, soit parce qu'elles sont nouvelles dans le sens « innovantes » dans leurs contenus mais aussi peut-être dans leur format. Donc ça je pense que c'est bien que l'ALCA soit un peu le metteur en lumière et mette en avant un florilège de formations parce que les professionnels ne sont pas toujours le nez dedans... mais toujours dans cette logique de valeur ajoutée. Si c'est pour refaire le catalogue du CNFPT c'est pas très intéressant.

Il y a aussi cette question de mieux mettre en relation, de faciliter la connaissance des professionnels entre eux. Nous, on leur a demandé de faire un agenda... ça aussi c'est quelque chose qu'une agence du livre peut faire : faciliter la mise en contact. Voilà, je veux faire quelque chose avec les BDP, je vais sur le site de l'ALCA et j'ai tous les contacts qu'il me faut...

Et puis ensuite, il y a tout ce travail qu'ils font, cette journée de l'inventivité qu'ils organisent, je pense que c'est bien... ! la question du développement des publics dans les bibliothèques, des pratiques responsables autour des constructions... c'est des choses qui viennent à l'ALCA parce que la chargée de la lecture publique a une vraie appétence pour ces questions. Par exemple, pendant le confinement, elle a animé des espèces de causeries sur les bibliothèques et le Covid, de manière régulière... voilà : ça c'est important ! l'ALCA peut vraiment être la passerelle pour organiser de l'échange professionnel, mettre en relation des professionnels du livre qui viennent pas forcément des mêmes établissements, des mêmes structures, les libraires avec les bibliothécaires, les bibliothécaires avec les éditeurs.

JA : Et, à ce titre, quelle valeur ajoutée pensez-vous que l'échelon régional peut apporter par rapport aux bibliothèques départementales qui peuvent également développer ce genre de services et faire de l'ingénierie culturelle ?

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Alors je pense qu'effectivement pour une SRL c'est compliqué de trouver sa place entre les BDP et les réseaux professionnels qui existent déjà, mais ce qui est intéressant au sein d'une agence, et ça je pense qu'il n'y a qu'elle qui peut le faire... ce qui est sûr, c'est que l'agence ne doit pas se substituer. Elle reste une agence pour les professionnels et elle ne doit pas se substituer à l'action d'opérateurs culturels ou d'opérateurs publics... Je pense qu'elle doit accompagner les professionnels, elle doit faciliter la formation, l'ingénierie mais elle ne doit pas faire à la place de.

Et donc, dans le domaine de la lecture publique, je pense que c'est un peu compliqué de trouver, du coup, quel peut être le champ d'intervention mais ce qui est intéressant du coup, c'est que l'ALCA travaille avec tous les acteurs du livre. On peut déplorer dans le champ de la lecture publique une méconnaissance de la chaîne du livre dans son ensemble. Et donc sur un territoire, par exemple je pense à ce que fait la Bretagne, l'agence du livre thématise des espèces de parcours, par exemple sur le polar, et elle organise des espèces de parcours pour des groupes qui sont constitués je ne sais pas d'éditeurs, de libraires, vous voyez de quoi je parle ? Et ensuite la thématique est abordée sous l'angle de chacune de ses professions, et on voit comment chacun traite à son niveau ces questions-là. Donc ça, ça permet de créer du liant, de comprendre comment chacun à son niveau peut s'appuyer sur un éditeur,

comment on peut s'appuyer sur des libraires et puis, de mieux se connaître pour faciliter derrière, la mise en place de projets, de synergie, etc. Et je pense que ça, c'est quelque chose qu'une agence du livre peut faire, vraiment, cette question de l'interprofessionnel.

Elle peut être force de propositions pour travailler sur de l'ingénierie de formation, elle peut trouver les acteurs qui vont intervenir dans ces formations, voilà de l'accompagnement à l'ingénierie. Elle peut accueillir des journées professionnelles qui se construisent toujours sous cet angle interprofessionnel. Vous voyez ça peut être ça sa marque de fabrique, en fait : sa marque de fabrique, pour moi, c'est ce croisement de la profession parce qu'elle travaille, elle, avec tous les opérateurs du livre.

Elle peut aussi faciliter la rencontre des libraires et des bibliothécaires ou des éditeurs et des bibliothécaires, dans une logique, effectivement, d'économie du livre. Les bibliothèques sont des acheteurs publics donc il y a aussi des choses à imaginer de cet ordre-là. Donc ça c'est pas du tout le job d'une BDP, c'est pas du tout le job d'une association professionnelle, et je pense qu'elles doivent d'avantage questionner un petit peu... et ça, c'est quelque chose qui se travaille, ça se définit en discutant, en organisant les instances qui permettent de comprendre comment on peut construire leur valeur ajoutée.

Donc la commission lecture publique, par exemple de l'ALCA, c'est une instance où tous les professionnels des bibliothèques sont invités à participer, dans laquelle il y a, à chaque fois, de l'information, de la réflexion et là, je trouve que c'est bien, c'est en train d'être un peu revu. Moi, j'ai travaillé avec eux pour que ce soit un peu différent : présenter à chaque fois à la communauté pro un des axes d'action qui reste méconnu donc votre site web, votre centre de ressource, les thématiques de la prochaine journée de l'inventivité. Donc, présentez-leur quelque chose que vous faites à destination de ce public-là, et essayez de voir comment vous pouvez le faire évoluer pour qu'il soit plus efficient etc. Ensuite, faites aussi intervenir dans ces temps d'échange un sujet pro. Donc, là par exemple, la prochaine journée, ce sera la musique en bibliothèque. Donc un temps où l'ALCA apporte quelque chose et on le fait évoluer, un temps où les professionnels apportent quelque chose mais sous l'ingénierie de l'ALCA. Ensuite, nous la DRAC, on apporte quelque chose toujours, on donne de l'info, donc là, ça va être sur le Pass Culture. Et puis, et là c'est vraiment le rôle de l'ALCA, c'est susciter des partenariats. L'ALCA va faire venir le rectorat pour qu'il présente un dispositif dans lequel les bibliothèques pourraient s'insérer. Et donc ce qui est intéressant, c'est que l'ALCA devient la plateforme qui permet à des partenariats de se nouer, à des professionnels de prendre de l'information pro. Et ça évite aux professionnels d'aller chercher sur le site du rectorat de l'information, puis sur le site du ministère de la Culture des infos, puis ensuite d'aller sur le site de l'ALCA pour voir ce qu'il y a d'intéressant. Également, ce travail de rédaction de fiches méthodologiques... qu'elle soit, un peu, une plateforme d'échanges professionnels, par exemple sur la question des publics éloignés. Mais, à l'ALCA, ils sont en difficulté car ils ne sont pas assez nombreux. Elle est toute seule pour toute la région.

JA : D'accord. Merci pour tous ces éléments... Je regarde un peu mes questions. Il y avait un petit volet financement... Ce financement de la structure est-il global, fléché, y-a-t-il un contrat d'objectifs ?

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Alors moi, je n'ai pas parlé du tout du contrat de filière parce que j'ai l'impression que votre angle c'est quand même la lecture publique. Alors évidemment, il y a toute l'activité autour de l'économie du livre. Les enjeux ne sont pas du tout les mêmes.

Alors le financement. Nous, on donne chaque année à l'ALCA, alors ça peut bouger d'une année à l'autre... Alors, on est en train de travailler avec eux... qu'on ait un peu plus de transparence sur la répartition des crédits DRAC, sur ce qu'on finance, ce qu'on ne finance pas... Aujourd'hui on a juste une convention financière annuelle avec l'ALCA. Pour l'instant, la Région donne beaucoup plus que la DRAC... Quand je vous dis beaucoup plus, on est sur quelque chose de l'ordre de 3 millions... Donc, la Région, elle va un peu partout. Elle finance l'emploi... Donc finalement dans le fonctionnement de l'ALCA, la Région, elle est partout. On peut dire que dans les faits, elle finance aussi les axes de lecture publique. Mais, euh, c'est vrai qu'a priori l'Etat intervient tout seul dans les projets de type : journée de l'inventivité, formation, etc. Je ne vois pas trop ce que la Région pourrait faire sur la lecture publique, à part peut-être le patrimoine. Alors historiquement elle n'y va jamais, jamais, jamais parce que c'est quand même vraiment un champ d'intervention de l'Etat.

JA : D'accord. Alors il me restait deux questions à vous poser. La première concerne le rôle de l'ALCA vis-à-vis des politiques de lecture publique. Et puis une seconde, je suis désolée, c'est un peu dans le désordre, sur la façon dont tout le territoire est, ou pas, desservi entre guillemets.

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Alors est-ce qu'elle dessert tout le territoire ? Non parce qu'on hérite de cette fusion d'organisations sur les territoires qui ne sont pas les mêmes. Par exemple, on a une commission de formation montée par Médiaquaine dans l'ancienne Aquitaine avec le CNFPT, les BDP, les professionnels pour travailler le futur catalogue de formation. Ça, ça existe en Nouvelle Aquitaine parce que le CRCB le fait. Ça n'existe pas dans les anciennes régions. Moi je trouve intéressant que l'ALCA le fasse en réunissant tous les acteurs pour essayer de pointer les besoins en formation et ensuite, effectivement, que le CNFPT, que le CRFCB s'en empare. Moi, ce que j'ai demandé à l'ALCA, c'est de le faire en Limousin... et de faire ce que fait, en ex Aquitaine, un CRFCB. On s'adapte aux réalités des territoires qui ne sont pas les mêmes. L'action se construit aussi en fonction de ces disparités territoriales. Et là, je trouve que ce serait intéressant que sur ces disparités de formation, il ne s'agit pas de dire que l'ALCA va proposer des contenus de formation, mais elle peut réunir... C'est toujours cette histoire de plateforme.

Donc après elle fait attention à desservir le territoire de manière assez équitable, dans le sens où tous les ateliers, on veille toujours à ce qu'elles soient dispatchées, que tout ne se passe pas à Bordeaux. Il y a quand même une vigilance, je pense, qui est bien respectée sur une offre équitable territorialement parlant.

Et alors votre première question c'était... ?

JA : sur le rôle en matière de politique de lecture publique ?

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Oui, alors oui, attention, le rôle d'une agence et ça, c'est vraiment important, c'est bien d'être, de mettre en œuvre les politiques culturelles de l'Etat et de la Région, l'ALCA est un opérateur. Ce n'est pas l'ALCA qui crée la politique, qui la définit. Elle peut participer à sa définition. Quelque part, quand on agit sur un territoire, on participe au bilan, à l'analyse de la portée de l'impact d'une politique, bien sûr à sa définition indirectement. Mais l'ALCA doit rester un opérateur. Ça reste une association qu'on finance. On ne demande jamais... alors là, je caricature un peu, parce qu'évidemment l'agence est très, très importante, mais on ne demande jamais à une association qu'on finance de définir avec nous la politique dans laquelle elle s'insère en fait. Donc, non, je pense que c'est important sur un territoire de laisser le rôle... non, je pense qu'elle doit nous aider, nous, par

des études, vous voyez qu'elle peut piloter, par des expérimentations. Elle peut nous aider à alimenter effectivement, à tester une politique sur un territoire mais c'est bien la Région, c'est bien la DRAC qui définit sa politique d'intervention sur un territoire. Et ça, c'est très important de bien définir le rôle d'une agence sur un territoire. Il y a l'agence qui met en œuvre voilà, il y a les associations professionnelles qui défendent les intérêts des professionnels. Il y a les institutions publiques ou les collectivités dont la Région, l'Etat, le département qui eux portent et déploient des politiques publiques en s'appuyant sur l'agence, en s'appuyant sur d'autres opérateurs mais c'est bien important de comprendre ce rôle-là. Et d'ailleurs l'ALCA est signataire du nouveau contrat de filière. Elle ne l'était pas jusque-là, parce qu'elle n'était pas financeur, elle n'est toujours pas financeur. Ça reste une association subventionnée, donc elle ne peut pas donner des subventions avec les subventions qu'elle touche. L'ALCA est désormais signataire parce qu'effectivement, c'est une manière de reconnaître son rôle d'instructeur, ce n'est pas un décideur. Le décideur politique ça reste... C'est un partenaire, voilà l'ALCA c'est un partenaire. Et je pense que c'est important qu'elle garde bien entendu un rôle qui reste celui-là, parce qu'elle ne peut pas être juge et partie. Elle travaille avec des professionnels, elle les accompagne. Elle peut pas agir quelque part sur... je vais mal m'exprimer, mais elle participe. Elle participe à des politiques. Mais c'est-à-dire que demain si nos orientations ne sont pas du tout les mêmes. Un changement de majorité... la politique change... bin l'action de l'ALCA va être impactée. Nous à l'Etat ça ne va pas être très flagrant mais si la Région change de majorité, l'action de l'ALCA peut foncièrement changer. Ça va forcément changer l'action de l'ALCA. Mais, elle est bien un outil opérationnel... Voilà. Elle est dans l'opérationnel. La définition du stratégique, c'est la Région, c'est l'Etat. Elle, c'est la méthode sur laquelle elle travaille. C'est vraiment l'agence qui prend le pouls, c'est vraiment l'agence qui est au plus près des professionnels. C'est un super outil pour faire remonter plein de choses, pour mener des études, pour mener des concertations avec les professionnels, vous voyez. Tout ça, nous, on en a besoin pour construire nos politiques. Par exemple, nous, la question en ce moment, c'est, est-ce qu'on fait un deuxième plan de relance pour les éditeurs. Hop, on s'appuie sur l'agence pour sonder les éditeurs sur leurs chiffres d'affaires, faire remonter des chiffres et nous on s'appuie sur cet état des lieux. Donc beaucoup d'états des lieux informels, formels, d'approche empirique qui nous permet, nous, d'alimenter nos réflexions sur des politiques culturelles. Sur la lecture publique, non, non... justement parce qu'elles sont, d'abord, des agences régionales, c'est pas sur le politique qu'on les attend. C'est sur l'aspect professionnel. Mais une fois de plus réfléchir par exemple... En fait le rôle de l'agence, c'est de faire avancer la pratique professionnelle. Dans le champ de la lecture publique c'est ça, moi je trouve. Comment elle peut faire ça ! Voilà. Comment une agence peut faire avancer la pratique professionnelle ? bin, par les biais que j'ai évoqués : rencontres interprofessionnelles, centre de ressource, voilà... c'est pas son champ le politique dans le champ de la lecture publique. C'est le rôle de l'Etat. Ça va être le rôle du SLL, ça va être le rôle du CNL à la limite... Vous voyez, je trouve que c'est plutôt à ce niveau-là que ça se joue. C'est à ce niveau-là, que la politique doit se construire. C'est avec les DRAC, le CNL, le SLL mais pas avec les agences du livre dans le domaine de la lecture publique.

JA : Oui, après, il est vrai que les discours peuvent être différents sur le rôle de l'agence en tant qu'opérateur par exemple.

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Ah oui, ça, sur ça, on n'a pas tous les mêmes pratiques. C'est pas dans l'absolu. C'est par rapport à une réalité de territoire. Il ne faut pas qu'on soit dans des logiques concurrentielles, voilà.

Autrement, l'ALCA ils avaient fait un temps de présentation, où tous les festivals se présentaient, en fait. Ça a permis de mieux comprendre, bah voilà, l'action, l'activité, les contenus de ces manifestations littéraires, ça a permis aussi aux manifestations de rationaliser leurs actions et de mutualiser des choses... de dire « ah bah oui, toi tu veux faire venir tel auteur mais moi aussi donc on travaille ensemble ». Et là, on est vraiment dans le rôle d'une agence : elle facilite l'organisation, la mutualisation, elle apporte des fiches de bonnes pratiques. Ça, c'est le rôle d'une agence et ça, c'est vachement bien. Je trouve que ce qui est important, c'est de conventionner, par exemple aussi entre une agence et une association professionnelle pour éviter d'avoir, des relations voilà... hyper tendues entre l'association des libraires et l'agence, comme dans la Région X, parce qu'elles ont été créées en même temps sans qu'on délimite et sans qu'on écrive noir sur blanc qui fait quoi, en fait... résultat, on a une agence qui fait ce que devrait faire une asso ou l'inverse... je ne sais plus. Mais du coup, c'est dramatique.

JA : Et que pensez-vous de la possibilité de faire des diagnostics territoriaux, à l'instar des bibliothèques départementales ?

DRAC Nouvelle-Aquitaine : Je trouverais ça bien mais le problème. Aujourd'hui ce sont des agences, enfin ce sont des AMO qui le font et donc, on va toujours avoir ce problème : soit l'agence peut le faire parce qu'elle a et les compétences en interne et les forces vives... un diagnostic c'est quand même assez lourd et en ingénierie et en temps de travail... donc ce n'est pas le cas et on risquerait de tomber dans l'écueil qui est le suivant, c'est que l'agence financerait un prestataire et du coup... Il ne s'agit pas de faire un diagnostic pour une collectivité mais pour un territoire. Idéalement donc mener des études... a minima en piloter une qui est confiée à un cabinet extérieur. Sur la lecture publique, voilà où il est le besoin pour nous en Nouvelle-Aquitaine... Vous avez bien fait d'en parler, une photographie des réseaux, des marchés publics, qui travaille avec des librairies indépendantes, quelles collectivités renoncent au rabais des 9%, combien de professionnels dans les bibliothèques de lecture publique, combien de bénévoles ? Il y a plein de choses à imaginer sur la lecture publique sur de l'observation et du diagnostic. Les festivals... c'est important que ce ne soit pas l'agence régionale pour indiquer aux collectivités locales que c'est à elles de les financer. C'est une histoire d'ancrage local et de pérennisation des stratégies. Une ville ne peut pas se dessaisir d'un festival sur un territoire parce qu'il serait financé par une agence régionale. Non, il faut qu'elle se l'approprie si on veut que ça dure, qu'elle mette à dispositions des locaux, il faut qu'elle apporte son concours financier. Ça n'a pas de sens de développer des actions sur un territoire sans que les collectivités s'en emparent. Mais après, le rôle d'une agence est à géométrie variable... Mais après, moi, je pense que c'est très radical. Après, je n'ai pas de problème avec les actions qui peuvent être faites avec d'autres acteurs. L'agence doit être un partenaire et non pas l'opérateur sur des sujets qui concernent d'autres acteurs, les bibliothèques rurales par exemple. Il ne faut pas, par exemple, qu'elle agisse sur un territoire rural sans le département parce qu'en termes d'impact sur la politique publique, ça limite forcément, si le principal concerné n'est pas dans la boucle. Par exemple, l'ALCA va monter une pépinière pour les éditeurs et ça c'est super intéressant !

JA : Merci beaucoup ! J'ai fait le tour de mes questions. Merci de votre temps.

## **ENTRETIEN N°11**

### **Agent du Service culturel – secteur « Livre de la Région Nouvelle-Aquitaine**

*En raison de problèmes techniques, cet entretien n'a pas pu être retranscrit littéralement. Voici la synthèse des échanges.*

Le service culturel de la Région dispose de trois directions liées aux trois anciens territoires. Il agit dans les champs du spectacle vivant, du patrimoine, des manifestations, de l'EAC et des industries culturelles et créatives. Ces domaines d'interventions sont issus d'une volonté politique forte de la Région. C'est-à-dire que les dispositifs sont très politiques.

Pour le livre, le budget débloqué concerne un contrat de filière avec le CNL et la DRAC, qu'ALCA coordonne, et les manifestations littéraires.

Actuellement, le CNL est dans une phase d'évaluation de ses contrats ce qui constitue donc l'un des enjeux actuels pour la politique du livre de la Région de même que les élections qui approchent.

Le CNL finance avec la Région la librairie et le compagnonnage, alors que le secteur de l'édition est co-financé avec la DRAC.

La Région dispose aussi de dispositifs en propre pour l'accompagnement de structures hors contrat, en dehors de la chaîne du livre classique. Elle aide enfin à la construction de médiathèques avec le souhait de mailler le territoire. C'est un enjeu fort de la Région.

Pour la Région, ALCA est un premier sas d'échanges avec les professionnels, le bras armé de la Région permettant une interface avec les professionnels. De nombreuses autres agences culturelles existent sur le territoire régional.

Disposer d'une agence comme ALCA est réellement le souhait de la collectivité car son action exige un temps de travail important.

Quant à ses missions et à leurs évolutions, pour le Service Culturel, ce n'est pas à ALCA de proposer des dispositifs d'observation de la filière. C'est plutôt à elle d'en commander, éventuellement. Une autre agence sur le territoire répond très bien à cet objectif. Enfin, l'interviewé souligne que la question sur l'autonomie de l'Agence est une affaire complexe et ne souhaite pas se prononcer sur sa vision de l'évolution d'ALCA en tant que « technicienne ».

## **ENTRETIENS RELATIFS A LLB**

### **ENTRETIEN N°12**

#### **Conseiller Livre et lecture de la DRAC Bretagne**

JA : Ma première question porte sur la façon dont vous caractériseriez la lecture publique dans votre région. Est-ce qu'il y a des spécificités par rapport à d'autres régions françaises ?

DRAC BRETAGNE : Alors la Bretagne est considérée comme particulièrement dynamique sur le plan de la lecture publique. En fait, il y avait, jusqu'aux années 1990, un fort retard dans le maillage territorial en Bretagne, que

ce soit au niveau de la taille des équipements, de la professionnalisation, des budgets de fonctionnement alloués aux bibliothèques... beaucoup de petites bibliothèques associatives pas du tout aux normes en termes de surface de services etc.... Donc, un gros retard à rattraper. Et puis à la fin des années 1990, début 2000, bon je ne saurais pas forcément situer quelles dates exactement, mais dans ces eaux-là, il y a eu vraiment un gros, gros rattrapage de fait à tous les niveaux, donc en termes de construction de bibliothèques, de développement de services évidemment et puis de moyens de fonctionnement humains, de professionnalisation - même si, là encore, on a du travail à faire, comme un peu partout sur la professionnalisation, la qualification des personnels mais il y a quand même eu un certain rattrapage. Aujourd'hui en termes de m<sup>2</sup> par habitants, alors je n'ai pas repris les chiffres mais je pourrais vous les envoyer si vous voulez, on est parmi les premières régions en termes de m<sup>2</sup> par habitants, de budget d'acquisition par habitants etc.... Donc maintenant la région est plutôt bien placée au niveau national sur le champ de la lecture publique. Et puis, on a tous les ans encore, de très nombreux projets de construction d'équipements de bibliothèques. On voit que c'est une dynamique qui ne s'essouffle pas, voilà ! Donc il y a des bibliothèques dans... pas dans toutes les communes de Bretagne mais dans vraiment beaucoup, beaucoup de communes.

JA : D'accord et, y-a-t-il des spécificités dans les actions menées par votre DRAC, par rapport à d'autres DRAC d'une part, et, d'autre part, par rapport aux actions que mènent votre DRAC quant à d'autres secteurs culturels ?

DRAC BRETAGNE : Alors, je pense que l'action des conseillers livre de la DRAC a été vraiment très favorable à ce dynamisme... la dimension incitative aussi et les leviers financiers.

Nous, on a quand même de la chance, dans le secteur du livre et de la lecture, ce qui n'est pas le cas dans tous les secteurs, on a un outil qui est formidable qui est la DGD bibliothèque. Il permet d'avoir des enveloppes dédiées, fléchées pour l'investissement des collectivités pour leur bibliothèque, et c'est vraiment une chance formidable quoi. Donc, effectivement, dans ce sens-là, l'action de la DRAC a été évidemment favorable au développement de la lecture publique. Alors après, il y a des politiques assez incitatives sur certaines années, comme la mise en réseau des bibliothèques qui, je pense, contribue à développer la lecture publique et à impulser une dynamique de mise en réseau intercommunale qui se poursuit aujourd'hui... Voilà, un petit peu, quelques éléments, je ne sais pas si vous voulez que je détaille sur un aspect ou un autre.

JA : Cette mise en réseau, c'est assez spécifique à votre DRAC ?

DRAC BRETAGNE : Je ne saurais pas vous dire si c'est similaire ailleurs, car je suis assez récent sur le poste, et je n'ai pas vraiment le recul. Mais, voilà, dans les critères d'aides de la DGD bibliothèques, il y a un certain nombre de critères qui sont listés dans la circulaire d'application, dont la possibilité de donner des subventions, de donner des aides plus favorables à des bibliothèques intercommunales ou intégrées à un réseau intercommunal.

Et donc, en Bretagne, le choix a été fait de se saisir de cette possibilité de bonification des aides et donc d'aider plus franchement les bibliothèques dans une dynamique de réseau intercommunal. Donc voilà, je ne sais pas si c'est quelque chose qui est largement partagé dans les autres DRAC. En tout cas, en Bretagne, depuis quelques années maintenant, ça fait bien 5 ou 6 ans je pense que c'est le cas, on impulse cette dynamique.

C'est aussi une politique qui est partagée, alors pas avec tous les départements, mais avec un certain nombre de départements du territoire, puisque l'Ille-et-Vilaine, le

Finistère, et aussi en partie le Morbihan, ont conditionné leurs aides à cette démarche intercommunale. Donc, on a aussi harmonisé les politiques publiques au niveau de la région avec nos collègues du département.

JA : D'accord. Alors justement puisqu'on parle de départements, moi je me demandais quels étaient les échelons les plus engagés en matière de lecture publique et notamment s'il y avait un engagement de la région sur le sujet. Comment se positionne la région vis-à-vis de cette question ?

DRAC BRETAGNE : Alors en Bretagne, la Région n'est pas du tout, du tout impliquée sur le champ de la lecture publique, elle peut parfois contribuer au financement de la construction de certaines bibliothèques, mais plutôt dans le cadre d'appels à projets. Elle n'a pas du tout de compétence en matière de lecture publique. Aussi, il y a une particularité en Bretagne, vous en avez peut-être entendu parler, c'est qu'il y a une délégation de compétences de l'Etat à la Région, au Conseil régional, pour l'économie du livre : le soutien aux librairies, aux maisons d'éditions et le soutien aux manifestations littéraires. Donc, la Région a repris les compétences de l'Etat sur ces questions-là, les crédits, les moyens humains de soutien à ces champs-là. Par contre, du coup, l'Etat a gardé ses compétences sur la lecture publique, l'EAC et l'aménagement culturel du territoire.

JA : D'accord et cette délégation de compétences sur l'économie du livre et la vie littéraire, ça remonte à quelle année ?

DRAC BRETAGNE : Depuis 2016, voilà. C'est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La première délégation était d'une durée de 5 ans. Donc, là, on arrive aux termes de ces 5 années. On va être sur une année d'évaluation, de bilan. On va être sur une année d'évaluation de cette délégation, et puis voir si on embraye... voilà... comment on construit la suite, si on continue cette délégation de compétences, si on va plus loin, si on revient en arrière... Bon *a priori*, on va sans doute pas revenir en arrière, mais c'est voilà, c'est une année de bilan ! Mais du coup, la Région n'a pas du tout pris de compétences en matière de lecture publique et elle ne se positionne pas du tout sur ces champs-là.

JA : Dans le futur non plus... ?

DRAC BRETAGNE : Honnêtement je ne pense pas... dans les discussions... parce que moi, je travaille quand même de manière très rapprochée sur la question des librairies, des éditeurs etc. avec ma collègue de la Région et les responsables des services culturels. Alors, on ne sait pas, il va y avoir des élections régionales cette année alors, tout est envisageable, mais franchement, je ne pense pas que la Région pour l'instant souhaite aller sur ces questions-là.

Pour vous donner un autre élément, c'est qu'il y a quelques années, alors avant cette délégation de compétences, l'Etat et la Région participaient au financement d'un catalogue collectif pour le signalement des fonds anciens des bibliothèques de la région. Donc l'Etat et la Région mettaient ensemble des moyens en commun pour financer le signalement du patrimoine écrit, et la Région a souhaité se désengager de ces politiques et ne plus financer ce catalogue collectif, avec justement cet argument de dire qu'elle souhaitait plutôt se positionner sur le champ de l'économie du livre. Par contre, le patrimoine écrit, qui relevait plutôt de la lecture et des bibliothèques, revenait à l'Etat. Elle s'est plutôt désengagée de ces questions, donc je ne pense pas que maintenant, elle souhaite y revenir.

JA : D'accord. Et, tout autre question, les bibliothèques départementales, de même que les BMVR, est-ce qu'elles sont actives, est-ce qu'elles développent de nouvelles missions ? Je pense à cela parce que parfois, on trouve des missions qui

sont développées par les BD qui peuvent aussi être développées par une SRL, il me semble...

DRAC BRETAGNE : Oui, oui, oui. Alors, en fait, il y a 4 départements en Bretagne donc 4 bibliothèques départementales. Elles ne sont pas du tout, toutes organisées et construites sur le même modèle hein, donc on va avoir des échelles d'intervention différentes en fait, selon les départements.

Il y a certains départements, notamment le Finistère et puis de plus en plus aussi l'Ille-et-Vilaine, qui sont organisés en antennes avec des sites répartis sur le territoire et qui, eux, vont vraiment de plus en plus vers de l'ingénierie de projets, donc de l'accompagnement des collectivités à mettre en place leurs projets. Le Finistère a complètement arrêté la desserte documentaire, enfin quasiment, l'Ille-et-Vilaine, aussi, a quasiment arrêté sauf pour certains territoires qui en ont vraiment beaucoup besoin. En tout cas, ils s'orientent de plus en plus vers de l'ingénierie de projets. Pour les Côtes-d'Armor, c'est différent, c'est un département qui a encore beaucoup besoin de desserte documentaire, des fonctions un peu classiques des BD. Et puis le Morbihan est un peu à cheval entre les deux, qui fait de l'aide à la mise en réseau, mais qui continue un petit peu la desserte. Donc voilà, on a des missions qui sont variées selon les territoires.

Mais vous avez raison de dire que certaines missions ont de plus en plus tendance à recouper celles des agences pour le livre, puisque toute la partie un petit peu accompagnement de projet que fait la SRL, les BD s'en emparent aussi depuis un certain nombre d'années et puis ont plus de moyens humains, plus de proximité avec les territoires aussi pour aller vraiment au plus près des projets.

Alors les BMVR, c'est un petit peu différent, il y en a deux en Bretagne, l'une à Rennes et l'autre à Brest. Alors, elles ont toutes les deux bénéficié d'une labellisation BNR. Dans les deux cas, l'accompagnement est clos... La bibliothèque de Brest n'a pas forcément pris de missions d'animation de réseau au niveau régional. Elle anime plutôt un réseau, justement, sur les questions de numérique, développement de services etc. C'est une bibliothèque qui est très, très dynamique, très, très engagée sur l'innovation etc. sans avoir forcément un rayonnement régional, une portée régionale. Pour moi, elle a même plutôt un rayonnement à l'échelle un peu nationale. Et, au niveau de la bibliothèque des Champs Libres, alors là, il y a justement cette animation à niveau régional pour la question du patrimoine écrit. Là, par contre, ça peut justement recouper le rôle de la SRL, puisque je vous ai dit que le Conseil régional s'était désengagé des questions de patrimoine écrit et donc, comme la SRL est un lieu co-financé par la Région et l'Etat, n'a pas souhaité qu'elle s'attache aux questions de patrimoine écrit. Donc il n'y a pas de mission patrimoine écrit à l'inverse de ce qui se fait dans d'autres régions.

JA : C'est intéressant de voir cet aspect-là parce qu'on peut rencontrer souvent des SRL qui n'ont même pas vraiment de mission lecture publique et qui sont très ancrées patrimoine écrit.

DRAC BRETAGNE : Oui, oui. Après c'est une des questions qui reviennent régulièrement, la question du patrimoine écrit... ça a tâtonné pendant plusieurs années. Là, on a mis en place cette organisation, c'est assez récent. Ça date de l'année dernière, où du coup, c'est la BMVR, où il y a les fonds patrimoniaux les plus importants, qui est l'opérateur régional notamment pour les questions de signalement du patrimoine écrit.

JA : Parce qu'avant l'EPCC, il y avait des missions patrimoines écrits dans les organismes précédents LLB ?

DRAC BRETAGNE : Je pense que oui. Je n'ai pas tout l'historique. Mais je ne sais pas si ça a été une dimension très forte de LLB qui n'était pas un EPCC – il y a eu plusieurs types de statuts des SRL. Mais je pense qu'avant, effectivement, l'EPCC s'occupait de ces questions-là et donc ça a été retiré de son escarcelle puisque la Région a souhaité qu'elle s'attache plus aux questions d'économie du livre, qu'elle réoriente ses actions sur ces questions-là. Du coup c'est vrai que ça regroupe un peu la question sur rôle du SRL en matière de lecture publique.

JA : Du coup, on va en discuter justement maintenant. Peut-être que vous n'aurez pas connaissance de l'historique mais j'aurais simplement aimé savoir si vous savez comment est née la SRL ?

DRAC BRETAGNE : L'EPCC date de 2010. En fait c'était la fusion de deux associations, je crois, qui s'occupaient de livre et de lecture, en EPCC financé par la Région, la DRAC, les départements et un petit peu la Rennes Métropole.

JA : Et cette création de l'EPCC, elle est concomitante au fait que la Région veuille que la SRL se détache du secteur patrimonial, ou ça n'a rien à voir ?

DRAC BRETAGNE : Non, c'est arrivé plus tard. Le désengagement sur le patrimoine écrit, c'est arrivé plutôt au moment de la délégation de compétences.

JA : D'accord et j'avais une question sur la place accordée à la lecture publique selon vous au sein de la SRL. Est-ce que cela a évolué ?

DRAC BRETAGNE : Alors oui, effectivement, les missions évoluent. C'est normal. C'est fonction aussi de l'évolution des problématiques, des réorientations des partenaires, effectivement, au niveau de la Région. Alors, il faut savoir que, l'EPCC contrairement à d'autres SRL, elle n'est pas vraiment opérateur. C'est-à-dire que c'est un établissement dont les missions sont surtout de l'observation, de l'accompagnement, de la formation euh... voilà. En gros il aide à faire mais ne fait pas lui-même. C'est-à-dire qu'il ne va pas, par exemple, monter un festival. En tout cas, dans ces statuts, dans ses missions actuelles, c'est ça. Il ne va pas créer un festival du livre ou une nouvelle action d'EAC à développer sur l'ensemble du territoire. Je pense que les problématiques qu'il peut rencontrer, depuis quelques années, peuvent venir de ce positionnement dans l'observation, dans l'accompagnement, voilà !... qui est quelque chose qui est important mais qui rentre en concurrence avec, effectivement, dans le champ de la lecture publique, avec les BD ou même la DRAC. Enfin, c'est pas une question de concurrence mais il faut trouver comment être complémentaires sur ces questions-là.

JA : Et du coup vous, vous en pensez quoi du fait qu'il ne soit pas opérateur ?

DRAC BRETAGNE : En fait, là, on est en cours de réflexion, alors c'est assez frais, mais comme ça fait 10 ans que le nouveau statut existe, on est en cours de réflexion en accord avec le Conseil régional et l'établissement, son directeur notamment, sur une réorientation des missions pour pouvoir aller sur quelque chose d'un peu plus concret.

On pense tous que c'est le bon moment de se réorienter un petit peu, d'avoir un peu plus d'actions opérationnelles pour que son positionnement soit plus lisible aussi, vis-à-vis des acteurs de la région. Donc effectivement on a un peu donné mission, bon, c'est encore tout frais, mais que l'établissement, par exemple, prenne en charge des actions d'EAC et puisse porter lui-même des actions, ou en tout cas avoir une portée un petit peu plus opérationnelle... sachant qu'elle le faisait déjà en partie sur le champ des publics éloignés et empêchés où là, l'établissement pouvait inventer, mettre en place des actions directement dans les prisons, dans les hôpitaux etc. Donc

sur ces questions-là, il y avait vraiment une dimension plus opérationnelle qu'on voudrait retrouver un petit peu plus sur les autres secteurs.

JA : Et pour cela, en quoi la SRL est l'organisme le plus à même de développer cet axe EAC... étant donné par exemple la subsidiarité dont nous parlions avec les BD ?

DRAC BRETAGNE : Déjà, elle a une vision régionale, ce qui n'est pas le cas pour les BD. Donc elle sera à même de créer des actions qui pourront être déployées sur l'ensemble du territoire. Ce qui ne nous empêche pas de travailler avec les BD, du tout ! Elle a aussi cette dimension interprofessionnelle intéressante. Vous avez peut-être entendu parler du dispositif « Jeunes en librairies » qui a commencé... L'EAC n'est pas uniquement sur le champ de la lecture publique. Pour nous, c'est important que l'ensemble de la chaîne du livre participe à ces actions-là du coup, l'EPCC Livre et lecture en Bretagne a cette dimension interprofessionnelle qu'on ne retrouve pas dans les BD.

JA : D'accord. Et, en termes de coopération entre les bibliothèques ... à l'origine les SRL ont été créées dans le but de favoriser la coopération interne à ce secteur. Est-ce qu'aujourd'hui c'est quelque chose que l'on retrouve ou pas ?

DRAC BRETAGNE : Alors oui, parce qu'effectivement la SRL garde ce rôle d'animation de réseau. Alors, aux côtés des BD qui ont aussi leur réseau départemental... l'établissement, lui, va être un petit peu à l'échelle au-dessus, va animer le réseau de bibliothèques au niveau de la région. Je dirais même animer les réseaux de bibliothèques entre eux.

On lui a confié une mission, il y a quelques années, de travailler sur la question des réseaux intercommunaux qui est du coup, un des fils conducteurs de l'action publique en Bretagne entre les départements, la DRAC et la SRL. On essaie de garder un peu ce pivot structurant de la structuration des réseaux intercommunaux. Du coup, la SRL a cette mission d'animation des réseaux intercommunaux et a mis en place, en tant qu'action, un groupe de travail qui va réunir l'ensemble des coordinateurs de réseaux de la région.

Vous savez, les coordinateurs de réseaux sont souvent assez seuls. Ils sont parfois un ou deux sur l'ensemble d'un territoire pour animer un réseau de bibliothèques, le coordonner et puis ensuite... Voilà. Il leur manquait vraiment une instance de partage d'outils, de bonnes pratiques, de réflexions. Donc ça, c'est la SRL qui a mis en place ce groupe de travail et puis qui anime ce réseau des réseaux.

JA : Et est-ce qu'il y a d'autres types d'action pour la lecture publique que vous avez mandatés en tant que DRAC ou que vous allez mandater ?

DRAC BRETAGNE : Alors, par ailleurs, la SRL a aussi réuni un groupe qui recense l'ensemble des partenaires qui proposent des formations aux bibliothécaires de la région. Donc, ça s'appelle l'atelier « évolution des métiers ». C'est un groupe qui rassemble trois fois par an : les bibliothèques départementales, le CNFPT, LLB, l'ABF, le CFCB de Rennes 2... euh, j'en oublie. Donc, au cours de ces ateliers, les différents partenaires échangent sur les formations qu'ils souhaitent mettre en place. Il y a une enquête qui est réalisée tous les ans auprès des bibliothèques, pour recueillir leur besoin de formation et les grandes thématiques qui émergent chaque année. A partir de ça, se construit un catalogue de formation qui recense l'ensemble des formations qui sont proposées sur le territoire.

Donc, ça, c'est quelque chose qui est très riche, très précieux pour nous, et puis pour l'ensemble des professionnels. Donc là, c'est vraiment un travail important que fait la SRL. Et puis après, au-delà de ça, c'est beaucoup de journées d'études,

d'animation de formation, de mise en place de rendez-vous de formation croisée entre bibliothécaires, éditeurs.

JA : Comment vous qualifieriez le domaine d'expertise de la SRL vis-à-vis de la lecture publique ?

DRAC BRETAGNE : Elle est excellente. Après voilà, elle tient aussi beaucoup à la chargée de mission qui est sur le poste depuis longtemps maintenant, donc qui connaît très bien le terrain, qui connaît très bien les professionnels, qui est beaucoup sur le terrain. Ça c'est aussi une particularité de la SRL. On disait qu'ils n'étaient pas trop sur l'opérationnel mais, par contre, ils sont beaucoup sur le terrain auprès des professionnels. Donc ils ont vraiment une bonne connaissance et une bonne sensibilité du territoire. Donc oui, c'est vraiment une compétence experte. Après, ça tient effectivement beaucoup à la personne de la chargée de mission.

JA : Maintenant, j'aurais aimé que vous me décriviez les modalités de versement des subventions. Est-ce que vous avez signé un contrat d'objectifs ? est-ce que ce dernier était bilatéral, tripartite ? Est-ce qu'il s'agit d'un budget global ou bien est-ce que c'est fléché ?

DRAC BRETAGNE : Oui. Alors, en fait, on a une contribution annuelle qui est inscrite dans la convention signée avec la SRL. Disons qu'il y a une convention, voire même, ça doit être un arrêté je ne sais plus... qui crée l'EPCC et dans lequel est inscrite une convention statutaire de l'Etat et de la Région.

JA : Et lorsque vous versez des subventions à la SRL, vous pouvez m'arrêter si je n'utilise pas les bons termes car ce n'est pas du tout mon domaine de spécialité, est-ce qu'il y a un fléchage ou bien est-ce que c'est global ?

DRAC BRETAGNE : Il n'y a pas de souci. Alors on a un versement global annuel qui peut ensuite être parfois complété sur des projets spécifiques. On verse un montant annuel qui est un montant de fonctionnement, qui n'est pas fléché sur des actions particulières. C'est la même chose pour l'ensemble des contributeurs et puis, ensuite, si la SRL porte un projet particulier, je ne sais pas... Elle a créé un nouveau site web par exemple : on a versé des subventions en plus, fléchées sur la création de ce site web. Là, si, du coup, elle prend en charge des actions d'EAC et que ça nécessite des moyens supplémentaires, on fera aussi je pense une subvention spécifique fléchée sur ces actions-là.

JA : Et, il y a d'autres agences culturelles de ce niveau-là dans les autres secteurs ?

DRAC BRETAGNE : Oui, alors il y a Spectacle vivant en Bretagne, aussi un EPCC, *Films en Bretagne*. Est-ce que c'est ce type de structures auxquels vous pensez ?

JA : Oui, parce que je me demandais s'il y avait un fonctionnement similaire en matière de financement et quant à l'engagement de l'Etat et de la Région par rapport à la SRL ?

DRAC BRETAGNE : Euh, alors, pour Spectacle vivant en Bretagne, je pense plus ou moins... Film en Bretagne, je ne suis pas sûr du tout. Mais, là encore, il y a une délégation de compétences Etat-Région sur la question du cinéma en Bretagne. Là, pour le coup, la DRAC n'a pas du tout de crédits d'aides pour le cinéma. En plus, au niveau national, c'est géré par le CNC donc je ne suis pas sûr qu'il y ait une contribution à Film en Bretagne, qui est plutôt un organisme qui émane de la Région. Spectacle vivant en Bretagne, là, oui il y a une contribution des deux parties. Il y a

aussi *Artistes contemporains en Bretagne*. Là, la DRAC contribue, je pense que la Région aussi. Je crois que c'est à peu près tout.

JA : D'accord ! Merci. J'ai des questions peut-être plus générales sur le rôle que jouerait ou pas la SRL sur les politiques de lecture publique au niveau national, régional, plus local... Peut-être par rapport à d'autres structures sur le territoire et est-ce que ce rôle a évolué ?

DRAC BRETAGNE : Alors nous, c'est ce qu'on attend de la structure, que ce soit du côté de la Région ou de l'Etat. C'est que ses observations, ses analyses, nous permettent d'orienter, dans la mesure du possible hein, mais de nous aider à construire nos politiques publiques. Donc, en tout cas, voilà, c'est ce qui est attendu de l'établissement. Est-ce qu'il le fait en réalité... ? Moi je suis un peu trop nouveau pour vous dire quel est son impact réel sur nos politiques publiques. Et puis au niveau national, alors le directeur de l'EPCC participe activement à la FILL. Il est également membre du CA du Centre national du Livre. Donc voilà l'établissement est représenté dans ces instances-là donc je pense que sur le plan national, oui, il a un rôle à jouer et il a une visibilité...

JA : D'information sur ce qui se passe dans la région... ?

DRAC BRETAGNE : Oui. Je pense que, voilà, c'est un rôle d'information pour faire remonter sur ce qui se passe en région et puis inversement aussi, de pouvoir faire redescendre en région les informations qui sont... enfin, par exemple, c'est intéressant, pour nous, que le directeur soit représenté à la FILL, il est directeur du CA de la FIL... je ne sais plus... il nous retransmet aussi les réflexions, les analyses de la FILL, ce qui est précieux pour nous.

JA : D'accord et au niveau de l'ancrage territorial, est-ce que vous diriez que tout le territoire est desservi ou observé par la SRL, ou bien est-ce qu'il y a des territoires qu'elle dessert moins ?

DRAC BRETAGNE : Je pense honnêtement que le travail est fait de manière vraiment bien répartie sur l'ensemble du territoire. On a un problème, entre guillemets, en Bretagne, c'est que la capitale régionale, Rennes, est très excentrée par rapport au reste de la région. C'est vrai que quand on doit aller dans le Finistère : tout de suite, c'est beaucoup de route.

Mais, pour autant, voilà, ça a été un des objectifs du directeur actuel qui est arrivé il y a un petit peu plus de trois ans maintenant, de remettre beaucoup les équipes sur le terrain et je pense que, ça, effectivement, ça a été bien fait et bien apprécié. Peut-être qu'avant c'était moins le cas, mais il s'attache en tout cas, à ne pas faire du renno-centrisme et à vraiment déployer les actions sur le territoire, il y a ce souci de bien répartir les interventions sur l'ensemble du territoire.

JA : Et du coup, de manière générale, les SRL ont une valeur ajoutée il me semble, ou du moins c'est leur spécificité, en termes de dimension régionale, de coopération et d'interprofession. Et, pour la lecture publique, de manière générale en France aujourd'hui, en quoi ces échelons sont importants ?

DRAC BRETAGNE : Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre question.

JA : Je me demandais en quoi la dimension régionale, la coopération, l'interprofession, qui fondent la spécificité des SRL sont importantes pour la lecture publique aujourd'hui. Parce qu'il est vrai que dans les années 1990, dans la littérature professionnelle, les SRL étaient très mentionnées et il est plus difficile de trouver des références à ces structures aujourd'hui.

DRAC BRETAGNE : Je pense que c'est toujours utile pour les professionnels d'avoir des SRL. Pour la dimension de coopération et d'interprofession, je suis convaincu que c'est quelque chose qui est toujours très attendu et très utile aux professionnels.

JA : Et pourquoi du coup ?

DRAC BRETAGNE : Nous on a vu, là, sur les moments où... - bon alors ça s'est passé plutôt au niveau national, mais c'est quand même bien d'avoir des relais dans les territoires, pendant le confinement, les histoires de *click and collect*, les recommandations des protocoles sanitaires etc., donc qui étaient relayés par les associations... Après, il y a des questions aussi de mise en place concrète, par exemple dans les établissements, qui sont très utiles dans les bibliothèques, du point de vue des bibliothèques, c'est très utile d'avoir ces protocoles nationaux, généraux. Après, sur la mise en œuvre concrète dans les établissements, le fait d'avoir des outils de coopération internes, moi j'ai bien vu sur les listes de diffusion des coordinateurs réseau, ça a beaucoup communiqué sur cette liste pour demander comment vous faites, voilà... C'est un moment où aussi les bibliothécaires ont besoin de ces outils de coopération. Donc à ce niveau-là, je pense que c'est quelque chose qui est très utile. Puis, sur la question des nouveaux métiers... Enfin bon, c'est pas très nouveau mais il y a des services, des fonctions dans les bibliothèques qui ne sont pas encore forcément répandues dans toutes les collectivités et pour lesquelles il y a besoin d'échanges, de coopération... Alors, sur l'interprofession, c'est pas forcément évident en tout cas en Bretagne, mais moi je suis persuadé que tous les acteurs de la chaîne du livre sont complètement interdépendants. C'est quelque chose que partagent beaucoup de SRL, qu'elles essaient de faire passer régulièrement, mais voilà c'est plus difficile de mettre en place des actions qui vont favoriser cette interprofession et de bien faire comprendre l'interdépendance des métiers, mais je pense que, voilà, ça va être aussi un des champs de travail et d'action de la SRL dans les années à venir. Là aussi, je pense que les crises montrent que c'est quelque chose d'assez flagrant.

JA : D'accord. Donc on a parlé de la crise de la Covid qui a révélé en quelque sorte l'importance de la coopération. On a vu apparaître la notion de droits culturels au moment des réformes territoriales. Est-ce que l'apparition de cette notion-là dans les textes de lois peut renforcer le rôle des SRL d'après vous, ou pas ?

DRAC BRETAGNE : Euh je ne saurais pas trop vous dire comment relier cette notion de droits culturels au rôle des SRL... Oui, certainement oui, oui. La Région est très attachée à ces questions de droits culturels.

JA : D'accord. Et peut-être une dernière question... Vous portez quel regard sur l'actuelle diversité des SRL en France ? Est-ce que c'est une force car cela veut dire qu'elles s'adaptent aux besoins de chaque région, ou bien c'est une limite qui révèle une forme de disfonctionnement ou d'interrogation sur le rôle de ces structures ?

DRAC BRETAGNE : Alors moi je ne suis pas forcément partie prenante de la différenciation à tous crins, mais je pense que c'est quand même important que ces structures s'adaptent aux territoires sur lesquels elles travaillent, parce que les besoins ne sont pas les mêmes en Bretagne, dans le Centre-Val-de-Loire, etc. Rien qu'ici, on a des configurations politiques différentes avec les délégations de compétences qui ne sont pas les mêmes que dans les autres régions et je pense qu'il est important que les SRL, mêmes si justement, elles tiennent ensemble les

politiques publiques de l'Etat, de la Région, permettent de faire ce lieu de concertation. Je pense que c'est quand même assez logique qu'elles ne soient pas toutes construites sur le même moule.

JA : Je vous remercie, on a fait le tour de mes questions. Merci de votre temps.

## **ENTRETIEN N°13**

### **Agent du Service culturel – secteur « Livre » de la Région Bretagne**

*En raison de problèmes techniques, cet entretien n'a pas pu être retranscrit littéralement. Voici la synthèse des échanges.*

La Région couvre l'ensemble des champs culturels et également le patrimoine culturel immatériel. Elle n'intervient pas dans le champ de la lecture publique mais auprès du secteur de l'édition, de la librairie et dans le champ des résidences d'auteurs depuis 2018. La Région a conventionné avec le CNL et la DRAC concernant la filière du livre. La priorité de la Région en matière de politique du livre est la professionnalisation du secteur. Elle dispose d'une délégation de compétences sur plusieurs aspects du secteur du livre, soit une redirection des crédits du ministère de la Culture, ce qui n'empêche pas l'interviewé de garder des liens très étroits avec les services de l'Etat, notamment dans le cadre de la convention passée avec le CNL, la DRAC. Par exemple, la Région a intégré l'ensemble des processus d'analyse d'attribution des subventions aux librairies. La DRAC et la Région échangent également dans le cadre du comité de suivi proposé par le directeur de Livre et Lecture en Bretagne, qu'elles financent de façon globale, sans qu'un fléchage particulier ne soit mis en place. Néanmoins, l'agence peut solliciter une aide auprès de ses tutelles pour des opérations particulières. Par exemple, la mise en place du dispositif *Jeunes en librairie* par l'agence est très liée au Ministère de la Culture et il y a un budget spécifique fléché DRAC à la clef. La Région attend de la structure qu'elle remplisse les missions énoncées dans ses statuts qui permettent la structuration de la filière économique. Pour eux, LLB est un organe de médiation d'intersection des professionnels du livre. L'évaluation de la structure ne se fait pas selon une grille précise de critères, mais au regard de son action globale, au carrefour de l'ensemble des professionnels. Son travail permet également à la structure de mesurer une tendance, et d'adapter ses dispositifs de soutien, bien que cela soit assez marginal. Se réfléchissent également, grâce à LLB, les évolutions de la filière. Par exemple, actuellement, une discussion est en cours sur l'accompagnement des éditeurs de revue. La chargée d'économie du livre de LLB réalise une étude sur ces acteurs. Elle permettra ; à la Région ; de savoir dans quelles mesures le secteur est viable économiquement pour l'accompagner ou pas. L'action de la SRL permet de produire des outils de travail quotidiens. C'est, pour la Région, un lieu de recensement régulier des forces en présence et des besoins, un lieu d'informations et de ressources, un lieu d'accompagnement de porteurs de projets, de communication et de valorisation. L'interprofession est également au cœur de sa mission pour permettre l'échange d'informations et la structuration d'une filière. Pourtant, cet axe de travail est difficile à faire aboutir, car il n'y a pas d'associations structurantes dans le secteur du livre dans la région. Or, c'est de ces fédérations d'acteurs que peuvent naître plus facilement des pistes de travail. En effet, elles peuvent mener une réflexion préalable. Ainsi les enjeux, pour LLB, resteront les mêmes dans les prochaines années du fait de ce manque de structuration encore très fort en région.

# QUESTIONNAIRES VIERGES

## QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX BIBLIOTHEQUES



Actuellement en Master 2 - Politique des bibliothèques et de la documentation à l'ENSSIB, je réalise un mémoire sur les structures régionales du livre et leur positionnement vis-à-vis de la lecture publique en France métropolitaine.

A ce titre, je vous sollicite pour répondre à une enquête sur les usages, par les bibliothèques, des outils et des services des structures régionales du livre.

Il s'agit de vous concentrer sur la SRL de votre région.

En espérant que, malgré le contexte, vous parveniez à trouver le temps d'y répondre.

Merci par avance de votre participation

Durée : 20 min

[selon votre temps, sachez que les questions sans étoile rouge ne sont pas obligatoires]

[il s'agit de répondre de manière spontanée - cette enquête est complétée par des entretiens avec les SRL notamment, ne craignez pas de faire des "erreurs" dans vos réponses]

### Partie A: Adhésion à la Structure Régionale du Livre de votre région

**A1. Voici une liste d'affirmations relatives à l'adhésion à la structure régionale du livre de votre région. Cochez celles qui correspondent à votre cas.**

*Contrairement à ce que vous pensez, les affirmations concernent à la fois votre bibliothèque et vous-même en tant que professionnel.*

Ma bibliothèque est adhérente de la structure régionale du livre.

Ma bibliothèque a été adhérente de la structure régionale du livre mais ne l'est plus.

Je siège personnellement dans l'un des collèges de la structure régionale du livre.

Je siégeais personnellement dans l'un des collèges de la structure régionale du livre mais n'y siége plus.

Ma bibliothèque n'est pas adhérente de la structure régionale du livre et je ne siège dans aucun de ses collèges.



A2.	<b>Depuis combien de temps et dans quel but votre bibliothèque est-elle adhérente de la structure régionale du livre ?</b>
A3.	<b>Sur quelle période votre bibliothèque était-elle adhérente de la structure régionale du livre et pourquoi ne l'est-elle plus ?</b>
A4.	<b>Dans quel collège de la structure régionale du livre siégez-vous, depuis combien de temps et dans quel but ?</b>
A5.	<b>Sur quelle période avez-vous siégé dans l'un des collèges de la structure régionale du livre et pourquoi n'y siégez vous plus ?</b>
A6.	<b>D'après vous cette situation va-t-elle évoluer ? Autrement dit, qu'en sera-t-il dans les prochaines années de l'adhésion de votre bibliothèque et/ou de votre engagement en tant que professionnel ?</b>



<b>A7.</b>	<b>La tutelle de votre bibliothèque l'incite-t-elle à adhérer à la structure régionale ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>A8.</b>	<b>Si oui, sa tutelle est-elle, elle-même, adhérente de la structure régionale du livre ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>A9.</b>	<b>Si oui, pour quelle(s) raison(s) l'incite-t-elle à adhérer à la structure régionale du livre ?</b>	<input type="text"/>
<b>A10.</b>	<b>Au sein de l'équipe de la bibliothèque, certains agents sont-ils élus dans l'un des collèges de la structure régionale du livre (mis-à-part vous, le cas échéant) ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>A11.</b>	<b>Votre bibliothèque est-elle adhérente d'une ou d'autres association(s) professionnelle(s) ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>A12.</b>	<b>Si oui, à quelle(s) autre(s) association(s) adhère-t-elle ?</b>	<input type="text"/>
<b>A13.</b>	<b>Êtes-vous, en tant que professionnel, adhérent d'une ou d'autres association(s) professionnelle(s) ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>



A14. Si oui, à quelle(s) autre(s) association(s) adhérez-vous ?

**Partie B: Usages des services aux bibliothèques de la Structure Régionale du Livre**

B1. L'équipe de votre bibliothèque a-t-elle déjà utilisé un service de la structure régionale pour le livre ?

*Ici, le terme "service" est entendu au sens large : outil, projet, conseil, etc.*

Oui

Non

B2. Si oui, à quelle fréquence utilise-t-elle les services de la structure régionale du livre ?

*Il s'agit d'indiquer une fréquence approximative.*

Moins d'une fois tous les 6 mois

Environ une fois tous les 6 mois

Plus d'une fois tous les 6 mois

Plus d'une fois tous les 6 mois mais moins d'une fois tous les 3 mois

Plus d'une fois tous les 3 mois

B3. Votre bibliothèque a-t-elle déjà participé à un groupe de travail/ une commission initié par la structure régionale ?

Oui

Non

B4. Si oui, donnez un exemple et expliquez dans quel(s) but(s) brièvement.

B5. Sinon, est-ce parce que :

Aucun groupe de travail ne correspond aux besoins de votre bibliothèque ?

Votre bibliothèque n'a pas connaissance des groupes de travail qui pourraient la concerner ?

Votre bibliothèque n'est pas en mesure de consacrer du temps à un tel engagement ?



La structure régionale n'initie pas de groupe de travail ?

Autre

Autre

**B6. Votre bibliothèque a-t-elle déjà été partenaire d'une manifestation culturelle grand public initiée par la structure régionale du livre ?**

Oui

Non

**B7. Si oui, donnez un exemple de manifestations littéraires et expliquez dans quel(s) but(s).**

**B8. Si non, est-ce parce que :**

Aucune manifestation de ce type n'intéresse votre bibliothèque ?

Votre bibliothèque n'a pas connaissance des manifestations de ce type qui pourraient l'intéresser ?

Votre bibliothèque n'est pas en mesure de consacrer du temps à un tel engagement ?

La structure régionale n'initie pas de manifestation de ce type ?

Autre

Autre

**B9. Votre bibliothèque a-t-elle déjà participé à une formation proposée par la structure régionale du livre ?**

Oui

Non



**B10. Si oui, donnez un exemple de formation à laquelle votre bibliothèque a participé (c'est à dire l'un de ses agents la représentant) ?**

**B11. Si non, est-ce parce que :**

Aucune formation n'intéresse votre bibliothèque ?

Votre bibliothèque n'a pas connaissance des formations qui pourraient l'intéresser ?

Votre bibliothèque n'est pas en mesure de consacrer du temps à ces formations ?

La structure régionale ne propose pas de formation ?

Autre

Autre

**B12. Votre bibliothèque a-t-elle déjà bénéficié d'un soutien en termes d'ingénierie culturelle et/ou de conseils administratifs et juridiques de la part de la structure régionale ?**

Oui

Non

**B13. Si oui, donnez un exemple.**

**B14. Si non, est-ce parce que :**

Ce soutien n'intéresse pas votre bibliothèque ?

Votre bibliothèque n'a pas connaissance du type de soutien que peut apporter la SRL ?

Cette dernière préfère se tourner vers un autre acteur ?

La structure régionale ne propose pas ce type de soutien ?



Autre



Autre

**B15. Votre bibliothèque a-t-elle déjà fourni des informations la concernant à la structure régionale afin que cette dernière puisse concevoir des outils de communication et/ou de valorisation de la lecture publique ?**

Oui

Non

**B16. Si oui, donnez un exemple d'outil auquel votre bibliothèque a contribué et expliquez dans quel but si possible.**

**B17. Si non, est-ce parce que :**

Aucun outil de ce type n'intéresse votre bibliothèque ?

Votre bibliothèque n'a pas connaissance d'outils de ce type qui pourraient l'intéresser ?

Votre bibliothèque n'est pas en mesure de consacrer du temps à cet engagement ?

La structure régionale ne propose pas d'outil de ce type ?

Autre

Autre

**B18. Votre bibliothèque a-t-elle déjà utilisé d'autres types de services de la SRL parmi les suivants ? Cochez ceux qu'elle a déjà utilisé, autrement passez à la question suivante.**

Consultation du site à des fins d'informations ?

Participation à des journées d'études ?

Participation à un projet de coopération ?



Aide à la mise en lien avec des partenaires du territoire ?

Autre

Autre

**B19.** Si vous ou votre bibliothèque avez déjà utilisé l'un des services parmi la consultation du site, la participation à des JE ou à des projets de coopération, l'aide à la mise en réseau avec des partenaires, donnez un exemple de type de service particulièrement intéressant. Autrement, passez à la question suivante.

### Partie C: Modalités de coopération avec la Structure Régionale du Livre

**C1.** La structure régionale a-t-elle conçu un moyen de connaître les besoins de votre bibliothèque ?

Oui

Non

**C2.** Si oui, de quel(s) type(s) :

Enquête ?

Journée de rencontre ?

Visite régulière in situ ?

Autre

Autre



**C3. Est-ce important pour vous que la structure régionale connaisse les besoins de votre bibliothèque et pourquoi ?**

**C4. Définissez-vous chaque année, par écrit, un programme de travail et de priorités communes avec la structure régionale ?**

Oui

Non

**C5. Si non, le faites-vous oralement, de manière informelle ?**

Oui

Non

**C6. Votre bibliothèque participe-t-elle à l'évaluation des actions conduites par la structure régionale en faveur de la lecture publique ?**

Oui

Non

**C7. Si oui, de quelle manière ?**

Ponctuellement ?

Dans le cadre d'un bilan annuel ?

De manière informelle ?

Autre

Autre

**C8. La structure régionale a-t-elle déjà sollicité l'expertise de votre bibliothèque pour l'aider à concevoir un projet de lecture publique ?**

Oui

Non



**C9. Votre bibliothèque a-t-elle déjà demandé à la structure régionale du livre de mettre en place un nouveau projet pour les bibliothèques ou d'autres acteurs de la lecture publique de son territoire ? Si oui, ce dernier s'est-il réalisé ?**

*Par exemple : créer un groupe de travail sur une thématique préoccupant les professionnels et que la SRL n'aurait pas encore identifiée.*

**C10. Quelles conditions, parmi celles listées ci-dessous, motivent ou pourraient motiver la participation de votre bibliothèque à un projet de la structure régionale du livre ?**

- La nature du projet comme source d'inspiration pour le travail professionnel
- Une décision collective de participation, en amont, avec d'autres acteurs de la lecture publique
- Le fait de savoir que d'autres acteurs de la lecture publique participent au projet
- Le fait de savoir que d'autres bibliothèques de même type participent au projet
- L'inscription de ce projet dans le cadre d'un programme national concernant la lecture publique
- L'inscription de ce projet dans le cadre d'un programme régional
- La sollicitation de la tutelle de la bibliothèque
- Autre

Autre

**Partie D: Description du fonctionnement d'une coopération avec la Structure Régionale du Livre**

**D1. Donnez le nom d'un projet de coopération avec la structure régionale que vous estimez réussi. Expliquez les grandes étapes de travail et les succès que vous identifiez. ....**



**D2. Donnez le nom d'un projet de coopération avec la structure régionale qui, selon vous, a manqué ses objectifs. Expliquez les grandes étapes de travail, les principaux freins identifiés et, le cas échéant, les outils et moyens qui ont fait défaut. ....**

--

### Partie E: Evaluation des actions de la Structure Régionale du Livre

**E1. Parmi la liste de postures ci-dessous, lesquelles vous semblent les plus pertinentes à adopter par la structure du livre de votre région vis-à-vis des bibliothèques ? Classez les propositions des plus pertinentes au moins pertinentes.**

- |   |                      |                      |                      |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Coordinatrice - production et animation de commissions et/ou de groupes de travail  | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Opératrice - mise en place de manifestations culturelles grand public   | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Accompagnatrice - organisation de formation et/ou de journées professionnelles  | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Experte - aide à la prise de décision pour des projets collectifs   | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Expérimentatrice - développement de dispositifs innovants en matière d'ingénierie culturelle  | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Observatrice et informative - mise à disposition de cartographies, d'annuaires, de guides professionnels, d'agendas, etc., relatifs à la lecture publique dans votre région | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Observatrice et informative : mise à disposition de cartographies, d'annuaires, d'agendas, etc., relatifs à de potentiels partenaires des bibliothèques de votre région     | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Informative – relai, dans votre région, des actions innovantes des bibliothèques de tout le territoire national   | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Valorisante – relai, à différentes échelles, des actions innovantes des bibliothèques de votre région   | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Négociatrice - ouverture de perspectives de financement pour la lecture publique dans votre région  | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

**E2. Parmi la liste d'axes de travail ci-dessous, à propos desquels l'accompagnement d'une structure régionale peut représenter une vraie valeur ajoutée pour une bibliothèque telle que la vôtre ?**

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| La professionnalisation du secteur des bibliothèques | <input type="checkbox"/> |
| Le développement des publics empêchés                | <input type="checkbox"/> |
| Le développement des publics jeunes                  | <input type="checkbox"/> |
| La médiation culturelle                              | <input type="checkbox"/> |
| Les demandes de subventions à l'Etat                 | <input type="checkbox"/> |



Les demandes de subvention aux institutions de votre région	<input type="checkbox"/>
La connaissance des enjeux juridiques du secteur	<input type="checkbox"/>
La mise en réseau des bibliothèques	<input type="checkbox"/>
Le développement de partenariats	<input type="checkbox"/>
La connaissance de la production littéraire régionale	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>
Autre	
<input type="text"/>	
<b>E3. Classez les affirmations ci-dessous, de celle qui correspond le plus à la structure de votre région à celle qui correspond le moins.</b>	
La structure régionale, dans ma région, est dédiée au patrimoine écrit.	<input type="checkbox"/>
La structure régionale, dans ma région, est dédiée à la coopération entre bibliothèques.	<input type="checkbox"/>
La structure régionale, dans ma région, est dédiée au développement de la lecture.	<input type="checkbox"/>
La structure régionale, dans ma région, est dédiée à la vie littéraire locale.	<input type="checkbox"/>
La structure régionale, dans ma région, est dédiée à l'économie du livre.	<input type="checkbox"/>
<b>E4. Selon vous, la structure régionale (dans votre région) engendre-t-elle une dynamique interprofessionnelle entre les acteurs du livre de votre région ?</b>	
Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>
<b>E5. L'interprofession entre les acteurs de la chaîne du livre, est-ce important pour votre bibliothèque ?</b>	
Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>
<b>E6. La structure régionale (dans votre région) engendre-t-elle une dynamique de coopération entre les acteurs de la lecture publique de la région ?</b>	
Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>



<b>E7.</b>	<b>La coopération entre les acteurs de la lecture publique, est-ce important pour votre bibliothèque ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>E8.</b>	<b>Pensez-vous que la structure régionale soit la mieux placée pour instiguer cette dynamique de coopération ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>E9.</b>	<b>La structure régionale permet-elle aux bibliothèques de votre région de s'inscrire dans des programmes nationaux de développement de la lecture publique ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>E10.</b>	<b>Pensez-vous que la structure régionale est la mieux placée pour motiver cette inscription des bibliothèques dans des programmes nationaux ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>E11.</b>	<b>La structure régionale participe-t-elle à la conception de politiques territorialisées de développement de la lecture ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>E12.</b>	<b>Selon vous, est-ce son rôle ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>E13.</b>	<b>Une structure de coordination à l'échelon régional a-t-elle du sens pour votre bibliothèque et pourquoi ?</b>	<div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div>



**E14. Une structure régionale prenant en charge des enjeux de développement de la lecture (publics dits « empêchés » ou « éloignés" / EAC) a-t-elle du sens pour votre bibliothèque ?**

Oui

Non

**E15. Auriez-vous une préconisation d'évolution à adresser à la structure régionale du livre de votre région ? .....**

**Partie F: Carte d'identité de votre bibliothèque**

**F1. Pourriez-vous indiquer le nom et l'adresse de votre bibliothèque ?**

**F2. La tutelle de votre bibliothèque est-elle ?**

Municipale

Intercommunale

Départementale

Autre

Autre



**F3. Combien d'ETP travaillent dans votre bibliothèque ?**

**F4. Votre bibliothèque a-t-elle des missions patrimoniales ?**

Oui

Non

**F5. Pourriez-vous indiquer votre fonction et votre poste au sein de votre bibliothèque ? ..... et depuis combien d'années y travaillez-vous ?**

**F6. Occupiez-vous un poste précédent :**

Dans la même région ?

Dans le même département ?

Dans aucun des deux ?

**F7. Si vous avez des commentaires à faire sur ce questionnaire, c'est ici !  
Et... c'est la fin, merci !**

**Merci d'être arrivé au bout de ce questionnaire et de m'apporter votre aide dans mon enquête !**

## QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX SRL



Etudiante en master 2 "Politiques des bibliothèques et de la documentation" à l'ENSSIB, je réalise un mémoire portant sur les structures régionales pour le livre et la lecture et leur rôle vis-à-vis de la lecture publique, en France métropolitaine.

Ce questionnaire me permettra de mieux comprendre le fonctionnement et les actions de votre structure, en ce qui concerne la lecture publique.

Entre 20 et 25 minutes seront nécessaires pour répondre à cette enquête.

Je vous remercie vivement de votre participation.

### Partie A: Généralités sur votre structure régionale pour le livre et la lecture (SRL) et son fonctionnement

A1. Dans quelle région opère votre SRL ?

A2. Votre structure est-elle issue d'une fusion entre différents organismes ?

Oui

Non

A3. Si oui, entre quels organismes ?

*liste, simplement les noms des organismes fusionnés*



**A10. Quel pourcentage de vos membres adhérents sont des bibliothèques ou des collectivités adhérentes au titre de la lecture publique ?**

*donnez votre réponse sous la forme suivante : 10%*

--

**Partie B: Positionnement et type d'actions envers la lecture publique**

**AVERTISSEMENT :** pour la suite de ce questionnaire, veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Je vous propose de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

**B1. Voici une liste de postures vis-à-vis des bibliothèques de votre région. Classez de la posture qui correspond le plus à votre SRL à celle qui lui correspond le moins, grâce à un glisser/déposer.**

*vous pouvez revenir sur vos choix en effectuant le même glisser/déposer du tableau de gauche au tableau de droite. Le premier élément du tableau de droite correspondra à la posture qui correspond le plus à votre SRL vis-à-vis des bibliothèques territoriales.*

Coordnatrice - production et animation de commissions et/ou de groupes de travail 

--	--	--

Opératrice - mise en place de manifestations culturelles grand public 

--	--	--

Accompagnatrice - organisation de formation et/ou de journées professionnelles 

--	--	--

Experte - aide à la prise de décision pour des projets relatifs à la lecture publique 

--	--	--

Expérimentatrice - développement de dispositifs innovants en matière d'ingénierie culturelle 

--	--	--

Relai d'informations sur les acteurs de la lecture publique dans votre région, autres que les bibliothèques 

--	--	--

Relai d'information sur les bibliothèques de votre région et leurs actions 

--	--	--

Prospectrice - relai, dans votre région, des actions innovantes des acteurs de la lecture publique de tout le territoire national 

--	--	--

Valorisante - relai, à différentes échelles, des actions innovantes des acteurs de la lecture publique de votre région 

--	--	--

Négociatrice - ouverture de perspectives de financement pour la lecture publique dans votre région 

--	--	--

**B2. Voici une liste de domaines d'expertise. Classez du domaine d'expertise qui correspond le plus à votre SRL à celui qui lui correspond le moins, grâce à un glisser/déposer.**

*vous pouvez revenir sur vos choix en effectuant le même glisser/déposer du tableau de gauche au tableau de droite. Le premier élément du tableau de droite correspondra au domaine d'expertise qui correspond le plus à votre SRL.*

Connaissance fine des enjeux de la lecture publique à l'échelle nationale 

--	--



- Connaissance fine des territoires de votre région, de leurs enjeux, de leurs acteurs et des dispositifs de soutien existant
- Connaissance fine des dispositifs nationaux d'accompagnement et de soutien à la lecture publique
- Connaissance fine du cadre juridique du secteur
- Connaissance fine des méthodes d'ingénierie culturelle

**B3. Voici une liste d'axes de travail. Classez de l'axe qui correspond le plus aux actions de votre SRL à celui qui leur correspond le moins, grâce à un glisser/déposer.**

*vous pouvez, revenir sur vos choix en effectuant le même glisser/déposer du tableau de gauche au tableau de droite. Le premier élément du tableau de droite correspondra à l'axe de travail qui correspond le mieux à votre SRL.*

- La professionnalisation du secteur des bibliothèques
- Le développement des publics empêchés
- Le développement des publics jeunes
- La médiation culturelle (non liée au numérique)
- La médiation numérique
- Les demandes de subventions à l'Etat
- Les demandes de subvention aux institutions de votre région
- La connaissance des enjeux juridiques du secteur
- Le maillage du territoire régional par la construction de bibliothèques et
- La mise en réseau des bibliothèques
- Le développement de partenariats de la lecture publique
- La valorisation de la production littéraire régionale

**B4. Accompagnez-vous des élus locaux à développer leurs politiques de lecture publique ?**

- Oui
- Non

**B5. Si oui, à quels échelons opèrent majoritairement ces derniers ?**

- Communaux ?
- Intercommunaux ?
- Métropolitains ?
- Départementaux ?



Régionaux ?

Autre

Autre

**B6. Siégez-vous dans des commissions nationales relatives à la lecture publique en France ? Si oui, précisez laquelle ou lesquelles...**

*si ce n'est pas le cas : écrivez "non" - s'il y en a de trop nombreuses, ne listez que les noms des principales*

**B7. Dans quel(s) type(s) de territoires de votre région, êtes-vous le plus présent, en termes de nombre d'actions menées, concernant la lecture publique ?**

Territoires urbanisés et plutôt favorisés

Territoires urbanisés en situation intermédiaire

Territoires urbanisés et plutôt défavorisés

Territoires périurbains plutôt aisés

Territoires périurbains en situation intermédiaire

Territoires périurbains plutôt défavorisés

Territoires ruraux, hors de l'influence de grandes villes plutôt aisés

Territoires ruraux, hors de l'influence de grandes villes en situation intermédiaire

Territoires ruraux, hors de l'influence de grandes villes plutôt défavorisés

Autre

Autre



**B8. Dans quel département êtes-vous le plus présent en termes d'actions menées ?**

**B9. Dans quel département êtes-vous le moins présent en termes d'action menées ?**

**B10. Quels ont été vos trois projets les plus importants en 2019 et par qui ont-ils été mandatés ?**  
*exemple de réponse : EAC (DRAC), promotion de la littérature régionale (Conseil Régional), numérique (DRAC)*

**B11. Quels seront vos trois projets les plus importants cette année, en 2021 et par qui ont-ils été mandatés ?**  
*exemple de réponse : EAC (DRAC), promotion de la littérature régionale (Conseil Régional), numérique (DRAC)*

**B12. Diriez-vous que, concernant la lecture publique, votre structure se distingue d'autres structures régionales pour le livre et la lecture ?**

Oui

Non

**B13. Si oui, à quoi est-ce lié ?**

Aux spécificités de votre région



A votre équipe

A vos tutelles

Autre

Autre

### Partie C: Partenaires pour vos actions en faveur de la lecture publique

**RAPPEL:** veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

**C1. Parmi la liste de partenaires potentiels ci-dessous, avez vous développé des partenariats avec certains d'entre eux ? Cochez la case à gauche lorsque c'est le cas.**

L'ABF (Association des bibliothécaires de France)

L'ABF régional (Association des bibliothécaires de France en région)

L'ABD (Association des bibliothécaires départementaux)

L'ADBGV (Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France)

L'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation)

L'ADDNB (Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèques)

Réseau Carel (Coopération pour l'accès aux ressources électroniques en bibliothèque)

L'IFLA (International Federation of Library Association)

EBLIDA (European Bureau of Library)

L'ENSSIB (Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'information et des bibliothèques)

La BnF (Bibliothèque Nationale de France)

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Le Conseil Régional

Les Conseils Départementaux

Les intercommunalités

Les bibliothèques départementales



Des institutions locales

Autre

Autre

**C2. Quelles institutions locales ? donnez 2 exemples...**

**C3. Développez-vous des partenariats avec d'autres structures régionales du livre ?**

Oui

Non

**C4. Estimez-vous contribuer aux renforcement des partenariats Etat/Région concernant la lecture publique ?**

Oui

Non

### **Partie D: Moyens pour vos actions en faveur de la lecture publique**

**RAPPEL:** veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

**D1. Votre équipe comprend-elle un-e chargé-e de mission "lecture publique" ?**

Oui

Non



**D2. Si oui, combien d'ETP assurent cette mission ?**

Seulement un temps partiel

Un ETP complet

Plus d'un ETP

Autre

Autre

**D3. Si oui, cette/ces personne(s) est/sont-elle(s) employée(s) :**

en CDD

en CDI

Autre

Autre

**D4. Cette/ces personne(s) est/sont-elle(s) également en charge d'une mission "patrimoine écrit et graphique" ?**

Oui

Non

**D5. Cette/ces personne(s) est/sont-elle(s) également en charge d'une autre mission et si oui laquelle ?**



**D6. Des formations ont-elles été suivies par l'équipe lecture publique depuis 2018 ? Si oui, quelles étaient les thématiques principales de ces formations ?**

*si votre SRL ne dispose pas de chargé.e de mission lecture publique, passez à la question suivante*

**D7. En 2019, quel pourcentage, environ, de votre budget total était alloué à la mission lecture publique de votre structure ?**

*si votre SRL ne dispose pas de mission lecture publique, passez à la question suivante*

**D8. Disposez-vous de conventions pluriannuelles d'objectifs relatifs à la lecture publique avec des partenaires institutionnels ?**

Oui

Non

**D9. Si oui, avec quels partenaires ?**

La DRAC

La Région

Autre

Autre



**D10. Donnez un exemple de financement relatif à la lecture publique que vous envisagez de consolider dans les prochaines années ?**  
*si votre SRL ne dispose pas de mission lecture publique, passez à la question suivante*

**Partie E: Volet « actions de coopération entre bibliothèques »**  
RAPPEL: veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

**E1. Combien de manifestations, à destination du grand public et en lien avec l'activité des bibliothèques, votre structure a-t-elle organisées durant l'année 2019 ?**  
*réponse au format numérique*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**E2. Majoritairement, la portée de ces manifestations était :**

Régionale

Interrégionale

Nationale

Européenne

Ma SRL n'a organisé aucune manifestation grand public en lien avec l'activité des bibliothèques

Autre

Autre

**E3. Listez les 3 thématiques principales abordées durant ces manifestations grand public, en lien avec l'activité des bibliothèques, organisées par votre SRL :**  
*si votre SRL n'en a pas organisées, passez à la question suivante*



**E4. A partir de quelles données construisez-vous ce programme de manifestations que vous organisez ? Grâce à :**

Une veille sur les dispositifs nationaux

Les conseils de la DRAC de votre région

Les demandes et orientations du Conseil régional

Des informations fournies par les départements et leurs acteurs

Des informations fournies par les intercommunalités et leurs acteurs

Les demandes des professionnels

Ma SRL n'en a pas organisées

Autre

Autre

**E5. A combien de groupes de travail/commissions, en lien avec l'activité des bibliothèques, votre structure a-t-elle participé durant l'année 2019 ?**

*réponse au format numérique*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**E6. Majoritairement, la portée de ces groupes de travail/commissions était :**

Régionale

Interrégionale

Nationale

Européenne

Ma SRL n'a participé à aucun groupe de travail/commission portant sur l'activité des bibliothèques

Autre

Autre



**E7. Listez les trois thématiques principales abordées durant ces groupes/commissions en lien avec l'activité des bibliothèques et auxquels votre SRL a participé :**  
*si votre SRL n'a participé à aucun groupe de travail/commission relatif à l'activité des bibliothèques, passez à la question suivante*

**E8. Combien de groupes de travail/commissions, relatifs à l'activité des bibliothèques, votre structure a-t-elle initiés durant l'année 2019 ?**  
*réponse au format numérique*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**E9. Majoritairement, la portée de ces groupes de travail/commissions initiés et relatifs à l'activité des bibliothèques était :**

Régionale

Interrégionale

Nationale

Européenne

Ma SRL n'a initié aucun groupe de travail portant sur les bibliothèques

Autre

Autre

**E10. Quelles étaient les trois thématiques principales abordées par ces groupes de travail/commissions que vous avez initiés et qui étaient en lien avec l'activité des bibliothèques ?**  
*si vous n'en avez pas initiés, passez à la question suivante*



**E11. A partir de quelles données construisez-vous ces groupes de travail que vous initiez ?**

- Une veille sur les dispositifs nationaux
- Les conseils de la DRAC de votre région
- Les demandes et orientations du Conseil régional
- Des informations fournies par les départements et leurs acteurs
- Des informations fournies par les intercommunalités et leurs acteurs
- Les demandes des professionnels
- Ma SRL n'a pas initié de groupes de travail/commissions relatifs à l'activité des bibliothèques
- Autre

Autre

**E12. Parmi les groupes de travail/commissions/manifestations, donnez un exemple d'événement interprofessionnel auquel de nombreux bibliothécaires ont participé :**

**Partie F: Volet « accompagnement des bibliothécaires » (formation, observation et prospective, etc.)**

**RAPPEL:** veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

**F1. Combien de formations à destination de professionnels des bibliothèques, votre structure a-t-elle initiées en 2019 ?**

*réponse au format numérique*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



**F2. Listez les trois thématiques principales abordées durant ces formations :**

*si vous n'en avez pas initiées, posez la question au cours*

**F3. A partir de quelles données construisez-vous ce planning de formations ?**

Une veille sur les dispositifs nationaux

Les conseils de la DRAC de votre région

Les demandes et orientations du Conseil régional

Des informations fournies par les départements et leurs acteurs

Des informations fournies par les intercommunalités et leurs acteurs

Les demandes des professionnels

Ma structure n'en a pas initiées

Autre

Autre

**F4. Ce programme de formation est-il élaboré avec :**

le CNFPT

le CRFCB de la région

les bibliothèques départementales

aucune de ces structures

ma SRL n'organise pas de formations à destination des professionnels des bibliothèques

Autre

Autre



<b>F5.</b>	<b>Votre structure réalise-t-elle des observations des bibliothèques de sa région ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>F6.</b>	<b>Votre structure fait-elle de la prospective pour les bibliothèques et la lecture publique ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>F7.</b>	<b>Si oui, est-ce votre initiative ou répondez-vous à la demande d'un partenaire ?</b>	
	c'est l'initiative de ma structure	<input type="checkbox"/>
	nous répondons à la demande d'un partenaire	<input type="checkbox"/>
	Autre	<input type="checkbox"/>
	Autre	<input type="text"/>
<b>F8.</b>	<b>Dans ce cas, précisez lequel :</b>	<input type="text"/>
<b>F9.</b>	<b>Si non, est-ce parce que d'autres organismes prennent en charge une telle mission dans votre région ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
<b>Partie G: Volet « valorisation des bibliothèques »</b>		
<b>RAPPEL:</b> veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".		
<b>G1.</b>	<b>Développez-vous des actions de valorisation des bibliothèques de votre région ?</b>	Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>



**G2. Si oui, de quel type ?**

- Communications auprès des décideurs politiques
- Communications envers la presse et les médias
- Programmes à destination du grand public
- Appels à contribution
- Autre

Autre

**G3. Si oui, dans quels buts parmi ceux listés ci-dessous :**

- Rendre attractive votre région
- Obtenir plus de subventions ministérielles
- Permettre aux acteurs régionaux de mieux collaborer
- Autre

Autre

**Partie H: Méthodes de recueil des besoins en termes de lecture publique**

RAPPEL: veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

**H1. Réalisez-vous des enquêtes pour recueillir les besoins des acteurs de la lecture publique votre région ?**

- Oui
- Non

**H2. Si oui, par quels moyens réalisez-vous ces enquêtes ?**

- Visites et rendez-vous dans les établissements
- Appels téléphoniques réguliers dans les établissements
- Questionnaires en ligne



Autre

Autre

**H3. Par quels moyens, les professionnels des bibliothèques de votre région vous contactent pour faire appel à vos services ?**

Par téléphone

Par courriel

Lors de manifestations où vous les rencontrez

La structure est peu contactée par des bibliothécaires

Autre

Autre

**H4. Réalisez-vous des enquêtes auprès des habitants de votre région susceptibles d'utiliser les services liés à la lecture publique sur votre territoire ?**

Oui

Non

### **Partie I: Evaluation de votre activité en faveur de la lecture publique**

**RAPPEL:** veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

**II. Selon vous, à quel besoin majeur des acteurs de la lecture publique répondez-vous le mieux ?**



12.	<b>Selon vous, à quel besoin majeur des acteurs de la lecture publique répondez-vous le moins bien?</b>	
13.	<b>Quelle action à destination des <u>professionnels</u> de la lecture publique a eu le plus de succès en 2019 ?</b>	
14.	<b>Quelle action à destination des <u>professionnels</u> de la lecture publique a eu le moins de succès en 2019 ?</b>	
15.	<b>Y-a-t-il une action phare, dont vous êtes à l'initiative, et qui aurait impacté fortement, au niveau national, les politiques de lecture publique depuis la création de votre structure ?</b>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
16.	<b>Y-a-t-il une action phare, dont vous êtes à l'initiative, et qui aurait impacté fortement, au niveau régional, les politiques de lecture publique depuis la création de votre structure ?</b>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>



**17. Estimez-vous qu'avec le temps, le Conseil régional porte plus ou moins d'attention à vos actions envers la lecture publique, hors versant patrimonial ?**

Plus d'attention

Moins d'attention

Autre

Autre

**Partie J: Impact d'événements récents sur votre SRL**  
**RAPPEL:** veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

**J1. La réforme territoriale de 2014 a-t-elle engendré des évolutions quant aux missions relatives aux bibliothèques de votre structure ?**

Oui

Non

**J2. Si oui, sur quel(s) pan(s) de votre activité ?**

Vos missions

Votre budget

Votre personnel

Votre statut

Autre

Autre

**J3. Percevez-vous cette réforme comme positive pour le développement de votre structure et de ses missions relatives aux bibliothèques ?**

Oui

Non



**J4. Si oui, quelle évolution positive majeure pouvez-vous noter ?**

**J5. Si non, quel frein majeur identifiez-vous ?**

**J6. La montée en puissance des territoires dans les politiques culturelles a-t-elle engendré des évolutions quant aux missions relatives aux bibliothèques de votre structure ?**

Oui

Non

**J7. Identifiez vous cet événement comme positif ou négatif pour votre structure, son développement et sa mission de lecture publique ? Et, pourquoi ? Donner la raison majeure.**

**J8. La crise de la Covid-19 a-t-elle engendré des évolutions quant aux missions relatives aux bibliothèques de votre SRL ?**

Oui

Non



**J9.** Si oui, sur quel(s) pan(s) de votre activité ?

Vos missions

Votre budget

Votre personnel

Votre statut

Autre

Autre

**J10.** Selon vous, cette crise peut-elle avoir tout de même des répercussions positives sur votre travail vis-à-vis de la lecture publique et des bibliothèques ?

Oui

Non

**J11.** Si oui, en quel sens ?



## Partie K: Perspectives pour votre structure relatives à la lecture publique

**RAPPEL:** veuillez ne pas prendre en compte les actions que vous menez et qui ne concernent que la protection et la valorisation du patrimoine écrit et graphique. Nous vous proposons de vous concentrer uniquement sur les actions dites de "lecture publique".

VOUS TOUCHEZ AU BUT

**K1. Pour vous, quels événements prochains pourront faire évoluer les missions des SRL vis-à-vis de la lecture publique ? Listez trois principaux événements...**

**K2. D'après vous, les missions relatives à la lecture publique se développeront-elles dans les années à venir dans votre SRL ?**

Oui

Non

**K3. Si oui, sur quels aspects :**

les bibliothèques territoriales et leurs actions

le développement de la lecture et de ses publics (EAC, publics dits "éloignés", etc.)

Autre

Autre

**K4. En quoi l'interprofession est indispensable aux bibliothèques de votre région ?**



**K5. En une phrase : en quoi un échelon régional pour la lecture publique est important dans votre région ?**

**K6. C'est la dernière question ! Elle est optionnelle**

**Pour toute remarque à propos de cette enquête, vous pouvez écrire dans la case "texte" ci-dessous :**

**Merci vivement de votre participation et de votre temps !**

**Je soutiens mon mémoire en septembre prochain et les résultats de cette enquête seront donc disponibles à la fin de l'année 2021 sur la bibliothèque numérique de l'ENSSIB.**